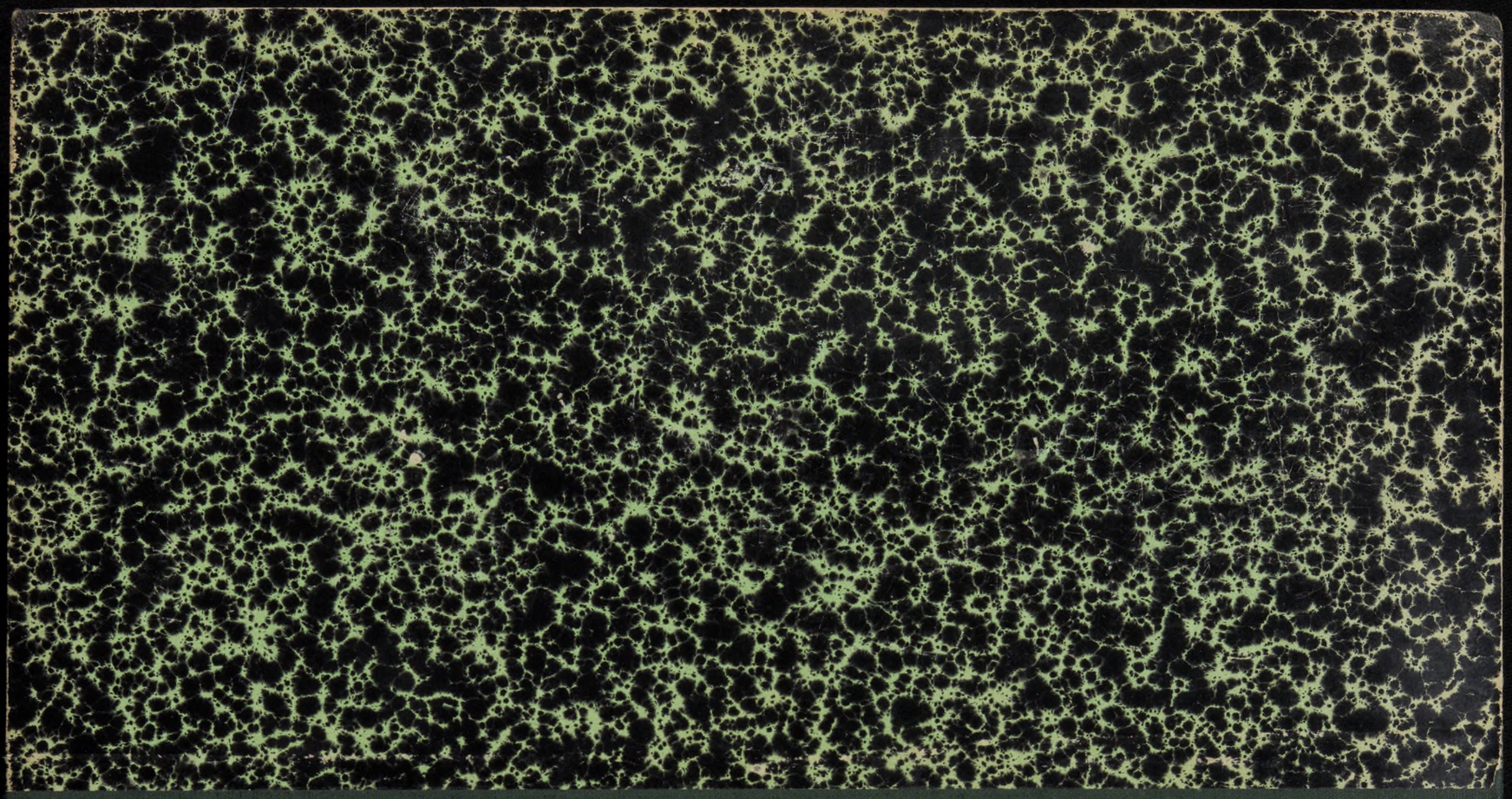



datacolor

Commission directrice du Musée royal
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 11 Janvier 1888 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président.
le Comte Albert de Beaufort
Fraikin
Guffens
Robie
Rousseau
Slingeneyer
} Membres

V. Stévens, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 16 Décembre est lu & adopté.

La Commission décide qu'il n'y a pas lieu d'acquérir un portrait de femme par Corneille de Vos dont la cession est proposée par Mr Ch. Leon Cardon, pour la somme de 4000 francs.

Une résolution semblable est prise au sujet d'un tableau de Chardin (Un Collectionneur) présenté par Mr Louis Cardon, au prix de 2500 francs.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle Mr le Docteur De Keersmacker signale un tableau de Murillo, représentant un jeune garçon mendiant pour un vieillard aveugle, qu'il offre de céder pour 30000 francs. Mr De Keersmacker joint à sa lettre une épreuve photographique de cette peinture que quelques Membres de la Commission ont eu l'occasion de voir et qu'ils apprécient comme une œuvre digne d'attention. Une démarche sera faite afin que le tableau soit présenté à l'examen de la Commission.

Mr Ritoff fait parvenir un tableau qu'il attribue à Palamedes et pour lequel il demande 8000 fr

L'assemblée décide de soumettre ces ouvrages à l'appréciation de Mr l'Expert Victor Le Roy.

Mr Florent Willems fait connaître son appréciation sur un tableau de David Teniers une fête de Village que Mr José de Cala, à Paris, propose de céder aux Musées. D'après l'avis du Délégué de la Commission, cette composition dans laquelle figurent 60 à 70 personnages est très importante et d'une parfaite authenticité. Il la cite comme une bonne acquisition à faire pour les Musées. Mr de Cala sera invité à soumettre ce tableau à l'examen de la Commission et d'en indiquer le prix. -

Mr le Ministre de l'Agriculture fait prier la Cne de changer l'un de ses membres d'examiner des tableaux offerts en vente par Mrs Bouvy. - MM. Slingeneyer et Guffens veuillent bien se charger de cette mission.

Mr le Ministre de l'Agriculture fait connaître qu'il a fait l'acquisition des six oeuvres suivantes sorties en tête de la liste proposée par le Jury de l'Exposition des Beaux-Arts de 1887 et demande que la Commission lui désigne celles qui pourraient convenir pour les Musées modernes:

1°- Hommage à Charles Quint par Mr Alb. De Vriendt
2°- Paysans allant au travail, par Mr Franz Van Leemputten.
3°- La Vierge devant Sa prière, par Mr Lybaert
4°- Soir d'été, par Mr Verstraeten.
5°- Les étrangères, par Mr Carpentiers
6°- La Prière; groupe en marbre, par Mr Charlier.

Il résulte des votes successifs auxquels ces ouvrages sont soumis que les tableaux de MM. Alb. De Vriendt et Van Leemputten, ainsi que le groupe de Mr Charlier sont reconnus se trouver dans les conditions permettant de les admettre dans les Collections du Musée moderne;

Le tableau de Mr De Vriendt obtient 24 voix - 1 membre s'abstient.

" De Mr Van Leemputten réunit l'unanimité des voix

Le groupe de Mr Charlier en obtient plus cinq voix contre deux.

Les scrutins pour les autres ouvrages donnent les résultats suivants:

Le tableau de Mr Lybaert - 4 voix pour et 3 contre soit moins des 2/3 des voix exigées par le règlement.

" De Mrs Verstraeten - 2 voix pour et 5 contre

" De Mr Carpentiers 3 voix contre. -

= Mr le Président fait connaître qu'il a reçu de Mr Goetmaere, gendre de Mr De Keyser, une lettre renfermant de vives plaintes au sujet de l'opinion exprimée par la Commission du Musée sur la proposition d'achat de deux tableaux de Delkeyser, tableaux connus à laquelle elle avait été consultée par Mr le Ministre de l'Agriculture. Il exprime le regret que la lettre (qu'elle) adressée au Ministre et qu'elle croyait comme confidentielle ait été communiquée aux intéressés. Mr Fédis pense que conformément d'ailleurs à l'avis du Ministre lui-même transmis à la Commission avec l'invitation de soumettre à un nouvel examen les tableaux acquis à la suite de la dernière exposition, la Commission devra se borner désormais à remplir la mission qui lui est dévolue par l'article 3 du règlement c'est-à-dire à désigner parmi les tableaux acquis pour le Gouvernement ceux qui seraient de nature à pouvoir figurer dans la Galerie du Musée moderne. - Cette opinion est partagée par la majorité des Membres présents.

= MM. Pollak & Cie à Francfort s/m. offre la cession d'un tableau de Guide: Judith & Holopherne dans le but d'en faire parvenir la photographie. - L'Assemblée estime que l'achat de cette oeuvre a peu de chances d'aboutir et qu'il y a donc lieu de différer la proposition qui lui en a été soumise.

Mr le Ministre de l'Agriculture fait connaître que Mr Horta a l'intention de faire une exposition de ses principales oeuvres et qu'il demande à cette occasion de pouvoir disposer des dessins du temple d'Auguste et de Livie, ainsi que du plan d'un projet de Parlement qui lui a valu le prix au Concours Godecharle, en 1884. Répondant à

s'avis qui lui est demandé, la Commission fera connaître que rien ne s'oppose à ce qu'il soit satisfait au désir de Mr. Horta en ce qui concerne (seulement) la dépense du temple d'Auguste. Le projet de Parlement ayant été mis à la disposition de la ville de Gand.

M. le Ministre a soumis la Commission que Mr. Descamps vient de terminer la copie de la Vierge aux Colombes du Parc de Bruxelles. L'original de cette oeuvre étant destiné aux Collections de l'Etat, le Gouvernement désire savoir si la Statue devant être déposée. La Commission répondra que cette figure pourrait être transportée au Palais des Beaux-Arts, pour figurer dans la Galerie des Sculptures.

Il est communiqué une lettre par laquelle Mr le Ministre fait connaître 1° qu'il n'est pas possible d'admettre la demande d'augmentation de traitement présentée par Mr. Cosyns. 2° que la Commission est autorisée à Mr. Meerts la restauration de la copie qu'il a exécutée d'après le tableau : le Triomphe de l'Eglise de Hubert Van Eyck, dont les principales figures ont été détériorées par suite d'un acte de malveillance. La dépense s'élevera à 2000 francs prélevés sur le crédit des Beaux-Arts et Mr Meerts pourra exécuter ce travail dans son atelier.

La Séance est levée à 4 heures

Le Président

Le Secrétaire
V. Stiénon

Commission Directrice Du Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 18 Janvier 1888 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président
Balat
le Comte Alb. de Beaufort
Freithin
le Baron Goethals
Robie
Rousseau
Slingeneyer
Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 11 Janvier est lu et adopté.

Le tableau de Mr. Verlat aura sujet signal la Commission avant son prédécesseur, une communication de Mr. le Dr. De Keersmaeker est soumis à l'examen de MM. les Membres.

Cette peinture offre réellement de belles qualités et son acquisition par le Musée pourrait être résolue affirmativement si la Commission ne devait y renoncer à cause de la grande exagération du prix demandé par le propriétaire.

Il est donné lecture du rapport de Mr. V. Lebon sur ~~un tableau~~ le portrait en pied d'un gentilhomme présenté par Mr. Richoff sous le nom de Palamède. L'auteur attribué cette peinture à P. Codde, il en critique le dessin et constate que son état de conservation est loin d'être parfait. La valeur pourrait être fixée à 3000 francs. - L'Assemblée s'associe aux propositions de vente de Mr. Richoff et d'avoir de ne pas l'accueillir.

Mr. Léon Gauchez fait parvenir deux tableaux qui doivent se vendre ensemble et pour lesquels il demande le prix invariable de 10,000 francs. - L'un, le

mariage D. la Vierge, peinture allemande du XVe siècle, l'autre une guirlande de fruits peinture Van Utrecht. — Appréciant les mérite de ces deux ouvrages d'une conservation parfaite et dont le prix paraît modéré, la Commission est d'avis qu'il y a lieu de les acquérir pour le Musée et elle sollicitera un crédit à cet effet du Gouvernement, l'autorisation nécessaire pour conclure cet achat.

L'Assemblée décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite aux propositions qui lui sont soumises pour la vente des ouvrages suivants:

1° Un médiocre portrait du Général Langermann, pour lequel Mme Vve Hardy demande 100 francs. Ce tableau est jugé ne pas mériter aucun intérêt pour la Galerie historique.

2° Le vieux d'Adrien mauvais tableau, indûment attribué à Corneille de Vos et dont la cession est offerte par Mr Jules Le Roy, au prix de 3 à 400 francs.

Mr Appelmans signale plusieurs tableaux anciens qu'il désire vendre. Il cite entr'autres des œuvres de Livens, Lambert Lombard, Jacques Ruysdael J. Hals, Jordaens &c. — MM. Fétis & le Comte de Renesse veulent bien se charger d'aller voir ces tableaux.

La séance est levée à 3½ heures

Le Président

E. Fétis

Le Secrétaire.

V. Lieven

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 8 février 1888 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président
le Cte Alb. de Beaufort
Fraikin
le Baron Goethals
Gaspens
Robin
Rousseau
Slingeneyer
} Membres

W. Steenen, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 18 janvier est lu et adopté.

Mr Balat se fait excuser de ne pouvoir assister à la Séance de ce jour.

Mr Rousseau a la parole et l'intention de présenter des observations sur le passage du procès-verbal de la séance précédente relatif à l'incident auquel a donné lieu la résolution prise à propos des installations de Mr. Dekeyser offerts en vente au Gouvernement. Il désire simplement faire remarquer qu'il ne lui est pas venu dans l'intention de communiquer aux intéressés les avis motivés émis par les corps constitués. Il ajoute que si dans la pratique ces usages, en ce qui concerne la Commission des Musées pouvait ~~~~ présenter des inconvénients pour certains cas particuliers, elle-ci réserve libre d'en prévenir l'Administration.

Il est donné lecture d'une notification d'une lettre par laquelle la Commission d'agréer

De Mr Léon Gauchez pour la somme globale de 10,000 francs, un tableau de l'Ecole allemande : Le mariage de la Vierge d'une guirlande de fruits, par Paul Bréaute.

Mr Léon Gauchez fait parvenir à l'examen de la Commission une chasse par Philippe Wouwermans, grande composition qui a fait partie de la Galerie de la Duchesse de Berry. Le prix en est de 25,000 francs. L'Assemblée est généralement d'avis que le tableau ne paraît pas présenter des qualités qui fassent désirer de l'acquérir pour les Musées et décide en conséquence de ne pas accueillir la proposition qui lui est soumise.

Mr le Ministre de l'Agriculture &c, transmet afin d'avis, une lettre par laquelle Mr le Vice-Consul de Belgique, à Savone, signale un triptyque attribué à l'Ecole de Giotto et dont l'état de conservation est parfait. La Commission répondra à Mr le Ministre que si elle serait intéressée de posséder une peinture de ce genre dans les Collections de l'Etat, mais que pour se prononcer sur son acquisition elle devrait préalablement pouvoir l'examiner et en connaître le prix. Elle demandera donc de s'informer si le propriétaire consentirait à l'envoyer à Bruxelles.

Mr Gagel, à Malaga fait connaître qu'il possède deux tableaux (Sujets mythologiques) de Lucas Van Schoor qu'il offre de céder pour 5,000 frs les deux. - ~~L'Assemblée~~ A en jugeant par les photographies qui lui sont soumises, l'Assemblée ne pense pas que ces ouvrages aient

suffisamment d'attrait pour engager le propriétaire à les envoyer à Bruxelles. Il sera donc prématuré que la Commission n'est pas disposée à donner suite à la proposition.

M.M. les Membres procèdent à l'examen des tableaux dont les cessions leur ont été proposées et décident qu'aucun d'eux ne présente les qualités nécessaires pour figurer dans les Collections de l'Etat.

1° Dix tableaux déposés par Mr Vieghs, portant tous la fausse attribution.

Marine De Vaan de Velde	Frs	5000.-
Paysage de Dekker	"	2000.-
Fleurs par Van Huysum	"	3000.-
Paysage de Swanevelde	"	1000.-
" de S. Ruysdael	"	1500.-
Le Dauphin par L. Caulon	"	1000.-
Portrait, par Mme Pot	"	600.-
Inconnu - une marine	"	800.-
Paysage de Van Artoen	"	300.-
Bon Gros, Portrait	"	1000.-

2° Par Mr Appelmans - trois tableaux -

Un prétendu Lambert Lombard - La passion	F	10000.-
Un Paysage de J. Ruysdael	"	60000.-
Un portrait par Lievens	"	15,000.-

3° Une médiocre marine de Koom, proposée par Mr Arthur De Heuvel, au prix de F 900.-

4° Un tableau que Mr Benoidt présente sous le nom de Vinckenboom - Deux F. 3000.-

Mr Gaffens fait connaître que suivant le désir exprimé par le Gouvernement il a examiné chez Mr Klingemeyer les tableaux offerts en vente par Mr Bonvoisin et qu'il n'a rien remarqué qui fût connu au Musée.

L'Assemblée décide qu'elle ne désire pas donner suite, mais

mements à la proposition soumise par Mr. Magnenville, à Montauban pour la cession d'un tableau d'Ingres.

Une pareille communication sera faite à Mme la Baronne Lazarini, à Arco, à propos d'une série de 8 tapisseries anciennes qu'elle désire vendre au Musée.

Mr le Conservateur du Musée Wiertz juge utile de prévenir la Commission qu'il existe aux abords de cet établissement une cause permanente de danger auquel il convient de parer. Il s'agit de deux magasins de bois et de pourrissoirs établis dans des habitations particulières à quelques mètres seulement du Musée. — Il propose comme le meilleur moyen préservatif d'exhausser le mur de ce côté du jardin. La Commission fera part à Mr le Ministre de la communication qui vient de lui parvenir en appelant son attention sur l'utilité d'inviter l'Administration des Bâtiments civils à prendre d'urgence les mesures jugées nécessaires pour remédier à une situation qui avait déjà été signalée au Gouvernement, le 8 Mars 1884.

La Séance est levée à 3 3/4 heures

Le Président
Ed. Fetis

Le Secrétaire
V. Stiénon

Commission directrice Des Musées royaux
De Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 22 février 1888 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fetis, Vice-Président faisant fonctions de Président.
Balat
le Comte Alb. de Beaufort
le Baron Goethals
Guffens
Portaels
Robie
Rousseau
Y Steingruber
Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la Séance du 8 février, il est donné communication d'une lettre datée du 15 février par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur autorise la Commission à placer dans les Galeries du Musée moderne les tableaux de MM. Alb. De Vriendt et Franz Van Leemputten ainsi qu'un groupe en marbre de Mlle Euill. Charlier, acquis par l'Etat à l'Exposition des Beaux-Arts de 1887. —

Mlle Schubert soumet à l'examen de la Commission: 1° Deux têtes de femmes, dessinées par feu Mr. Schubert, du prix de 1200 fes les deux ou 700 francs pour l'une d'elles. 2° Deux têtes de nègre, dessinées d'après nature par Van der Haert, dont elle demande 800 fes 3° Une tête de femme, étude de même, prix 100 fes et un portrait de femme, peint à l'huile, que Mr Schubert a attribué à Dorothée de Ryx. — Valeur 2000 francs. Sous terme du règlement des Musées, la Commission ne peut se prononcer sur l'achat des deux dessins de Mr Schubert, la résolution à prendre à cet égard concernant spécialement l'Administration des Beaux-Arts. Il semble néanmoins qu'il y aurait lieu de posséder au Musée les deux têtes de nègre

par Vander Haert, les collections ne possèdent de cet artiste qu'une étude assez ordinaire. La question est résolue affirmativement par 5 voix contre 4. L'assemblée décide ensuite de fixer à 3000 francs la somme à offrir pour ce dessin. Elle émet un avis négatif sur les propositions d'achat du second dessin de Vander Haert et du portrait de femme dont l'attribution paraît contestable.

Mr le Notaire Quaedvlieg, à Maestricht fait connaître qu'à cause des grandes dimensions du tableau de J. Maes, offert en vente aux Musées, il serait difficile et dangereux de l'envoyer à Bruxelles et il demande qu'on en vue dans exposition soient envoyés à Maestricht aux frais de l'Orphelinat de cette ville. La Commission décide qu'elle ne peut que se référer à sa proposition d'envoyer le tableau à Bruxelles.

Mr Wenigen, à Londres, introduit la Commission de quatre cartons de Raphael qui sont à vendre dans un château des environs de Paris. - Mr Portaels devant aller dans quelques temps à Paris veut bien se charger d'examiner ces ouvrages.

Mr le Ministre de l'Agriculture fait connaître que Mr Van-Strydonck, Lauréat du Concours Godenhuis de 1884 a envoyé à nos Musées la copie qu'il a exécutée d'après le Portrait de François 1er par Titien et prie la Commission de lui dire si ce nouveau travail destiné à remplacer la copie de Velasquez qui n'avait pas été agréée par les Musées lui semble susceptible d'être admise. L'assemblée émet l'avis que le dernier travail de Mr Van Strydonck n'est pas de nature à la satisfaire davantage que celui précédemment envoyé à son examen et qu'il lui est impossible de statuer favorablement sur son acceptation.

La Commission arrête comme suit le Budget des dépenses des Musées de Peinture et de Sculpture, pour 1888:

Chap. I. Traitements personnels . . . F 37,800.-
" II Frais d'administration & matériel " 20560.-
" III Achats . . . . . " 72,500.-
Total fr 130,860.-

La Commission décide que aucune des ventures mentionnés ci-après dont la cession est offerte aux Musées ne se trouvent dans les conditions à la nécessité pour les Collections.

1° pour Mr le Colonel Brain, qui envoie de Londres, une Hobbema, du prix de 3360 fr et une Sainte famille par Jean Thomas, du prix de 5250 fr.

2° pour Mr Schrader, qui propose cinq tableaux:

La Circoncision, par De Crayer . . F 15,000.-
Fleurs, par De Heem 1000.-
Deux Cuivres 20000.-
Un petit tableau de genre 700.-

3° pour Mr Blancart, une Vierge peinture ancienne, provenant de l'ancienne Abbaye de St Hubert 3000.-

4° Un portrait de Siegfried Rybisch, peinture allemande du XVIe Siècle, du prix de . . . . . " 3000.-

Mr le Ministre de l'Agriculture prie la Commission de lui faire connaître si un groupe en marbre de Mr Pickery, représentant: un faune & un enfant

lui paraît de nature à pouvoir figurer au Musée moderne. – L'Assemblée décide de se rendre lundi prochain à 3 heures, à l'atelier de Mr Bollinckx, pour l'examen de cet ouvrage.

La séance est levée à 3 ½ heures

Le Président

A. Fétis

Le Secrétaire

V. Stiénon

Commission Directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture.

Procès-verbal de la séance du 7 Mars 1888 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président

Balat,
Fraikin
Gaspens
Robie
Rousseau
Slingeneyer
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 22 février est lu et adopté.

L'Assemblée est informée que Mlle Schubert accepte l'offre (de 1500 fr.) qui lui a été présentée pour l'achat d'un dessin de feu Vander Haert, représentant: Deux têtes de nègres.

Mr Stephan Bourgeois soumet à l'examen de la Commission le tableau de Teniers (Hermes Flamand) auquel auquel les Musées auraient reçu une proposition de vente de la part de Mr José de Cala. – La pièce demandée pour cet ouvrage est de 5000 francs. – MM. les Membres sont généralement d'avis que le Teniers qui leur est présenté n'est pas d'une belle qualité et que son état de conservation n'est pas irréprochable. Il est décidé qu'il n'y a pas lieu d'accueillir l'offre de Mr Bourgeois.

La Commission, appelée à se prononcer sur l'acceptation du groupe en marbre de Mr Peignery, représentant: une femme et un enfant, est d'avis que cet ouvrage lui paraît de nature à pouvoir figurer au Musée moderne.

M.r le Ministre de l'Agri-
-culture lui fait parvenir deux
cadres de dessins ~~peints~~ peints
M.r Emile Wauters, exécutés pour
les Collections de l'Etat. - L'un
porte le titre d'Echternach, l'autre
celui de Marne & Normandie.
L'artiste les a réunis sous le titre
général de Pages d'Album. -
Le Ministre demande si le dessin
exprimé par M.r Wauters de voir
ces cadres prendre place dans les
Collections des Musées peut
être accueilli. La Commission
répondra que ces ouvrages figure-
ront avec intérêt dans la section
des dessins et qu'elle les accepte
avec empressement.

Par sa deux lettres des 23 février
dernier, M.r le Ministre transmet
l'Administration des Musées qui
a autorisé MM. Alb. Delvaux
et Van Leemputten à envoyer, à
leurs frais risques et périls, à
l'Exposition internationale des
Musées les deux tableaux qui leur
ont été cédés récemment pour
les Musées. - La Commission se
conformera aux intentions de M.r
le Ministre, mais elle rappellera
à ce propos les considérations
qu'elle a fait valoir antérieure-
-ment pour démontrer les
dangers et les inconvénients
qu'peuvent résulter de l'emprunt
fait aux Collections publiques
d'oeuvres d'art destinées à des
Expositions internationales.

M.r le Ministre prend à la con-
-naissance de la Commission que
la ville de Bruxelles réclame les
frais occasionnés d'une somme de ~~f~~ 340.-

pour la conservation de ces
pendant le 2.e Semestre 1887,
au poste des pompiers établi
au Palais des Beaux-Arts.
et demande si la représentation
de cette dépense à raison de
2/3 pour les Musées et de 1/3 pour
la Bibliothèque royale ~~pourra être~~
telle qu'elle a été proposée par
l'Administration des Bâtiments
Civils ne donne lieu à aucune
observation de la part des Musées.
La Commission fera remarquer que
le poste de pompiers des Palais
des Beaux-Arts n'a pas été établi
dans l'intérêt exclusif des Musées
et de la Bibliothèque royale, mais
qu'il est plutôt installé en
vue de garder des secours dans
tout un quartier de la
ville où il faisait complètement
défaut jusqu'ici. Elle ne com-
-prend donc pas que ces
établissements soient invités
à supporter une partie des frais
nécessités par la création de ce
poste qui, par sa destination
spéciale constitue un service
public intéressant principalement
dans l'intérêt des habitants du
quartier où il est organisé.
La Commission estime en conséquence
qu'il n'y a pas lieu pour les
Musées d'intervenir dans la
dépense permanente qu'il s'agit
de leur imposer et pour le rembour-
-sement de laquelle il ne figure
d'ailleurs aucun crédit à leur
budget.

Par (sur la Chambre) Sur le vote de l'allo ca-
-tion destinée à augmenter les

membre des Surveillants du Musée,
la Commission s'occupe du choix des
quatre candidats à proposer à la
nomination de Mgr le Ministre de
l'Agriculture &c.

Elle porte en premier lieu
sur la liste le Sieur P. Verheyden
Sergent de ville, dont la présentation
en qualité de Surveillant a
vivement recommandée par S.M. la Reine

2. Le Sieur Hte Janssens, élève
de la croix industrielle, employé
pendant plusieurs années comme
Surveillant, des travaux à l'achè-
vement des Bâtiments civils et remplissant
depuis environ 3 mois les fonctions
de Surveillant supplémentaire au Musée
ancien.

3. Le Sieur P. Vandenbroeck, attaché également à la Surveillance supplémentaire du même établissement, a été employé antérieurement au Musée d'histoire naturelle.

4 Hte Le Sieur Emile Dain, ayant servi
dans l'artillerie, où il a obtenu les
grade de Brigadier et remplissant
actuellement l'emploi de Surveillant
au Palais des Beaux-Arts.

Ces trois derniers, d'une moralité
et d'une conduite à l'abri de tout
reproche, ont rendu d'excellents services
pendant les récents travaux de placement
des tableaux ancien et moderne. A
cette occasion, ils ont donné des
preuves d'intelligence et de précau-
tions et témoigné ainsi qu'ils
possèdent l'aptitude nécessaire
pour remplir avec avantage les
fonctions à leur confier.

Les quatre Candidats sont d'ailleurs
dans la force de l'âge et dans les meilleures
conditions pour accomplir activement
leurs Services.

La Commission adhère à l'unanimité
le choix des quatre postulants qu'elle
recommande particulièrement à la
bienveillance du Gouvernement.

La Séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Secrétaire.
J. Stiénon

Le Président
Ed. Fetis

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 14 Mars 1858 (2 heures)

Sont présents MM. les Membres Ed. Fetis, Vice-Président faisant fonctions de Président
Balat
le Comte Alb. de Beaufort
le Baron Gualthier
Geefs
Fraikin
Robie
Rousseau
Stuyvenyer
} Membres

J. Stiénon, Secrétaire

Le procès-verbal de la Séance du 7 Mars est lu et adopté.

M. le Président [redacted] rend compte de l'entretien qu'il a eu avec Mr Louis Lampe au sujet des Sceaux de commandeur à apposer au tableau de Van Utrecht et de Jordaens dont l'acquisition a été faite récemment. Mr Lampe pense que cet ouvrage exige indispensablement l'opération du rentoilage. La Commission partage le même avis et décide de confier le travail à Mr Bruèse, sous la réserve de le faire exécuter au Musée, lorsque le temps le permettra.

Par sa lettre du 9 de ce mois Mr le Ministre de l'Agriculture autorise la Commission à acquérir pour la somme de Cinq Cents francs un dessin de feu Mr Hte Vander Haert, représentant une tête de nègre, que M. Schubert consent à céder au Musée.

Mr Léon Gauchez soumet à
l'appréciation de la Commission
les quatre tableaux suivants qu'il
est chargé de présenter en bloc
pour la somme de 6/ mille francs :

1° Un portrait d'homme par Hans Holbein le jeune
2° La Sainte famille à la grappe, triptyque donné à Pierre Christus
3° La Madone à la fleur, par Hugo Vander Goes
4° La Madone au lys, attribuée à Cornelius.

Mr le Président invite
d'abord la Commission sur le point
de savoir si elle est disposée à
ouvrir des négociations pour
l'achat collectif des quatre
tableaux. - La question est
résolue négativement. -
L'assemblée reprend successivement l'examen
partielle des tableaux de Hans
Holbein-le jeune, de Pierre Christus
et de Cornélius. - Elle prie
Mr Gauchez de lui dire s'il
serait possible de détacher de
l'ensemble des quatre ouvrages
le tableau intitulé : La Madone
à la fleur, qu'elle ne pense
admettre pour un Hugo
Vander Goes, mais qui lui semble
cependant offrir de l'intérêt
pour la Collection des maîtres
primitifs. - Dans l'affirmative
Mr Gauchez voudra bien indiquer
le prix qu'on en demande.
La Séance est levée à 3 heures.

Le Président

Le Secrétaire

Commission Directrice Des Musées royaux
De Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 28 Mars 1888 (2 heures)

Sont présents MM. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président
Balat
le Comte Alb. de Bernstorff
De Rouge
Truyen
le Baron Goethals
Robin
Rammers
Slingeneyer
Membres

V. Stéman, Secrétaire.

Après la lecture et l'approbation du procès-verbal de la Séance du 14 Mars l'Assemblée en ait prendre que Mr Léon Gauchez se l'a pas commencé à débarrasser des quatre tableaux qu'il a offert en vente celui représentant la Madone à la fleur, attribué à Hugo Vander Goes. - Cette affaire reste donc sous suite.

Mr le Président fait connaître qu'il a reçu de Mr Jacob Meyers à Coburg, une lettre faisant connaître la possibilité d'acquérir au prix de 15 mille fr. un portrait de femme, en pied par Vandyck faisant partie de la Collection du Prince Regnant de Saxe-Cobourg. La photographie de ce tableau a été mise sous les yeux de MM. les Membres qui estiment que cette proposition mérite toute leur attention. L'Assemblée est d'avis qu'il serait désirable que plusieurs Membres puissent constater si cette peinture se trouve dans des conditions à être acquise pour le Musée de l'Etat. - Après examen de la

suite à donner à cette affaire
Il a décidé que l'Expert Mr
N. Le Roy sera prié de se rendre
préalablement à Cobourg pour
examiner l'oeuvre dont il s'agit.

Mr le Ministre de l'Agriculture de
communique afin d'avis, une
demande de la Société des Arts
graphiques, tendant à obtenir
l'autorisation de reproduire
des oeuvres du Musée moderne
à la condition d'être garantie
contre toute concurrence pendant
trois ans. - Ces reproductions
photographiques sous forme
d'un album accompagné d'une
notice pour chacun des maîtres
représentés. - La Commission
fera connaître à Mr le Ministre
qu'elle désire facilités, entendu
qu'il est en son pouvoir les
publications projetées mais qu'il
serait impossible d'accorder à
cette Société le monopole qu'elle
sollicite pour une durée de 12
ans. - Quant à la reproduction
des oeuvres, la Commission, pour
ce qui la concerne ne s'y oppose
pas en tant que la Société
ait obtenu le droit de reproduction
des auteurs, des héritiers ou de
leurs ayants-droit.

Mr le Ministre transmet
une requête par laquelle Mr
Gysbrechts, sollicite une
place d'Inspecteur au Musée de
l'Etat. La Commission répond à
Mr le Ministre que ces
fonctions ne peuvent être
confiées qu'à des personnes

justifiant sérieusement leurs
leurs connaissances qu'elles aient
l'obligation nécessaire pour les
remplir avec utilité. Mr
Gysbrechts lui étant complè-
tement inconnu, elle ne se
trouve pas en mesure d'appuyer
sa demande.

L'Assemblée décide de
se réunir le 6 Avril à la
salle St Luc pour l'examen
des tableaux de la Collection
Hollander dans la semaine
fixée aux 10 - 11 et 12 Avril.

La séance est levée à 3 ¼ heures

Le Président

Le Secrétaire.

Commission directrice Du Musée royaux
De Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 6 Avril 1888 (2 heures)

Sont présents M.M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président
le Comte Alb. de Beaufort
le Baron Guethals
De Rongé
Gaspers
Robie
Rousseau
Slingeneyer
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

La Commission réunie à la Salle où Lue procède à l'examen des tableaux déposés par J. Hollender et dont la vente aura lieu prochainement. Elle ne remarque parmi les ouvrages exposés qu'un seul tableau qui lui semble de nature à intéresser les Collections de l'Etat. C'est un petit portrait d'un gentilhomme hollandais, par Gerard Terburg. N° 154 du Catalogue.
Ce petit tableau d'une exécution merveilleuse lui paraît devoir être acquis pour combler provisoirement l'une des lacunes du Musée ancien.
Elle décide, à l'unanimité d'acquérir ce portrait jusqu'à concurrence d'une somme de 4000 francs.
La Séance est levée à 3 heures

Le Président
Ed. Fétis

Le Secrétaire
V. Stiénon

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 18 Avril 1888 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président.

Balat
De Rongé
Fraikin
le Bon Goethals
Guffens
Rousseau
Slingeneyer
} Membres

A. Stiennon, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption des procès-verbaux des Séances des 28 Mars et 6 Avril, l'Assemblée est informée que le petit portrait de Gentilhomme hollandais, par Gérard Terburg, a été acquis pour le Musée de l'Etat, à la vente Hollender, pour la Somme de 2400 francs, Frais 240 fr. avec les frais.

La Commission est prévenue que Mr. Robie, retenu à Vienne par les travaux du Jury de l'Exposition internationale des Beaux-Arts ne pourra assister à la Séance de ce jour.

Par la lettre du 6 de ce mois Mr le Ministre de l'Agriculture adresse une copie de l'arrêté du 26 Mars, nommant les Sieurs Ehrys, Vander Ouderaa, Van Coppenolle et Meus, en qualité de Surveillant aux Musées de Peinture & de Sculpture de l'Etat. — Mr le Ministre dit qu'il sera tenu bonne note, pour l'avenir, des propositions faites par la Commission dans son rapport du 9 de ce mois et qu'il ne s'oppose pas à ce que les postulants qu'elle recommande à son attention qui sont attachés au

Serve des Musées soient maintenus dans leur emploi. – La Commission remit cette notification avec autant de surprise que de regrets. Elle ne peut s'abstenir de se conformer aux instructions de Mr le Ministre, mais elle tient à faire remarquer que les Candidats proposés par elle pour les quatre postes de Surveillants à conférer possèdent tous les titres les plus sérieux à l'obtentions de cet emploi.

Mr Léon Gauchez soumet un tableau de Josse Van Cranbeke : les Médecin aux urines, qui a fait partie de la Collection Bern. Du Bus et qu'il offre de céder pour 12000 francs. L'assemblée ne croit pas l'authenticité de cette peinture dans le quelle laisse à désirer et qui ne caractérise point suffisamment le maître.

La Commission décide qu'il n'y a pas lieu de donner une proposition qui lui sont adressés pour la vente des ouvrages suivants :

1°. Par Mr Braine, pour un médiocre portrait d'homme, attribué à Vandyck et dont le prix est de 5000 fr.

2°. Par Mr De Coninck qui offre de céder pour 1000 francs, un petit tableau de fleurs, inconnu attribué à Rykow.

La Commission est d'avis qu'il n'y a pas de suite à donner aux communications qui lui sont adressés par MM. De Lestré et Burgos, relatives à la cession d'un tableau authentique et d'une peinture attribuée à Rubens représentant Diane.

Mr Rusch, à Cologne, propose de céder deux tableaux de Philippe Van Bree. Cet artiste étant représenté au Musée par plusieurs toiles, il n'y a pas lieu d'accueillir l'offre faite au Musée.

Mr Van Steydonck lauréat du Concours Godecharle de 1884 fait parvenir la copie du portrait de Francois 1er d'après le Titien, à laquelle il a apporté des modifications selon les observations présentées par la Commission. – Dans l'état où se trouve maintenant l'assemblée est d'avis qu'il convient d'informer le Gouvernement que cette copie peut être acceptée.

Par sa lettre du 24 Avril, Mr le Ministre de l'agriculture prie la Commission d'examiner un portrait en pied de Sully la femme Remy Louise-Marie, commandé à Mr Delahaye pour servir de pendant au portrait de Sull. le Roi Leopold 1er placé dans l'une des salles du Musée moderne ; il faut connaître si cette toile peut être acceptée pour cette destination. – La Commission informera Mr le Ministre que ce travail a été accompli de manière à ne pas lui permettre de statuer favorablement sur son acceptation.

Mr Guillermo, à Paris, offre de céder un retable du commencement du 16e Siècle, qu'il croit l'œuvre d'un peintre flamand. Aucune suite ne peut être donnée à cette communication. Mr Guillermo ayant oublié de donner son adresse.

Mr Franklin fait connaître qu'il vient de terminer le modèle du Buste du regretté Président de la Commission et qu'il lui serait agréable que Mr Mr les Membres veuillent bien venir examiner ce buste dans son atelier. La Commission décide de se rendre chez Mr Franklin, mardi prochain, à 2 heures. –

\# après avoir pris connaissance des photographies présentées à son examen

La Séance est levée à 3/2 heures

Le Secrétaire
J Steinmetz

Le Président
E Fétis

Commission directrice Du Musée royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance Du 9 Mai 1888 (3 heures)

Sont présents M. M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président

Balat
Ch. De Bemmel
De Rongé
Baron Gosthals
Portaels
Franklin
Robie
Rousseau
Slingeneyer
} Membres

V. Straeven Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 18 Avril il est donné communication d'une lettre par laquelle Mr le Ministre de l'Agriculture fait approuver l'achat fait à la vente Hollender d'un petit portrait de gentilhomme hollandais, par Gérard Everburg.

L'assemblée décide qu'il n'y a pas lieu d'acquérir le tableau mentionné ci-après dans la séance et affecte au Musée.

1° Par Mr Lévy Gunsbey, qui soumet deux tableaux
l'un de Jacques Vanden Eeckhout
l'autre, un portrait par Verspronck.
Le prix demandé pour ces deux ouvrages est de 9 000 francs.

2° Par Mr Smal, qui propose au prix de 12 000 fr. un portrait d'homme attribué à Vandyck.

3° Par Mr Verannemann de Waterlliet qui présente un triptyque ancien, de l'école de Van Eyck, pour lequel il demande 8 000 francs.

4° Par Mr Van Moerkhoudt-Clemenberg, qui demande de céder pour 1 000 fr. un tableau de Clemenberg, représentant une lièvre suspendue.

Mme la Comtesse de Villermont fait parvenir deux tableaux de Louis Robbe qu'elle désire vendre au Musée. — Cette propositions ne rentrent pas dans les attributions de la Commission. Mme de Villermont aura à s'adresser directement au Gouvernement.

Mr le Ministre de l'Agriculture transmet une lettre de Mr le Vice-Consul de Belgique à Savone faisant savoir que le propriétaire du triptyque dont il a précédemment entretenu la Commission est disposé à vendre cette oeuvre d'art pour 20 000 francs mais qu'il hésite à l'envoyer à Bruxelles à cause des risques et des frais que précédemment entraîne. — La prié demandé pour ce triptyque paraît fort élevé et aucune résolution ne saurait d'ailleurs être prise par la Commission, si cette peinture ne peut être soumise à l'appréciation de M. Alg. les membres.

Mme Vve Fiesco de Lavagnino, à Nice, offre la cession d'un tableau de Gérard Houthorst (Jésus devant Pilate). Il sera répondu que la Commission ne désire pas donner suite à cette proposition.

Mr Guerangen, à Paris, informe la Commission qu'il possède trois tableaux de H. Pourbus (Michel-Ange et Vandyck qu'il désire vendre au Gouvernement. Mr. Portalis devant se rendre prochainement à Paris, veut bien se charger d'examiner ces ouvrages et de faire connaître son appréciation.

La Commission approuve ces divers rapports et décide de soumettre à l'examen de Mr. Portalis la proposition qui lui est soumise par Mr. J. Buisson pour le rentoilage des tableaux de Van Utrecht et Snyders récemment acquis récemment de Mr. Cardon.

Mr Portalis met sous les yeux de l'Assemblée la photographie d'un tableau de Paul Potter que Mr. Frasterstone-Gresshin à Londres offre de céder pour 40 000 francs. Mr. Frasterstone-Gresshin sera prévenu que la Commission ne pourra statuer sur cette proposition qu'à la condition d'obtenir l'envoi du tableau à Bruxelles.

Mr le Ministre de l'Agriculture transmet (ainsi d'avis) une requête par laquelle le Sieur Elysée nommé récemment surveillant au Musée sollicite l'autorisation de pouvoir continuer sous le nom de sa femme un commerce de graines qu'il a établi à Gembloux. La Commission ne voit pas d'inconvénients à émettre un avis favorable sur cette demande sous la réserve expresse que le Sieur Elysée habitera réellement dans l'agglomération bruxelloise afin que ses services puissent être en cas de besoin, être requis immédiatement en dehors des heures d'ouverture du Musée.

La séance est levée à 4 heures

Le Secrétaire
V. Thiéry

Le Président
[illegible]

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 30 Mai 1888 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président,
le Comte Alb. de Beaufort
De Rongé
Franken
Robin
Rousseau
& Slingeneyer
Membres

Le procès-verbal de la séance du 9 Mai est lu et adopté.

La Commission décide après examen, que les ouvrages suivants qui lui sont offerts en vente ne peuvent convenir pour les Musées:

1° Deux tableaux présentés par Mr Hartlaub:
Vue de Ville par Vander Heyden . . . F 6000.-
Paysage par Pierre Van Asschen " 2000.-
& deux petites marines d'A. Storck (chacun) " 1000.-

2° Un tableau de Gerard Seghers, représentant: Job sur le fumier, proposé au prix de 2500 f. par Mr Félix Vanden Eycken.

3° Une esquisse de Géricault (Chasseur à Cheval) que Mr Grassi offre de céder pour 8000 francs.

* 4° un tableau représentant: Un guitariste, attribué à P. Hals et que Mr Bruba est chargé pour une personne de Londres de soumettre à l'examen de la Commission.

* Mr Fraserstone-Griffin fera parvenir une nouvelle épreuve photographique du tableau de Paul Potter dont il a été question dans la précédente séance. Il offre d'apporter le tableau à Bruxelles. Si la Commission avait l'intention de l'acquérir. Il sera répondu que les ressources actuelles du Musées ne permettent pas de reconnaître une somme aussi importante à l'auteur qui lui en propose.

Mr Blackmore à Londres, fait parvenir les photographies

De Dma tableaux de Cuyp qu'il propose de céder au Musée. La Commission ne pourra statuer sur cette proposition qu'à la condition que ces ouvrages soient soumis à son examen.

Mr Guillaume (de Paris) appelle l'attention de la Commission sur un grand retable composé de sept panneaux qu'il a rapporté d'Espagne et qu'il croit convenir au Musée. Mr Florent Willems sera prié de donner son appréciation sur ce point.

Mr Van Hoorebeke fait connaître qu'il est chargé de vendre plusieurs tableaux anciens appartenant à Mr Rens d'Enghien, et qu'il met aussi une triptyque qui d'Hubert Van Eyck. La somme demandée pour la Collection est de 450000 fr. – Ces ouvrages n'offrent aucune valeur artistique; la Commission décide de ne donner aucune suite à la proposition de Mr Van Hoorebeke.

Mr le Ministre de l'Agriculture, informe que l'Administration communale de Bruxelles a fait renouveler les têtes des hermès qui entourent le grand bassin du Parc et demande si ces marbres sont de nature à faire partie des Collections de l'Etat. Mr Fraikin qui a examiné ces sculptures est d'avis qu'il est impossible de les admettre dans les Galeries du Musée à cause de l'état de mutilation dans lequel elles se trouvent. La Commission décide de s'en tenir à ce sujet.

La Séance est levée à 3¼ heures.

Le Président.

Le Secrétaire.

J. Fraikin

qui ont été vus il y a quelque temps par des Membres de la Commission

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 13 Juin 1888 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président.
De Rongé
Fraikin
Guffens
Robie
Slingeneyer
} Membres.

Le procès-verbal de la Séance du 30 Mai est lu et adopté.

Mr Stephan Bourgeois, à Paris, soumet à l'appréciation de la Commission un Cavalier de Soleil pour Acte Vandernoot. - Le prix de ce tableau est de 35 000 francs. L'Assemblée est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'enquérir ce tableau.

Mr le Ministre prie la Commission d'examiner si deux tableaux, l'un de Mlle Alice Romer, intitulé: Accessoires, l'autre de Mlle Charles Mordecai, ayant pour sujet: A l'Atelier et de lui faire connaître si ces ouvrages sont de nature à prendre place dans les Galeries des œuvres modernes. - Ces deux tableaux ont été gagnés par le Gouvernement à la tombola du dernier Salon de Bruxelles. L'Assemblée est unanimement d'avis que ces deux tableaux peuvent convenablement prendre place dans la Collection des œuvres modernes.

La Commission passe à l'ordre du jour sur les propositions de vente ci-après:

1° De Mr Dodson, qui offre de céder pour 400 fr. une médaille en ivoire exécutée sur un plateau.

2e de Mr Copelle qui soumet :

Une Madeleine, sous nom d'auteur-Prix 5000.-
Une Nature morte, " " 3000.-
Paysage avec animaux, attribué à P. Potter " 20,000.-

Mr Emile Delaunoy fait connaître qu'il possède le portrait de Philippe III, roi d'Espagne, par Pantoja, qu'il offre de céder aux Musées.

Mr Florent Willems sera prié de vouloir bien examiner ce tableau et de donner son avis sur le mérite et l'état de conservation de cette peinture.

Par sa lettre du 12 de ce mois Mr le Ministre de l'Agriculture fait transmettre, afin d'avis une lettre par laquelle Mr Ed. Van Even signale à l'attention du Gouvernement un tableau de P.J. Verhaghen (Le Christ et les disciples d'Emmaüs) provenant de l'église de l'ancien Béguinage de Haerlebeke et qui est aujourd'hui la propriété des Hospices de cette ville qui seraient disposés à le vendre. - MM. Slingeneyer et Geefs sont invités bien vouloir (à examiner) cette toile et de faire connaître leur appréciation.

Par une autre lettre du 21 Mai, Mr le Ministre fait connaître, qu'après l'avis de la Commission, il a autorisé le Surveillant Theys, nommé récemment, à continuer sous le nom de sa femme un commerce de quincaillerie établi à Enghien. Pris pour renseignements.

La Séance est levée à 3 h. 1/4

Le Secrétaire.
P. Stéphany

Le Président
C. Tétar

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 4 Juillet 1888 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président remplissant les fonctions de Président.
Balat
le Comte Alb. de Wismes
De Rongé
Franchimont
Gaspard
Robin
Rousseau
Steingrüber
Membres
P. Stévens, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 13 Juin est lu et approuvé.

M. Arthur Stevens soumet un portrait d'Ingres, exposant, peint par Louis Davids, et demande 6000 francs. -

L'attention de la Commission est attirée sur cette œuvre qui se distingue par des qualités exceptionnelles malgré l'ajuste un intérêt particulier à cause du personnage dont le portrait reproduit les traits. L'assemblée décide d'acquérir cet ouvrage si M. A. Stevens consent à le céder pour 5000 fr.

La Commission est d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite aux propositions de vente qui lui sont adressées par :

1°. M. le Baron G. de Woelmont, pour deux tableaux :
l'un anciennement attribué à Rembrandt : le portrait de Cte d'Arschot, dont le prix est de . . . F 40,000. -
l'autre, Le Christ mis au tombeau, portant également le nom attribué de Vandyck. " 25.000. "

2°. de Mr. E. Hendrickx, pour un médiocre tableau de fleurs, attribué à Seghers. Pris " 1000. "

Répondant aux renseignements qui lui ont été demandés, Mlle Florent Willems fait connaître que le retable du 15e Siècle offert en vente par Mrs Guglielmi, à Paris, est d'un travail ~~très~~ curieux, mais barbare et en très mauvais état. - Cet objet ne lui paraît offrir guère d'intérêt pour le Musée; -

Par une autre lettre Mlle Willems donne son appréciation sur le portrait de Philippe III, attribué à Pantoja, offert et proposé au Musée par Mrs De Lannoy. Il dit que cet ouvrage est médiocre comme peinture, mais qu'au point de vue d'une galerie de portraits, il offrirait de l'intérêt. La Commission conclue en rejet des deux propositions qui lui sont adressées par MM. Guglielmi & De Lannoy.

MM. Stacquez, Jennis Pluard Jacquet, Verhey Dm, Gerardts et De Vroye, appellent l'attention de la Commission sur des ouvrages qui sont en leur possession et qu'ils désirent vendre au Musée. La Commission répondra qu'elle est disposée à examiner les tableaux qui lui sont signalés. Si elles consentent à envoyer ceux-ci au Musée pour être soumis à l'appréciation de MM. les Membres.

MM. Pollaert & Cie à Tournai font parvenir la photographie des tableaux gothiques, sans nom d'auteur. L'assemblée est d'avis que ce tableau ne semble pas offrir d'intérêt.

Mr le Ministre prie la Commission de vouloir désigner quelques Membres pour l'Examen du modèle du Buste de feu Godefroid que Mr Cuypers vient de terminer

La commission se confie aux soins de MM. Fr. Fraikin & De Vigne. La Cie approuve le projet de Mr Dupuis du Tableau de Vent Utrecht et de fondateur qui vient d'être exécuté par Mrs Brisse & Deude de confier à Mrs Veuve Lemaire et les Sieurs à Termonde cette fonderie, travail qui consiste à enlever les parties chancies de la toile et à repeindre quelques faibles parties de couleurs dans le fond du tableau.

Par sa apostille du 29 Juin dr, Mr le Ministre de l'Agriculture transmet avec prière d'avis, une lettre du Cercle Artistique et Littéraire d'Anvers, tendant à obtenir l'autorisation de faire surmouler quelques bas-reliefs du Parthénon appartenant à la Galerie des plâtres du Musée.

La Commission désirerait pouvoir faciliter au Cercle le but qu'elle poursuit, mais elle regrette de devoir émettre un avis défavorable sur la demande qu'elle vient d'entendre au Gouvernement par le motif que ces bas-reliefs pour être soumis aux opérations du moulage doivent subir certaines préparations de nature à altérer leur couleur actuelle. La Commission pense qu'il y aurait lieu de conseiller au Cercle de s'adresser à Londres. Ces bas-reliefs qu'elle désire obtenir et qu'elle se procurera certainement à des conditions moins onéreuses que le travail de moulage qu'elle a en vue d'faire exécuter. -

Par sa lettre du 4 de ce mois Mr le Ministre de l'Agriculture prie la Commission de faire placer dans la Collection des ouvrages modernes deux tableaux: l'un de Mr Alfred Stevens, représentant Salomé; l'autre

de Mr Alfred Verwée intitulé: Equinoxe, exposé par l'Etat. — L'assemblée constate que conformément à l'article 7 des Statuts organiques du Musée la Commission n'a pas consulté sur l'admission de ces deux œuvres dans les Collections du Musée moderne. Ne supposant pas qu'il soit dans les intentions de Mr le Ministre de déroger à propos des tableaux dont il s'agit aux prescriptions réglementaires, elle estime qu'il y a lieu de se prononcer régulièrement sur leur admission dans les Galeries de l'Etat. — Il résulte en conséquence des votes enregistrés ci-après, que les deux tableaux de Mr Mr Alfred Stevens et Alfred Verwée sont successivement acceptés chacun par six voix — Voir Membres délégués s'abstenir.

D'après une communication donnée par l'Administration des Bâtiments civils de la peinture décorative de la grande Salle du Palais des Beaux-Arts doit être entreprise incessamment sous la direction spéciale de Mr l'Architecte du Palais. — La Commission prend les dispositions nécessaires en vue de l'enlèvement des œuvres de sculpture exposées dans cette partie du Palais et décide de faire placer provisoirement les principaux marbres dans le grand Vestibule à l'entrée du Musée.

Une demande sera faite auprès du Gouvernement afin que le Musée soit mis en possession des œuvres qui lui ont été légués par Mr Champigny de Valenciennes.

Il est donné lecture pour information d'une lettre du 16 Juin dernier par laquelle Mr le Ministre de l'Agriculture transmet une expédition de son arrêté du 31 Déc. dernier nommant Mr F. Van Camberg, Conservateur aux Musées de l'Etat, au traitement annuel de 1800 frs.

La séance est levée à 4 heures

Le Président
Ed. Fétis

Le Secrétaire
Pol Richemont

Commission Directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 11 Juillet 1888 (2 heures)

Sont présents MM.: Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonction de Président.

Membres:
- Balat
- le Cte Alb. de Beaufort
- De Rongé
- Fraikin
- Robie
- Rousseau
- Slingeneyer

Secrétaire: M. Stévens, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 4 Juillet est lu et adopté.

L'assemblée est ensuite saisie par Mr Arthur Stevens d'une demande d'échange d'une étude, peinte par Louis David, contre un tableau peint par Louis Gallait. — Une demande d'autorisation d'exécuter une copie sera accordée, soumise à Mr le Ministre. — Mr le Président fait connaître qu'il a été amené à constater que ce portrait a fait partie de la collection Faulz, vendue en 1882, et qu'il figurait au Catalogue sous la Mention suivante: Portrait d'homme, inconnu.

Mr Bisschop possesseur d'une série de douze paysages ayant servi à la décoration d'un Salon, fait parvenir à titre de spécimen, deux de ces paysages qu'il présente comme devant figurer à l'Exposition de Malines. — La Commission vote le rejet de ces deux tableaux, pouvant ne contribuer en aucune manière à une juste attribution.

Mr Florent Willems prévient la Commission qu'il vient de lui soumettre un portrait de Philippe IV par Velasquez, un des plus remarquables qu'il ait vu comme peinture. Il est sur toile vierge et d'une conservation parfaite. Il demande de connaître les intentions de la Commission. Mr Willems sera prié de vouloir bien envoyer le tableau à l'examen et de faire connaître le prix qu'il en demande. —

Tableaux de toute qualité

Mr Philippe offre un vendredi pour tableau de Mr Chauvin, ancien Directeur de l'Acad.ie des Beaux-Arts de Liége. - Cette personne sera informée que l'achat d'œuvres d'artistes vivants ou décédés depuis moins de dix ans appartient particulièrement à la Commission des Beaux-Arts, auprès du Ministère de l'Agriculture. -

MM. Traitteur et De Rongé qui ont été délégués par la Commission à l'effet d'examiner les modèles du buste de feu Godecharle font connaître que le travail de Mr Cuypers n'a donné lieu à aucune observation et qu'il peut, par conséquent être accepté. Il sera répondu dans ce sens à la demande de Mr le Ministre de l'Agriculture &c.

Il a été donné lecture, pour notification, d'une lettre par laquelle Mr le Ministre fait parvenir pour la Collection du Musée de l'Etat un dessin exécuté par Mr Demanez, d'après le tableau de Leys, représentant: le Cabinet d'Erasme.

Mr le Ministre fait connaître qu'il a commandé à Mr Pollard, pour la Collection des membres Belges représentés au Musée de l'Etat, le buste de Delcour Statuaire Liégeois. - Il prie la Commission de vouloir examiner ce buste et de lui dire si elle l'approuve. - Mr Traitteur veut bien se charger de se rendre dans l'atelier de Mr Pollard, pour l'appréciation de cet ouvrage

Mr Leon Gauchez soumet à la prochaine séance, deux Gravures, du Marquis de Legarnier, par Ant. Van Dyck. - Le prix de ces tableaux est de 65 000 francs. Préalablement à toute autre décision, la Commission est d'avis qu'il y a lieu de

demander à Mr l'Expert Victor Le Roy un rapport sur l'authenticité, l'état de conservation et la valeur de ces tableaux. - La Commission décide de se réunir Vendredi, à 2 heures pour statuer sur l'offre de Mr L. Gauchez.

MM. les Membres sont priés d'assister à une Séance qui aura lieu Samedi, à deux heures, afin de prendre les dispositions nécessaires pour exposer dans l'une des Salles du Palais des Beaux-Arts, les ouvrages composant la Galerie historique.

La Séance est levée à 3¼ heures

Le Président

Le Secrétaire.

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 13 Juillet 1888 (2 heures

Sont présents Mess. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président.
Balat,
le Cte Alb. de Beaufort,
De Rouge,
Fraikin,
Robie,
Rousseau,
Slingeneyer,
Membres.
V. Staelens, Secrétaire.

Il est donné lecture du rapport de Mr Victor Le Roy, sur le portrait de Vandyck prêté par Mr Léon Gauchez. Le Rapport constate l'authenticité de l'œuvre qu'il apprécie comme un beau portrait décoratif dont le beau brun est poussé. Il critique le dessin de la main droite. Le tableau n'est plus dans un état parfait de conservation, certaines parties ayant souffert du nettoyage et l'une accroc dans le haut de chasse. Il l'estime à 30,000 francs.

Il résulte de la discussion à laquelle donne lieu la proposition soumise à la Commission qu'indépendamment de l'appréciation de l'Expert, ce portrait ne donne pas une idée suffisante des talents de Vandyck, qu'il est désirable de voir représenté dans le Musée de l'Etat par une œuvre d'un mérite indiscutable.

L'acquisition ne sera donc pas recommandée à l'unanimité. Mr Rousseau entre en Séance.

Mr le Président leur fait connaître la discussion qui vient d'avoir lieu dans le sein du Conseil. Mr Rousseau déclare se rallier complètement à la résolution prise.

La séance est levée à 9 heures.

Le Président

Le Secrétaire
A Stéphan

Commission directrice Des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance Du 16 Juillet 1888 (2h.

Sont présents MM. les Membres : Ed. Fetis Vice-Président faisant fonctions de Président
Bulat
Delcourt
Franklin
Robie
Rousseau
} Membres.
V. Séverin, Secrétaire.

Les procès-verbaux des Séances des 11 & 13 Juillet sont adoptés.

Mr Leon Gauchez fait parvenir deux tableaux dont il propose l'achat, l'un de C. Decker et Adrien Van Ostade (le repas du tisserand) au prix de 25,000 fr., l'autre de J. Monteyne, représentant la Madeleine aux pieds du Christ, prix 6000 francs. = Le premier de ces ouvrages appelle l'attention par les qualités hors ligne qu'il réunit. - La Commission décide de le soumettre à l'examen de M. l'Inspecteur Le Roy. = Quant au second tableau, l'Assemblée ne saurait lui conseiller l'attribution que lui donne M. Gauchez et elle décide qu'il ne peut être admis pour le Musée de Bruxelles.

La Séance est levée à 3 heures

Le Président
Ed. Fetis

Le Secrétaire
V. Séverin

Mr Franklin fait connaître que Séverin les intentions de la Commission et a examiné le modèle du buste de Stallaert Delcour, par Pollard; ce travail ne donne lieu aucune observation et peut être consigné, étant accepté. Information en sera donnée à Mr le Ministre de l'Agriculture &.

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 18 Juillet 1888 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président
Balat.
le Comte de Beaufort
De Rongé
Fr. Faes.
Robin
Rousseau
Stroobant
} Membres.

N. Steenman, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la Séance du 16 de ce mois, il est donné communication du rapport de MM. Verlat Le Roy sur le tableau de Com. Decker et Mlle Van Oosten (Le repos de la rivière), qui est en outre par Mr. Léon Gauchez. L'expert estime que cette oeuvre est d'autant plus précieuse qu'elle est un des rares spécimens du pinceau lumineux de Decker. Sauf deux points accessoires sans importance, il est revenu dans un bon état de conservation. - Il l'estime à 20000 francs. - Le tableau a figuré dans plusieurs collections célèbres. - La question d'achat mise aussi vive par Mr le Président est résolue à l'unanimité. Chacun également à l'unanimité que le Prix de 25000 francs demandé par Mr Gauchez est admis. - Une demande d'autorisation d'échange sera immédiatement soumise à l'approbation de Mr le Ministre.

L'Assemblée décide qu'il
n'y a aucune suite à donner
aux propositions de vente qui
lui sont soumises par :

1°- Mr Mauro cardato qui présente cinq tableaux :

Le plaine pastoral, par Watteau . . . . . F 7000.-
Midi . . . " Lemens . . . . " 6000.-
Les baigneuses " Baden . . . . " 6000.-
Paysage avec figures " De marne . . . " 1500.-
Paysage par Dietrich . . . . . " 1000.-

2. par Mr. Brabo, qui fait parvenir un médiocre
tableau présenté anonymement sous le nom
de Vandyck et pour lequel il demande F. 45000.-

Mr Vander Lund, à Amsterdam,
offre la cession de trois tableaux
D. Frans Hals, Lucas Cranach-
le Vieux & Lucas Van Ley dont qu'il
cite comme des oeuvres d'un
très grand mérite. - La Commission
examinera ces tableaux avec intérêt
si leur propriétaire consent à
les envoyer à Vienne.

Mr le Président fait part
des craintes qu'il éprouve pour
la conservation des oeuvres
de Lemémanier par suite de
la grande quantité énorme de bois
qui devront être employés
pour les échafaudages nécessaires
aux travaux de peinture décorative
qui vont être exécutés prochaine-
ment dans la grande salle du
Palais des Beaux-Arts. Ces
préparatifs peuvent constituer
un danger pour la conservation

des tableaux. - Il demande
que des mesures particulières
de précaution soient prises
à cette occasion, telles qu'une
surveillance spéciale de jour
et de nuit et l'emploi de
procédés en usage aujourd'hui
pour rendre ~~les~~ incombustibles
des toiles employées pour fermer
les entre colonnements. La
Commission partage ces
avis et M. le Baron chargé de la
direction des travaux prendra
de s'entendre avec l'Administ-
-ration des bâtiments civils
pour les mesures préventives à
prendre pour écarter tous dangers.

La séance est levée à 3½ heures.

Le Président

Le Secrétaire

Commission directrice Des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture.

Procès-verbal de la séance Du 25 Juillet 1883 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président
le Comte De Beaufort
De Kruyé
~~Tschaggeny~~ Trimpont
Robin
Rousseau
Slingeneyer
} Membres.

V. Stévens, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance Du 18 Juillet est lu et adopté.

Conformément à une communication faite par Mr Florent Willems Mr Lindelo soumet un portrait De Philippe IV, peint par Velasquez dont le prix est de 2000 fr. - D'après des renseignements donnés verbalement par Mr l'Expert Le Roy ce portrait serait une copie ancienne qui ne se trouverait plus dans un parfait état de conservation. - Après examen, la Commission est d'un avis unanime que cette peinture ne peut convenir aux Musées et qu'il n'y a donc pas lieu d'accueillir la proposition de Mr Lindelo.

La Commission passe ensuite à l'examen des tableaux dont la cession est proposée pour les Musées de l'Etat et décide qu'ils ne se trouvent pas dans les conditions voulues pour les acquérir.

1° Un pont de mer, sans nom d'auteur, présenté par Mr Struys, au prix de 1250 francs.

2° Un Paul Potter, portant une fausse attribution - Bergers et moutons, attribués à D. Teniers - Le Jugement de Paris, par Bloemaert. - Tableaux offerts au

vente par Mr De Vuyst, aux prix respectifs de 35000.-10,000 & 2500 fr.

3°- Les portraits de Louis David & de sa femme, par Hesse, proposés pour 800 fr par Mr J. B. De Munter.

4°- Des peintures gothiques soumises par Mr l'architecte Verbeydem. Elles se trouvent malheureusement dans un état de dégradation qui ne permet plus de les restaurer d'une manière convenable.

5°- Deux tableaux formant pendants par Frère Manor. - Mr le Dr Stanzyn offre la cession au prix de 1200 fr chacun.

6°- Un très médiocre tableau présenté par Mr Jennin comme étant l'œuvre de D. Teniers.

Mr le Ministre de l'Agriculture envoie par apostille une lettre par laquelle Mr Guebbels, à Paris, propose de céder pour 30000.- deux tableaux de Rubens ~~peints~~ exécutés pour l'arc de Triomphe érigé à Anvers à l'occasion de l'entrée du Cardinal Infant. La Commission pour connaître qu'elle ne désire pas acquérir ces peintures. -

Mr le Président fait part d'une réclamation de Mr Bossuet, qui se pourvoit au Ministère et concernant l'exposition dans la Galerie des œuvres modernes, d'un tableau qu'il a peint au début de sa carrière et qui, par la destination qu'il occupe actuellement est de nature à nuire à la réputation de l'artiste. Il a exprimé en conséquence le désir que cette œuvre soit retirée de cette galerie. La Commission ne voit pas d'inconvénient à accueillir favorablement la réclamation de Mr Bossuet.

représentant: la vue de l'abbaye de Le Camus, à Rueux.

Deux propos sont venus de vente lui adressés par Mr. Mr. Prosper Henry, à Rheims et Mr E. Van Haserlande, expert, à Paris. Elles concernent, l'une un tableau de Raphael, l'autre une œuvre de Van Dyck provenant de la Galerie de William Pitt. - Ces deux personnes seront invitées à faire parvenir en communication à la Commission.

La Séance est levée à 3/4 heures

Le Président

Le Secrétaire.

Commission directrice du Musée royal
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 27 Juillet 1888 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, vice-Président faisant fonctions de Président
Balat
De Rongé
Fraikin
Robin
Roussau
Stingueyn
Membres
V. Straeten, Secrétaire.

Mr. Léon Gauchez soumet à l'appréciation de la Commission les deux tableaux suivants :
une marine (Calme) par J. Van de Capelle, du prix de 18000 frs.
2e. Une esquisse de Rubens, représentant : Constantin vainqueur de Maxence, pour laquelle il fesait la somme de 5000 francs. –
L'Assemblée décide de soumettre ces deux tableaux à l'avis de Mr. l'Expert Le Roy et de se réunir lundi prochain pour statuer sur la suite à donner à la proposition de Mr. Gauchez.

La Commission reprend l'offre qui lui est faite par Mr. L. Vander Lund d'Amsterdam de céder au Musée les cinq meilleurs tableaux qu'il soumet à son examen et prend note de l'ordre et attributions, à savoir :

Frans Hals.	Portrait	Florins 17,000.–
Lucas Cranach le vieux :	La descente du St. Esprit	" 15,000.–
Lucas de Leyden –	Le fou de la Cour de Maximilien 1er	" 7000.–
Rembrandt –	Disputation sur la nature du Christ	" 6000.–
Mieris 1er –	Portrait	" 3000.–

L'Assemblée prononce également le rejet d'une grande Paysage, ~~intérieur~~ attribué à Ruysmaer et que Mr Biston soumet comme Spécimen d'une Série de Douze peintures du même genre.

La Séance est levée à 3 heures

Le Président

Le Secrétaire
V Stévenaert

M. a donné lecture d'une lettre par laquelle Mr le Ministre de l'Agriculture fait remarquer que Louis David sera complètement représenté dans la Galerie du Musée, lorsque les trois tableaux de ce maître légués à l'Etat y figureront et qu'il ne peut pas consigner l'entrée au Cabinet du portrait d'Ingres enfant, par Louis David. Information de ce refus a été immédiatement communiquée à Mr Arthur Stevens. -

Commission consultative des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 30 Juillet 1888 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président
Balat
De Rongé
Fraikin
Gaspar
Robie
Slingeneyer
} Membres.

Il est donné communication du rapport de M. V. LeRoy sur les deux tableaux offerts en vente par Mr Léon Gauchez. — L'expert constate l'authenticité de la marine de J. Vande Capelle & son état de satisfaisante conservation. Il l'évalue à 15,000. — L'esquisse de Rubens est également authentique, mais une partie a été nettoyée. Sa valeur est de 6000 francs.

L'acquisition de l'esquisse mise aux voix est résolue négativement à l'unanimité, par les motifs que le musée possède du maître deux œuvres de même genre et d'une qualité supérieure.

L'acquisition du tableau de Vande Capelle est mise aux voix en principe et adoptée à l'unanimité. Le prix de 18000 fr. demandé pour cet ouvrage est rejeté par quatre voix contre trois.

Sur la proposition de Mr Robie l'assemblée adopte à l'unanimité, le chiffre de 16,000 francs.
L'offre en sera faite à Mr Gauchez.

La Commission s'occupe de l'examen de deux tableaux de

(La main-Chaude & le Cristras)

Jérôme Janssens, présenté par
Mr. Marcel Le Brun, à Reims.
qui lui attribue une valeur
de 1360.-

La Commission estime que
l'éventualité de l'acquisition
de l'un de ces tableaux n'est
pas à repousser pour introduire
dans le Musée une œuvre d'un
peintre qui n'y est pas représenté.

Il sera demandé à Mr. LeRoy
un rapport sur ces tableaux et
la Commission se réunira mercredi
prochain pour prendre une décision.

Mr. Guffens rend compte de
l'examen qu'il a fait à Hasselt
du tableau de Verhaeghen, sur
lequel l'attention de la Commis-
-sion a été appelée. Cette peinture
lui a paru d'une qualité
supérieure à d'autres du même
peintre qu'il a eu l'occasion de
voir; mais elle n'est pas en bon
état et devrait être restaurée.
Un nouvel examen des tableaux
sera fait par MM. Slingeneyer
et Guffens prochainement après
que Mr. LeRoy sera chargé,
s'il y a lieu, d'aller constater
son état de conservation.

La Séance est levée

Le Président.
C. Stevens

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 4me Août 1868 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président.

Balat
Le Comte Alb. de Beaufort
De Rouge
Fraikin
Robin
Rousseau
Simonis
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

Les procès-verbaux des Séances des 25 - 27 et 30 Juillet sont lus et adoptés.

Il est donné communication d'une lettre en date du 27 Juillet par laquelle M. le Ministre de l'Agriculture autorise la Commission à acquérir de Mr L. Gallait, au prix de 25 000 fr. un tableau représentant: le Repos du tisserand par Corn. Decker et Alf. Van Ostade.

M. le Président fait connaître que l'offre de 16 000 francs faite dans la dernière séance, pour la cession de la mairie de Van de Capelle n'a pas été acceptée. Mr. Lion Gallait a répondu que la personne qui le charge de vendre ce tableau accepterait comme dernière réduction la somme de 17 000 francs mais qu'il ne serait pas indemnisé des lots de ses peines ni de ses frais de déplacement. Après discussion sur la question posée en ces termes, M. le Président

mit aux voix le prix de savoir
vide l'Assemblée est disposée à
porter à 18 000 francs le prix du
tableau. Sept membres répondent
affirmativement 2 un membre
rejette ce chiffre. En conséquence
la mairie de Vande Cappelle est
acquise pour le Musée, sauf
ratification du Gouvernement.

La Commission prend connaissance
du rapport que Mrs Victor LeRoy
fait parvenir pour les deux tableaux
de Jérôme Janssens offerts en
vente par Mrs Marcel Lebrun.
Mr LeRoy les admet comme deux
bonnes productions de ce peintre.
Leur état de conservation est satis-
faisant et la valeur de chacun
peut être fixée de 1000 à 1200.-
La proposition d'achat de l'un
de ces tableaux est mise aux voix
et rejetée. Cinq membres votent
contre 2 trois pour.

Mr Slingeneyer communique
une lettre faisant connaître que Mr
Verslocht, à Roulers possède une
tableau de Van Dyck (St Hermann
aux pieds de la Vierge) qu'il désire
céder au Musée de St Eloi. - Mr
Verslocht sera invité à soumettre
cette peinture à l'examen de la Commission

Mr Van Eckhout à Bruxelles
propose la cession au prix de 3 000 francs
d'une statue en pierre exécutée par
Godecharle et représentant: Mercure
Quelques Membres sont chargés d'examiner cet ouvrage au
domicile de Mr Van Eeckhout et de faire
part de leur appréciation à la prochaine
réunion.

La séance est levée à 3 1/4 heures

Le Secrétaire
J. Skienne

Le Président
L. Fétis

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture.

—

Procès-verbal de la séance du 22 Août 1888 (2 heures)

—

Sont présents M.M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président

Balat
De Rongé
Ch. d'Osmont-Fraikin
Guffens
Robin
Rousseau
Slingeneyer
} Membres.

N. Stienon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 4 Août est lu & adopté.

L'Assemblée décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite aux propositions d'achat qui lui sont faites par

1° par M. Constant Verlat, concernant un tableau de Van Dyck (St Herman auprès de la Vierge), que la Commission considère comme une copie.

2° par M. Louis Cardon, qui présente une tapisserie (Verdure d'Audenarde) du 16e Siècle, dans le genre de Teniers. La Musée de l'Etat ne collectionnant que des tableaux à sujet pouvant se rattacher à une matière, la tapisserie de M. Cardon ne saurait être enquise.

M. M. les Membres chargés d'examiner le Salon (Mercure de Gudechanle) offerte en vente par M. Van Eechhaute, déclarent qu'aucun ouvrage ne présente aucun intérêt pour les Musées. En conséquence la Commission est d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition de M. Van Eechhaute.

Mr le Ministre de l'Intérieur nous communique une nouvelle lettre de Mr Guebler, à Paris, relative à deux tableaux de Rubens offerts en vente à l'Etat et par laquelle cette personne annonce l'intention de diminuer le prix demandé primitivement pour un des tableaux. Mr Slingeneyer fait connaître qu'il se propose de se rendre prochainement à Paris et qu'il pourrait se charger de voir les deux tableaux. L'Assemblée accepte volontiers l'offre de Mr Slingeneyer et le prie de vouloir bien examiner en même temps le tableau de Raphael dans la réserve lui est proposé par Mr Prosper Henry, à Paris.

L'ordre du jour appelle encore la résolution à prendre au sujet d'une proposition de transfert au Palais des Beaux-Arts d'oeuvres produites depuis la fin du siècle dernier jusqu'en 1830. La Commission ne s'avise qu'il convient d'ajourner l'examen de cette question jusqu'à ce qu'il ait pu être donné suite au déplacement de l'usine qui se trouve dans la Petite Cour où les tableaux devraient être installés. - La Commission insistera donc auprès de cette Ministère, afin que ce déplacement puisse être réalisé aussitôt que possible.

La séance est levée à 3½ heures

Le Secrétaire
[illegible]

Le Président
[illegible]

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 12 Septembre 1888 (2 heures

Sont présents M.M. Ed. Fetis, Vice-Président faisant fonctions de Président.

Balat
De Rongé
Truyen
Rousseau
Slingeneyer
} Membres.

F. Stévens, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 22 août il est donné communication d'une lettre du 28 ~~Août~~ du même mois, par laquelle Mr le Ministre de l'Agriculture l'autorise à traiter au prix de 18000 fr. d'une mer calme de J. Van De Capelle, cédée aux Musées par Mr L. Gauchez.

L'assemblée procède à l'examen des ouvrages qui lui sont proposés en vente pour les Collections de l'Etat et décide qu'elle ne prendra connaissance à cette destination : à savoir :

1°. Un tableau attribué à Murillo, que Mr. Heuler offre de céder pour 100,000 fr.

2°. Un petit tableau gothique, présenté par Mr. Duin.

3°. Une tête de St Matthieu, anciennement attribuée à Vandyck et dont Mr J. Linnig demande 3600 fr.

4°. Deux petits tableaux présentés sous le nom d'Ed. Beauvais et pour lesquels Mme Hubert demande 1000 francs —

5°. Un tableau de Jean Steen, offert en vente par Mr Max, au prix de 10000 francs.

6° Un tableau moderne sans nom d'auteur, présenté par Mr C. Wauters, du prix de 15,000. —

Sur la lettre du 6 de ce mois, Mr le Ministre de l'Intérieur fait parvenir quatre dessins exécutés par Mr Mellery pour les Statuettes du Square du Petit Sablon et qui sont destinés à figurer dans les Collections du Musée historique. Il sera accusé réception de cet envoi.

La Commission autorise le rentoilage des Portraits de

prêté par Mathieu Van Brée
exposé dans la Galerie historique.
Ce travail sera confié à Mrs
Van Leemputten qui s'engage à
l'exécuter pour la somme de 150 francs.

La séance est levée à 3/4 heures

Le Président

Le Secrétaire.
P. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 24 Septembre 1888 (1e Séance)

Sont présents MM. les Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président.

Balat
De Rouge
Fraikin
Robie
Rousseau
Slingeneyer
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 12 de ce mois est lu et adopté.

Mr Léon Gauchez soumet une terre-cuite de Mr Michel Rysbraeck, dont dit-il, le modèle original d'une Statue qui devait être élevé à Londres en l'honneur de Rubens. Le prix de cet ouvrage est de 1200 francs. - La Commission apprécie le mérite de cette terre-cuite qui se distingue plus par une grande délicatesse d'exécution, mais des doutes s'élèvent sur son originalité. L'œuvre présentée à la Commission semble être un estampage retouché par l'auteur. Il est admissible dès lors qu'elle a pu être reproduite à plusieurs exemplaires, circonstance qui diminuerait l'intérêt de posséder dans les Collections de l'Etat l'une de ces reproductions. Des Membres font observer que la Statuette offerte en vente est néanmoins remarquable, qu'elle a été revue par Rysbraeck et le prix demandé bien inférieur à celui qu'on serait en droit d'exiger pour le modèle original. Mr le Président met aux voix la question d'achat. Cinq Membres répondent oui, sept non et un

autre s'abstient. En conséquence l'acquisition est décidée pour la somme de 1200 francs.

L'Assemblée passe à l'ordre du jour sur les propositions qui lui sont soumises pour la répression des abus suivants:

1° un tableau de Dravosloot présenté par Mr Aug. Schmetz, au prix de 5000 fr.

2° Trois tableaux envoyés par Mr Hantermann:

L'Abreuvoir par Van der Leeuw - Prix 25 000.
Commencement d'usage d'un nouveau chemin par Paul de Lurocky " 25,000.
La mort d'un cheval par Verschuren " 12,000.

3° Un intérieur, sans nom d'auteur, offert par Mr Thevenet, prix 2000 fr.

Mr Van Hoesenlander propose la répression d'un Christ en croix pour Vandyck, dont il soumet la photographie. Il sera répondu que l'un délégué de la Commission ira prochainement à l'occasion de voir ce tableau à Paris.

Par sa circulaire du 2 Août, Mr le Ministre de l'Agriculture demande de lui adresser le curriculum des propositions en faveur des fonctionnaires et des employés de l'Etat qui réuniraient les conditions voulues pour l'obtention de la décoration civique. - La Commission signalera à l'attention du Gouvernement le Sieur Charles Cremers Concierge des Musées, qui par sa durée de Service, sa bonne conduite, le zèle et l'intelligence dont il a fait preuve depuis qu'il est attaché aux Musées, est digne d'obtenir l'une des distinctions instituées par l'arrêté royal du 15 Janvier 1885. Elle proposera en conséquence,

d'accorder la médaille de première classe au Sieur Cremers qui compte plus de 25 ans de bons et loyaux services.

La Séance est levée à 4½ heures

Le Président

Le Secrétaire

Commission Directrice des Abattoirs réunie
de Peinture & de Sculpture

—

Procès-verbal de la séance du 1er Octobre 1884 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fetis, Vice-Président faisant fonctions de Président;

Balat
De Rongé
Fraikin
Robie
Rousseau
} Membres,

V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 24 Septembre est lu & adopté.

M. le Président fait connaître qu'il a éprouvé quelques scrupules à signer la demande d'autorisation à adresser au Gouvernement pour l'achat de la terre-cuite de Rysbraeck, parcequ'depuis la dernière réunion de la Commission il a eu l'occasion de voir une épreuve complète de cette statuette, reproduction qui lui semble actuellement sous le jour de ~~la Commission~~ MM. les Membres. Il pense que vu cette circonstance et la dernière émise antérieurement, il y aurait lieu d'examiner s'il ne conviendrait pas de revenir sur la décision prise dans la Séance du 1er de ce mois. — Après délibération, la Assemblée est unanimement d'avis, sauf un Membre, de ne pas maintenir l'acquisition de la terre-cuite de Rysbraeck. —

La Commission décide de faire exposer pour MM. V. Le Roy & Lemaire une grande toile de Crépolo, représentant: St Simon Stock et Ste Madeleine de Pazzy recevant le Scapulaire dans la cellule leur est offert ~~par~~ par Mr Leon Gauchez, au prix de 20,000. —

Mr Braba soumet un tableau d'El Greco qu'il offre de vendre au Musée pour la somme de 25,000. - La Commission est d'un avis unanime qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette proposition.

Elle décide ensuite qu'il n'y a pas de suite à donner à l'offre faite par Mr Duchatenier relative à la cession de trois médiocres peintures sur verre.

Mme Levillain, à Paris, et Mr Portelli, à Bordeaux, signalent à l'attention de la Commission plusieurs tableaux anciens qu'ils proposent de céder au Musée. Ces ouvrages ne pouvant être présentés à l'examen de la Commission elle-ci s'en remet de les faire apprécier lorsqu'un délégué aura l'occasion de se rendre dans la ville où ils se trouvent déposés.

La Séance est levée à 3 1/2 h.

Le Président

C. Tetu

Le Secrétaire de Séance

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 10 Octobre 1888 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président.
Le Comte D. Beaufort
De Rongé
Fraikin
Guffens
Robie
& Rousseau
} Membres.

V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 1er Octobre est lu & approuvé.

Par une rapport daté du 4 Octobre, Mr V. LeRoy fait connaître que le tableau de Tiepolo offert en vente au Musée est une des bonnes productions de ce maître. - Cette toile a subi des avaries. - Sa valeur peut être portée à 2000 frs. - Mr Lampe ne contente pas l'origi-nalité de cette oeuvre, mais il constate qu'elle a beaucoup souffert et qu'elle gagnerait à être mise en bon état. Il dépasserait la valeur du prix d'achat qu'il fixe de 2 à 3000 frs. La proposition de vente soumise par Mr L. Gauchez est rejetée par Six voix à cause du prix élevé demandé pour le tableau de Tiepolo.

L'ordre du jour appelle ensuite la résolution à prendre au sujet de la tapisserie ancienne présentée en vente par Mr Léon Alavoine.

Consulté pour la Commission
Mr Victor LeRoy fait connaître que
la tenture qui lui a été soumise
est de fabrication bruxelloise du 16e
Siècle, qu'elle est d'un bon Style et
dans un état satisfaisant de conser-
vation. Il l'estime à 6000 francs.
L'Assemblée apprécie l'utilité de
posséder cette tapisserie qui offre un
mérite exceptionnel et un grand intérêt
à cause des sujets qu'elle représente.
Par six voix, elle décide de l'acquéri-
r au prix de 15000 francs demandé
par Mr Slaes. Elle aurait voulu
proposer une réduction de chif
re n'avant acquis la certitude que
cette négociation tentée dans ce
but resterait sans résultat et
pouvant même compromettre
l'achat de la tapisserie. La
résolution prise sera soumise
à l'approbation du Gouvernement.

La Commission passe à l'exa-
men des propositions
de vente qui lui sont adressées
par :

1°. Par Mgr le Cte de Cornelissen, pour deux portraits attribués à
Albert Cuyp, pour lesquels il fixe la somme de 20,000 fr

2°. Par Mr Vandrise, qui présente trois tableaux d'auteurs inconnus
(La tête du Christ et de St Jean Baptiste – Une sainte Cécile
et l'ancien de l'Eglise St Rombaut, à Malines).

3°. Par Mme de Krattowitz, qui offre de céder :

un tableau de Schoorel – du prix de 60,000.–
un " de Vandyck . . " " 60,000.–
un " de Murillo " " 10000.–
une tête de Christ de l'Ecole allemande " 4000.–

4°. Par Mr Wauters qui envoie un Paysage attribué à Van Everdingen
et dont le prix est de 1000 francs.

5°. De Mme la Princesse Galitzin qui présente à l'examen
les cinq tableaux suivants :

1 Paysage de Ruysdael . . . . . F 10,000.–
2 Intérieurs de Cabaret par Van Mieris . 4000.–
1 " de D. Teniers 5000.–
1 Pieter Claes 3000.–

6°. Par Mr Vande Sluyckt, soumettant deux tableaux (Prix 18000
l'un attribué à Rubens (un Puy sujet) et
l'autre, une Vue de Ville par Begeyn – Prix 12,000.–

7°. Par M. M. LeRoy, qui font parvenir une Collection de
vingt-six dessins au pastel, à la Sépia
à la mine de plomb exécutés par Jacq. Joseph.
Excelbrouck – Prix 1200.– La plupart de ces
portraits représentent des personnages de
l'époque de la Révolution Belge de 1830
ne semblent pas offrir suffisamment
d'intérêt pour en faire l'acquisition.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire

Commission Directrice Des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 24 Octobre 1888 (2ème

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant
fonctions de Président.

Balat
le Comte de Beaufort
Fraikin
Robie
Rousseau
J. Stingueyer
} Membres

V. Séverin, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 10 Octobre est lu et adopté.

La Commission examine les ouvrages détaillés ci-après dont la cession lui est proposée pour les Musées de l'Etat et décide qu'aucun d'eux ne se trouve dans des conditions désirables pour être agréé :

1° Un intérieur de Synagogue, par Abr. de Praetere que Mr. Leon Gauchez offre au prix de 6000 fr.

2° Un tableau d'Ernest Bailly (le portrait du peintre) présenté par Mr. de Buisseret pour la somme de 10000 fr.

3° Un tableau de Fr. Vinck Eisen (Le Christ appelant à lui les petits enfants, proposé par Mr. Colmaden, au prix de 5000 fr.

4° Cinq tableaux anciens envoyés par Mr. Ecusch sans indication de nom d'auteur ni de prix.

5° Deux tableaux soumis par Mr. de Smidt - l'une une descente de croix, l'autre la Vierge et l'Enfant Jésus, sans indication du nom d'auteur, ni prix.

6° Une marine de Simon De Vlieger - du prix de 900 fr. et une gouache de Boucher (Sujet pastoral) du prix de 1500 fr. proposés par Mme de Cogniet.

7° Un tableau de fleurs par Gaspard Verbruggen, présenté par Mr. le Dr Bendorp, sans mention de prix.

3e un dessin colorié, indûment attribué à Madame Sommier par Mr Langenwald, qui en demande 600 francs.

M.M. J & A. LeRoy font parvenir un tableau de Gerard De Lairesse, intitulé: Le Christ montré au peuple. — L'assemblée examine cette peinture avec intérêt et estime qu'il y a lieu de la soumettre à l'appréciation de MM. V. LeRoy, Expert des Musées.

La Séance est levée à 3/4 heures

Le Vice-Président

Le Secrétaire

Commission Directrice Des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 7 Novembre 1888 (21.

Sont présents M. M. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président
Fraikin
Guffens
Robie
Rousseau
Slingeneyer
} Membres.

Dr. Stévens, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la Séance du 24 Octobre, il est donné communication d'un rapport de Mr V. Le Roy, faisant connaître son avis sur le tableau de Gérard de Lairesse appartenant au Musée de l'Etat. - Il considère cette toile comme une bonne page académique du maître. Il fait de 4500 à 5000 francs la valeur de ce tableau qui est en bon état de conservation. - Après délibération la Commission décide unanimement l'achat de cet ouvrage au prix de 5000 francs avec faculté d'élever éventuellement ce chiffre à 6000 francs.

L'Assemblée décide qu'il n'y a pas lieu d'acquérir aucun des tableaux mentionnés ci-après :

1° un paysage avec figures, sans nom d'auteur, que Mr Gevaert, à Ypres, offre de céder pour 1500 fr.

2° une étude de Pendrom (La Verbe mis près de Vire) proposée par Mr Arthur Stevens, au prix de 5000 fr.

3° Deux tableaux de Balthazar Dekan présentés par Mr Joaquin Illanes, au prix de 6000 fr les Deux.

Mr Marie Saint Genest
Soumet un tableau de Daniel Vierex, intitulé : Sous les

manteau de la cheminée, dont il fixe la valeur à 20000 francs. La Commission apprécie les qualités de cette peinture représentant une composition d'un genre différent de celui que le Musée possède de ce maître. Elle est disposée à acquérir ce tableau si Mr Saint Genois consent à le céder pour 8000 fr payable en 1889.

Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître que l'Etat a acquis une Statue en bronze de Mr Godefroid Vandenbergh'thoven représentant un Pêcheur flamand et demande que la Commission examine si cette œuvre peut figurer dans les Collections des Musées. L'Assemblée émet un avis unanime pour l'acceptation de cette Statue.

Mr Gysschmelk, artiste-peintre, ayant été signalé comme s'occupant avec succès de travaux de restauration, la Commission estime qu'il y a lieu de lui confier, à titre d'essai, un tableau de Denis, représentant un combat de taureaux, peinture de très peu de valeur et complètement craquelée.

La séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire

Commission Directrice Des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 26 Novembre 1858 (Samedi)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président
Balat
L. Comte De Bemsfort
Franklin
Robie
Rousseau
Slingeneyer
} Membres

D. Stévenon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance Du 7 Novembre est lu et adopté.

Par sa lettre Du 3 Novembre, Mr le Ministre de l'Intérieur demande afin d'avoir la proposition qui lui a été faite par Mme Veuve Louise Gallait d'offrir en Don au Musée de l'Etat Deux tableaux du grand artiste, l'une, les portraits de Mme et de Mlle Gallait, Daté de 1848 et l'autre une étude de tête pour le tableau Du dernier Supplice rendu aux Comtes d'Egmont & de Horne. — L'Assemblée estime qu'il y a lieu de proposer au Gouvernement d'accepter le Don Des deux tableaux précédemment nommés.

La Commission est informée que Des ouvertures faites auprès de Mr. Le Roy, frère, en vue d'obtenir Dans les limites qu'elle avait fixées le cession du tableau de Gérard de Lairesse n'ont pu aboutir, les détenteurs De l'ouvrage ne consentant à le céder pour moins de 4500 francs. Mr le Président consulte l'Assemblée sur la somme De savoir s'il y a lieu de maintenir la somme primitivement adoptée. A l'unanimité, elle décide que le prix de 4500 francs est définitivement admis.

Mr Vander Finelt offre de vendre pour 15000 francs un petit tableau qu'il prétend comme une œuvre authentique de Rembrandt. Cette

pointent attir l'attention de M. M.
les Membres qui décident de les
soumettre à l'appréciation de Mr
l'Expert V. LeRoy. –

Après examen la Commission
décide qu'il n'y a pas de suite
à donner aux propositions des
vendeurs ci-après :

1° de Mr Pirlet qui offre, au prix de 15000 fr. un tableau ancien
représentant : le Miracle de St Paul.

2° de Mr Haakman, expert, qui soumet un portrait d'enfant, dont
il demande 25000 fr.

3° de Mme Baddart, qui présente au prix de 3000 fr. une tête de St
Jean Baptiste, qu'elle attribue à Quinten-Metsys.

4° de Mr Hoeberg qui désire céder pour 10000 francs, un tableau de
feu Fçois Vanden Haert, représentant des portraits de famille.

Mlle Marie De Braekeleer propose
de céder pour 10000 francs, une
collection de dessins de feu son
frère Henri. – Il sera répondu
à Mlle De Braekeleer que ces dessins
ne rentrent pas dans la catégorie
des œuvres sur lesquelles la Com-
-mission est appelée à se prononcer.

Mr le Président donne lecture
d'une lettre et d'une note des-
quelles il résulte que Mr le Comte
Vander Straeten-Ponthoz est en
possession d'une reproduction
moderne en bronze d'un buste
de Charles-Quint, de l'Ecole
Italienne du 16e Siècle. – Le
prix de cette reproduction est
de 2500 francs. Les détails
intéressants donnés à propos
du buste original, auquel
il est incontestable mérite,
déterminent la Commission à
acquérir au prix demandé de
2000. – L'épreuve du buste qui
lui sera remise.

En faisant connaître que
la Commission est autorisée à
placer dans la Collection de
l'Etat la Statue de Mr Godefroy
Vandenbergh (en Brabant
flamand), Mr le Ministre de
l'Intérieur demande d'examiner
si le bronze de la Statue de Mr
Constantin Meunier (en Pied sur)
ne pourrait pas recevoir la
même destination. Il est
~~unanimement~~ procédé à un
vote sur l'admission de cet
ouvrage. Quatre voix se
prononcent pour, 3 deux contre.
Mr le Ministre sera informé
en conséquence qu'il y a lieu
d'accepter la Statue de Mr Meunier.

Mr Saint Genois à Paris
possesseur du tableau de Dr.
Tenniers (Sous le manteau de la
Cheminée) a fait connaître
qu'il ne pouvait céder cet
ouvrage pour la Somme de
200 francs qui lui a été
offerte par la Commission.
Mais à la Suite de la démarche
officieuse d'un délégué de
Mr Saint Genois, l'Administra-
-tion des Musées est prête à
que le tableau de Tenniers pourrait
être cédé au prix de 10000 francs
L'Assemblée est d'avis qu'il
y a lieu de maintenir sa
proposition telle qu'elle a
été décidée dans la séance du
7 Novembre dr. –

Il est donné lecture pour
notification d'une lettre de
Mr le Ministre de l'Intérieur
priant la Commission de
lui faire à la disposition de
Mr Emile Wauters, pour
Septembre à une exposition

spéciale du Cercle artistique de Gand, les deux cadres des deux genres que le Gouvernement a achetés à ces artistes.

La Commission approuve un devis s'élevant à quarante francs, que lui soumet Mr. Gyselinckx pour la restauration, à titre d'essai, d'un tableau de Denis, représentant un combat de Dunkerquois et autorise le professeur à opérer ce travail chez lui.

La Séance est levée à 3/2 heure.

Le Président
L. Fétis

Le Secrétaire
P. Stéenman

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

—

Procès-verbal de la Séance du 22 Novembre 1888 (2e.)

—

Sont présents MM. les Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président,

Balat
le Cte de Beaufort
De Rongé
Franklin
Gaffiaux
Rousseau
Slingeneyer
} Membres.

P. Stéenman, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la Séance du 21 de ce mois, il est donné communication d'une lettre par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur approuve l'acquisition au prix de 15,000 francs de l'ancienne tapisserie flamande offerte en vente par Mr. L. Slaes.

Sur son rapport du 22 Nov. Mr. l'Expert LeRoy fait connaître que le jury a jugé préférable de ne pas acheter un tableau de Rembrandt à qui elle est attribuée. Il le croit de J. Kraus, l'un des imitateurs des célèbres peintres Hollandais et lui donne une valeur maximum de 1500 fr.

Mr Léon Cardon soumet à l'appréciation de la Commission une grande toile de Wilden représentant : une fête navale donnée à Venise à l'occasion de l'inauguration de pont Spinola. Mr Cardon demande 4000 fr. de ce tableau.

L'assemblée apprécie le vif intérêt de posséder ces œuvres dans la Galerie à cause de la scène qu'il représente. Elle considère en outre que l'Etat ne s'en trouve aucun en dépôt; elle décide, à l'unanimité d'acquérir le tableau qui lui est soumis de Mr. Cardon, consent à le céder pour trois mille francs.

La Commission passe à l'ordre du jour sur les deux propositions soumises ci-après:

1° de Mr. Schenkauser, à Londres, qui envoie à l'examen un tableau mouvementé attribué à D. Teniers, représentant un corps-de-garde réuni en arrêt sur la Grand'Place d'Anvers. - Prix 2000 fr.

2° de Mr. Marcilhac, à la Louvière (France) qui soumet six photographies de peintures en grisaille des Loonius, qu'il offre de céder pour la somme de 100000 francs.

La séance est levée à 3½ heures

Le Président

Le Secrétaire
J. Steinen

Commission Directrice du Musée royal
de Peinture et de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 12 Décembre 1888 - 2 heures.

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président.

Balat
le Cte de Beaufort
De Rongé
Baron Kin
de Dve Goethals.
Rousseau
et Stroobant
} Membres.

F. Stroobant, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la Séance du 28 Novembre, il est donné communication d'une lettre par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur l'autorise l'acquisition, au prix de 2500 francs, d'une tenture Gobelins de Charles-Quint, cédée aux Hospices par Mr le Comte Arnold Straelen-Ponthoz.

L'Assemblée est informée que Mr Léon Cardon accepte l'offre de 3000 francs pour la cession d'un tableau de Wappers, représentant: une fête navale devant Anvers. - Cet achat a, en conséquence, été soumis à l'approbation du Gouvernement.

Mr Saint Genest, à Paris, fait connaître qu'il consentirait à céder au prix de 10000 francs le tableau de Leys (Sous le marteau de la chemise) pour lequel le Gouvernement de l'Etat lui a offert 3000 francs et il soumet de nouveau cet ouvrage à l'examen de la Commission. Celle-ci décide qu'il n'y a pas lieu de majorer la somme primitivement offerte à Mr Saint-Genest et se réfère à sa proposition primitive.

Mr Braun, à Paris, soumet à l'Assemblée une esquisse d'Hte Levée, intitulée : le Prêche, pour laquelle il demande 6000 frs.

La Commission apprécie le mérite de cette peinture qui a dû servir d'étude pour le tableau que le Musée possède de grand artiste Ruysdaël, ainsi que l'intérêt qu'il y aurait à voir figurer cet ouvrage dans la galerie moderne.

Elle fixe à 4000 francs la somme à offrir à Mr Braun pour la cession de l'esquisse présentée et autorise même l'achat de celle-ci au prix de 6000 francs si la propriétaire ne consent pas à réduire ses prétentions.

La Commission décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite aux propositions de vente qui lui sont présentées :

1° par Mr Arthur Stevens, qui offre au nom d'un amateur étranger, un tableau (une nature morte) attribué à Arnold de Gueldres, et dont le prix est de 3000 frs

2° par Mr Charles Otty Greenwell, qui demande, pour la somme de 100,000 francs, un tableau non nommé, attribué à Paul Potter.

3° par Mr Léon Gauchez, propriétaire de céder les trois tableaux suivants :

Un portrait de Fr. Hals, pris 8000 fr.
Un tableau de Berkheyden, " 5000.-
Un tableau de Patenier, " 6000.-

Mr le Ministre de l'Intérieur fait savoir, avec demande d'avis, un portefeuille de 32 dessins de feu Henri De Braekeleer dont la veuve de cet artiste propose l'achat pour le compte de l'Etat.

La Commission fera connaître à Mr le Ministre que les dessins soumis à son examen ont paru n'être pas d'une valeur suffisante, ne donnant pas une idée exacte du mérite de cet artiste et ne semblant pas justifier sa réputation.

Elle ne saurait en conséquence conseiller au Gouvernement d'accueillir la demande présentée par Mlle de Braekeleer.

La Commission examine le budget des dépenses des cleveés qui lui a été présenté pour l'exercice 1889 et décide qu'il y a lieu de le soumettre à l'approbation de Mr le Ministre de l'Intérieur.

Les dépenses sont réparties de la manière suivante :

1°	Personnel	Fr. 44,400.-
2	Frais d'Adm^on^ & matériel	" 25,260.-
3°	Achats	" 66,000.-
	Total Fr	135,660.-

La Commission a vu avec regret ce budget inférieur de nouveau sur la nécessité d'obtenir les crédits demandés pour compléter la Section de la Renaissance au Galerie, ainsi que pour la publication du Catalogue des Musée moderne de la Galerie historique et du Musée Wiertz.

La Séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Secrétaire
J. Stévens

Le Président
A. Pinchart

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 27 Décembre 1888 (2 heures)

Sont présents MM. Ch. Fétis, Vice-Président, faisant fonctions de Président.

Balat
L. Comte De Beaufort
DeBruyn
Fraikin
Guffens
Rousseau
Slingeneyer
} Membres.

D. Stroobant, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 12 Décembre est lu et adopté.

L'Assemblée est ensuite informée par MM. Cardon, Saint-Genois et Braun ont accepté respectivement les offres de 3000 f — 8000 francs et 4000 fr qui leur ont été présentées pour la cession aux Musées de l'Etat des tableaux de Wildens (Fête annuelle à Anvers) de Leemans (Sous le marteau de la Chemise) et de Hte Ley (le Prêche). Des propositions pour l'achat définitif de ces ouvrages ont été soumises au Gouvernement.

Par sa lettre du 6 Décembre, Mr le Ministre de l'Intérieur y invite la Commission à examiner un groupe en marbre (Le Triomphe de Bacchus) commandé pour l'Etat à Mr Fraikin et de lui faire connaître si cette œuvre d'art ne peut pas compléter utilement la représentation de l'éminent artiste dans les collections des Musées. La Commission informera Mr le Ministre que c'est avec empressement et d'une voix

manière qu'elle propose de placer le beau groupe de Mme Franklin dans la Galerie de Sculpture.

Mr Léon Gauchez offre de céder une étude pour la somme de 2,600 francs, un tableau de Ribera représentant: Ste Luce peignant la Vierge. Il est un des plus belles toiles du maître espagnol et offre de le soumettre à l'examen de Mm. les Membres. La Commission répondra à Mr Gauchez qu'elle ne dispose à examiner le Ribera si cette toile réunit en effet les qualités qu'il lui attribue, mais qu'elle ne peut cependant prendre aucun engagement d'achat.

Mr Gerson Demeny, à Paris soumet à la Commission un fragment ancien qu'il attribue à tort à Bernard Van Orley. Le prix en est de 12,000 francs. L'Assemblée estime que ce tableau n'offre pas les qualités désirables pour en faire l'acquisition. Il sera, en conséquence, répondu négativement à l'offre de Mr De Meny.

Mm Gustave fait connaître que d'après des renseignements qui lui sont parvenus, les Hospices de Hasselt demandent 4000 francs du tableau de Verhaegen, qu'ils désirent céder à l'Etat. La Commission ajourne la résolution à

prendre relativement à cette affaire, attendant qu'un Membre Liégeois ait pu se rendre à Hasselt afin d'examiner cet ouvrage et donner son avis sur appréciation.

La séance est levée à 3 h.

Le Président,

Le Secrétaire

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 9 Janvier 1889 (2 heures)

Sont présents MM. Gd. Fetis, Vice-Président faisant fonctions de Président.

Balat
le Cte de Beaufort
De Rongé
Fraikin
Gaffens.
Rousseau
Slingeneyer
} Membres

P. Hélin, Secrétaire.

M. le Président prend la parole pour exprimer les regrets ressentis par la perte douloureuse que la Commission vient d'éprouver en la personne de M. le Lieutenant-Général Baron Goethals, Membre de cette Commission. Il prie un juste tribut d'hommages au mérite, au caractère et aux qualités aimables qui distinguaient ce regretté Collègue et propose d'adresser des compliments de condoléance à Mme la Baronne Goethals. MM. les Membres s'associent aux sentiments exprimés par M. le Président et adoptent sa proposition.

Le procès-verbal de la Séance du 29 Décembre est lu et adopté.

Il est donné communication des lettres par lesquelles M. le Ministre de l'Intérieur approuve l'acquisition faite pour la Commission des tableaux de Wildens (Fête nuptiale à Anvers) d'Henri Leys (le Prêche) et de Gérard de Lairesse (le Christ présenté au peuple) dans la succession

eux Musées de l'Etat, a été respectivement confiée par Mr Léon Cardon, Brame & Le Roy, frères.

Par sa lettre du 5 de ce mois Mr le Ministre fait connaître qu'il n'a pas cru pouvoir approuver l'acquisition du tableau de Zurbaran offert en vente par Mrs Saint Genest, à Paris, attendu que l'importance des autres œuvres du Maître, classés pour la plus part parmi les Chefs d'œuvre de maître, il leur paraît donc qu'il y a lieu d'attendre une occasion plus favorable. Cette décision a été immédiatement donnée à Mr Saint Genest.

Mr Léon Gauchez soumet à la commission le tableau de Ribera (S.t Luc peignant la Vierge) dont il propose la cession au prix de 26,000 francs. La Commission tout en admettant la belle tonalité de cette peinture qui ne lui paraît point cependant présenter la physionomie caractéristique des œuvres connues du maître espagnol et elle constate le mauvais état de conservation du tableau, avant de prendre aucune résolution décide de demander l'avis de Mr l'Inspecteur P. Le Roy.

L'assemblée décide ensuite négativement sur les propositions qui lui sont soumises

1°. Par Mr Brame offrant de céder, pour 11,000 francs, deux grandes toiles de Mathis Muller (La Marchande de fruits et la marchande de poissons) provenant de la Galerie Salamanca

2°. Par Mr Sivrant, présentant un très médiocre portrait de tableau moderne.

Mr le Ministre de l'Intérieur transmet plusieurs pièces relatives à la réparation projetée par le Conseil de Fabrique de l'Eglise de St Barthélemy, à Grammont, d'un tableau de De Crayer qui orne le maître autel de l'annexe de Ste Catherine et prie la Commission de lui faire connaître son avis sur la valeur de cette toile au point de vue de son admission dans la Collection de l'Etat.

Mrs le Président et Mrs Sleyngeyer et Geefferes veulent bien se charger d'examiner le tableau et de communiquer leur rapport ci-après.

La Commission consulte sur la question de savoir si une statue en pierre: La Vénus au Miroir, qui figurait au Parc de Bruxelles un dépôt de figures dans la Galerie de Sculpture. D'après les renseignements fournis par Mr Fraikin, il sera répondu négativement.

Par sa lettre du 27 Déc.bre Mr le Ministre fait connaître qu'il a été décidé de transférer au bosquet du champ des manœuvres la Galerie des plâtres qui occupe actuellement le rez-de-chaussée du Palais des Académies de Saint Albert afin de faire remarquer que les deux surveillants chargés de la garde de cette Collection devront dès ce moment à la disposition des Musées. Mr le Ministre a été informé immédiatement qu'un seul gardien était chargé de ce service.

Il est donné lecture de deux lettres successives de M. le Conservateur du Musée Wiertz, par lesquelles il fait connaître que la vente du Catalogue raisonné de [illegible] s'annonce dans des proportions telles que le crédit de fr. 3450 fr. dont cet établissement a disposé pour les frais matériels de l'impression de ce Catalogue est devenu insuffisant au point de laisser en souffrance les dépenses du Musée. Il demande en conséquence, qu'une certaine somme a prélever sur les fonds des autres Musées puisse servir à régulariser ces dépenses et qu'il lui soit accordé pour l'avenir un crédit spécial pour l'impression des Catalogues. Et d'après ce crédit, il propose enfin de régulariser la position de l'homme de peine du Musée Wiertz, par une nomination définitive, puisque depuis longtemps une somme de 1200 a été inscrite au crédit du personnel; les frais matériels seraient dégrevés ainsi du salaire payé aux journaliers à l'agent remplaçant l'emploi de Bonne foi et pourraient suffire à la publication des Catalogues.

M. le Conservateur sera informé que la Commission regrette de ne pouvoir disposer [illegible] du crédit des divers anciens & modernes accessoirement comme jusqu'ici pour les dépenses du Musée Wiertz, mais elle insistera de nouveau près de M. le Ministre afin d'obtenir une majoration du crédit devant servir spécialement au aide à l'impression des Catalogues, les autres frais du Musée Wiertz ne semblant pas devoir exiger des ressources nouvelles. La Commission ne pense pas qu'il y ait lieu de conférer une nomination définitive au bonhomme du Musée. Le traitement de 1200 fr dont parle M. Potvin était [illegible] resté sans emploi parceque la présence d'un gardien au Musée Wiertz n'était pas d'une nécessité absolue, mais il a été reconnu depuis que ce crédit pourrait recevoir une destination plus utile, c'est-à-dire la nomination d'un surveillant pour les salons des divers anciens & modernes.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Secrétaire
P. Stévens

Le Président
Ed. Fétis

Commission directrice du Musée royal de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 16 Janvier 1889 2 heures

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président
Balat
Le Comte De Beaufort
De Rouge
Fraikin
Rousseau
Slingeneyer
} Membres.
P. Stévens, Secrétaire

Après la lecture & l'adoption du procès-verbal de la Séance du 9 Janvier, il est donné communication du rapport soumis par M. l'Expert Le Roy pour le tableau de Ribera présenté par M. Gauchez. — Cette toile lui paraît être une des bonnes productions de Ribera, tant sous le rapport du dessin que sous celui de l'exécution. Comme coloris, elle a l'avantage de ne pas avoir trop poussé au noir. L'état de conservation du tableau laisse à désirer; il a été exposé à l'humidité & la préparation se soulève. On remarque quelques accrocs retouchés. Il estime à 20000 fr. la valeur du tableau. La Commission est d'avis que lorsqu'il s'agit de représenter des maîtres étrangers, il est désirable de faire choix d'œuvres de premier ordre pouvant mieux apprécier plus exactement de leur talent. — La proposition d'achat du tableau de Ribera est mise aux voix & rejetée à l'unanimité.

M. le Ministre transmet, afin d'avis,

Deux requêtes pour l'obtention de l'emploi de Surveillant aux Musées. Il sera répondu que aucun emploi de ce genre n'est vacant et que pour les nominations à faire prochainement la Commission persiste à maintenir les candidatures qu'elle a présentées l'année dernière en les recommandant de nouveau à toute la bienveillance de Mr le Ministre.

Par sa lettre du 1/ de ce mois, Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître que le Gouvernement a résolu de transférer la collection de plâtres exposée au rez-de-chaussée du Palais des Beaux-Arts dans les Galeries des Champs des Manœuvres où elle complètera utilement les Collections similaires du Musée du Louvre. - Il prie, donc ~~en conséquence~~, la Commission de remettre cette Collection aux Agents qui seront chargés de son transport. Il fait remarquer que parmi ces objets se trouvent des modèles de Statues d'hommes illustres érigées dans plusieurs villes du pays et qui ne pourraient figurer au Musée du Louvre. La Commission est en conséquence invitée à examiner si ces modèles lui paraissent dignes de prendre place dans la Collection des Sculptures modernes exposées dans la grande Salle du Palais des Beaux-Arts.

L'Assemblée est d'avis que ces ouvrages ne sauraient

convenablement être exposés dans la Collection du Musée de Sculpture et ainsi que Mr le Ministre en suggère l'idée les meilleurs parti serait de les laisser provisoirement dans les lieux qu'ils occupent.

Avant de prendre une décision sur la destination à donner aux œuvres acquises par l'Etat à l'Exposition des Beaux-Arts de 1887, Mr le Ministre prie la Commission d'examiner si parmi ces œuvres il ne s'en trouve pas qui mérite de prendre place dans la Collection du Musée moderne. - L'Assemblée décide de se réunir spécialement ~~pour~~ lundi prochain pour répondre aux renseignements demandés par le Gouvernement.

La Séance est levée à 3½ heures.

Le Président

Le Secrétaire

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 21 Janvier 1889 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Vice-Président faisant fonctions de Président
le Comte De Beaufort
De Rongé
Fraikin
Guffens
Stingeneyer
Membres
F. Stéphany, Secrétaire.

Conformément à la décision prise dans la Séance du 16 de ce mois, la Commission procède à l'examen des ouvrages acquis pour l'Etat à l'Exposition des Beaux-Arts de 1887. Elle désigne comme méritant de figurer dans les Galeries du Musée moderne les trois tableaux mentionnés ci-après :

1° La montée, par Ch. Eschaggeny - admis à l'unanimité
2° Les étrangères, par Ed. Carpentier " par 4 voix contre une. - Un membre s'abstient.
3° La Vierge donne sa pièce, par Lybaert. " par 5 voix contre une

Les ouvrages suivants n'ont pas réuni le nombre de voix réglementaires pour être admis dans la Collection de l'Etat.

1° Moments de bien être, par Cogen - rejeté par 6 voix.
2° L'été . . . . " De Keghel " " 6 voix
3° (Hagemans) L'écart à marée-basse, par " " 6 voix
4° Soir d'été, par Verstraeten . . " " 6 voix
5° La Visite à l'accouchée par Cap . " " 6 voix
6° Un coin d'étang, par Hamesse . " " 6 voix
7° La Vallée de la Dendre, par Van Dammeslyne " " 6 voix
8° Les Pupilles, par Dael . . . " " 6 voix.
9° Livres, parchemins, par Verhaeren " " 5 voix
un membre s'abstient

10e Pénélope, par Van Brabrouck – rejeté par 3 voix contre 3.
11e Figure tombale, par Dillens – " " 4 " 1
" " membre s'abstient.

Une démarche sera faite près de Mr le Ministre de l'Intérieur afin que les tableaux de MM. Eschaggny, Carpentier & Lybaert soient mis à la disposition des Membres.

La Séance est levée à 3 heures.

Le Président
E. Tétar

Le Secrétaire
V Stiennon

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 6 février 1849 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fetis, Vice-Président faisant fonctions de Président.

Balat
le Comte de Beaufort
De Rouge
Traitteur
Guffens
Rousseau
J. Stiegelmeyer
} Membres.

V. Stiévenart, Secrétaire.

Les procès-verbaux des Séances du 16 et 23 Janvier sont lus & adoptés.

Il a été donné communication d'une lettre par laquelle Mr le Baron Goethals remercie en son nom et au nom de toute sa famille pour les ~~regrets~~ sentiments de regret exprimés pour la Commission à l'occasion de la Mort de son père, Membre de la dite Commission.

Mr le Président communique une série de photographies obtenues d'après des tableaux anciens qu'une personne de Vienne offre de vendre aux Musées. L'assemblée est d'avis qu'il n'y a pas de suite à donner à cette propositions.

Mr le Ministre de l'Intérieur fait parvenir trois esquisses de Meissonier que Mr Brame, de Paris offre de céder à l'Etat pour la somme de 25.000 fr. Mr le Ministre désire connaître l'avis de la Commission tant sur la valeur de ces esquisses que sur le degré d'intérêt qu'elles offriraient pour le Musée de l'Etat. L'Assemblée est d'avis que ces esquisses ont un mérite incontestable, mais qu'une fois de plus du Musée de l'Etat elle ne constituent pas une manifestation assez complète du talent de cet éminent artiste.

La Commission décide qu'il n'y a pas lieu d'acquérir les ouvrages suivants:

(Titien d'Harmont de Meaux)

1° Deux miroirs peintures précédemment attribués à Adam Van Noort et proposés par Mr Verbruggen,

2° Un portrait de Marie de Médicis, en Pérou, que Mr Joseph Baer, de Paris présente comme une oeuvre de Rubens et pour laquelle il demande 15,000 fr.

Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'il vient d'acquérir une figure en plâtre d'Eugène Simonis, intitulée: le Bambin malheureux et demande si la Commission est d'avis de placer cet ouvrage dans la Galerie moderne de Sculpture de l'Etat. La Commission décide qu'il convient de répondre affirmativement.

Mr Langweld propose de céder pour 250 francs un petit portrait de Wander Meer peint par de Gheyn. L'Assemblée estime que cet ouvrage offre de l'intérêt pour la Galerie historique et en arrête l'achat si Mr Langweld consent à le céder pour Cent francs.

Mr L. Gauchez soumet à l'appréciation de la Commission un portrait d'homme, par Vandyck, debout jugé assez grand, pour lequel il demande 25 000 fr. Cette peinture fait l'objet de plusieurs critiques et ne paraît pas réunir les qualités essentielles que l'on désirerait rencontrer dans une oeuvre destinée à combler une des principales lacunes du Musée de l'Etat. La question d'achat mise aux voix par Mr le Président est résolue négativement, à l'unanimité, moins une voix.

De Tenières et Jean Breughel

Par sa lettre du 26 Janvier Mr le Ministre de l'Intérieur prie la Commission de faire examiner par des délégués les tableaux et dessins (encadrés par les Artistes) exécutés par les Artistes et de lui transmettre ensuite leurs observations. — Mr Mr. Truelens et Slingeneyer sont priés de vouloir se charger de cette mission.

Mr le Ministre fait connaître qu'il est question d'organiser une Exposition de portraits du Siècle dans plusieurs salles contiguës aux Galeries occupées par les oeuvres modernes, mais auxquelles il est impossible d'atteindre sans passer par les locaux du Musée et demande si cette communication à la Commission examinera le moyen auquel on pourrait recourir pour avoir accès aux pièces dont disposerait l'Exposition des Portraits. Mr le Comte de Beaufort croit devoir prévenir l'Assemblée que l'exhibition projetée n'aura pas lieu et que dès lors la demande de Mr le Ministre devient sans objet.

Il est communiqué à l'Assemblée une lettre de Mr le Ministre qui transmet une demande du Comité exécutif de la Commission Belge de l'Exposition universelle de Paris, tendante à pouvoir s'attacher en qualité de Secrétaire du groupe des Beaux-Arts, Mr Van Mons, Secrétaire-adjoint de la Commission du Musée

Mr le Ministre désire connaître si rien ne s'oppose à ce que la demande dont il s'agit soit accueillie. – La Commission répondra qu'elle n'y voit pas d'inconvénient.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Ed. Fétis

Le Secrétaire.

V. Siémens

Commission Directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 27 Février 1889 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président.
Balat
Claus
Ch. de Beaufort
Delebecque
De Rons
Fraikin
Guffens
Robie
Rousseau
Wauters
} Membres.

V. Siémens, Secrétaire.

Avant d'aborder l'ordre du jour M. le Président est heureux de pouvoir, au nom de la Commission Directrice, souhaiter la bienvenue aux trois Membres que le Gouvernement vient d'adjoindre à l'Administration des Musées et se félicite de pouvoir compter dès à présent sur la participation de ces nouveaux Collègues aux travaux de la Commission.

Le procès-verbal de la Séance du 6 février est lu et adopté.

Il est donné communication d'une lettre de M. le Ministre de l'Intérieur &c. qui transmet des expéditions de l'arrêté royal du 18 de ce mois nommant MM. Edmond Fétis, Président, MM. Portaels et Slingeneyer, Vice-Présidents, MM. Emile Wauters, Claus & Delebecque, Membres de la Commission Directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture.

L'Assemblée est informée que Mr Langerock a accepté l'offre de cent francs qui lui a été présentée pour la cession d'un petit portrait de Vander Noot peint par De Glimes. Cet ouvrage est donc définitivement acquis pour le Musée.

Mr Leon Gauchez soumet à l'appréciation de la Commission une bande de femmes terre cuite de Pendulum, dont il demande 2500 frs. Après discussion sur le mérite de cette oeuvre de sculpture, l'Assemblée décide en principe par neuf voix contre trois, l'achat du bustes, sous à se prononcer ensuite sur le prix à proposer. - Deux membres émettent la somme de 1500 francs. Le chiffre mis aux voix est adopté par sept membres, les cinq autres s'abstiennent.

Par les lettres des 8. 12 et 13 février dernier, Mr le Ministre de l'Intérieur autorise la Commission dans les Galeries du Musée moderne les achats suivants:

1o Le Triomphe de Bacchus, groupe en marbre par Mr Fraikin.

2o Les tableaux de MM. Ch. Eschagnon (Gravier Carpentier et Th. Sybaert, représentant respectivement: La mendiée - les Etrangers et la Vierge priant.

3o Les portraits de Mme Louis Gallait et de Mlle Gallait, ainsi qu'une étude de tête pour le tableau représentant: Les hommes rendus aux Comtes d'Egmont et de Hornes. Ces oeuvres remarquées par l'Illustre artiste ont été offertes en don au Musée par Mme Veuve Gallait, à la condition d'être exposées publiquement à Bruxelles dans les Galeries et à titre inaliénable et inaliénables.

et acceptées par le Gouvernement

L'assemblée décide qu'il n'y a pas lieu d'acquérir pour le Musée:

1o Un paysage attribué à Hobbima que Mme Bonguet Vanden Peereboom propose de céder pour une somme qu'elle abandonne à l'appréciation de MM. les Membres.

2o Un bas-relief antique, un

à Vienne

marbre que Mr Jean Polidi offre de rendre pour 150 livres Sterling.

Mr le Ministre de l'Intérieur transmet deux copies du testament de Mr Gustave Appelt qui légue à la Ville d'Anvers un Musée et à l'Etat - Des renseignements seront demandés à Mr le Notaire Engleberts afin de savoir quand les envois pourront être examinés suivant le désir de Mr le Ministre. -

Par sa lettre du 28 janvier dr Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître que le Conseil de fabrique de l'Eglise de Peuthy désire aliéner des tableaux anciens, parmi lesquels se trouve une oeuvre de Teniers qui pourrait avoir une valeur réelle et dont un amateur offre 50000 frs. - Le Gouvernement prie la Commission d'examiner l'intérêt que cette peinture pourrait offrir pour le Musée et si les autres tableaux de l'Eglise de Peuthy ont quelque valeur. - Mr Neuzy en fait connaître qu'il s'est rendu à Peuthy, accompagné de Mr l'Inspecteur V. Le Roy pour voir le tableau signalé à l'attention de la Commission et que d'après son rapport qu'il a adressé le 29 Décembre 1886 à Mr le Ministre de l'Intérieur ce tableau ne semble pas de nature à être acquis pour le Musée de l'Etat ce que les autres amateurs dont l'aliénation est également proposée n'offrent aucune valeur artistique au point de vue des Collections de l'Etat. La Commission déclare se référer à l'appréciation de Mr le Vice-Président et de répondre en ce sens aux renseignements demandés par le Gouvernement.

La Commission décide
de se réunir lundi prochain
à 2 heures afin de procéder
au placement des tableaux
acquis ou récemment pour le
Musée moderne.

La séance est levée à 3½ heures

Le Président
C. Tétar

Le Secrétaire
J Steinmetz

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 4 Mars 1889 (2h.)

Sont présents MM. Ch. Tétar, Président
Steinmetz, Vice Président
Eloy
le Comte de Beaufort
Delaberge
De Rongé
Fraikin
Geefs
Robie
& Wauters
} Membres.

La Commission convoquée spécialement dans ce but, procède à l'examen des ouvrages qui, jusqu'ici n'ont pu être exposés dans la Galerie du Musée Moderne et juge, vu l'insuffisance de l'espace, d'utiliser le vaste Salon de Rubens pour les grandes toiles de De Caisne, Detroy sur & De Biefve et d'attendre pour le placement des autres tableaux que ce travail soit effectué.

Suivent les intentions de la Cie

M.M. le Comte de Beaufort et Geefs ~~sont commissionnés~~ sont chargés de se rendre à Grammont pour examiner le tableau de De Croyer offert en vente par le Conseil de fabrique de cette localité. Ils feront connaître si que la toile dont il s'agit a beaucoup souffert et n'offre d'ailleurs pas suffisamment de mérite pour être acquise pour le Musée de l'Etat, qui possède déjà treize oeuvres de De Croyer. — La Commission se rallie à l'opinion des deux Délégués, mais elle pense qu'il serait désirable de ne pas changer la destination du tableau de la

Chapelle de Ste Catherine et que dans ce but elle ne peut qu'engager le Gouvernement à intervenir dans les frais de restauration de cet ouvrage.

Mr Emile Wauters fait remarquer que certains parties de son tableau représentant: Hugo van der Goes se crevassent et qu'il est indispensable d'enlever le vernis afin d'empêcher le mal de s'étendre. - Déférant à sa demande, la Commission l'autorise à faire enlever ce travail.

La séance est levée à 3 heures

Le Président

Le Secrétaire.
H Hymans

Commission Directrice Des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 20 Mars 1889 (2 heures)

Sous présidence de Mr. Fétis, Président
Portaels, Vice-Président.
Balat
Clays
le Comte de Beaufort
Delaberge
De Rongé
Fraikin
Guffens
Robin
Rousseau
Em. Wauters
} Membres

J. Steenn, Secrétaire,

Les procès-verbaux des séances des 27 février et 4 Mars sont lus et adoptés.

Mr le Président fait connaître que n'ayant pu réunir Mr. Mr. les Membres en temps opportun, il a cru agir dans l'intérêt du Musée en faisant acquérir à la vente de la Collection Smol de Rasquinet, qui a eu lieu à Bruxelles le 12 de ce mois, un petit tableau de J. Patenier, représentant: St Jérôme. Cette peinture, en parfait état de conservation, sur laquelle Mr l'Expert Le Roy avait préalablement donné son appréciation, a été adjugée à la modique somme de 1700 frs.
L'assemblée donne bien volontiers son approbation à la mesure prise par Mr le Président et lui vote des remerciements.

Par lettre du 13 de ce mois Mr le Ministre de l'Intérieur informe la Commission que Mlle De Prabere, sœur de l'artiste-peintre récemment a exprimé son intention de faire don au Musée de l'Etat de quelques uns des tableaux délaissés par feu Edmond De Prabere. Mr le Ministre prie en conséquence la Commission de vouloir déléguer des membres de la Commission pour examiner si certaines de ces œuvres

pouvoir au figurer dans le Musée de l'Etat. L'assemblée prend M.M. Clays, Gaspard & Robie de vouloir bien se charger de cette mission.

MM. Cardon et Dillens présentent à l'examen de la Commission, l'un un tableau de J. B Van Moer, représentant l'Intérieur de la Chapelle de St Jean, de St Eglise St Marc, à Venise ~~Cambre~~ Du prix de 4000 fr, l'autre un tableau de fleurs de Louis Dubois. Les auteurs de ces ouvrages ayant décédés depuis moins de deux ans la révolution à prendre relativement à l'achat de celle-ci concerne spécialement l'Administration des Beaux-Arts.

Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître que Mr Julien Dillens vient de reproduire en marbre sa figure tombale ~~exposée en~~ dont le modèle a été exposé au Salon de 1887. et prie la Commission d'examiner si cette œuvre en jugé digne de figurer dans la Collection du Musée moderne, la nouvelle matière choisie par l'artiste l'ayant amené à revoir et à améliorer son travail. L'admission de la Statue de Mlle J. Dillens étant mise aux voix, huit membres se prononcent contre et quatre membres s'abstiennent. Mr Emile Wauters aurait voulu voter pour l'admission, mais la réserve que l'artiste prit l'engagement de remanier les parties défectueuses du bas de la figure, mais sur les observations qui lui sont présentées,

il reconnaît que la Commission n'a d'autre vote à émettre que sur l'acceptation pure & simple ou le refus de l'œuvre telle qu'elle lui est soumise. - En conséquence Mr Wauters déclare se rallier à la majorité. -

Mme Veuve Charles Baugniet fait connaître que suivant un vœu exprimé par feu son mari, peintre et dessinateur du Roi, elle offre au Musée de l'Etat, le portrait de ce artiste peint en 183, par Louis Gallait. La Commission accepte avec empressement la donation de Mme Veuve Baugniet et décide de prier Mr le Ministre de vouloir l'autoriser à accepter ce portrait.

La Commission passe à l'ouvre du jour Sur les propositions qui lui sont soumises pour la réception des ouvrages suivants :

1°. de Mr Massei qui offre un petit tableau ainsi représentant une Madone, sans indication de prix

2°. de Mr F. Verhey Dre, présentant quatre dessins-études de feu Hre Pendre Haunt. - Ces dessins sont jugés d'un mérite inférieur à ceux que le Musée possède de cet artiste.

Mr le Ministre de l'Intérieur communique par apostille une lettre une lettre de Mme Louise Mazon, à Londres, transmettant la photographie d'un portrait de Marguerite de Parme qui se trouve probablement à Londres. - La Commission

jugera s'il y a lieu de suite
à donner à cette communication
du dessin possédant le Portrait
de Marguerite de Parme,
par Bello.

Le Surveillant Severin
expose qu'atteint depuis plusieurs
mois d'une bronchite Chronique
et ayant à pourvoir aux soins
que requiert la maladie de Sa
femme et de sa fille, il sollicite
un Congé pour subvenir à des
dépenses extraordinaires auxquelles
sa position ne permet pas de
faire face. — L'Assemblée
décide d'allouer un Congé
de Cent francs au Sr Severin.

La Séance est levée à 3/4 heures

Le Président
C. Stetin

Le Secrétaire.
J. Steinen

Commission d'examen des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 3 Avril 1889 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Stetin, Président

Balat
Le Comte de Beaufort
Delbecque
De Ronjé
Clays
Fraikin
Gustave
Robin
Rousseau
} Membres.

J. Steinen Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption
du procès-verbal de la Séance du
20 Mars, il est donné communication
de deux lettres ministérielles
approuvant l'acquisition au prix
de 1700 fr d'un tableau de J. Patenier
(St Jérôme) et autorisant l'acceptation
du Portrait de feu Ch. Baugniet
par Louis Gallait, offert en don pour
les Collections de l'Etat par Mme Vve
Ch. Baugniet.

M. Ed. Stetin désigné chargé de se
rendre à l'atelier de feu Mr Edm.
De Pratere, pour faire choix des
tableaux qui pourraient convenir
aux Collections des Musées, fait
connaître qu'il a cru désigné
les trois toiles suivantes parmi
celles qui sont généreusement mises
à la disposition du Musée moderne
par Mlle De Pratere, sœur de
l'artiste :

1° Une âme Dans un champ.
2° Attelage. — Jeune gars à cheval.
3° Etude de tête d'homme.

Ces trois tableaux déposés dans
la salle des Séances sont soumis
à l'examen de la Commission qui
décide à l'unanimité qu'il y a lieu
de les admettre. Une demande
tendante à être autorisé à les accepter
sera en conséquence adressée au
Gouvernement.

Mr Arthur Stevens offre de céder pour 35,000 francs une esquisse de Rembrandt, représentant Tolbie et sa famille prosternés devant l'ange. L'assemblée décide de soumettre cette proposition à l'avis de Mgr l'Empereur. Le Roy.

Mr l'Evêque de Cenarse à Paris signale à l'attention de la Commission une reproduction du tableau du Titien (La mise du Christ au tombeau) que possède le Musée du Louvre. - L'authenticité de cette répétition de l'œuvre du maître italien a été reconnue, dit-il, par Mr le Conservateur en chef du Louvre. - La Commission prie Mr Mg. Portaels et Wauters de vouloir examiner ce tableau pendant leur prochain séjour à Paris.

Par sa lettre du 28 Mars, Mr le Ministre de l'Intérieur communique un article qui a paru dans la Gazette ~~pour~~ signalant la présence dans le Musée royaux d'une amazone singulière propriétaire qui recommande les artistes et les amateurs qui visitent les Galeries. Mr le Ministre prie la Commission d'étudier la question et de rechercher les mesures qui pourraient être prises pour remédier au très sérieux inconvénient constaté. La Commission pense qu'il convient de consacrer une séance spéciale à l'examen de cette affaire et de recueillir préalablement des renseignements sur ce qui se pratique à ce sujet dans les Musées étrangers.

Par sa lettre du 25 & 30 Mars Mr le Ministre de l'Intérieur & consulte la Commission sur des offres de vente qui lui sont

adressés :

1° par Mr De Thier, à Mons, pour la cession au Musée d'une œuvre de Mr E. Wauquelin, ancien Directeur de l'Académie de cette ville.

2° par Mr le Notaire Libert, à Meux, offrant de vendre à l'Etat un portrait de l'Impératrice Marie-Thérèse.

La Commission prie Mr le Ministre d'engager les possesseurs de ces œuvres à les envoyer au Musée afin que MM. les Membres puissent se prononcer sur l'opportunité de les acquérir.

Mr le Président informe la Commission que Mlle Dieltiens, aujourd'hui Mme Perrignet, chargée du dépôt des cannes et des parapluies à l'entrée du Musée moderne ne remplit plus ce service depuis le milieu du mois de Janvier dernier et qu'elle s'est fait remplacer par une personne étrangère à l'administration. Il pense qu'il convient de faire cesser cette situation irrégulière. L'assemblée estime que le procédé auquel Mme Perrignet a recours ne peut être toléré plus longtemps et qu'elle doit considérer la titulaire comme démissionnaire. Elle décide en conséquence de demander au Gouvernement de signifier à Mme Perrignet la révocation de sa fonction, en le priant qu'elle a désigné ~~pour la remplacer~~ Mme Mathieu Cremers la femme du Concierge du Musée moderne. Celle-ci occupera ce poste en même titre que la personne chargée du service archéologique, au Musée moderne,

moyennant une rétribution mensuelle de Vingt-cinq francs sans qu'il soit besoin d'une nomination officielle pour confier cet emploi d'un ordonnateur-à-fonctionnaire subalterne. La Commission décide que Mme Crevaux entrera en fonctions dès demain.

La Séance est levée à 3½ heures.

Le Président

C. Fétis

Le Secrétaire,
V. Stéphen

Commission des Archives des Musées royaux de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 17 Avril 1869 (2 heures)

Sont présents MM. les Membres Ed. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président
Balat
le Comte de Beaufort
Clays
De Lebeque
De Rongé
Franken
Guffens
Robin
Rousseau
Wauters
} Membres

V. Stéphen, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la Séance du 3 Avril, il est donné communication d'une lettre de M. le Ministre de l'Intérieur autorisant la Commission à acquérir, au nom de l'Etat, pour les collections du Musée de Peinture offertes au Gouvernement par Mlle Eva De Bruyère, les trois tableaux de feu Mr Eva De Bruyère, offerts au Gouvernement par Mlle De Bruyère.

Par sa lettre du 16 du mois, Mr Léon Gandey fait connaître qu'il accepte l'offre de 1500 francs qui lui a été présentée par la Commission pour la cession d'une boule de fumier par Godschandeg. Une demande d'autorisation d'achat sera immédiatement soumise à M. le Ministre de l'Intérieur.

Il est donné lecture du rapport de M. l'Expert V. Le Roy sur l'organisation de Rembrandt (Eching) offerte en vente par Mr Artt Steiner. C'est dit-il une répétition de beaucoup inférieure comme facture et dessin au dessin de l'ensemble a déjà été fort discuté. — L'état de conservation est assez bon. Ce tableau a fait partie de la Collection Odier, et a été vendu 4600 fr. en 1861. La Commission se prononce unanimement contre l'achat de cette peinture.

L'assemblée émet un vote négatif sur les propositions de vente mentionnées ci-après :

1° Par Mr Rossel, pour 12 tableaux :

J. Steen	L'offre galante		F 12,000.-
Job Berckheyde	La main-chaude		" 10,000.-
Ch. Wyck	Garde-romaine		" 5500.-
Matth. Withoos	Intérieur d'écurie		" 6000.-
Salvator Rosa	Paysage		" 4000.-
Rubens	Ange Gardien		" 6000.-
"	Tête de César		" 4500.-
"	St Paul frappé par la foudre		" 20000.-
J. Verburg	Magistrat hollandais		" 4000.-
D. Teniers	Tentation de St Antoine		" 2300.-
Ribera	St Augustin, Evêque		" 5000.-
P. Nason	Jeune de Weerth		" 2400.-

2° par Mr Bruynel, pour un portrait de Carmilly Winder Hueghen, ancien Prieur de l'Abbaye de Ninove

3° par Mr H. Van Camp, pour un médiocre petit tableau attribué à Jean Mabuse. Prie 2500.-

Mr le Ministre de l'Intérieur prie la Commission de faire examiner par une de ses Assemblées les modèles des bustes de David Teniers et de Jean Breughel, commandés pour le Musée de l'Etat au Statuaire d'Union.

Mrs Slingeneyer & Fraikin qui ont été chargés de voir ces bustes font savoir que le modèle de D. Teniers peut être accepté. Mr d'Union ayant décidé avant d'avoir terminé le portrait de J. Breughel, sa veuve confia l'achèvement du buste à un jeune Sculpteur qui n'a pas complètement réussi dans l'exécution des draperies, qui devront être remaniées par l'auteur en s'aidant de conseils officieux. Il sera répondu dans ce sens à la demande de Mr le Ministre.

La Commission reçoit communication de diverses propositions qui lui sont adressées pour la vente d'oeuvres d'art et décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à aucune d'elles :

La première concerne deux tableaux de Raphael et de Rembrandt dont Mr Bekker transmet les photographies

La seconde est relative à une série de tableaux ancien se trouvant en la possession de Mr. Hamm, au Hâvre, qui ne veut consentir à laisser sortir de chez lui aucun ouvrage sans la certitude de la vendre.

La troisième est envoyée par les propriétaires de la Galerie Manfrin, à Venise.

Mr le Ministre de l'Intérieur transmet une photographie exécutée d'après une tête du Christ que Mme Vanden Heyden a cru offre de céder comme étant une oeuvre de grands Maîtres. La Commission estime qu'il n'y a pas lieu d'accueillir cette proposition, les Musées possédant une des oeuvres les plus importantes de ce maître. Il y a à faire valoir en outre qu'il existe un grand nombre de reproductions du même sujet toutes attribuées à grands Maîtres, mais dont l'authenticité est très contestable.

Mr Lutzner, à Munich, offre la cession d'un tableau de Grands Maîtres (Jésus Christ mort pleuré par la Vierge) dont il fait parvenir la photographie. La Commission s'informera du prix et des dimensions de cette peinture et demandera si éventuellement le propriétaire consentirait à l'envoyer à Bruxelles, pour examen.

M. le Ministre de l'Intérieur transmet une lettre de Mr Conway exprimant le désir de céder à l'Etat un triptyque de Schoorel du prix de 40.000 francs et un tableau de D. Teniers le Vieux dont la valeur est de 25.000 fr. D'après les renseignements qui lui sont donnés la Commission est d'avis qu'il convient de renoncer à l'achat du triptyque, mais elle consent à examiner le tableau de D. Teniers si Mr Conway veut bien consentir à l'envoyer au Musée.

La séance est levée à 3/4 heures

Le Président

Le Secrétaire.

Commission Directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 24 Avril 1889 (3 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président.
le Comte de Bemsfort
Clays
Dillens
Fraikin
Robie
Rousseau
} Membres

V. Stiévenart, Secrétaire.

La Commission a appris avec un profond sentiment de regret la perte qu'elle vient de faire en la personne de Mr Jean De Rouge. Elle appréciait hautement la valeur et le caractère courtois et aimable de ce Collègue éminemment distingué s'intéressant toujours et prêtant son concours à tout ce qui pouvait contribuer à la splendeur du Musée.

Mr Louis Gallait soumet une peinture allemande, sans nom d'auteur, datée de 1523, qui a pour titre: Scène d'Episode du Calvaire. - Il en demande 6000 francs. La Commission constate que l'état de conservation du tableau laisse à désirer et que la composition du sujet n'est pas complète, la partie gauche du panneau paraissant avoir été enlevée. Elle décide de soumettre cet ouvrage à l'appréciation de Mr l'Expert H. Le Roy.

Mr le Notaire Libert signale un tableau des Pourbus de l'Impératrice Marie-Thérèse dans le cas où il serait encore dans une précédente séance, la Commission est d'avis

que ce tableau est très médiocre
& qu'il ne peut convenir pour
la Galerie historique.

Mde Polredam fait remarquer
à l'Assemblée que Mr. Vandro
a Paris possède un tableau dans
lequel Jean Steen a représenté
ses personnages de grandeur
naturelle, circonstance qui ne se
rencontre pas habituellement dans
les œuvres de Maître. Il pense
donc qu'il pourrait être intéressant
de conserver cette œuvre au
Musée. La Commission estime
qu'il y a lieu de faire examiner
le tableau par Mr. F. Le Roy
et de le charger de s'enquérir
officieusement des conditions
auxquelles il serait cédé au Musée
de l'Etat.

La Commission se réunit
ensuite rue Royale, N° 118 à
l'effet ~~d'examiner~~ de voir le tableau
légué au Musée de l'Etat par
feu Mr Gustave Oppelt. Après
examen, M.M. les Membres sont
d'un avis unanime qu'aucun
de ces ouvrages ne présente
suffisamment de mérite pour
figurer dans les Collections du
Musée & qu'il convient, en
conséquence d'engager les
Gouvernement à renoncer
au legs de Mr Gust. Oppelt.

La Séance est levée à 4 ½ heures

Le Président
L. Alvin

Le Secrétaire
Wolters

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 8 Mai 1889 (2 heures

Sont présents MM. MM. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président
Balat
le Cte de Beaufort
Clays
Delaberge
Fraikin
Guffens
} Membres

V. Stévens, Secrétaire.

Les procès-verbaux des Séances des 17 et 24 Avril sont lus et adoptés.

La Commission reçoit communication d'une lettre par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur autorise les Musées à acquérir de Mr L. Gauchez, pour la somme de 1500 frs, une bande de fumier calcinée en terre cuite par Godebreuke.

Par son rapport du 2 Avril, Mr V. Lebrun fait connaître que le tableau de l'Ecole Allemande du commencement du 16e Siècle, offert en vente par Mr L. Gauchez est intéressant, mais qu'il est incomplet la partie gauche des panneau manquent. L'état de conservation de la peinture laisse à désirer et sa valeur est portée de 4500 à 5000 francs. L'achat de ce tableau est mis aux voix. Il est rejeté par 6 voix contre deux.

L'Assemblée passe à l'ordre du jour sur les deux propositions de vente ci-après:

1° De Mr J. Ouvera qui fait parvenir un médiocre tableau qu'il présente comme une oeuvre de D. Teniers-le-Vieux

2° de Mr Valckenaer, soumettant un tableau (Nature morte) qui porte la signature de Mierhop et pour lequel on demande 600 frs.

Mr Bruno soumet à l'examen de la Commission un portrait de jeune femme peint par feu Edouard Agneessens. Cet artiste étant mort depuis moins de deux ans, Mr Bruno sera informé que c'est à l'Administration des Beaux-Arts au Ministère de

l'Intérieur qu'il appartiendra de statuer sur cette proposition.

Le Gouvernement prie la Commission de lui faire connaître si une Statue en bronze (la Delaissée) exécutée par Mr Lemaire et qui appartient à l'Etat lui pourrait pouvoir être admise dans la Galerie de Sculpture. Après examen de l'oeuvre, il a décidé par un vote unanime que cette-ci ne réunit pas les qualités nécessaires pour mériter cette distinction.

Mr le Ministre de l'Intérieur informe la Commission que le propriétaire du tableau de feu Mr Wappers désire l'envoyer cette toile à Bruxelles, à cause de ses grandes dimensions (3 mètres sur 3.50) des frais élevés d'emballage et d'expédition qu'il aurait à payer. Le prix du tableau est de 15,000 fr. L'assemblée décide l'ajournement de cette affaire.

Par une seconde lettre datée du 6 de ce mois, Mr le Ministre renvoie à l'avis de la Commission une lettre de Mr Lallemand, à Paris, offrant de céder aux Musées les quatre tableaux suivants qu'il serait disposé, le cas échéant, à envoyer à Bruxelles:

1°	La halte, par H. Vernet	Prix 10000 fr.
2°	Paysage, par Prinaelli	" 3000.-
3°	L'Auberge, par Swebach	" 2000.-
4°	Enfant effrayé par l'orage, de Paul Delaroche	" 5000.-

L'Assemblée pense qu'il y a lieu de prier Mr. le Mr. Portaels de vouloir bien s'entendre avec Wauters, actuellement à Paris, de vouloir bien donner son avis sur la valeur de ces peintures.

Mrs Boeynaems - Delvaux soumettent à la Commission 30 Dessins et Deux ouvrages de Sculpture de Laurent Delvaux. Ils demandent 1500 fr pour les Dessins et 6000 fr pour les Sculptures se composant de deux Bas-reliefs - deux Cénotaphes, d'une Vénus à la coquille et la Vierge de douleurs - Médaillons en marbre. L'Assemblée est d'avis qu'aucun de ces objets n'offre suffisamment d'intérêt pour en faire l'achat.

L'attention de la Commission est attirée sur deux ventes de tableaux qui se feront prochainement à Lyon: le Cabinet Vendre ta, à St Nicolas, le 16 Mai et l'autre la Collection Van Goethem, à Bruxelles, le 15 Mai.

Mr Delebecq signale également une vente à Paris les Collections Perkins et A. D. Vaux qui auront lieu le 29 Mai et le 2 Juin.

La Commission se réunira spécialement lundi prochain pour les mesures à prendre à propos des Ventes de Bruxelles et de St Nicolas et des renseignements (devront demandés) sur celles annoncées à Paris.

Par sa lettre du 27 Avril Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'on lui recommande pour une exposition de peinture la Sieur Abraham, Surveillant aux Musées, et demande l'avis de la Commission. Celle-ci émet cependant que le crédit alloué pour le personnel ne laisse aucun excédent et que s'il en restait un que le Sieur Abraham pourrait bien à une augmentation il y aurait lieu d'examiner si d'autres agents des Musées ne se trouveraient pas dans des conditions à obtenir la même faveur. Il conviendrait

le cas échéant, de demander aux Gouvernements une augmentation du crédit des personnes.

A cette occasion, Mr Claus se plaint de la tenue des surveillants et il demande qu'à l'instar de ce qui a lieu dans beaucoup de Musées, ils portent un costume plus apparent que l'habit noir qui ne les distingue pas suffisamment des visiteurs. Cette mesure est laissée à l'initiative du Directeur. Selon lui, le service de la surveillance en ce qui concerne les rapports vis-à-vis du public et l'autorité des gardiens s'établissent mieux à une autre séance et l'examen de cette proposition.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire
Stiévenart

L. Fétis

Commission Directrice du Musée royal de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 22 Mai 1889, à 3 heures.

Sont présents MM. Fétis, Président.
Le Comte de Beaufort
Dubergnes
De Vriendt
Franken
Robie
Roussenu
} Membres

V. Stiévenart, Secrétaire.

Après la lecture et l'approbation du procès-verbal de la Séance du 8 Mai il est donné communication d'une lettre de Mr le Ministre de l'Intérieur transmettant une expédition de l'arrêté royal du 14 Mai qui nomme Mr Albert De Vriendt, Membre de la Commission du Musée. — Au nom de la Commission, Mr le Président souhaite la bienvenue à Mr De Vriendt et se félicite de la participation aux travaux de l'Administration du Musée.

Mr Léon Gauchez propose de céder pour 1800 francs une grande nature morte de Pieter Potter. L'Assemblée décide par 6 voix contre une qu'il n'y a pas lieu de donner suite à l'offre de Mr Gauchez.

La Commission émet un avis favorable sur une demande (de Mr C. De Vos) qui lui a été transmise par Mr le Ministre de l'Intérieur, tendante à obtenir l'autorisation de photographier un tableau du Musée Wiertz.

Mr de Cruz Grasdorff, à Bruxelles, soumet à l'appréciation du Musée le portrait de Léopold 1er roi des Belges, peint par Sir Thomas Lawrence, avant l'avènement au trône de ce Souverain. L'Assemblée

concerneront quelques doutes sur l'authenticité de ce portrait ainsi que sur la représentation du personnage qui lui a indigné prie en Mr Van Graadorff de lui faire connaître s'il possède quelques documents de nature à l'éclairer sur ces deux points et lui demande en même temps le prix du tableau qu'il possède.

La Commission décide qu'il n'y a aucune suite à donner à deux propositions de vente: l'une de Mme Veuve Reallier offrant au prix de 1000 francs un paysage indûment attribué à J. Ruysdael, ainsi qu'une vue de Ville par Werner.
L'autre concernant une très médiocre tapisserie exécutée par Mlle Ek. Reichelpert et dont la réception est présumée par Mr Crevecoeur.

Mr le Ministre transmet les Catalogues de trois ventes de tableaux qui doivent avoir lieu à Cologne les 27, 28 et 29 de ce mois. — La date rapprochée de ces ventes l'absence de renseignements sur leur importance et l'annonce des ventes Dreyfus et David Sellar qui se feront à Paris, au commencement du mois prochain engagent la Commission à ne pas envoyer de délégué à Cologne. Des renseignements seront demandés à MM. H. Willems et Emile Wauters, sur la valeur des Collections Dreyfus & Sellar.

Mr le Ministre de l'Intérieur adresse une expédition de son arrêté du 4 de ce mois, déchargeant sur sa demande, Mme Perriquet,

née Adèle De Hemmel, de la garde du vestiaire établi au Palais des Beaux-Arts. — Mr le Ministre fait part des motifs qui ne lui ont pas permis de ratifier le choix de Mme Cremers pour remplacer l'ancienne titulaire et que Mme Cremers a été chargée à titre provisoire avec une rémunération mensuelle à raison de 500 francs l'an. — Pris pour notification.

Par une seconde lettre, Mr le Ministre prie la Commission d'examiner si la Vente Verdonck ayant changé provisoirement d'un Surveillant cet emploi ne pourrait pas être occupé utilement à cet établissement à des travaux de transport, de nettoyage d'objets, de l'entretien des locaux. Dans l'affirmative, le Salaire de l'intéressé pourrait être prélevé régulièrement sur les fonds du Matériel des Musées. Cette combinaison ne rencontre aucune objection de la part de l'Assemblée.

Le Surveillant Severin transmet un certificat de Mr notaire à Ernage, constatant que sa présence de cet agent est indispensable dans cette localité pour régler, par suite du décès de son beau-père les affaires de famille et que ses intérêts seraient gravement lésés s'il ne pouvait s'en occuper. Le Sieur Severin demande, en conséquence, que le premier congé de quinze jours qui lui a été accordé par la Commission soit prolongé jusqu'au 1 Juin prochain. L'Assemblée accueille favorablement cette demande.

La Commission décide de se réunir Vendredi prochain, à

une heure pour s'occuper des modifications à apporter dans le placement des tableaux modernes.

La Séance est levée à 4 1/2 heures

Le Président

E. Fétis

Le Secrétaire
J. Stévens

Commission Directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 24 Mai 1889 (3 heures)

Sont présents MM. MM. Edouard Fétis, Président.
Slingeneyer, Vice-Président
Balat
Clays
le Comte de Beaufort
Delberghe
De Vriendt
Fruithier
Guffens
Robie
Rousseau
} Membres

J. Stévens, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la Séance du 22 Mai, la Commission prend communication d'une lettre adressée de Paris par MM. Emile Wauters faisant connaître qu'il n'y a rien à acheter pour le Musée de Bruxelles dans la Collection Dreyfus. - La collection Pellar qui doit se vendre à l'occasion d'exposition universelle, renferme, selon lui, plusieurs tableaux dignes de fixer l'attention de la Commission. - Il signale particulièrement un portrait de Vieille femme par Vermeer de Delft. - Un portrait de femme par Frans Hals. - Une Vierge au ange par Botticelli. Il pense que le Musée pourrait peut-être bien de réserver ses fonds pour la vente Secrétan dans laquelle il y aura, dit-on, une pièce hors ligne, un tableau de Van der Meer de Delft à la légende de toute beauté.

D'un autre côté, on annonce la vente des tableaux de Mr le Comte d'Oultremont parmi lesquels sont plusieurs œuvres de valeur et un grand gothique que le Musée a cherché à, enguérir, il y a quelques années.

L'Assemblée entière pense s'occasion se présente aujourd'hui de rappeler au Gouvernement la promesse faite aux Musées de leur accorder un crédit extraordinaire lorsque des circonstances exceptionnelles solliciteraient en ce sens pour l'achat d'œuvres de grande valeur pour lesquelles l'allocation annuelle du Musée est insuffisante. La Commission demandera donc à Mr le Ministre de l'Intérieur de lui accorder un crédit spécial de 20,000 francs en insistant sur une prompte décision vu l'époque rapprochée de vente annoncée.

Mr Emile Wauters a examiné également le prétendu Titien offert en vente par Mr le Forgeur, Evêque de Tenarus. Il désigne c'est un copie ancienne, faible, très abimée et la mise au tombeau des Musée de Louvre. Les propriétaires de ce ouvrage sera ne consignera, pensant que le Collège de l'Etat ne désirera pas accueillir sa proposition.

Répondant aux questions - mises qui lui ont été demandé Mr Van Gravendorff fait connaître qu'il ne possède aucune pièce établissant d'une manière officielle que le portrait qu'il a en dépôt ensemble au Musée est réellement celui du Roi Léopold 1er peint par Lawrence. Il fixe à 12000 francs le prix de ce tableau. La réponse faite par Mr Van Gravendorff engage la Commission à revenir à l'auteur du portrait ne questions.

L'Assemblée est d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite à une proposition qui lui est soumise par Mr Sitta, concernant la cession d'un médiocre tableau ancien (Ecole de St André) dont le prix est de 2000 francs.

La Séance est levée à 4 1/4 heures

Le Président
L. Alvin

Le Secrétaire
P. Stiennon

Commission Directrice des Musées Royaux
de peinture et de sculpture

Procès Verbal de la séance du 14 Juin 1889
(2 heures)

Sont présents : MM Edouard Fétis Président
Fétis père — Vice-Président
Balat
le Comte de Beaufort
Clays
Delebecque
Franken
Albert de Vriendt
Rousseau

Remplacé

Smits remplissant les fonctions de Secrétaire adjoint.

Après la lecture et l'adoption du procès verbal du 31 Mai écoulé la Commission prend connaissance de diverses pièces qui lui sont soumises.

— 1°. Une lettre de M. Brassey de Paris, offrant en vente deux peintures l'une du Tintoret, l'autre du Titien. Il sera répondu à l'intéressé que ~~les~~ des Membres de la Commission Directrice doivent se trouver prochainement à Paris, et qu'ils visiteront à cette occasion, examiner les deux peintures en question.

— 2°. Une lettre de M. Ouwerx banquier à Bruxelles offrant en vente un triptyque par J. Van Eyck. Après examen de l'oeuvre, la Commission est d'avis qu'il n'y a pas lieu de l'agréer.

— 3°. Un rapport de M. Le Roy expert des Musées Royaux, sur un tableau intitulé "Les Vierges dorées et les Vierges pâles", offert en vente par M. Van Zuylen. La Commission fera connaître à ce dernier qu'elle a eu vue pour le Mu-

ment des acquisitions importantes pour lesquelles des ressources doivent être réservées, & qu'elle ne saurait par toute accueillir la proposition

— 4° Une demande de M. Cremer Gardien du Palais des Beaux-Arts tendant à obtenir une augmentation de traitement & motivée particulièrement par ce fait que depuis le fonctionnement des nouvelles horloges dont le service commence à 6 heures du matin pour finir à Minuit.

La Commission attendra le retour de Paris de M. Stiévenart, secrétaire, pour statuer sur cette requête qui mérite semble-t-il, d'être prise en considération

— On offre en vente pour les Collections du Musée une tapisserie d'après Roger Van der Weyden & représentant "le Christ en croix". Cette même tapisserie a été soumise il y a une dizaine d'années à l'examen de la Commission. Le possesseur désire la céder pour le prix de 14.000 francs, offert à cette époque par la Commission, sous la réserve d'un Crédit spécial à allouer par le Gouvernement. Une discussion s'engage au sujet de l'utilité que peuvent encore présenter pour le Musée des acquisitions de cette espèce: les tapisseries pouvant être destinées à faire toutes partie, un jour, des Collections du Musée de la porte de Hal transportées à l'Hôtel Champs des Manoeuvres.

Quoiqu'il en soit, en présence des ventes d'ameublement & décoration qui absorbent chaque semaine les ressources disponibles des Musées de peinture (dont le Crédit, à ce jour,

s'élève au chiffre de 58.630 francs) il y a lieu de surseoir, pour le moment, à l'acquisition proposée.

M. le Président fait remarquer à l'Assemblée que les dispositions spéciales devront être prises en vue des deux Ventes signalées, lesquelles sont annoncées à Paris pour le premier jour du mois prochain & renferment des tableaux de grands Maîtres des écoles Flamande & Hollandaise dont le Musée ne possède pas d'oeuvres.

Le Moment semble venu de rappeler à Monsieur le Ministre la demande qui lui a déjà été adressée afin d'obtenir qu'un Crédit extraordinaire de 300.000 fr. soit ouvert aux Musées de peinture pour permettre de faire éventuellement des acquisitions aux Ventes d'ameublement & décoration. Une lettre dans ce sens sera envoyée d'urgence à M. le Ministre de l'Intérieur & de l'Instruction publique.

MM. Portaels & Robie, actuellement à Paris, en leur qualité de membres du Jury des Beaux-Arts, à l'Exposition Universelle, seront invités à assister aux Ventes dont il s'agit & à y représenter la Commission auprès des Musées. Celle-ci pourra encore un de ses membres se rendre pour Paris et se rendre ensuite, dans le but indiqué, auprès de MM. Portaels & Robie. M. Le Roy, Expert des Musées se tiendra également à la disposition de la Commission.

Deux autres Ventes sont encore signalées = A Anvers une Vente publique & judiciaire d'une Collection d'oeuvres de P. P. Rubens,

laquelle ne semble présenter aucun
caractère sérieux -
A l'exception de Mr Félix de Vigier
M. Albert D. Vicomte Vos ne sa
bien s'amuser de la valeur artis
tique des œuvres qu'elle renferme.
Il est décidé qu'une nouvelle ré
-unio de la Commission Directrice aura
lieu le Mercredi, 26 Juin, à 2 heures
en vue des dernières dispositions à
prendre pour la vente de vieux
meubles à Secrétan -
Sur l'invitation de Mr le Ministre
de l'intérieur et de l'Instruction
publique la Commission examine
le groupe intitulé "La Chute
de Babylone" par M. Lucas
et estime que cette œuvre peut
être admise à figurer dans les
galeries des sculpteurs du Palais
des Beaux. Arts -

La séance est levée à 3 h. 1/4.

Le Secrétaire adjoint.
Mr Van Maas

Le Président
C. Tétar

Commission Directrice des Musées Royaux
de peinture et de sculpture

Procès Verbal de la séance du 26 Juin 1889
(2 heures)

Présents MM Edouard Fétis Président
" Slingeneyer Vice-Président
" Balat
" Comte de Renesse
" Clays
" Delaberge
" Fraikin
" Guffens
" de Vriendt aîné
" Rousseau -
" Cambier

Assiste Mr Van Maas Secrétaire adjoint -

Après la lecture et l'adoption du procès Verbal de la séance du 19 Juin, M Slingeneyer Vice-Président rend compte des démarches qu'il a bien voulu faire auprès de Monsieur le Ministre des Finances afin d'obtenir qu'un crédit extraordinaire soit ouvert au Musée de peinture pour permettre de faire éventuellement des acquisitions aux ventes de vieux meubles à Secrétan -
L'allocation de ce crédit devra, dans la pensée de Mr le Ministre, être subordonnée à l'acquisition dont il est question pour le Gouvernement de tapisseries anciennes offertes en vente par Mr Gauchez de Paris.
Il ne saurait s'agir de solliciter

en même temps de la législature en double exemplaire, pour acquisition de tapisseries, & pour acquisition de tableaux -

Au cours de la séance, & sur l'invitation de l'Assemblée, M. Nuyens voyer se rend de nouveau chez M. le Ministre des Finances -

Celui-ci s'en tient à sa première déclaration, ajoutant toutefois, qu'il consentirait à lui en prélever, par le Budget des Musées (exercice 1890) jusqu'à concurrence de la première avec des ressources plus importantes aux années subséquentes.

Un échange d'observations a lieu ensuite au sujet de l'emploi éventuel des ressources disponibles; d'une part, la vente d'tableaux, fixée au 27 Juin, renferme un triptyque gothique désirable pour les Collections du Musée - D'autre part à la vente Secrétan, fixée au 1 Juillet figurent des œuvres de Van der Meer de Delft, Pieter de Hooghe Van Dyck, Metzu ...

M. le Président estime que dans ces conditions il est préférable de renoncer au triptyque de la vente d'Ouwenhoud & de réserver tous les fonds, dont on pourra disposer en vue des tableaux signalés à la vente Secrétan, ceux notamment de Van der Meer de Delft & Pieter de Hooghe - Ces deux Maîtres n'étant pas encore représentés dans les Collections du Musée -

La proposition est mise aux voix & la Majorité de l'Assemblée est

d'avis qu'il faut chercher, en tout cas, à acquérir le triptyque dont il s'agit. Il est décidé toutefois, qu'on ne dépassera pas, pour cette acquisition, la somme de vingt cinq mille francs, tous frais compris.

Des instructions dans ce sens seront immédiatement envoyées à M. Vleminckx, secrétaire -

M. Albert de Vriendt partira pour Paris, demain soir, afin d'examiner, d'accord avec MM. Portaels & Robie les tableaux de la vente Secrétan - signalés par la Commission comme particulièrement désirables -

M. le Roy, expert des Musées, se rendra également à Paris, aux mêmes fins -

M. le Président donne lecture à l'Assemblée de deux lettres de M. Vleminckx, Secrétaire, ayant pour objet la vente d'Ouwenhoud & Secrétan.

Il donne également communication de deux dépêches de M. le Ministre de l'Intérieur & de l'Instruction Publique, l'une du 14 Juin, faisant connaître qu'il a été renoncé au legs fait à l'Etat, par feu M. Oppelt; l'autre, du 24 Juin, & transmettant un arrêté Royal en date du 17 du même Mois -

Il est décidé que de nouvelles instances seront encore tentées auprès de M. le Ministre des Finances afin d'obtenir le crédit extraordinaire dont il a été question -

La séance est levée à 3 h. 25 m. -

Le Secrétaire adjoint
Tom Vanmoer

Le Président
D. Teniers

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 10 Juillet 1889 – 2 heures.

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président

Balat
le Comte d. Bemsfort
Clays
Delebecque
De Vriendt
Fraikin
Guffens
Rousseau
} Membres

F. Stroobant, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 26 Juin est lu et adopté.

M. le Président entretient l'Assemblée des dernières démarches effectuées auprès du Gouvernement afin d'obtenir un crédit qui permît aux Musées de faire des achats de quelque importance à la vente Secrétan. – Il a le regret de dire que ces démarches sont restées sans succès. Dès lors, l'Administration des Musées n'avait d'autre parti à prendre que de s'abstenir à cette vente avec la modique somme que lui laissait son budget ordinaire. Parmi les propositions des deux Délégués, à Paris, un seul ouvrage pouvait être acquis avec ces ressources; c'est le portrait attribué à Quinten Metsys, qui a dépassé des doubles la somme de 15,000 fr. fixée pour la Commission.

Quant à la Collection d'Outremont, M. le Président fait connaître que les Délégués qui n'ont pas revu ces tableaux depuis la dispersion, se sont prononcés de telle manière contre leur acquisition, qu'il a cru bien faire en envoyant des instructions à Paris afin de renoncer à cet ouvrage, lequel m'aurait pu être adjugé

aux Musées. Son prix ayant atteint 26000 fr., soit environ 2500 fr. de plus que la limite tracée par la Commission.

En présence de la regrettable circonstance dans laquelle les Musées viennent de se trouver, il pense qu'il serait ~~absolument~~ insister vivement sur le rétablissement des crédits aux budgets des années suivantes des sommes retirées sans emploi à la fin de l'année. C'est à l'aide de cette mesure qui ne présente absolument rien d'irrégulier que les Musées ont pu s'enrichir de plusieurs œuvres d'un importance exceptionnelle. Il aurait fallu renoncer si cet Etablissement n'avait disposé que de son faible revenu annuel.

Ces vues étant partagées par la Commission, Mr le Président promet de soumettre à la prochaine séance un projet de lettre à adresser à Mr le Ministre.

La Commission est invitée par le Gouvernement à se prononcer sur le mérite d'un portrait de femme peint par feu Del Piano, et qui est offert en vente par Mr Marchand, à Gand. Après examen, elle décide à l'unanimité, qu'il n'est pas désirable de proposer à l'achat de cette peinture pour le Musée de l'Etat.

La séance est levée à 3¼ heures

V. Le Président

Le Secrétaire. Ernest Hiegaerts

Ph. Rousseau

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 17 Juillet 1889 (2 heures)

Sont présents MM. Chr. Steyaert, Vice-Président faisant fonctions de Président.
Baltus
le Comte D. Beaufort
Clays
Delaberge
De Vriendt
Fr. Kien
Rousseau.
} Membres.

D. Stévens, Secrétaire.

La Commission apprend avec regret qu'une indisposition empêche son honorable Président d'assister à la réunion de ce jour.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la Séance du 10 Juillet, il est donné communication d'une lettre par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître que la proposition qui lui a été adressée par Mr. le Dr. De Meyer ne vise pas une acquisition comme la Commission paraît le supposer d'après les pièces qui lui ont été soumises mais d'un don offert à l'Etat à titre gratuit. — M. le Ministre insiste sur une prompte solution de cette affaire. — M. le Vice-Président et MM. Clays, Delaberge et De Vriendt veulent bien accepter la mission de se rendre à Bruges pour l'examen de la Collection de Mr. De Meyer.

M. le Ministre renvoie à la Commission pour avis, une proposition qui lui est soumise par la famille de feu Mr. Erm. Delforge qui a pour objet de céder à ~~l'Etat~~ titre gratuit, pour les Collections de l'Etat un tableau de ~~feu~~ Mr. Delforge, représentant : l'Etat patron. — La Commission décide, à l'unanimité,

qu'il y a lieu d'engager le Gouvernement à accepter ce don.

Mr Langeveldt envoie les photographies de deux grandes tapisseries anciennes qu'il propose de céder ~~aux Musées~~ pour la somme de 6,000.- L'Assemblée se rappelle avoir vu ces tapisseries qui lui ont été présentées par Mr Eeltjnckt, en mois de Septembre 1885 et jugées alors ne pouvoir être acquises pour les Musées. Elle estime qu'il y a lieu de maintenir sa résolution antérieure et de rejeter par conséquent la demande de Mr Langeveldt.

Mr le Ministre de l'Intérieur fait parvenir deux aquarelles (Paysages) de Mr Dudeyte qui lui paraissent réunir les qualités nécessaires pour faire partie des Collections de l'Etat, et désire connaître à ce sujet l'avis de la Commission. - Ces deux aquarelles soumises au vote réglementaire réunissent l'unanimité des suffrages. Cette décision sera transmise au Gouvernement.

Mr Franchet offre de céder pour 10,000 francs un petit tableau, sans nom d'auteur représentant: Une Dame accompagné d'un nègre. Après examen, la Commission décide que ce tableau ne peut convenir pour les Musées.

La séance est levée à 3 heures

Le Président

Le Secrétaire
J. Lhérie

Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 31 Juillet 1889 (2 heures)

Sont présents M.M. Ed. Fétis, Président

Vice-Présidents: Portaels, Slingeneyer

Membres: Balat, le Cte d. Beaufort, Delaberge, De Vriendt, Fritkin, Rousseau

V. Steinen, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 17 Juillet est lu et adopté.

Mr le Vice-Président Slingeneyer rend compte au nom des Délégués qui l'ont accompagné à Bruges de l'examen des tableaux offerts en don par Mr le Docteur De Meyer. La Collection comprenant environ 70 beaux sujets a paru médiocre dans son ensemble, à part 3 ou 4 tableaux d'un ordre secondaire. — Mr De Meyer a fait connaître aux Délégués que la cession de la Collection se ferait à la condition d'obtenir de l'Etat une rente viagère en rapport avec la valeur des tableaux et que ceux-ci fussent réunis en dépôt dans une salle particulière.

L'appréciation des Délégués confirme cette émise par les tableaux qui avaient déjà été précédemment la Collection. Sa Commission estime qu'il n'y a pas lieu d'engager le Gouvernement à accepter la proposition qui lui est soumise par Mr De Meyer.

Mr Slingeneyer fait connaître que les Délégués ont profité de leur présence à Bruges pour voir les tableaux du Musée et qu'à leur grand regret ils ont constaté l'état déplorable dans lequel se trouvaient plusieurs d'entre eux par suite de la défectuosité du local et l'absence complète des soins de conservation. Ils se sont rendus ensuite à l'hospice St Jean

ont remarqué que la conserva-
-tion du ~~portail~~ grand retab. d'Hemling.
~~église~~ du célèbre
peintre d'Hemling était également
compromise. Bien que
cette question ne rentre pas
directement dans les attributions
de la Commission, les Délégués ont
pensé cependant devoir signaler
une situation aussi regrettable.
L'Assemblée les remercie pour leur
communication et est d'avis qu'il
convient d'appeler l'attention du
Gouvernement sur ce point en
sollicitant l'adoption de prompte
mesures pour sauver d'une ruine
prochaine des œuvres qui sont la
gloire de l'École flamande.

A la demande de Mr le Ministre
de l'Intérieur l'Assemblée s'occupe
de l'examen d'un tableau de feu
Mr De Braekeleer intitulé: l'Etoffe,
offert en vente par Mr Claremberg.
A l'unanimité la Commission prend
une résolution défavorable à l'achat
de cet ouvrage jugé d'un mérite
inférieur aux deux toiles que les
cleréns possèdent de cet artiste.

La Commission passe ensuite à
l'ordre du jour sur les propositions
de vente ci-après:

1° De Mr De Lichtervelde, à Gand, qui présente une très médiocre copie d'une Adoration
des Bergers de Rubens.

2 De Mme Borsteels, qui soumet un petit tableau ancien, daté de 1604, dont elle
demande 1000 fr.

3° De Mr Ed. Geirnaert, offrant un tableau de nature morte, indûment attribué
à Jean Weenix (du prix de 5000 fr.)

4° De Mr Mottie, proposant de céder pour 100 fr un dessin de Hemessen

5° De Mr Goossens fils, qui fait parvenir un tableau attribué à H. Wouwerman

6 De Mr Michiels-Dierickx, présentant une marine de Louis Verboeckhoven.

Les cleréns de Peinture ayant
été mis en possession des Pay-
sages de feu Louis Gallait,
légués aux dits cleréns par
Mr Champion de Villeneuve, la
Commission estime qu'il y a lieu

de demander au Gouvernement d'obtenir
également les autres tableaux de
différents membres dont elle a fait
choix parmi les ouvrages provenant
de la même succession.

L'attention de la Commission
est appelée sur les soins de
conservation que réclament
quelques peintures du même
ancien. - Mr V. LeRoy sera
invité à s'occuper
sans retard du nettoyage à effectuer
au triptyque de Quinten Metsys.
L'Assemblée décide en outre de
confier à Mr Van Lemputten
la restauration d'un tableau sans
nom d'auteur portant à l'inven-
-taire le Nr 574 et ayant pour
sujet: l'Assomption, ainsi que de
deux grandes toiles de Snayers
Nos de l'Intérieur.

Elle charge Mr Primen de
s'occuper des soins à apporter
aux grandes toiles de Del Boeff
et de De Caisne, à la suite des
leurs transferts dans l'ancienne
Salle de Rubens.

Une somme de 1701 francs
étant restée sans emploi sur
le crédit alloué en 1888 pour le
Personnel des cleréns, la Commission
décide de reporter cet excédent,
à titre d'indemnité, de la manière
suivante:

1° Mr Van Haelen - F 150. - comme compensation
de la somme qui lui a été retenue
au profit de la Caisse des Pensions
lors de sa nomination de Conserva-
-teur aux Archives.

2° 79 fr. au Sr Cremers, Concierge du dernier rendez-vous

3° 98 " à chacun des Surveillants Mess. - Laly - Dogniaux
Neetens, - De Crick - Brack - Briart

Verstraeten - Mich - Abraham Calman - Dolhen - Severin - Mindal & Bertrand.

4° 50 francs à chacun des Serviteurs Allaer - Thyssen - Van Espenalle & Vander Auderaa

5° & 51 francs aux Concierges Hemeleers et Robert,

En adressant sa proposition à Mr le Ministre, la Commission demandera également que des indemnités à prélever sur le crédit du Palais des Beaux-Arts, pour 1888, soient accordées aux agents dont les noms suivent.

1° 200.- au sieur Du St Matthieu Cremers, Concierge du Palais.

2° 50 fr pour chacun des trois sieurs Daine Coosemans & Pricke, pour le Chauffage Dubois & la nettoyeuse l'épouse Rossiers.

La Séance est levée à 4 heures

Le Président

Ed. Fétis

Le Secrétaire.

V. Stiénon

Commission Directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 7 Août 1889 - 2 heures.

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
le Comte de Beaufort
Delberghe
De Vriendt
Fraikin
Rousseau
} Membres.

V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 31 Juillet est lu et adopté.

Mr le Président porte à la connaissance de l'Assemblée que le tableau de Verhaghen, appartenant aux Hospices de Hasselt sera exposé en vente publique mardi prochain 13 de ce mois et qu'il est probable que cette toile pourra être acquise pour le Musée à des conditions avantageuses. - La Commission partage cet avis, mais tient compte des Récommandations que cette toile a subies & des frais que nous faudra faire. Sa mise en état, elle fixe à 1500 fr le prix maximum à consacrer à cet achat.

Mr Francois Vandevelde offre en don au Musée le portrait de feu son père Mr Henri Vandevelde, artiste-Peintre. La Commission estime que ce portrait peut figurer, en 1816, [illegible] de l'histoire pour la Galerie Historique & décide en conséquence, de solliciter du Gouvernement l'autorisation nécessaire pour accepter ce don.

Mr Cardon fait parvenir un cadre de 64 miniatures provenant d'un ancien portatif & attribuées aux auteurs du Bréviaire des Grimani. Le prix demandé est de 17000 francs. - L'Assemblée

est d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite à l'achat de ces ouvrages qui, par leur nature, rentrent plutôt dans les attributions de la Bibliothèque royale.

La Commission passe ensuite à l'ordre du jour sur les propositions de vente ci-après :

1°. de Mr. A. J. ten Brink, à Virton qui présente quatre tableaux portant tous le nom de fausses attributions :

Portrait de Vieillard - Rembrandt . . F 100,000
Portrait d'homme - Frans Hals . . " 100,000
Deux Portraits d'homme & de femme - Ruben Kraets " 100,000 les deux.

2°. de Mr. Claremboux, qui offre en vente un tableau indûment attribué à Paul Potter, représentant un lion & un chacal - Prix 100,000 fr.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire

Commission Directrice du Musée royal
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 11 Septembre 1889 (2 heures)

Sont présents M.M. Ed. Fétis, Président.

Balat
Le Comte de Beaufort
Debebergue
De Vriendt
Fraikin
Robie
Rousseau
} Membres.

V. Stiévenart, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la Séance du 7 Août Dr, M.r le Président fait part à l'Assemblée des mesures prises relativement à la vente des tableaux de Verhaeghen, appartenant aux hospices de Hasselt. Les démarches de la personne chargée au nom du Musée d'assister à la vente n'ont pas abouti, le Conseil de fabrique ayant pris la résolution de retirer cette toile. Si elle s'atténuait par le prix de 4000 frs. - M.r le Président fait connaître ensuite qu'il a reçu une lettre du Président du Conseil de fabrique l'informant qu'il attendra les offres de la Commission pour la cession du tableau dont il s'agit. Il est décidé qu'avant de se mettre en rapport avec les hospices d'Hasselt, M.r l'Expert LeRoy sera chargé de donner son avis sur la valeur des tableaux de Verhaeghen, ainsi que sur son état de conservation et d'indiquer la somme qu'on voudrait en exiger.

Par la lettre du 31 août, M.r le Ministre de l'Intérieur autorise la Commission à accepter pour la Collection de l'Etat le Portrait de feu M.r Voordecker par Navez, offert en don par M.rs Fs Voordecker. - Des remerciements seront en conséquence adressés aux donateurs.

M.r le Ministre prie la Commission d'examiner un tableau de M.r Stobbaerts représentant: un Intérieur d'étable,

et de lui faire connaître s'il pourrait figurer dans la Galerie du Musée moderne. – L'Assemblée juge que Mr Robberechts est représenté au Musée par une œuvre d'un mérite supérieur et émet à l'unanimité, un avis négatif. –

La Commission est également consultée sur une proposition de Mr Cogen tendante à céder à l'Etat un tableau représentant des femmes de pêcheurs de Scheveningue attendant le retour des poissons. La Commission décide à l'unanimité que la toile qui lui est soumise ne réunit pas les conditions voulues pour prendre place dans la Collection de l'Etat.

Mr Geirnaert présente à la Commission un bas-relief en terre cuite (L'Adoration des mages) exécuté par J. Berge, qu'il offre de céder pour 2000 fcs. L'Assemblée apprécie la finesse d'exécution de cette Sculpture et est disposée à l'acquérir si elle peut l'obtenir pour 1200 fcs.

L'Assemblée rejette la proposition qui lui est soumise par Mr Busso, ayant pour objet la cession d'un tableau de D. Rykaert (Kermesse flamande). Le Musée possède déjà deux Ryckaert, et celui qui lui est présenté a subi un fort nettoyage.

Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître que Mr Bonnet de Reims, désire céder un portrait d'Evêque par Gaspard De Crayer. La Commission demandera à Mr Bonnet de soumettre cet ouvrage à son examen. –

L'Assemblée reçoit communication de la photographie d'un triptyque de Roger Vander Weyden que Mr R. Cappellemann, d'Aix-la-Chapelle, offre de céder au Musée. – Il sera répondu à Mr Cappellemann, que l'Administration examinera cette œuvre avec intérêt s'il veut bien soumettre l'ouvrage à Bruxelles, pour examen.

La Commission est informée que Mme Veuve Cerexhe est en possession de deux tableaux de peinture d'animaux qu'elle se dispose à céder à l'Etat, l'un est de Verwée et l'autre de Vermeulen. – Cela donne lieu de vouloir soumettre ces deux ouvrages à l'examen de M. M. les Membres en indiquant le prix qu'elle en demande.

Mr le Ministre de l'Intérieur annonce, muni de son approbation, le budget des Musées royaux de Peinture et de Sculpture, pour l'exercice courant. Ce document porte une augmentation de 1000 fcs pour la publication d'un Catalogue des œuvres modernes, ainsi qu'une somme de 500 fcs pour la réimpression du Catalogue du Musée Wiertz.

Mr Ch. Chauvet, à Paris, offre de vendre aux Musées le Triomphe d'Amphitrite (dessin de Mr Joseph Poussin) par N. Poussin. – La Commission demande la communication d'une photographie de ce tableau, ainsi que l'indication de son prix.

Mr le Ministre transmet une Note pour laquelle Mr Lallemand, à Paris, demande si une suite a été donnée à l'offre qu'il a faite de céder quelques tableaux de P. Wouwermans, Ruysdael, Swebach et Paul Delaroche. – Mr H. Willems sera prié de vouloir faire connaître son appréciation sur la valeur artistique de ces ouvrages.

Comme suite à la communication adressée au Gouvernement, au sujet du fâcheux état de dégradation dans lequel se trouvent quelques tableaux du Musée de Bruges et de l'Hôpital St-Jean, dans la même ville, Mr le Ministre de l'Intérieur demande de lui désigner quelles sont les parties entières des ouvrages offrant de regrettables détériorations signalées par la Commission. – Celle-ci informera Mr le Ministre qu'elle a en notamment en vue le Portrait du Chanoine de Pala, par Van Eyck au Musée et le Mariage mystique de Ste Catherine, par Memling à l'Hôpital St-Jean. – L'attention du Gouvernement sera spécialement appelée sur les mesures à prendre

afin qu'(la Commission de) ces Chefs-d'oeuvre soient connus toute l'intelligence et la science que comporte l'importance d'un semblable travail.

La Commission décide qu'il n'y a lieu à donner suite à la proposition qui lui est soumise pour MM. ~~Lathuillain~~ Lapillain et Noel pour la réparation de tableaux de Rubens et de Gomez y Burzon.

M. le Ministre de l'Intérieur prie la Commission de lui faire parvenir un relevé des Employés du Musée royal qui ont acquis les titres nécessaires à l'obtention de la décoration civique. Il résulte des renseignements fournis à la Commission que le Surveillant Joseph Boguets est le seul agent des Musées qui possède les conditions requises pour l'obtention d'une distinction de cette nature. Le Sieur Boguet compte plus de 25 ans de services rendus ~~au pays~~ et se recommande à l'attention du Gouvernement par sa honorabilité, sa bonne conduite et son zèle à remplir les devoirs de sa position de Surveillant. - La Commission demande au Gouvernement de lui décerner la médaille de 1ère classe et rappelle, en même temps la démarche qu'elle a faite en 1888 pour l'obtention de la même récompense en faveur du Sr Charles Creusera, Concierge du Palais de l'Académie Royale.

M. le Ministre de l'Intérieur fait remarquer que Mme Carnet, chargée récemment de la garde du vestiaire au Palais des Beaux-Arts, y aura été nommée antérieurement (en vertu d'une disposition administrative) portière-nettoyeuse au Musée scolaire, et il paraît équitable de régulariser la situation actuelle de l'intéressée. Il adresse, en conséquence, une expédition de l'arrêté ministériel du 19 Août nommant Mme Carnet, Gardienne du Vestiaire au Palais des Beaux-Arts, au traitement de 500 frs.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire
H. Stéphanne

Le Président
E. Fétis

Commission Directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 25 Septembre 1889 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président

Balat
le Comte de Beaufort
Clays
Dillens
De Vriendt
Fraikin
Guffens
Robie
& Rousseau
} Membres

V. Stéphanne, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 11 Septembre est lu et adopté.

M. Léon Gauchez présente à l'examen un triptyque de Gerard David, représentant: la Vierge & l'Enfant Jésus. La disposition de cet ouvrage est étudiée pour la Salle de Peinture. - La Commission regrette que les titres & les noms des personnages soient supprimés. Avant de prendre une résolution sur la proposition qui lui est soumise, elle décide de soumettre cette peinture à l'appréciation de M. l'Inspecteur Le Roy.

L'Assemblée est d'avis qu'une tableau de l'Ecole de Francfort (l'Annonciation) qui lui a été présenté par M. Ruby, ne paraît convenir pour la Collection des Musées.

Il est donné communication d'un rapport par lequel M. V. Le Roy donne son avis sur le tableau de Verhaghen, appartenant aux Hospices de Hasselt. - L'Inspecteur dit que cette toile, importante dans l'oeuvre du maître, est si délabrée qu'il n'est plus possible de juger de ses qualités picturales. Il faudrait remplacer les parties manquantes et procéder à un rentoilage sur double toile. La mise en état

de ce tableau nécessiterait un travail assez important dont le frais s'élèveraient au minimum à 15 00 francs. Il pense que la valeur vénale de cette oeuvre s'élèverait par 1000 francs en vente publique.

Dans ces conditions, M.M. les Membres estiment qu'il y a lieu d'abandonner l'achat des tableaux des hospices de Hasselt et d'attendre une occasion plus favorable pour se procurer un bon ouvrage de Verhaeghen.

La Commission décide que s'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition de Mr Hauttekeet concernant la cession au prix de 2000 francs, d'un tableau d'Antoine Wiertz.

Répondant aux renseignements qui lui ont été demandés au sujet de quatre tableaux offerts en vente par Mr Lallemand, à Paris, Mr Florent Willems fait connaître qu'il n'a rencontré aucun ouvrage qui lui paraît pouvoir être acquis pour le Musée de Bruxelles. Mr le Ministre de l'Intérieur sera donc informé que la proposition de Mr Lallemand ne peut être accueillie.

Comme suite à la demande qui lui a été adressée par la Commission, Mr Capellmann à Francfort fait connaître qu'il consent à envoyer à Bruxelles, le triptyque de Van der Weyden. Si la Commission peut lui donner l'espoir que cet ouvrage sera acquis pour les Collections. Mais, il exige que dès la réception du triptyque, l'Administration des Musées en soit responsable et qu'en cas de non acquisition elle le lui renverra à ses frais, risques et périls. La Commission informera Mr Capellmann qu'elle

L'Assemblée est informée que Mr Geirnaert n'accepte pas l'offre de 1200 francs qui lui a été faite pour la copie d'un petit bas-relief en terre cuite, par Berger (Adolphe dit Mège) mais qu'il consent à réduire à 1500 le prix qu'il en demandait primitivement. La nouvelle proposition de Mr Geirnaert est admise par la Commission qui demandera au Gouvernement l'autorisation nécessaire pour acquérir l'ouvrage dont il s'agit, au prix de 1500 francs.

est disposée à examiner l'oeuvre qui est en sa possession s'il est venu l'envoyer dans la forme et les conditions habituelles. Subsidiairement sans engagement d'achat et sans aucune responsabilité.

Mr le Ministre de l'Intérieur prie la Commission de lui faire savoir si une Statue de Flore qui décorait précédemment les Parc de Bruxelles lui paraît digne de figurer dans la Galerie des Sculptures de l'Etat. Mr Fruitiers a eu l'occasion de voir cette Statue dans les magasins de la ville. Il estime qu'elle est très médiocre et peu digne de concourir pour le Musée de l'Etat. Il répondra dans ce sens à la lettre de Mr le Ministre.

Le Secrétaire lit ensuite un certificat de Mr le Docteur Charlier constatant qu'il est atteint d'un rhumatisme musculaire qui l'empêche de remplir ses services aux Musées. Il demande, en conséquence un congé jusqu'à amélioration. Acte sera donné de son état de santé. D'après un second certificat, Mr le Dr Charlier dit qu'on ne peut donner de limite précise à la durée de l'affection dont souffre le Sieur Thys. La Commission décide d'accorder à ce dernier un congé d'un mois, à dater de ce jour, étant bien entendu que si, entretemps son état de santé le permet, il reprendra immédiatement ses fonctions aux Musées.

La séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Président

Le Secrétaire

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 2 octobre 1889 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président.
Portaels, Slingeneyer, Vice-Présidents
Balat, le Comte d'Beaufort, Claus, Delaberge, De Vriendt, Fraikin, Guffens, Robie, Rousseau, Membres
J. Stévens, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 25 Septembre dr. M. le Président communique une lettre par laquelle Mr l'avocat Del Beke fait remarquer combien il serait pénible pour les enfants Bomal, qui occupent une position honorable de voir figurer dans les Collections de l'Etat la tête d'étude faite par Louis Dallait après l'décès de leur père. Il fera valoir la nobles de considérations qui semblent devoir faire renoncer à l'exposition publique de cette peinture et saisira avec empressement la [illegible] de cette question à la bienveillante attention de la Commission. L'Assemblée apprécie tout le scrupule exprimé par Mr Del Beke au nom de la famille Bomal demandera à Mr le Ministre de l'Intérieur de suspendre le placement au Musée moderne du tableau offert au Gouvernement par Mme Vve Louis Dallait.

Mr l'Inspecteur Le Roy fait connaître que suivant les renseignements de la Commission A a maintenu le triptyque représentant la Madone et l'enfant Jésus présenté aux Musées sous le nom de Gérard David. C'est-à-dire, une importante composition, d'un beau

Style et de belle facture, ayant de l'analogie avec le ~~peinture~~ tableau de Gérard David, mais qui ne semble pas pouvoir être attribué à ce maître. Le tableau a été remis récemment en état, quelques parties dans les figures ont été repeintes, ainsi que dans les arbres et le ciel. – Il l'estime à 18,000 francs. – Après discussion Mr le Président met aux voix le principe de l'acquisition du triptyque offert en vente par Mr Léon Gauchez. Six Membres répondent oui, cinq votent non et un autre s'abstient. La question d'achat est donc résolue affirmativement et le prix de vente est arrêté ~~à la somme~~ au chiffre de 15,000 francs. – Cette proposition sera transmise à Mr Gauchez, sous la réserve de l'approbation ministérielle.

pour Sept voix contre cinq qui fixent la somme de 18,000 fr. –

L'assemblée décide qu'il y a pas lieu de donner suite à une proposition de vente de Mr Charles Renard, concernant un médiocre tableau (Episode de la Vie du Christ) qu'il présente comme une œuvre de Nicolas Poussin.

Par sa lettre du 23 Septembre Mr le Ministre de l'Intérieur l'appréciation de la Commission sur un tableau de feu Emile Laurent (La mort du parisien) que la famille de l'artiste offre de céder pour la Collection de l'Etat. La proposition d'achat est rejetée, celle-ci n'ayant pas obtenu le nombre de voix exigé par les Règlements.

Mr le Ministre communique avec demande d'avis la lettre par laquelle Mr Ch. Hemptinne de Francfort s/m, offre de céder

pour le Musée de l'Etat un tableau de Rubens (Le Christ d'Abendante) dont il fait parvenir la photographie. Cette reproduction ne permettant pas d'émettre un avis au sujet de l'acquisition proposée, le tableau étant déposé dans la Commission demanderait au Gouvernement d'engager le propriétaire de l'envoyer ici, à Bruxelles, pour examen.

La Séance est levée à 3½ heures

Le Président

Le Secrétaire

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 16 Octobre 1889 (Jeudi)

Sont présents Mr. Mg. Ed. Fétis, Président.

Portaels, Stinglhamber } Vice-Présidents

Balat
le Comte de Beaufort
Clays
~~Delaherche~~
De Vriendt
Fruithin
Gaffron
Robie. } Membres

J. Stiénon, Secrétaire.

Après la lecture et l'approbation du procès-verbal de la Séance Du 2 de ce mois, il est donné communication d'une dépêche en date du 11 Octobre par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur autorise la Commission à acquérir de Mr Geirnaert, au prix de 1500 f. un petit bas-relief de J. Berger, représentant: l'Adoration des Mages.

Mr le Président fait connaître que Mr Dauchez n'accepte pas l'offre de 15000 francs qui lui a été présentée pour le triptyque de La Verge et l'Enfant Jésus, le prix qu'il demande étant invariable. - Mr le Président invite ensuite l'Assemblée à décider si elle consent à acquérir le triptyque au prix demandé pour la Somme de 20000 francs.

Huit voix répondent non et deux oui, la proposition de vente faite par Mr Dauchez est rejetée.

Par sa lettre du 7 Septembre, Mr le Ministre de l'Intérieur consulte la Commission sur un tableau: le chemin des carrières à Barbizon, que Mr Oudemans offre en vente pour la Collection de l'Etat, au prix de 8000 fr.

Mr le Ministre demande si ce paysage est jugé digne d'un Musée moderne, que la Commission examine si le prix en est en rapport avec la valeur de l'œuvre.

L'Assemblée se prononce à l'unanimité de moins une voix, pour l'admission de ce tableau dans la Galerie du Musée, mais elle désire ne pas être appelée à donner son avis sur la fixation du prix, question étrangère à ses attributions et d'autant plus délicate que la Commission est composée en majeure partie d'artistes qui déclarent vouloir s'abstenir lorsqu'il s'agit d'appréciations de cette nature. L'Assemblée estime donc que sa mission doit se borner à juger le mérite de l'œuvre qui lui est présentée sans avoir à débattre le prix fixé par l'auteur.

La Commission décide qu'il n'y a pas lieu d'acquérir les tableaux suivants dont la cession est proposée :

1° Par Mr Larmoyer, qui soumet sous le nom de Guido-Reni, une médiocre peinture : un Madelin pour laquelle il demande 2000 f.

2° Par Mr Jan Mayken, qui offre pour vendre un petit tableau de genre (scène villageoise) d'une authenticité fort douteuse.

3° Par Mr Streckx qui présente au prix de 1500 f chacun deux portraits de la fin du 18e siècle représentant, dit-il, l'un l'auteur de la Chaire de Vérité de l'Eglise du Finistère, à Bruxelles, et l'autre le Doyen de la Corporation des

Poissonniers de la même ville.

Mr le Ministre de l'Intérieur dès se communique le sentiment de la Commission sur l'exposition d'une statue de Jean, par Mr Paul Dubois, Lauréat du Concours de la fondation Godecharle a fait déposer au Palais des Beaux-Arts.

La Commission informera Mr le Ministre que Mr Dubois, en soumettant cet ouvrage a perdu de vue l'article du règlement de la dite fondation qui oblige le boursier à envoyer au Musée la copie faite par lui d'un chef-d'œuvre des Sculpteurs et non l'une de ses productions originales. - L'Assemblée n'a en conséquence aucun avis à émettre sur le travail qui lui est présenté.

La Commission est appelée à examiner un buste en marbre de l'avenir Napoléon Godecharle que le Gouvernement a commandé à Mr J. Cuypers, en reconnaissance de l'institution de bourses d'étude fondées dans l'intérêt de l'art. Le buste ne paraissant point présenter un mérite suffisant pour figurer dans le Musée moderne, la Commission propose de le placer dans la Galerie historique.

Mr le Président signale à l'attention de la Commission le tableau de Van Dyck (du Musée) comme réclamant indispensablement l'épuration du parquetage. L'Assemblée met avis à l'exécution de ce travail qui s'effectuera sous la surveillance de Mr Van Lemputten restaurateur.

La séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire

Commission Directrice du Musée
royaux de Peinture & de Sculpture
ancien.

Procès-verbal de la Séance du 30 Octobre 1889 à 2 heures

Sont présents MM. les : Ed. Fétis, Président
Portaels
Slingeneyer } Vice-Présidents.
Balat
le Cte de Beaufort
Clays
Delaberge
De Vriendt
Franklin
Robie
J. Rousseau } Membres.

V. Stiénon, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la Séance du 16 Octobre, il est donné communication d'une lettre par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur l'autorise la Commission à placer dans la Galerie historique du Musée le buste en marbre de Napoléon Godebarle, offert par J. Cuypers

M. l'Avocat Adp. De Lingne offre de céder à la Galerie historique pour le prix de Cinq francs, un tableau de Dyckmans, peint en 1837 et représentant Mme J. B. De Lingne, femme de l'Imprimeur-éditeur des Femmes à Java et d'autres membres de cette famille. - L'Assemblée décide par 8 voix contre 3 que les personnes représentées dans ce tableau n'ont pas une notoriété suffisante pour figurer dans la Galerie historique. D'autre part, la Commission désirerait voir dans le Musée moderne une œuvre de Dyckmans offrant les talents de cet artiste, mais elle doit reconnaître que l'ouvrage qui lui est soumis ne répond pas à cette destination.

L'Assemblée est d'avis que les tableaux suivants dans la collection lui est proposée ne peuvent convenir pour la Collection de l'Etat :

1°

7.- Par Mr le Vicomte de Ruffo-Bonneval
qui présente trois tableaux :
une tête de Madone fausse-manière, attribuée à Sassio-Ferrato Strozzi Prix Fr. 35,000.-
Des vaches, attribuées à Berghem 12000.-
Animaux " a Van Bloemen 3500.-

2.- Par Mr le Dr De Keersmaekers, qui soumet un tableau intitulé: la Charité, qu'il avait précédemment considéré comme une oeuvre de Murillo, mais à laquelle il croit pouvoir avec certitude donner le nom de Bernardo Strozzi . . . . . Prix 8000.-

3° Par Mr. Lemire, qui envoie cinq tableaux anciens, sans nom d'auteur.
La Vision de St Benoit . . . . . Prix 10000 fl.
La bonne aventure . . . . . 10000 "
Chasse aux panthères . . . . . 5000 "
Portrait de Marie de Médicis . . . . . 6000. "
Femme en prière . . . . . 6000. "

4.- Par Mme Dicricx qui offre de vendre une médiocre tête de Vieillard, attribuée à Rembrandt.

5.- Par Mr. D. Tchatskine, qui propose de céder un prix de 5000 f. une peinture représentant l'une des filles de Lotth, indiquée attribuée à Navez.

6 Par Mr. Gustave Mas qui envoie à l'examen trois médiocres tableaux attribués à Jordaens, Rubens &c.

7° Par Mr. Duval, à Paris, qui désire céder pour 150 francs une médiocre dessin qu'il présente sous le nom de Teniers

M.M. Le Roy, frères font parvenir une bataille peinte par Jean Van Huysenburg, pour laquelle ils demandent 600 francs. L'Assemblée apprécie le mérite de ce tableau, mais le Ministre de l'Etat possédant déjà de deux oeuvres remarquables de ce maître, elle ne pense pas qu'il y ait lieu d'accueillir l'offre de vente de M.M. Le Roy, frères.

Mr Jean Peters Simonis un Portrait de feu le Professeur Baron, peint par Mlle Adèle

Kindt à pour lequel il demande 250 francs. - La Commission estime que ce tableau est intéressant pour la Galerie historique et qu'il y a lieu de proposer au Gouvernement de l'acquérir pour cette destination, au prix fixé ci-dessus qui paraît modéré.

Par une lettre adressée à Mr le Président de la Commission Mr d'Escamp, à Paris, font parvenir la photographie d'un dessin d'autel peint par Rubens, qu'il serait disposé à vendre. Il s'agit d'une composition de petite dimension (un mètre sur deux) dans laquelle Rubens a représenté sur un seul panneau les sujets du tableau principal et des volets de l'Elévation en croix de la Cathédrale d'Anvers. Mr Florent Willems sera prié de donner son appréciation sur cette peinture et de s'enquérir de la valeur que lui attribue son possesseur.

Le Sieur Ebyse, surveillant aux Musées transmet un certificat du Dr Damoiseau certifiant que le rhumatisme musculaire dont il est atteint ne lui permet pas de reprendre ses fonctions et qu'il sollicite en conséquence un nouveau congé. L'Assemblée décide d'accorder au Sr Ebyse un nouveau congé d'un mois à prendre cours du 25 octobre dernier.

La Séance est levée à 3 heures

Le Président

Le Secrétaire

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 13 Novembre 1889 - 2 heures

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer - Vice-Président
Balat
Cte de Beaufort
Clays
Delebecque
De Vriendt
Fraikin
Robie
Rousseau
} Membres
F. Stroobant, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 30 Octobre est lu & adopté.

Par sa lettre du 29 du même mois, Mr le Ministre de l'Intérieur a soumis à la Commission la demande de Mr Bernal autorisant la Commission à exposer dans les Musées modernes la toile de Scheffer peinte par Louis Gallait.

Mr Henri LeRoy présente en vente, au prix de 80,000 fr. une tableau de Rembrandt, représentant le fils de la veuve ressuscité par Elie. - Cette peinture, d'une authenticité incontestable, a déjà été soumise à ~~l'examen~~ l'examen de la Commission qui a jugé dans sa séance du 6 Mai 1885 qu'elle n'était pas de la meilleure époque de maître & qu'il n'y avait pas lieu de l'acquérir. L'Assemblée estime aussi qu'il n'existe pas de motifs pour revenir sur sa résolution antérieure, est d'avis de ne pas donner suite à la proposition de Mr LeRoy.

La Commission décide qu'elle ne peut accueillir l'offre de vente mentionnée ci-après :

1° Par Mr Lemire qui envoie
cinq tableaux :
Deux toiles faisant pendants par Gel. De Ravisse . . Frs 1,000.-
Deux id. . . . . par Colonia . . . " 1600.-
Une peinture attribuée à Ph. Wouwermans . . . " 6000.-

2° Par Mr Martin, qui soumet une tête de Christ,
inconnue, attribuée à Quentin Metsys . . . " 1,500.-

3° Par Mme Veuve Cerexhe, qui présente :
un tableau de Crayon (1ère manière du peintre) - - - " 3000.-
un " de Vermeulen. - - - - - - - - " 1000.-

4° Par Mr Marcellis, proposant un tableau des premiers
temps de Leys (La furie Espagnole) . . . " 7000.-

5° Par Mr Lottner, à Munich, offrant de céder pour 1,000 marcs, un
tableau qu'il attribue à Quentin Metsys.

Mr Geirnaert offre en Don aux Musées de l'Etat un petit bas-relief en terre cuite, sans nom d'auteur, représentant : la Déesse de la Liberté. L'Assemblée accepte volontiers le don fait aux Musées et vote des remerciements à Mr Geirnaert.

L'ordre du jour appelle les mesures à prendre pour les propositions à adresser au Gouvernement au sujet de la nomination d'un Surveillant en remplacement du Sieur Colmant décédé. — Les demandes adressées aux Musées pour l'obtention d'un emploi de gardien sont mises sous les yeux de la Commission qui est unanimement d'avis que son choix doit se fixer sur l'un des quatre candidats dont la nomination avait été

présentée, en 1888, à l'agréation de Mr le Ministre. — Mr le Président invite en conséquence MM. les Membres à désigner chacun celui de ces candidats qui leur semble devoir être recommandé pour le poste devenu vacant. — D'après les votes recueillis le Sieur Emile Dain obtient Sept voix, les Sieurs Verreuys et Janssens une chacun une voix. Mr Rousseau déclare s'abstenir. La nomination du Sieur Dain sera donc proposée à Mr le Ministre de l'Intérieur.

La Séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Président
Emile Wauters

Le Secrétaire
A. Lévy

les Sieurs Verreuys-Janssens, Vandenbroeck, Dain

Commission Directrice Des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 20 Novembre 1889.

Sont présents MM. Eug. Slingeneyer, Vice-Président
faisant fonctions de Président
Balat
le Comte de Beaufort
Clays
De Liberge
De Vriendt
Franklin
Robie
Roussau
} Membres

V. Stévens, Secrétaire.

Après la lecture & l'adoption du procès-verbal de la séance du 13 Novembre, il est donné communication d'une lettre par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur &c, autorise la Commission à acquérir de Mlle J. Peters, pour la somme de 250 francs, un portrait de feu le Professeur Baron, peint par Mlle Adèle Kindt et destiné à la Galerie historique.

L'Assemblée décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite aux propositions de vente mentionnées ci-après :

1°. par M. M. Le Roy, frères, pour un tableau de De Crayer & Vanbertain (La conversion de St Paul) au prix de . . . . F 2500.-

2°. par Mr Léon Cardon, pour un tableau : l'étoffe pleine de la Vierge, présenté comme une œuvre de Tiepolo. Pas . . F. 20000.-

3°. par Mr Ed. Van Speybroeck, pour un portrait d'homme, indûment attribué à Velasquez et pour lequel on demande F 30,000.-

4°. par Mr. Lembrée, pour un tableau gothique (une Vierge en prière), du prix de F 3000.-

Par sa Lettre Du 12
Nov.bre M.r le Ministre de l'Intérieur
fait connaître les Raisons pour
lesquelles il ne peut se rallier
aux considérations que la Com-
-mission lui a exposées au
Sujet de son refus de se prononcer
Sur le prix demandé pour les
oeuvres Dont l'achat est proposé
pour le Musée moderne. L'Assem-
-blée se range aux Désirs de M.
le Ministre décide qu'il y a lieu
De revenir Sur la Résolution prise
Dans la Séance du 16 Octobre Dr.
La Commission est appelée en
conséquence, a examiner Si le chiffre
De 8000 francs, demandé pour M.lle
Cooseman pour Son ~~tableau~~ paysage:
Le Chemin des artistes à Barbizon,
est en rapport avec la valeur de ce
tableau. - La question étant
mise aux voix est décidée négative
pour la somme de 7000, deux
pour 6000 et cinq pour 5000 fr.
Ce dernier chiffre est donc
admis et sera proposé au
Gouvernement.

La Séance est levée à 3 1/4 heures

Le Président

Le Secrétaire
A Steinheil

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 4 Déc^bre 1869 - 2 heures

Sont présents M.M. Ed. Fétis, Président

Belat
le Comte de Beaufort
Cluys
Delebecque
De Vriendt
Franklin
Robie
Rousseau
} Membres

V. Steinman, Secrétaire

Le procès-verbal de la Séance du 20 Novembre est lu & adopté.

M^r le Président soumet à l'assemblée les photographies de trois peintures de Membrino formant une frise d'un développement de sept mètres. M^r Stein, marchand à Paris, qui est chargé de la vendre en demande 40000 francs. Malgré l'élévation de cette somme, la Commission estime qu'il y a lieu de s'entourer de renseignements sur ces panneaux qui paraissent offrir une très grande importance.

Elle décide de prier M^r Emile Wauters actuellement à Paris ainsi que M^r Fl. Willems de vouloir bien les examiner et de communiquer un rapport leur appréciation.

M^r Capellmans d'Ixelles, la Chapelle, qui avait précédemment [illegible] fait part de son intention de proposer au prix de 7/ vendre un triptyque de Van der Weyden (La Chute des anges de la croix) a prié la résolution d'envoyer cet ouvrage à l'examen de la Commission. - Plusieurs

Membres rapprochent des doutes sur l'authenticité de ce triptyque dont l'état de conservation laisse à désirer. La question d'achat ayant été mise aux voix est rejetée à l'unanimité.

M^r le Ministre de l'Intérieur consulte la Commission sur une proposition qui lui a été faite par M^r Alex. Marcette, juge relativement à la cession pour le Musée de l'Etat de l'une de ses œuvres dont le prix est de 600 francs. - L'Assemblée émet unanimement un vote favorable sur l'offre présentée par M^r Marcette.

Par sa lettre du 25 et 26 Nov. M^r le Ministre de l'Intérieur fait connaître que de l'avis conforme de la Commission des beaux-arts du Brabant, il a autorisé M^r Paul Dubois, lauréat du Concours Godecharle à remplacer par une œuvre originale la copie qu'il avait à fournir aux termes du règlement. Il demande, en conséquence, que la Commission examine la nouvelle statue: la Vierge Mère. Après examen, l'assemblée est d'avis qu'il y a lieu d'informer M^r le Ministre que cet ouvrage peut être admis.

Il résulte d'une communication faite par M^r Clays que M^r Georges d'Andy, à Bordeaux offre de céder pour 20000 fr un tableau de Govaert Flinck. Dans la photographie est mise sous les yeux de la Commission. - Le même Membre

fait connaître que M^r Dirckens du Musée de la même ville propose également la cession d'un portrait d'homme, par Van der Helst. M^r Clays ajoute qu'il a l'intention de se rendre à Bordeaux dans deux ou trois mois et promet d'examiner alors les deux tableaux en question.

M^r Fernand Bonderette à Paris offre de céder un tableau de Jean Van Eyck (La remise de la Chasuble à St Idelphonse par la Ste Vierge) provenant du Duc d'Albe et qui a passé dans les Galeries des rois d'Espagne. - M.M. Wauters et Pelliens seront consultés sur le mérite de ce tableau.

M^r le Ministre de l'Intérieur informe la Commission de l'intention de la famille de M^r Alp. Stevens d'offrir à titre gratuit pour les Collections de l'Etat, l'une des œuvres de ce peintre et prie l'assemblée de choisir le tableau qui lui semblera le plus digne de figurer au Musée. Il est convenu que la Commission se rendra à l'atelier de l'artiste, lundi prochain, à 2 heures, pour procéder à ce choix.

La séance est levée à 3¼ heures

Le Président

Le Secrétaire

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture.

—

Procès-verbal de la séance du 11 Décembre 1889 - 2 heures.

—

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président.
Portaels, Slingeneyer } Vice-Présidents
Balat, Clays, Delaberge, De Vriendt, Franklin, Robie, Rousseau } Membres

V. Stiévenart, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 4 Décembre, il est donné communication d'une lettre du 7 de même mois par laquelle M^r le Ministre de l'Intérieur M^e autorise la Commission à accepter pour les Collections de l'Etat, un petit bas-relief en terre-cuite, offert à titre gracieux par M^r Geerinckx.

M^r Louis Cardon soumet un petit tableau d'Ary Devoye représentant un Chasseur dans un paysage peint pour l'exposition. Le prix en est de 1,000 francs. L'Assemblée décide qu'il y a lieu de soumettre cet ouvrage à l'appréciation de M^r l'Expert Le Roy.

M^r le Ministre de l'Intérieur consulte la Commission au sujet d'un portrait d'homme peint par feu Louis Dubois et pour lequel on demande 3000 francs. L'Assemblée exprime unanimement l'avis que ce portrait ne complètera avantageusement

la représentation de cet artiste
au Musée Moderne, que le prix
de 3000 francs ne pouvait point
trop élevé.

A la demande du Gouvernement,
MM. les Membres se sont réunis le 9
de ce mois dans l'atelier de feu Mr
Ed. Stocquart pour faire choix d'un
des tableaux de cet artiste qui
semblerait digne de figurer dans le
Musée moderne. Deux ouvrages
ayant été désignés pour être soumis
à un nouvel examen, la Commission
se rendra ultérieurement à ce premier
sur l'acceptation de l'un d'eux.
Mr le Président consulte d'abord
l'Assemblée sur le point de savoir
s'il y a lieu de faire un choix.
La question étant résolue affirma-
tivement par six voix contre quatre, il est décidé ensuite
à l'unanimité, moins une voix
de proposer au Gouvernement
d'admettre le plus petit petit
des deux tableaux représentant un
paysage avec animaux.

La Commission reçoit communi-
cation d'un album de 83
dessins de Lambert Lombard
que Mr Emile Dupont à Liège,
offre au nom de Mme la Comtesse
de Clermont, de céder au
Musée pour le prix de 10000 frs.
Après examen il est décidé
que ces dessins ne semblent pas
présenter suffisamment d'intérêt
pour consacrer à leur achat
la somme élevée qu'en en
demande.

Mr le Président appelle
l'attention de la Commission
sur le triptyque de Bernard
Van Orley (La mort de la Vierge)
appartenant aux hospices de
Bruxelles et propose d'entrer en
négociations pour l'achat de
cette oeuvre qu'il serait si
désirable de voir figurer dans
les Collections du Musée de l'Etat.
MM. les Membres partagent
complètement cet avis et acceptent
bien volontiers l'offre de Mr
le Président de se mettre en
rapport avec l'un des Membres
du Conseil des hospices afin que
des propositions soient soumises
à la Commission du Musée au
sein de la session dont il s'agit.

L'Assemblée décide qu'elle
sollicitera de Mr le Ministre de
l'Intérieur et l'obtention en
faveur de Mme Vve Colman
d'une somme de 150 francs
pour faire face aux frais de
maladie et de funérailles de feu
son mari qui remplissait
aux Musées les fonctions de
surveillant.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 18 Déc. 1889 - 2 h.

Sont présents MM. Ch. Ed. Fetis, Président.

Balat
le Comte D. Beaufort
Claes
Dilebeque
De Vriendt
Fraikin
Robie
& Rousseau

Membres

V. Stienon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 11 Décembre est lu & adopté.

Par suite suppression du 16 de ce mois, Mr l'Empereur Le Roy fait connaître que le tableau de De Vuyst, présenté par Mr Louis Cardon est en bonne spécimen du maître et que sauf quelques quelques parties de la préparation qui s'adhèrent plus au panneau sous la gouache de la composition, l'état de conservation ne laisse rien à désirer. Il maintient le tableau à trois mille francs.

La question d'achat, sauf réserve du prix, est résolue affirmativement par 5 voix contre quatre. Un membre vote pour le chiffre de 2000 fr - trois pour celui de 2500 fr et cinq pour 2500 francs. Le dernier prix ayant obtenu la majorité est donc admis et sera donc proposé à Mr Louis Cardon.

Mme Veuve B. DuBus de Gisignies soumet les trois tableaux suivants qui ont fait partie de la Galerie formée par son père et pour les quels il demande une somme globale de 28000 frs

1° Guillaume Van Aelst. - Gibier & ustensiles de chasse -
2° Jean Davis De Heem. Fleurs et fruits
3° Abraham Mignon - . Gibier mort.

La Commission est unanime à apprécier le mérite de ces trois ouvrages dont le prix paraît modéré et décide qu'il y a lieu d'accueillir la proposition qui lui est présentée. Elle pense, en conséquence M. le Ministre de l'autoriser à conclure définitivement cet achat.

Mr. Wagener offre de céder aux Musées pour la somme de 100,000 fr. un triptyque dont le panneau central divisé en neuf compartiments représente la scène de la vie de Joachim. Bien que la Commission trouve fort exagéré le prix fixé pour cet ouvrage, elle reconnaît cependant qu'il n'est pas dépourvu d'intérêt et qu'il convient de la soumettre à l'appréciation de Mr. V. LeRoy, Expert. qu'il offre beaucoup d'intérêt.

L'assemblée décide qu'il n'y a pas de suite à donner aux propositions de vente ci-après

1°. de Mr. Julien Van Speybrouck qui offre de céder pour 5000 fr. un tableau de Brueghel & Van Balen,

2°. de Mr. De Pauw qui croit connaître une oeuvre d'Albert Durer un médaillon petit tableau complètement repeint. (Prix 12,000.-)

3°. de Mr. Joly de Fize, présentant un intérieur de Peter Slingelandt pour lequel il demande 25,000 fr.

Comme suite à une proposition qu'il a adressée à la Commission Mr. Chauvet, à Paris, transmet la gravure du tableau de Nicolas Poussin qu'il désire céder aux Musées de l'Etat.

Après délibération l'assemblée décide d'informer Mr. Chauvet qu'elle ne pense pas pouvoir donner suite à sa proposition d'achat.

La séance est levée à 3½ heures

Le Président

Le Secrétaire

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 24 Décembre 1889-24.

Sous présidence de M. M. Ed. Fetis, Président

Stroobant - Vice-Président
Le Comte de Beaufort
Cluys
Delebecque
Abb. De Vriendt
Franklin
Robin
Rousseau
} Membres

V. Stroobant, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 18 Décembre est lu & adopté.

Il est donné communication de deux lettres ministérielles en date des 17 & 18 de ce mois, annonçant la Commission que le tableau de Mm Coosemans (Le Chemin des Artistes à Barbizon) ainsi que deux aquarelles de Mr Dendoncker ont été acquis par l'Etat pour les Collections des Musées modernes.

Répondant à l'offre de 2500 francs qui lui a été présentée pour le cadre d'un tableau d'Ary Delvoye, Mr. Louis Cardon fait connaître qu'il ne peut accepter cette somme mais qu'il est disposé à rendre le tableau de Delvoye pour 3000. - Par la voie contraire, la Commission décide d'adresser la nouvelle proposition de Mr. Louis Cardon. - Elle demande l'autorisation d'acheter sous réserve immédiate d'agrément. Soumise à Mr le Ministre de l'Intérieur.

Par son rapport du 21 Déc. Mr. Victor LeRoy fait connaître que le triptyque offert en vente

par Mr Wagener et une vente qu'il attribue à un maître secondaire de l'Ecole Brugeoise; elle est intéressante, bien composée et d'une exécution assez égale. L'état de conservation de la peinture est bon. L'expert estime à 6000 francs la valeur vénale du triptyque. - L'assemblée est d'un avis unanime quant à l'acquisition proposée et désirable pour le Musée de l'Etat, mais qu'il existe un tel écart entre le prix demandé et celui que l'on pourrait raisonnablement donner pour ~~triptyque~~ cet ouvrage, qu'il est impossible d'adresser des propositions d'achat à Mr Wagener. - Eventuellement, ~~cinq~~ 5 Membres se prononcent pour le chiffre de 10000 francs, deux pour celui de 6000 frs et deux Membres s'abstiennent.

Mr le Comte de Maleziew offre de céder aux Musées un tableau de Gandenzio de Ferrare, représentant: la Vierge et plusieurs Saints. La Commission ne pense pas que cette proposition puisse aboutir à une solution favorable et qu'il convient donc de la décliner.

Mr Pollak fait connaître qu'il est en possession d'un tableau de Hans Mackart représentant le Général Pappenheim blessé à la bataille de Lutzen. La Commission répondra à Mr Pollak que l'achat d'oeuvres

modernes ne rentre pas dans ses attributions et qu'elle ne peut donc donner suite à la proposition qui lui est soumise.

Mr Delibegue fait connaître qu'une personne qui désire garder l'anonyme offre de céder aux Musées pour la somme invariable de 24.000 fr, un tableau d'Isaac Van Ostade, intitulé: Repos de voyageurs, provenant de la Galerie de feu Mr le Vicomte Bernard Dubus de Gisignies. Après examen de l'oeuvre, Mr le Président met aux voix le point de savoir si, en principe, il y a lieu d'acquérir le tableau présenté. La question est résolue affirmativement par Sept voix contre deux. L'assemblée est appelée ensuite à voter sur la somme de 24.000 francs demandée pour cet ouvrage. Sept Membres répondent non et deux oui. - En conséquence la proposition d'achat n'est pas accueillie.

La séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 20 Janvier 1890 - 2 heures.

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Stroobant, Vice-Président.
Balat
le Cte de Renesse
Claus
Delebecque
De Vriendt
Franken.
Robin
Rousseau
} Membres

V. Simon, Secrétaire.

Après la lecture & l'adoption du procès-verbal de la Séance du 24 Décembre, il est donné communication de la lettre par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur autorise l'achat des œuvres suivantes:

1°. Les trois tableaux de Van Delst
~~Meyeren~~ Dr Heurne & Ab. Meyeren, cédés par Mr le Vicomte B. De Bus de Gisignies pour la somme de 28000

2°. Un tableau d'Ary De Vos, acquis de Mr Louis Cardon, au prix de 3000 fr.

Par la lettre du 27 Décembre Mr le Ministre autorise la Commission à placer dans la Galerie de l'Etat un paysage ancien anonyme, provenant de Mr Alp. Stroobant, décédé, à titre gracieux par la famille de cet artiste.

En communiquant à la Commission une lettre du Consul de Belgique, à Florence, relative à des œuvres de Rubens qui pourraient être acquises à des conditions avantageuses, le Gouvernement demande à la Commission d'examiner la suite

qu'il convient de donner à cette affaire.
La première de ces lettres concerne une
œuvre de Rubens (une Vénus) en la
possession de MM. Poulet & Dessallier.
La seconde une œuvre du même
maître signalée par Mr Riblet, expert
à Florence, représentant l'une
le Portrait d'une Pallavicini &
l'autre : Quatre têtes de negres.
Ce dernier ouvrage est, peut-être,
le tableau qui a fait partie de la
Collection Pourtalès-Gorgier, vendue à
Paris, en 1865 & acquis alors par
Mr Narischkine d'où il passa en
1883, dans la Galerie de San Donato.
La Commission prie Mr le Ministre
Le Roy de faire connaître les
renseignements qu'il pourrait
fournir au sujet de cette peinture.

Répondant à l'avis qui lui
a été demandé sur les trois pein-
-tures de Memling signalées par
Mr Stein, Mr F. Willems apprécie une
peinture comme des chefs d'œuvre
d'une qualité merveilleuse de
maître et d'une conservation
parfaite sauf quelques petites
retouches insignifiantes. Il
n'a pas eu à examiner le prix
demandé par Mr Stein, mais
il est fondé à croire que ce dernier
fera sans doute une concession.
La Commission demandera à
Mr Stein de faire connaître
officiellement son prix et
prie Mr V. LeRoy, qui connaît
en peinture de bien vouloir un
rapport sur l'authenticité, l'état
de conservation & leur valeur.

Comme suite aux renseignements
qui lui ont été demandés sur le
tableau offert en vente par Mr.

Boudeville à Paris, Mr Fl. Willems
dit qu'il s'agit ici d'une peinture
postérieure à Jean Van Eyck
& datant de la décadence de
ce maître. Le prix n'étant
pas en rapport avec la valeur
présumée que les élèves ne
désirent pas donner suite à son
offre de cession.

Mr J. Ickenhausen, à
Londres, soumet à l'appréciation
de la Commission un
portrait d'homme qu'il présume
comme une œuvre de Van Dyck
et pour laquelle il demande
225 00 francs. — L'Assemblée ne
peut admettre cette attribution
et décide de ne pas donner suite
à la proposition de Mr Ickenhausen.

En transmettant le rapport
d'une Commission qui a été
chargée d'examiner les travaux
de restauration à exécuter au
tableau de Memling de l'hôpital
de Jean à Bruges (Le mariage
de Ste Catherine) & à l'œuvre de
J. Van Eyck appartenant au
Musée de cette ville, Mr le
Ministre de l'Intérieur prie
la Commission de lui désigner
l'artiste restaurateur auquel
les Soeurs de conservateur de ces
peintures pourraient être
confiés & d'indiquer les
dépenses approximatives que
en résulteront.

L'Assemblée estime que
la pratique la mieux en mesure
d'effectuer parfaitement ce
travail est Mr Victor LeRoy.
Elle lui demandera donc

S'il consent à se charger de ces restaurations et dans l'affirmative de se rendre à Bruges pour examiner les deux tableaux et de faire connaître ensuite son opinion sur la dépense de restauration. -

Mr le Ministre de l'Intérieur informe la Commission que Mr Cassiers est chargé par la ville de Courtrai de copier le tableau de Snayers, représentant: le Siège de cette ville, ~~[illegible]~~ mais que cette toile occupant un endroit assez obscur dans la Galerie, il serait à propos de la faire déplacer afin que l'artiste puisse la reproduire plus facilement. - A cette occasion, Mr le Ministre demande d'examiner si l'on ne pourrait pas aménager une salle convenable spécialement aux travaux de copie. - La Commission répondra que le tableau de Snayers est exposé actuellement dans des conditions à faciliter le travail dont est chargé Mr Cassiers. - En ce qui concerne le second point de la dépêche, la Commission peut constater qu'il n'existe pas au Palais des Beaux-Arts une salle qui puisse affectée à la destination proposée; qu'en Surplus les tableaux exposés dans la Galerie du Musée ancien, sauf quelques rares exceptions, se trouvent généralement bien éclairés et peuvent donc être copiés aisément sans qu'il soit nécessaire de les déplacer. Toutefois, la Commission se réserve d'examiner les cas exceptionnels qui justifieraient, d'une manière sérieuse le déplacement d'oeuvres en vue de faciliter la bonne exécution des copies que les artistes désireraient entreprendre.

La Séance est levée à 4 heures.

Le Président.
E. Fétis

Le Secrétaire
V. Stiénon

Commission Directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 5 Février 1890 - 1½ heures

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Hins moyen - Vice-Président
Balat
le Comte de Beaufort
Clays
Delbeke
De Vriendt
Fruitier
Robie
Rousseau
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 20 Janvier est lu et adopté.

Il est donné connaissance - entre autres d'une lettre du 4 de ce mois par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique transmet son arrêté du 31 Déc. 1889 nommant le Sieur Paul Vandenbroeck Surveillant des Musées royaux de Peinture et de Sculpture, avec fonctions d'un traitement de 1200 francs.

Mr Léon Gauchez propose de céder au prix de 2000 francs, le portrait en pied de Prince Frédéric-Henri d'Orange-Nassau par Michel Van Mierevelt. Il résulte de l'examen que ce tableau n'est pas de la belle qualité du maître et que plusieurs parties sont usées. L'Assemblée conclut donc à l'unanimité, - au rejet de la proposition de Mr Gauchez.

La Commission reçoit communication d'un tableau de Philippe Wouwerman intitulé: La Forge que Mr Louis Cardon offre de céder pour 27,500.-. Des doutes sont émis sur l'authenticité de cette peinture dont l'état de conservation ne semble pas irréprochable. - L'assemblée décide de la soumettre à l'appréciation de Mr l'Expert H. LeRoy.

Mr Heimjinger, de Francfort, qui avait précédemment entretenu la Commission d'une Chasse aux cerfs par Rubens, pour laquelle il demandait 75,000 francs, s'est déterminé à envoyer le tableau à Bruxelles. L'attribution donnée à cet ouvrage étant incontestablement fausse, la Commission décide, à l'unanimité, qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la proposition qui lui est soumise.

L'offre faite par Mme Vve Cauderman de céder pour 5 000 francs un médiocre petit tableau attribué à Adrien Van Ostade (Musicien dans Cabaret) est également rejetée.

Mr Delebecque fait connaître qu'à sa demande Mr l'avoué Baumans a consenti à envoyer au Musée un tableau de Luc Gassel, représentant: L'opulence de la Belgique sous le règne de Charles-quint. Le prix en est de 15 000 francs. Mr Delebecque donne à ce propos lecture d'un rapport qui lui a été adressé par Mr l'Expert V. Le Roy, qui affirme que le tableau dont il s'agit est plein d'intérêt et l'une des productions les plus complètes qu'il ait rencontrées. La Conservation de la peinture est bonne et il pense à 2000 fr la valeur artistique de celle-ci.

Ce tableau qui avait déjà été présenté au Musée en 1873, est successivement intéressant au point de vue historique et ce qui en augmente le prix c'est que les œuvres de Luc Gassel sont fort rares; peu de Musées en possèdent.

La Commission désirerait beaucoup pouvoir posséder celle qui lui est présentée aujourd'hui, mais le prix paraît trop élevé. La question d'achat, mise aux voix est résolue affirmativement, à l'unanimité moins deux Membres demandant l'acquisition pour la Galerie historique.

Il est ensuite voté sur le prix à offrir pour le tableau de Gassel. Mr Delebecque, auteur de la proposition s'abstient, trois Membres votent pour 12 000 fr et cinq pour 15 000 francs. — Ce dernier chiffre est en conséquence, admis et sera proposé à Mr Baumans. —

Répondant aux renseignements qui lui ont été demandés, Mr Emile Wauters fait connaître que les trois panneaux attribués à Memling et offerts en vente par Mr Stein sont une œuvre considérable et intéressante dans laquelle il ne reconnaît pas la manière et qu'il attribue plutôt à Hubert Van Eyck ou à Vander Weyden. Il a remarqué des crudités de tons et des sécheresses qui n'existent dans aucune des œuvres de Memling.

Il résulte d'un rapport de Mr l'Expert V. Le Roy que les trois panneaux constituent un ensemble d'un beau style et très décoratif, mais que l'attribution de Memling a besoin de preuves car est contestable. L'état de conservation laisse à désirer, des peintures ont été trop nettoyées et repeintes. La valeur qu'on en demande lui semble très exagérée.

Il est ensuite communiqué une lettre par laquelle Mr Stein fixe à 40 000 francs le prix des trois panneaux. La Commission décide qu'il n'y a pas lieu de poursuivre l'achat de trois panneaux et que Mr Stein sera prévenu qu'elle abandonne complètement cette acquisition.

Par son rapport du 4 février Mr V. Le Roy informe la Commission que les deux tableaux mentionnés dans la lettre de Mr le Consul de Belgique à Florence sont ceux signalés par Mr Riblet, il s'agit réellement de deux revers de Rubens (appartenant au Prince de Midoff, de San Donato) dont l'un est un portrait d'homme que des Membres de la Commission ont eu l'occasion de voir

une école de
à Paris et l'autre : Les quatre tableaux de nègres provenant des vendeurs Pommersfelt et Maritius fils. Des renseignements ayant été demandés au Gouvernement sur le prix demandé pour ce dernier ouvrage, il n'y a pour le moment aucune suite à donner à cette affaire.

La Commission apprend avec une vive satisfaction que l'Administration des Bâtiments civils a été chargée de s'entendre avec MM. Tschyffely et Cie à l'effet de procéder, à bref délai à l'enlèvement de l'orgue du Palais des Beaux-Arts. Elle décide de prendre en même temps connaissance afin de placer dans la salle occupée actuellement par l'orgue les œuvres du peintre de la première moitié de ce siècle qui sont actuellement exposées dans le Salon de Mars moderne. Une séance spéciale sera consacrée à la désignation des tableaux qui feront l'objet de ce transfert.

La Commission adopte les chiffres suivants pour le Budget des Musées royaux pendant l'exercice 1890

Chap 1er Personnel . . . F 44,000.-
" 2. Frais d'administration
1 Matériel . . . 29260.-
" 3 Achats 69500.-
Total F 136,760.-

Le crédit du personnel laissant disponible une somme de 200 francs, l'Assemblée décide de proposer à Mgr le Ministre de l'Intérieur d'~~employer~~ porter à 1400 francs les traitements des Surveillants Abraham et Muller qui par leur ancienneté de service et les soins qu'ils apportent à l'accomplissement de leurs fonctions possèdent des titres à une amélioration de position.

La Séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Président
R. Fétis

Le Secrétaire
V. Stiénon

Commission Direction des Musées royaux de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 12 Février 1890 (1/2 h.)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président.
Le Comte de Bousmard
Clays
De Tribergue
De Vriendt
Fraikin
Robie
Rousseau
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la Séance du 5 Février il est donné communication d'une lettre (6 février) par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'un Paysage de Mr H. Marcette a été acquis pour les Collections des Musées de l'Etat.

Par son rapport du 11 Février Mr l'Inspecteur Le Roy exprime l'avis qu'il ne convient pas d'acquérir le tableau (La Forge), offert en vente par Mr Louis Cardon les qualités Si personnelles de Philippe Wouwermans. La toile a été nettoyée à fond, la Couleur en est devenue ~~~~ une estimation à 12000 frs. L'Assemblée est unanime à repousser l'achat de cet ouvrage.

Mr Philipps, à Londres, fait parvenir la photographie d'une peinture de Jérôme Bosch qu'il offre de céder aux Musées. La Commission ne pouvant se prononcer sur la simple présentation d'une photographie informera Mr Philipps qu'elle examinera le tableau de Jérôme Bosch avec intérêt s'il juge à propos de l'envoyer à Bruxelles aux conditions habituelles.

Il est donné lecture, pour information d'une lettre de M. le Ministre de l'Intérieur annonçant l'envoi aux Musées pour les Collections de deux remarquables Statues de

Godecharle qui veut subir dans l'immeuble du Château de Laeken des avaries qui n'intéressent aucunement à leur intérêt artistique, mais qu'il sera, sans doute, possible de réparer.

Mr Delbrouck met connaissance de ses démarches auprès de Mr l'avocat Baumans, en vue de lui offrir au nom de la Commission, une somme de 10000 fr pour la cession aux Musées d'un tableau de Luc Gassel représentant: l'Opulence de la Belgique sous le règne de Charles quint. Il donne ensuite lecture d'une lettre qui lui a été adressée par Mr Baumans, faisant connaître qu'après mûres délibérations, il consent à céder le tableau de Luc Gassel au prix de 10000 fr. En conséquence, une demande sera adressée au Gouvernement pour obtenir la régularisation de cet achat.

Mr le Notaire Desmeth, à Ixelles, fait connaître qu'il est chargé de la liquidation de la succession d'un artiste peintre décédé en cette ville, et signale à cette occasion un Portrait de femme, attribué à Vandyck et que les héritiers de cette succession désireraient vendre. La Commission demandera à Mr Desmeth s'il serait possible d'obtenir l'envoi à Bruxelles de ce portrait et la priera, le cas échéant, d'indiquer le prix ~~du tableau~~ qu'on en demande.

Mr le Receveur des Domaines prévient les Musées qu'il fera procéder à la vente publique, le 24 de ce mois, de trois grands tableaux anciens provenants d'un hôtel démoli, rue de l'Orangerie en cette ville. La Commission

Mr le Receveur que les trois tableaux dont il s'agit n'ont pas été jugés dignes de figurer dans les Collections de l'Etat.

Mr le Président communique une lettre de Mr José Carvalhal, à Madrid, qui offre la cession de trois tableaux, dont deux de Velasquez et l'autre de Murillo et transmet les photographies de ces peintures. Cette personne sera priée de faire connaître les conditions de vente.

L'Assemblée décide de se réunir lundi prochain, à 2 heures au Musée moderne, à l'effet de désigner les tableaux de l'époque intermédiaire qu'elle conviendra de faire transporter au Palais des Beaux-Arts pour être exposés dans la salle occupée par l'exposition.

La Séance est levée à 3 1/4 heures.

Le Président

Le Secrétaire
V Steinmetz

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 17 février 1890 – 2 heures.

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Stroobant, Vice-Président
le Comte de Renesse
Clays
Del Marmol
De Vriendt
Traikin
Robie
Rousseau.
} Membres

J. Hymans, Secrétaire.

La Commission procède à l'examen des ouvrages dont la réception est offerte pour les Musées de l'Etat et émet son avis défavorable sur les propositions ci-après :

1° de MM. Depres & Sudebeunt, de Londres, qui soumettent un tableau de Jean Victoors – Prix 1,500.–

2° de Mr J. Peellaert qui présente un petit tableau nouvellement attribué à Watteau & dont il demande 1500 francs. –

3° de M. Goblet-Lemoine, qui offre de vendre pour 50,000 francs, une esquisse faussement attribuée à Rubens & représentant : le Sacrifice d'Abraham.

Mme Veuve Van Rich soumet à l'appréciation de la Commission un tableau de fruits pour J. F. Van Dael, du prix de 4000 fr, ainsi que le portrait de cet artiste peint par Bailly et pour lequel elle demande 1000 francs.

L'Assemblée estime que le tableau de fruits qui lui est présenté n'a pas suffisamment de mérite pour représenter Van Dael au Musée moderne. Elle est

disposée à acquérir le portrait de Bailly pour la Galerie historique si Mme Bailly consent à le céder pour 800 francs.

La Commission fait choix ensuite des tableaux contemporains des peintres destinés à figurer dans les Collections du Palais des Beaux-Arts et décide qu'ils y seront transportés dès que l'organisation sera complètement achevée.

La séance est levée à 3/4 heures

Le Président

L. Tétu

Le Secrétaire.

A. Lévêque

lis

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 26 février 1890 - 2 heures.

Sont présents M. Mg. Ed. Fétis, Président

Balat
le Comte de Beaufort
Claes
De Vriendt
Fraikin
Robie
Rousseau
} Membres

V. Hénaux, Secrétaire.

Les procès-verbaux des séances des 12 et 19 février sont lus et adoptés.

M. Delbecque exprime le regret de ne pouvoir assister à la réunion de ce jour, à cause de l'état de sa santé.

Il est donné communication de deux lettres de M. le Ministre de l'Intérieur qui informent la Commission :

1° qu'il est autorisé à acquérir de Mme Veuve Bauwens, au prix de 10000 francs, un tableau de Leo Gestel.

2° que le Gouvernement a autorisé pour les Collections du Musée un portrait d'homme, peint par feu Louis Dubois.

M. le Notaire Delporte soumet un paysage de Van Kuyck qu'il est chargé de vendre au dernier prix de 800. - Les Musées ne possédant rien de Van Kuyck et le tableau offrant de l'intérêt, la Commission est unanime à décider de l'acquérir pour la somme indiquée sous réserve de l'approbation ministérielle.

Mme Casali offre la somme pour couvrir l'achat d'un tableau (une Sibylle) attribué au Dominiquin. L'Assemblée est d'avis pour le mois courant une et une abstention qu'il n'y a pas lieu d'accepter cette proposition.

Elle statue d'favorablement
Sur les offres de vente ci-après
1° par Mlle Franck, présentant deux médiocres portraits peints par Jean
roux d'auteur & un portrait de femme, par Fréd. Millet
2° par Mlle d'Haakman, Jeune étudiant, Un Christ en croix présenté comme
attribué à Quinten-Metsys.

Par son apostille du 23 février Mlle le Ministre de l'Intérieur fait renvoit à l'avis de la Commission plusieurs pièces relatives à la demande formée par le Conseil de fabrique de l'Eglise d'Herent-tendant à être autorisé à aliéner six tableaux anciens dont trois de Boeyermans et un d'Eyckens.

Avant de statuer sur cette demande Mlle le Ministre de la Justice désire savoir si les Musées de l'Etat ne trouveraient pas à propos d'acquérir l'un ou l'autre de ces ouvrages.

MM. Clays & De Vriendt sont priés de vouloir bien se rendre à Herenthout, accompagnés de Mr l'Expert Le Roy, afin d'apprécier la valeur artistique des tableaux en question et d'indiquer la suite qu'il convient de donner à la communication ministérielle.

Mlle Ministre de l'Intérieur soumet à l'appréciation de la Commission la suite à donner à une proposition de Mr Combaud-Grandval, père de Marseille, relative à la cession de sa Galerie dans laquelle se trouvent des œuvres de Rembrandt-Raphael, le Dominiquin, Berchem, Wynants &c. Il sera répondu qu'il est impossible de se prononcer sur une offre de ce genre sans avoir les tableaux sous les yeux mais que si le propriétaire consentait à envoyer à Bruxelles quelques-unes des œuvres qu'il juge les plus importantes, la Commission les examinerait avec intérêt.

Mlle Ministre de l'Intérieur fait connaître que des récipients

en zinc seront nécessaires pour le placement des plantes décorative que le Jardin Botanique fournira en vue de l'ornementation de la Galerie des Sculptures au Palais des Beaux-Arts & demande un devis de cette dépense qui devra être prélevée sur le budget des dépenses. Il résulte de renseignements fournis à l'Assemblée que l'Administration des Bâtiments civils a dressé pour ce travail un devis s'élevant à fr. 3000.- La Commission est unanimement d'avis qu'elle ne saurait consentir à frayer ces frais, ainsi que toutes les autres dépenses à provenir de l'établissement de parterres de fleurs & que si le Gouvernement est disposé à lui allouer de ce chef un crédit spécial qui soit de toute impossibilité d'imputer sur les fonds déjà si minimes réservés aux dépenses des Musées. — Elle demandera à Mlle Ministre de faire enlever dans le plus bref délai les échafaudages placés entre les colonnes de la grande Salle, à l'occasion des travaux de peinture décorative à exécuter dans cette partie du Palais.

L'Assemblée est invitée par le Gouvernement à donner son avis sur la copie d'une Statue antique, représentant : Zénon, exécutée par Mr Egide Rombaux, en vertu des dispositions réglementaires de cette fondation.
La Commission estime que cet ouvrage peut être admis.

Lauréat du Concours Godecharle (1887).

MM. les Membres sont priés de vouloir bien se rendre à Bruxelles, mercredi prochain, à 11 heures, à l'effet de procéder à l'examen des travaux présentés au concours Godecharle (1887).

Mlle Ministre de l'Intérieur fait connaître que la Commission ~~de~~ appréciera son attention sur les propositions qu'elle lui a adressées le 14 Novembre pour la nomination

Un Sieur Daix à un poste de Surveillant. - Elle Section croit en outre pouvoir rappeler au Gouvernement que l'ouverture de la Galerie historique est toujours ajournée en attendant la nomination des deux Surveillants qui doivent être chargés de ce service et insistera de nouveau sur la nécessité de demander aux Chambres un crédit pour rétribuer ces deux agents.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire
P. Stéphens

Ed. Fétis

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 12 Mars 1870 - 2 heures -

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Stingemeyer - Vice-Président
Balat
le Comte de Renesse
Cluys
Delbecque
De Vriendt
Fraikin
Gaffron
Robie
Rousseau
} Membres

P. Stéphens, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la Séance du 26 février il est donné communication d'une lettre de M^r le Ministre de l'Intérieur, annonçant la Commission à acquérir un paysage de Verlat Membre, cédé par M^r l'Huissier Delporte, au prix de 800 francs.

M^r Ed Stuyvers appuie la cession, au prix de 10000 francs, d'un portrait de S. A. R. le Duc de Brabant peint en 1853 par Nicaise De Keyser.

La Commission estime que l'examen de cette proposition ne rentre pas dans ses attributions et qu'elle concerne particulièrement le Gouvernement.

M^me V^ve Rieß fait connaître qu'elle accepte le prix de 800 francs qui lui a été offert pour le portrait de Vandael peint par Boilly et insiste sur une décision favorable à l'achat du tableau de fruits de Vandael dans elle a précédemment entretenu la Commission. - Elle consent à réduire le prix de cet ouvrage à 2000 francs. - L'Assemblée décide qu'il n'y a pas lieu de modifier la résolution négative prise dans la Séance du 17 février dernier au sujet de la proposition de M^me V^ve Rieß.

Mr F. Boulanger, à Paris, offre de vendre, pour 1 000 francs, un tableau de Giovanni Dosso (Paysage aux figures - Eliezer présentant Rebecca à Isaac). Des renseignements sur la valeur artistique de cette œuvre seront demandés à Mr Emile Wauters, actuellement à Paris.

Mr José Canaveral, à Madrid qui avait soumis la photographie de deux Velasquez et d'un Murillo dont il propose la vente, fait connaître qu'il se voit obligé d'ajourner cet envoi aux regrets d'un voyage à Bruxelles et demande ~~que le tableau~~ qu'un cadre du Musée soit chargé de les examiner à Madrid. L'Assemblée regrette de ne pouvoir accéder au désir manifesté par Mr Canaveral.

La Commission décide qu'il n'y a aucune suite à donner aux propositions qui lui sont adressées :

1° par Jules Pecher présentant, sous le nom de Salvator Rosa un paysage qui a été précédemment soumis par Mme Vve De Groux et que la Commission a jugé ne pouvoir être acquis ;

2° par Mr De Bruyne, qui envoie deux médiocres petits tableaux : une marine et un intérieur ;

3° par Mme De Brakewitz, proposant au prix de 7 000 francs, un portrait de Vandyck, soi-disant attribué à ce maître et à propos duquel un rôle défavorable a déjà été émis en 1888.

4° de Mr Vander Beetle, à Namur, qui offre, au prix de 7 000 francs, un tableau d'Hte Van Balen, représentant un Concert d'anges.

Mr Philipps, de Londres, fait parvenir le tableau de Jérôme Bosch dont il avait envoyé la photographie. - La Commission ne juge pas cette œuvre de nature à être acquise pour les Collections des Musées.

Il est donné communication pour information, d'une lettre de Mr le Ministre de l'Intérieur en date du 4 Mars, priant la Commission de remettre toutes les tapisseries que possède la Classe de Peinture, à la Commission de Surveillance du Musée royal d'Antiquités qui aura à organiser prochainement le Musée des anciennes industries d'art où la tapisserie est appelée à occuper une place importante. Mr le Ministre exprime le désir que la remise de ces tentures soit effectuée pour le 15 Mai prochain. -

Mr Mignon a fait déposer aux Musées une suite de douze Statuettes en bronze représentant les uniformes de l'armée Belge, qu'il a exécutées pour figurer dans le compartiment du Ministère de la Guerre à l'Exposition universelle de 1889. Ces types militaires, auxquels il attribue une valeur de 6 000 francs, sont reproduits avec beaucoup de talent ; ils trouveraient utilement leur place dans la Galerie historique comme complément à la Collection des costumes des volontaires de la révolution brabançonne peints par Mr Jules Van Strychelen. En égard à l'importance du travail, le prix demandé par Mr Mignon paraît modéré. La Commission décide de signaler les Statuettes dont il s'agit à l'attention de Mr le Ministre de l'Intérieur en lui laissant le soin d'apprécier la suite qu'il convient de donner à cette affaire.

Mr le Baron Desmet fait savoir que le portrait de femme offert en vente aux Musées se trouve actuellement à Bruxelles

rue du Commerce, 68, un des
Délégués de la Commission pourront
le voir. - Il sera supplié à
Mr Desmedt qu'il ne dépasse
De déposer une étude sur la nouvelle
effectue ne vende et que s'il veut
bien envoyer le portrait, la
Commission l'examinera dans sa
réunion de Mercredi prochain.

La Séance est levée à 3/4 heures

Le Président

Le Secrétaire
V. Stiénon

L. Fétis

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 19 Mars 1890 - 2 heures.

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Stiennon. Vice-Président.
Balat.
le Comte de Beaufort
Clays
Delebecque
De Vriendt
Franklin
Guffens
Robie
Rousseau
} Membres
V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 12 Mars est lu et adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Portaels fait remarquer que son absence aux réunions de la Commission provient de l'état de sa santé et de ses diverses occupations. Il se fait donc un devoir de demander à être remplacé dans la Commission. MM. les Membres sont unanimes à regretter la résolution prise par M. Portaels mais ils s'empressent de déclarer qu'ils ne peuvent accepter sa démission et qu'ils comptent toujours sur le concours obligeant et éclairé de leur cher & honoré Collègue, toutes les fois qu'ils feront appel à ses bons offices.

M. le Président veut bien se charger d'être l'interprète des sentiments exprimés par la Commission.

Après examen des tableaux dont la réparation est proposée, l'Assemblée décide qu'aucun d'eux ne pourra convenir pour les Collections de l'Etat. Les ouvrages présentés sont les suivants :

1° un tableau anciennement attribué à Sasso-Ferrato (Une Vierge)
~~au jeune~~ de Jeune proposé par Mr de Richard, au prix de F 15,000.-
2° un tableau apocryphe donné sous le nom de Memlinc
jeune lequel Mme Kraetkewitz demande . . . F 6000.-

Mr Wery, à cleux, soumet la photographie d'une Visitation par Abraham Janssens, tableau qu'il convient à envoyer à Bruxelles. La Commission est d'avis qu'il convient de renoncer à l'examen de cette peinture, vu le prix élevé de 10000 fr que le propriétaire en demande. Mais il y aurait lieu d'inviter celui-ci à soumettre un petit portrait d'Henri II, roi de France, qui se trouve également en sa possession.

Mr De Vriendt fait connaître qu'il a visité la Collection de Mr De Pauw à Bruges, où il n'a rencontré que quelques tableaux d'amateurs ne présentant pas les conditions désirables pour figurer dans le Musée de l'Etat.

Mr Diericks, lauréat du Concours Godecharle, en 1887, soumet la copie qu'il doit présenter conformément au règlement de cette fondation. - Il a fait choix d'une peinture de Botticelli (L'Allégorie du printemps) dont il a reproduit le fragment représentant: la figure de Flore.

La Commission estime que le lauréat a satisfait ainsi à l'obligation qui lui est imposée et que sa copie peut être admise.

La Séance est levée à 3 1/4 heures

Le Président

Le Secrétaire

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 26 Mars 1890 - 2 heures.

Sont présents : MM. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président.
Balat
le Comte de Beaufort
Clays
De Vriendt
Fraikin
Guffens
Rousseau.
} Membres

V. Stévens, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la Séance du 19 Mars, il est donné information d'une lettre de M. le Ministre de l'Intérieur autorisant la Commission à acquérir de Mme Veuve Rieps, pour la somme de 800 francs, le portrait de Van Dael peint par Bailly.

Par sa lettre du 19 de ce mois, M. le Ministre de l'Intérieur a informé la Commission qu'il est disposé à nommer à Mr. Dubois, surveillant au Musée de Peinture, en remplacement de Mr. De Cuyper, décédé. M. le Ministre pense qu'il importe de ne pas ajourner l'ouverture au public de la Galerie historique mais comme il n'est pas possible en ce moment de solliciter une augmentation du crédit du personnel il serait disposé à confier la garde de cette Galerie aux Sieurs Verreyssen et Gillet recommandés respectivement par S. M. la Reine et Monseigneur le Comte de Flandre. - Ces deux agents seraient rémunérés extraordinairement sur le crédit du matériel des Musées. Il prie en conséquence la Commission de lui faire part de ses observations, que le cas échéant elle aurait à présenter à ce sujet.
La Commission répondra à M. le Ministre

≠ M. le Président fait connaître qu'il a obtenu de Mr. Portaels qu'il retira sa démission de Vice-Président de la Commission des Musées. L'assemblée est charmée de recevoir cette communication et remercie M. le Président de la démarche dont il a bien voulu se charger.

qu'elle n'a pas d'objections à opposer relativement à cette affaire, mais qu'elle compte que la somme nécessaire pour rétribuer ces deux agents figurera au budget de l'année prochaine 1891.

Mr De Lorb-Delz donne la nomenclature de quelques tableaux en sa possession qu'il offre de céder aux Musées. - Mr Guffens qui a l'occasion de se rendre prochainement à Gand, veut bien se charger de l'examen de ces ouvrages. -

Mr Rentier donne connaissance d'une pétition signée de M. nombreux artistes (Société d'Horticulture) attribuée à Rubens et de Vuez et demande 25 000 francs. - L'Assemblée étant défavorablement sur cette proposition.

Mr Guffens consulte les Commissaires sur quelques dessins d'Herreyns qu'une amateur désire vendre aux Musées. - L'Assemblée est d'avis que ces dessins ne peuvent convenir pour les collections de l'Etat.

Les Surveillants des Musées adressent une requête tendant à obtenir une augmentation de traitements. La Commission ne s'apprécie pas l'opportunité de cette demande et décide qu'il n'y a pas lieu d'y donner suite.

La séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 2 Avril 1890 - (2ème)

Sous présidence de M. Alp. Ed. Fétis, Président.

Slingeneyer - Vice Président.

Balat
le Cte d'Beaufort
Clays
Delebecque
De Vriendt
Franklin
Guffens
Robin
Rousseau
} Membres.

D. Stévens, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 26 Mars est lu et approuvé.

Mr Slingeneyer appelle l'attention de la Commission sur les irrégularités qui se produisent dans le Service de la Surveillance des Galeries. Des gardiens abandonnent leur poste pendant une durée plus ou moins longue de la journée et ne surveillent pas avec une attention suffisante. D'autres sont vêtus d'une manière peu convenable. Il pense qu'il pour remédier à un état de choses qu'il importe de faire cesser, il faudrait obliger les Surveillants à porter un costume spécial dont ils ne seraient vêtus que pendant les heures d'ouverture des Musées. Les Surveillants placés sous le contrôle d'un agent d'un grade plus élevé, porteurs le titre de Surveillant en chef ou de Brigadier qui aurait pour mission de s'assurer de la régularité du service de la Surveillance dans les Salles. Il demande en outre que les Concierges des deux Musées aient une certaine action sur les gardiens.

Les idées émises par Mr Slingeneyer sont partagées par MM. les Membres de la Commission qui admettent en principe un Costume spécial

pour les Surveillants et l'adjonction d'un Surveillant en Chef pour chacun des deux Musées.

L'Assemblée décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à l'achat des ouvrages suivants.

1° un tableau de J. Donatello, représentant l'auteur à sa famille offert en vente par Mr Léon Pardon, au prix de 12,000 francs.

2° un portrait d'homme, indûment attribué à Rubens et pour lequel Mr Biston demande 2,000 fr.

Mr le Ministre de l'Intérieur demande l'avis de la Commission sur un portrait d'homme et une tête d'enfant, pour lesquels deux la cession est proposée pour les Collections de l'Etat. Ce portrait ne paraît pas offrir un mérite supérieur à l'une des œuvres d'et grecques possédées par le Musée et la tête d'enfant ne présente pas assez d'importance. La proposition d'achat de ces ouvrages mis aux voix est rejetée par neuf voix contre deux.

Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'il a l'intention d'acquérir pour les Musées de l'Etat, les portraits de Döllinger et de Strossmayer, par Lenbach, qui figurent à l'Exposition des portraits du Siècle. Il demande, en conséquence l'approbation de la Commission sur ces deux œuvres. - L'Assemblée émet unanimement un avis favorable sur l'achat de ces deux portraits, tout en regrettant que le choix du Gouvernement ne se soit pas porté en même temps sur le Portrait de Bismarck que l'on considère également comme une production d'un grand mérite.

Mr Emile Wauters consulté sur le mérite d'un tableau de Giovanni Dosso, offert en vente par Mr Boulanger, à Paris, informe la Commission que cette peinture sans les moindre valeur. - Les propriétaires sont en conséquence prévenus que les Musées ne donnent suite à leur proposition.

La séance est levée à 3 1/4 heures.

Le Président

Le Secrétaire

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 16 Avril 1890 - 2 heures

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Stiennon - Vice-Président
Balat
Clays
Delaberge
De Vriendt
Fraikin
Gaffner
Robie
Rousseau
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 2 Avril est lu et adopté.

Mr. Léon Gauchez soumet une étude de 4 têtes de nègres par Rubens, pour laquelle il demande 80 000 fr. Somme qui n'est susceptible d'aucune remise. - Cette peinture, signalée au musée de Gueux dernier par Mr le Conseil de Belgique à Florence, avait occupé l'attention de la Commission lorsqu'elle fut mise aux enchères aux Ventes Pommersfelden et Marienthal, mais les circonstances ne permirent pas alors de l'acquérir. - La Commission pense que ses efforts doivent tendre à conserver cette admirable production dans la Galerie de l'Etat et vote son acquisition par 9 voix contre une, celle de Mr Delaberge, partisan de l'achat, mais jugeant ne pouvoir y consacrer une somme supérieure à 70 000 francs. - Les ressources ordinaires du Musée étant insuffisantes pour faire face à une pareille dépense, il est entendu que la résolution qui vient d'être prise est subordonnée à l'octroi d'un crédit extraordinaire à solliciter

du Gouvernement et à ne rien demander servant fêtes pour parvenir à cette fin.

Mr Louis Cardon offre la cession d'un Guardi : une fête à Venise, ainsi que d'un tableau d'Ehrenberg, représentant l'Eglise des Jésuites à Anvers - Il demande respectivement 11,000 et 3500 fr. pour ces deux ouvrages Elle statue d'ajournement sur le premier de ces tableaux et remet disposé à acquérir le second pour la Galerie historique - Mr Cardon consent à le céder pour 1500 francs.

Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître que Mr Couchaud Granval, à Marseille, s'est décidé à envoyer à Bruxelles, pour examen, ses tableaux provenant de la Galerie qu'il offre de céder à l'Etat. à savoir :

1 Portrait de Rembrandt
Inspiration Psyché, par Raphael
Madeleine pénitente, par A. Dominiquin
Soleil levant, par Claude Lorrain
Mercure et Pâris, par Fragonard
Le Soir, par Berghem.

Il résulte de l'appréciation de la Commission que ces ouvrages sont présentés sous des attributions erronées et qu'ils n'offrent d'ailleurs aucun intérêt pour les Musées de l'Etat.

Le Ministre de l'Intérieur consulte la Commission sur le modèle d'un groupe de Mr Constantin Meunier, intitulé : le Grisou qui a obtenu la médaille d'honneur et proposé pour la Galerie des Sculpteurs. En cas d'achat par le Gouvernement, le groupe serait coulé en bronze. L'Assemblée se prononce unanimement favorable à l'admission à l'Exposition décennale de Paris

de l'œuvre de Mr Meunier dans la Collection de l'Etat.

Mr le Ministre fait connaître que Mme Wick, née Verboeckhoven, offre en vente des dessins et des petits tableaux de feu son père, et demande ne connaître l'avis de la Commission sur la suite à donner à cette affaire.

Mme Wick sera priée de vouloir bien, suivant l'usage, envoyer au Musée, pour examen, les ouvrages dont elle propose la cession.

Mr Steffens qui a eu l'occasion d'examiner à Gand les tableaux anciens offerts en vente par Mr De Corte - Celui-ci fait part à l'Assemblée qu'il a remarqué parmi un grand nombre d'ouvrages sans intérêt deux qui lui paraissent dignes de figurer dans le Musée. - Mr De Corte - Celui-ci sera donc prévenu que la Commission est prête à donner son avis à sa proposition.

M. M. Joseph Angerer & Cie, à Munich offrent de céder au prix de 12000 Marcs, un portrait du Comte de Moltke, peint par Lenbach. - Ces Mrs. seront informés que le Musée ne désire pas négocier l'achat de ce portrait.

La Commission décide de consacrer la séance de Lundi prochain à l'examen des questions relatives au costume des Gardiens des Musées, ainsi qu'au contrôle à établir pour assurer le service de la Surveillance dans les Galeries.

La Séance est levée à 3 heures

Le Secrétaire
H. Steinmetz

Le Président
E. Fétis

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 21 Avril 1890 - 2 heures.

Sont présents MM. Ed. Fétis Président
Slingeneyer Vice-Président
Balat
Clays
Delbeke
De Vriendt
Fruitiers
Rousseau
} Membres

O. Stiévenart, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la Séance du 16 Avril, il est donné communication d'une dépêche en date du 19 du même mois par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur notifie la nomination aux Musées Emile Dacis, Polycarpe Verheyden et Justin Gilles, en qualité de Surveillants aux Musées de Peinture et de Sculpture, au traitement de 1200 francs.

M. le Ministre fait part de son intention de procéder sous peu à la désignation des deux agents temporaires qui doivent suppléer le personnel de la Surveillance des Galeries. La Commission sera renseignée par deux des gardiens nommés récemment pour être chargés des Salles de la Galerie historique, sans qu'il soit rien statué pour le moment de désigner de nouveaux agents temporaires. Elle se réserve pour l'avenir si (de nouvelles) nominations étaient devenues nécessaires de soumettre des propositions au Gouvernement pour augmenter le personnel de la Surveillance.

L'Assemblée est informée que M. Louis Pardon a accepté pour l'offre de 1500 francs qui lui a été faite pour le tableau d'Ebrenberg (Intérieur de l'Eglise des Jésuites),

à Anvers) mais qu'il convient de réduire son prix à 2 mille francs. Par 5 voix contre 3, la Commission décide de ne pas augmenter la somme qu'elle a fixée et des remises définitives auront à en être faites.

Par sa lettre du 15 Avril, Mr le Ministre de l'Intérieur exprime le désir de connaître l'avis de la Commission sur un projet tableau attribué à Paul Bril, offert en vente par Mr De Lattre.

La Commission estime que cet ouvrage laisse à désirer sous le rapport de son conservation et semble ne pas avoir un mérite suffisant pour prendre place au Musée.

M. M. les Délégués de la Commission qui se sont rendus à Hermitage pour examiner les tableaux que la fabrique de l'Eglise de cette Commune demande de pouvoir aliéner font connaître qu'aucun de ces ouvrages n'a paru devoir être acquis pour les Collections de l'Etat.

Il est donné lecture d'un rapport de Mr l'Expert Victor Le Roy qui conclut dans le même sens. L'Assemblée se référant aux avis qui viennent d'être émis ~~de~~ transmettra à Mr le Ministre de l'Intérieur l'appréciation de MM. les Délégués.

La Commission examine les dispositions à prendre pour assurer le service de la surveillance dans les Galeries. - Elle décide

que ces agents porteront une costume particulier consistant en une tunique de drap bleu uniforme avec collet de couleur et boutons de métal ainsi qu'une casquette. - Mr Devaucorbeil veut bien se charger de présenter un croquis de ce costume. - Un Surveillant en chef choisi parmi les Surveillants sera chargé dans chacune des deux Musées, et sous le contrôle des Conservateurs respectifs de ces Etablissements, de veiller à ce que le service se fasse avec régularité. En dehors des heures d'ouverture des Galeries les costumes resteront déposés aux Musées sous la garde des Concierges qui conservent toujours les Clefs des vestiaires. - La Commission pense que le dépôt des costumes pour la nouvelle tenue des Surveillants devra être supporté pour la première fois par les Musées et que les Gardiens nommés à l'avenir auront à la prendre à leur charge.

La séance est levée à 5 heures

Le Président

Le Secrétaire

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 30 Avril 1890 - 25.

Sous présidence de M. Mg. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président
Balat
le Comte de Beaufort
De Vriendt
Clays
Delebecque
Franklin
Gaffiaux
Robie
Rousseau
Membres

V. Stéphens, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 25 avril est lu et adopté.

Il est donné communication d'une lettre par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur informe la Commission qu'il a décidé d'augmenter au prochain Budget de 20.000 francs demandé par M. L. Sander, le tableau de Rubens, représentant : Quatre têtes de nègres, mais il ne peut pas que cet achat soit pour l'objet d'une demande de crédit extraordinaire et que la somme à payer peut être imputée soit pour la moitié sur le budget de 1890 et le solde sur celui de 1891. On ne pourrait recourir à la mesure proposée par la Commission que si la subvention annuelle des Musées était absorbée par insuffisante.

M. le Ministre ne se refuserait pas à solliciter des Chambres un crédit extraordinaire si une vente importante se présentait dans l'intervalle des deux exercices rappelés plus haut.

La Commission propose à M. le Ministre d'obtenir au prochain budget du tableau de Rubens une somme de 20.000 fr. - restant disponible sur le crédit des achats au Budget de 1889 et de répartir sur les deux exercices suivants le solde à payer soit respectivement 40.000 fr & 20.000 fr

Mr le Président communique une lettre de Mr Léon Cardon qui fait connaître qu'au moment où il recevait la lettre par laquelle la Commission l'informait que les Chambres renonçaient à l'achat du tableau d'Ehrenberg, le propriétaire de cet ouvrage le prévenait qu'il se décidait à accepter l'offre des 15 000 francs présenté pour cet ouvrage. L'Assemblée est d'avis qu'il n'y a pas lieu de revenir sur la décision prise dans la séance du 21 Avril.

Statuant sur les offres de vente qui lui sont soumises la Commission décide que les tableaux suivants ne peuvent convenir pour les Collections

1° un tableau de fleurs par Vandael, du prix de 800 fr envoyé par Mr Day

2° un tableau sans nom d'auteur, représentant : le Géographe Mondenard et quelques membres de sa famille. Peinture fortement altérée, présentée par Mr Mme J. Welsch, pour la somme de 15,000 f.

3° Par Mrs. Le Roy, frères, qui soumettent deux tableaux de Jean Micris et Jean Ledrug, aux prix respectifs de 12000 f et 4000 fr.

Mr Delbecque fait connaître qu'il a examiné dans une mission ce de l'Etat W 2g. les deux tableaux attribués à Rubens et Vandyck offerts en vente aux Musées par Mr F. Dercq et que ces peintures sont médiocres et ne peuvent convenir pour les Collections de l'Etat. Se référant à l'opinion émise par Mr Delbecque la Commission estime qu'il n'y a pas de suite à donner à cette affaire.

A la demande du Conseil de fabrique de l'Eglise de Stry près d'Mr le Ministre de l'Intérieur prie la Commission de charger l'un de ses Experts des Musées du Soin de déterminer la valeur et l'authenticité d'un tableau de De Crayer appartenant à la dite Eglise. L'Assemblée

charge Mr P. Le Roy de remplir cette mission dans les délais voulus et appuyés par la fabrique intéressée.

Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître que Mme Wick, née Verbouckhoven offre en vente à l'Etat deux dessins et deux petits tableaux de son père qui se sont représentés aux Musées que par de grands toiles. et demande d'être informé de la suite qu'il convient de donner à cette proposition. - L'Assemblée fait choix d'une étude de Poussin au prix de 700 francs. Des membres voudraient y ajouter un intérieur d'église. - Le premier de ces ouvrages obtient l'unanimité des voix et le second quatre voix seulement. L'étude de Poussin est donc seule admise. La Commission renvoie à l'achat d'une seule des deux toiles et ajourne l'examen des autres jusqu'au moment où elle en connaîtra les prix.

Par suite du vœu exprimé par la Commission de voir figurer dans le Musée de Sculpture une épreuve en bronze de la Statue du Travail exécutée par Mr De Groot pour la Gare de Tournai, Mr le Ministre désire être informé du prix de cette épreuve et de l'appréciation de la Commission. Le prix demandé par l'auteur est de 16000 francs, somme qui paraît semble peu trop élevée. La question mise aux voix est résolue affirmativement par sept voix. - trois membres s'abstiennent.

Mr Graff de Vienne, ayant proposé au Gouvernement de céder des portraits antiques exposés à Bruxelles l'année dernière, Mr le Ministre prie la Commission d'apprécier l'intérêt que ces spécimens de l'art

emploi en serait pour les Musées de l'Etat et de s'informer, le cas échéant du prix que le propriétaire en demande. L'Assemblée estime qu'il est en effet intéressant pour nos Collections de posséder quelques uns de ces portraits. - Mr Rousseau se charge de communiquer aux dites reproductions photographiques de ces tableaux parmi lesquels la Commission fait choix des portraits portants les Numéros 6. 15. 16. 21. 43 et 45 dont elle demandera le prix à Mr Graff.

Mr le Ministre demande l'opinion de la Commission sur un dessin de Mlle von Lenbach, représentant le portrait en profil de Mme von Lenbach, qui figure en ce moment à l'Exposition des portraits du Siècle. L'Assemblée émet par neuf voix (un Membre s'abstient) un avis défavorable à ce projet d'acquisition.

La Commission donne connaissance que Mme Crabbe consent volontiers à laisser visiter par MM. les Membres les Collections de feu son mari, il est convenu qu'elle se réunira dans ce but, Vendredi prochain, à 10 heures.

Un emploi de gardien est devenu vacant par suite de la nomination de Mr Emile Dain, en qualité de Surveillant des Musées. L'Assemblée décide de demander à Mr le Ministre de l'Intérieur l'autorisation de confier cet emploi au Sieur Gustave Duruy, à l'aptitude duquel à remplir pour occuper ce poste s'attribue au moyen d'un salaire journalier de 5 francs nominaux officiellement.

La séance est levée à 3/4 heures

Le Président

Ed. Fétis

Le Secrétaire

J. Stiénon

Commission Directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 14 Mai 1890 (2 heures)

Sous présidence de M. Ed. Fétis, Président

Slingeneyer - Vice-Président.

Balat
le Comte d. Kerchove
Clays
Delebecque
De Vriendt
Franklin
Guffens
Robie
Rousseau

Membres

J. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 30 Avril est lu et adopté.

Mr Slingeneyer rend compte d'une entrevue qu'il a eue avec Mr le Ministre de l'Agriculture au sujet du retard que subit l'enlèvement des échafaudages de la grande Salle du Palais des Beaux-Arts et fait part de nouveaux plaintes qui lui sont parvenues sur le mauvais effet que produit ces échafaudages. - Il est communiqué aux membres de l'Assemblée une lettre de Mr le Ministre de l'Intérieur l'un transmettant deux lettres; l'une de Mr le Ministre de l'Agriculture, l'autre de Mr Cardon relatives à la même affaire. Ce dernier prétend que le placement des échafaudages a été fait à la demande de la Commission directrice des Musées qui a été donné à celle-ci à pourvoir au paiement de la dépense que le Gouvernement entend laisser à la charge de l'entrepreneur des travaux de décorations de la grande salle. La Commission qui n'est intervenue en aucune manière dans l'établissement des échafaudages proteste contre l'assertion de Mr Cardon qui n'avait d'ailleurs pas qualité pour traiter cette question avec l'Administration des Musées. - La Commission reconnaît

que les dessins étaient d'une nécessité indispensable ; que si elles n'avaient pas été placées, elle les aurait réclamés du Gouvernement dans un intérêt absolu de préservation des tableaux anciens pendant l'exécution des travaux de peinture. M. Serrure répondu en ce sens à la dépêche de Mr le Ministre de l'Intérieur en insistant de nouveau sur l'opportunité d'enlever les dessins sans aucun délai. L'Assemblée prie Mr Stiennon de vouloir bien entretenir Mr le Ministre de l'Agriculture de l'état réel de la question en l'assurant que les dessins sont prêts à être soustraits aux mesures prises pour l'installation du chauffage.

Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître par sa lettre du 10 Mai que la loi organique de la Comptabilité de l'Etat ne permet pas d'adopter la combinaison proposée par la Commission pour le paiement du prix d'achat du tableau de Rubens (Les quatre têtes de nègres. La ligne budgétaire de cette dépense devra donc se faire sur les exercices 1890 & 1891. Pris pour notification.

Satisfaisant aux vœux exprimés par la Commission Mme Vve Wech indigène les prix de chacun des dessins de feu son Epoux Verboeckhoven, offerts en vente aux Musées. Elle promet en même temps d'autres œuvres de cet artiste : Deux dessins (Paysages avec animaux et figures et Chevaux et chèvres) dont les prix est de 1500 fr l'un, ainsi que trois tableaux.

Deux têtes d'anes . Pris 3500.-
Le Chien dans sa niche " 5000.-
La brebis morte . . . " 9000.-

L'Assemblée décide à l'unanimité qu'elle renonce à faire une choix parmi les dessins soumis primitivement et procède à un vote sur l'admission des ouvrages envoyés en second lieu.

Le premier dessin est rejeté par 9 voix contre 2.
Le second dessin " 5 " " 5
Une Boule négative est mise à l'unanimité pour les deux tableaux (deux têtes d'anes et le chien dans sa niche).
La brebis morte est rejetée par 6 voix contre 4.
La Commission Royale donne l'étude de poursuivre comme le veut ouvrage provenant conviction aux Musées.

Mr Théod. De Graff, à Vienne fait connaître le prix qu'il demande pour les portraits antiques désignés par la Commission à savoir.

N° 6 . . . . 25000 Reichs Mark ℳ
15 . . . . 10000 "
16 . . . . 10000 "
21 . . . . 20000 "
43 . . . . 25,000 "
45 . . . . 40,000 "

Ces prix sont d'une exagération telle qu'il y a lieu de renoncer à tout achat. Avis en sera donné au Gouvernement.

L'assemblée passe à l'ordre du jour sur les propositions parvenues pour le refus :

1°- d'une médiocre peinture présentée par Mr Marcello - Galli Dame sous le nom d'A. De Hlerck. Pris 6000 fr.)
2°- d'un tableau (L'atelier de Rembrandt) que Mr le Chevalier Bozelli attribue à Mr Lys ; pour lequel il demande 5000 fr.
3°- d'un tableau de Gerrit Berckheyde (la place du Marché) offert en vente par M. M. Le Roy frères, au prix de 5000 fr.
4°- d'un médiocre petit tableau (un Christ en croix) soumis par Mr De la Conillerie, ——
5°- de Deux portraits peints par J. Alley ; l'un celui de l'auteur l'autre celui de son père, proposés au prix de 1500 fr. chacun, par Mme Veuve Garnier.

Mr le Ministre de l'Intérieur porte à la connaissance de la Commission que Mr Albert Montbreuil, à Paris, offre de céder un petit Christ couché peint par Ph. de Champagne. L'assemblée ne juge pas qu'il y ait lieu d'user du privilège des négociations pour l'achat de ce tableau.

Elle statue dans le même sens à propos d'un tableau d'Hondecoeter (un Canard) que Mr Albert propose de vendre au Musée (Prix 1200 fr)

M^r le Ministre de l'Intérieur informe la Commission que M^r Fraikin a fait déposer aux Musées le buste en marbre de feu Louis Gallait qui lui a été commandé pour le Gouvernement à demande l'avis de la Commission sur cette œuvre d'art. L'assemblée est unanime à reconnaître que le buste de son regretté Président offre toutes les qualités d'une œuvre sérieuse.

M^r le Comte de Lalaing fait part du désir de S. M. le Roi d'avoir pour le Parc de Laeken la reproduction en marbre de la Diane de Gruppello appartenant aux Musées. - M^r de Lalaing s'informe si le praticien qui sera chargé de ce travail pourrait [illegible] obtenir cette faveur dans son atelier pendant le temps que durera la reproduction projetée ou s'il serait autorisé à l'opérer lui-même. - Vu l'état insuffisant de conservation dans lequel se trouve la Diane de Gruppello, la Commission pense qu'il serait imprudent de la soumettre à un déplacement et, qu'il serait préférable de la faire mouler en état des procédés qui permettent l'endommager. - Elle estime qu'il [illegible] voir à employer,

Le travail serait à diriger par le Sr Simon, praticien de la maison Leharzy.

La Séance est levée à 3/2 heures

Le Président
Ed. Fétis

Le Secrétaire
V. Stiénon

Commission Directrice Des Musées royaux
De Peinture et De Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 28 Mai 1890 - 2 heures

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président.
Slingeneyer, Vice-Président.
Balat,
le Comte de Beaufort,
Clays,
Delebecque,
De Vriendt,
Fraikin,
Gaffner,
Robie,
Rousseau,
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la Séance du 14 Mai, il est donné communication d'une lettre de M^r le Ministre de l'Intérieur, informant la Commission que dans l'avis de M^r Van Lerberghe représentant l'Abbé Dollinger et l'Evêque Stroobant ont été acquis pour les Musées royaux de Peinture.

L'Assemblée revoit le catalogue de la Collection des tableaux de feu M^r Prosper Crabbe qui sera vendue à Paris, le 12 Juin prochain. Ces œuvres ayant été examinées par MM. les Membres le 22 de ce mois, il est décidé que les vues de la Commission sont maintenues, sauf le tableau de Paul Potter (N° du Catalogue), et que la somme à consacrer à cet achat ne doit pas dépasser 5,000 francs.

Les ressources des Musées ne s'élèvent qu'à 29,000 fr., une démarche sera faite auprès de M^r le Ministre de l'Intérieur afin qu'il veuille bien compléter le Chiffre maximum fixé par la Commission.

L'Assemblée décide, après avoir reconnu qu'il n'y a pas lieu d'accueillir les offres de vente ci-après :

1° Un Paysage de Ph. De Koninck, présenté au prix de 7000 fr. pour Mme Malvina.

2° Un tableau de Coopkens, dont Me le Notaire Hotterrols demande 2000 fr.

3° Un Paysage de Wuthoud, soumis par Mme Veuve Solvay. Prix 1500 fr.

4° Un tableau ancien que Mr Vandercoost propose de céder pour 6000 fr.

5° Un tableau que Mr Moorthamer présente indûment comme étant de Louis Dever, pour lequel il demande 10,000 fr.

6° Un tableau faussement attribué à Breughel offert au prix de 15 000 fr. par Mr De Munter.

7° Un médiocre portrait de Charlequint, proposé au prix de 1600 fr. par Mr Ed. De Lanny.

Mr Malbranche, à Calais fait parvenir la photographie d'un tableau représentant: le Christ au tombeau qu'il attribue à Van Dyck, dont il offre la cession. Il sera répondu à Mr Malbranche que la Commission ne peut statuer sur sa demande sans avoir vu le tableau.

Par sa dépêche du 20 de ce mois Mr le Ministre de l'Intérieur communique la photographie d'un tableau d'Alb. Dürer offert en vente par Mr Léonard, à Verviers. — Mr Léonard qui avait été invité à soumettre cette peinture à l'examen de la Commission fait connaître qu'il en a prévenu le propriétaire: Mr le Docteur Kessels à Konigswinter (près de Bonn) et qu'il attend sa réponse. Le prix invariable du tableau est de 20,000 francs. — Pris pour information.

Mr le Ministre de l'Intérieur prie la Commission de mettre les Galeries de l'Ancienne Cour à la disposition de l'Exposition triennale des Beaux-Arts qui

sera ouverte le 15 Sept. prochain et de prendre des mesures pour que les locaux soient mis en bon état immédiatement après la fête nationale.

Mr le Président soumet un dessin dans la région qui proposé aux Musées sous le nom de Van der Goes. Il est reconnu que ce dessin a été exécuté sur du papier de l'époque actuelle et qu'il ne peut convenir dès lors pour les Collections de l'Etat.

L'Assemblée est informée du décès de St Henri Coosemans, Sénateur aux Musées, et par diverses demandes adressées pour l'obtention de cet emploi, la Commission décide de proposer à M. le Ministre de demander au Gouvernement de conférer ce Service au Sr Georges Coosemans fils du titulaire décédé.

Mr le Ministre renvoie à l'avis de l'Administration des Musées une requête par laquelle le Sr Luby, sollicite un secours en raison de la détresse dans laquelle il se trouve par suite de maladies et de revers. La Commission décide de proposer à Mr le Ministre de lui accorder un secours de Cent francs à prélever sur les ressources disponibles au Crédit du personnel pour 1889.

La Séance est levée à 3½ heures.

Le Président

Le Secrétaire

L. Alvin

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 4 Juin 1890 - 2 heures

Sont présents MM. MM. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président
le Comte de Beaufort
Cluys
Delaberge
De Vriendt
Fraikin
Gaspard
Robie
Rousseau
} Membres

V. Steinen, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 28 Mai est lu & adopté.

M. Slingeneyer demande si on devait encore échantillonner le drap qui lui a été remis par M. De Crétaillon, pour la confection de l'uniforme proposé pour les Surveillants des Musées. La Commission fait choix du drap n° 1 élevé à f 102.-, pour le prix de la tenue, du pantalon & du gilet, et à 25 francs pour la coiffure. Elle décide de faire exécuter une uniforme à titre de spécimen.

M. Rousseau fait savoir que le Gouvernement autorise l'achat du tableau de Paul Potter, à la vente Crabbe & a consacré à cette dépense une somme maximum de f 20,000 francs dont 21 000 f seront payés au moyen d'un crédit extraordinaire ouvert à Chambre. Toutefois cette autorisation est subordonnée au consentement à recevoir par les héritiers-vendeurs, à savoir qu'ils s'engagent à ne réclamer le prix d'achat qu'après le vote du crédit en question.

Elle charge son Secrétaire d'assister à la vente Crabbé et de surenchérir le tableau de Paul Potter en observant les conditions dont il vient d'être fait mention.

Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître que Mr Dijon, à Paris possède un tableau de Rubens (Le Jugement de Salomon) qui pourrait être acquis pour les Collections de l'Etat, et demande que la Société se mettant en rapport avec Mr Dijon afin d'obtenir des renseignements à ce sujet. – La Commission décide de prier Mr Florent Willems d'examiner cet ouvrage et de communiquer son appréciation.

L'Assemblée décide qu'il n'y a aucune suite à donner à une proposition de Mr Moorkamp relative à la cession de quatre médiocres tableaux :

Ouvrages : une Vierge	F. 2,000.-
Des ruines	5000.-
2 Grisailles de Lenicux	200.-

La Séance est levée à 2½ heures

Le Président
L. Alvin

Le Secrétaire
P. Stroobant

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la séance du 18 Juin 1890 - 2 heures.

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président.
Stiennon - Vice-Président
Baltazar
Le Comte de Beaufort
Delaberge
De Vriendt
Fraikin
Guffens
Robiez
} Membres

N. Stiennon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 4 Juin est lu & adopté.

L'Assemblée est informée que le tableau de Paul Potter a été acquis à la vente de Mr Prosper Crabbe au prix de F 32,200 fr. Soit une hausse sur les 30,810 fr. - La différence de cette somme et le chiffre disponible pour les achats n'étant que d'environ 4000 fr, la Commission remet à réclamer du Gouvernement le crédit qui lui a été promis à cette occasion et elle cherchera à couvrir la différence de 4000 fr en ajournant à l'année prochaine certaines dépenses de matériel.

Par sa lettre du 16 de ce mois Mr le Ministre de l'Intérieur met à la disposition des Musées un petit tableau de feu Mr Eug. Verboeckhoven, acquis pour le Gouvernement pour les Collections de l'Etat.

Par deux autres lettres datées des 3 et 7 Juin, Mr le Ministre prie la Commission de mettre à sa disposition les ouvrages désignés ci-après appartenant actuellement aux Musées et qui sont destinés aux Musées en voie d'organisation au Champ des manœuvres :

Cartons

n° 2860 - Swerts Jean - St. Georges - Carton pour les peintures murales de l'Eglise St Georges à Anvers.
2861 - id. - Jésus traîné par Judas - id. id. id.
2859 - id. - Projet de peinture murale exécutée à la Cathédrale de Prague.
2862 - Guffens G. - Joyeuse entrée de Philippe le Hardi; carton pr l'Hotel de Ville d'Ypres.
2863 - id. - Jésus portant sa croix rencontre les femmes de Jerusalem.
3011 id - Départ pour la Terre Sainte de Baudouin IX, Comte de Flandre.
Orsel - Cadre de croquis pr la décoration de l'église de N. D. de Lorette.
Mellery - Septcadres de dessins exécutés pour la décoration du Square du Petit Sablon. Sculpt.
- - Cartons des vitraux de l'Eglise des S.S. Michel & Gudule à Bruxelles.

Copies.

2890 - Meerts Fr. - Le triomphe de l'Eglise sur la Synagogue, d'après Hubert Van Eyck.
2891 - Lambrichs Ch. Portrait de Pejeron, d'après Morof.
2892 - Le même - Portrait d'homme, d'après Fr. Floris.
2893 - Le même - Portrait de femme id. id.
2913 - Meunier C - Descente de Croix, d'après P. Kempeneers.
2969 - Dekesel K. Les enfants de Charles Ier; copie d'après le tableau de Vandyck, au Musée de Turin. -
3070 - Meerts Fr. L'Adoration des Bergers; triptyque d'après Vanderghoes.

Concours Godecharle

3020 - Broerman Eug. Groupe principal d'une fresque de Fra Angelico, au Convent de St Marc, à Florence.
3157 - Dubois Paul - La tricoteuse; petite figure; plâtre.
3162 - Vansteydonck - Portrait de Français Ier, d'après le Titien.
Koeka - 7 dessins sur chassis exécutés d'après le Temple d'Auguste à Vienne (Vienne Isère)
3172 - Rombaux Eg. Zénon; plâtre; copie d'une statue antique. -
Dierickx - Flore; fragment d'un tableau de Botticelli.

M. Steyaert fait part de l'assemblée des désirs manifestés par Mme Grandvoinet de céder au Musée un tableau de Rubens qu'elle possède à Paris - M. H. Willems sera prié d'examiner cette œuvre et de faire connaître son appréciation.

M. Balat entretient l'assemblée d'un buste ancien, en marbre, que Mlle Lise Gauchez serait disposée à envoyer à vue à Bruxelles. Si l'achat de cet ouvrage pouvait être conclu on demande 2500 francs avant de chercher à aboutir à une

solution favorable. On fera remarquer que pour l'acquisition des tableaux de Rubens et de Potter les Musées sont actuellement sans ressources et qu'il y aurait à craindre à engager la Section à donner à cette affaire la suite dont il s'agit. A cette occasion il serait à désirer qu'il soit décidé qu'à l'avenir les achats importants ne seront faits dans les ateliers de peinture du Musée que sur l'autorisation préalable du Gouvernement.

La Commission est informée que Mr Simon désigné pour aller prendre connaissance du moulage de la Statue de Dème, par Geefs, ne pourra s'occuper de ce travail. - Mr le Comte de Lalaing chargé de la surveillance de la reproduction en marbre de cette Statue demande que le moulage dont il s'agit soit confié à un autre artiste. - L'Assemblée ne s'y oppose pas pourvu que le moulage chargé de l'opération offre des garanties suffisantes de sécurité pour la conservation de l'œuvre & soit préalablement désigné.

Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître que le Gouvernement vient d'acquérir à la vente de la Collection de feu Mr Crabbe, à Paris, un tableau de Mr Joseph Stevens, intitulé: Le Chien au miroir & prie la Commission de lui dire si elle n'a pas d'objection

à présenter au sujet du placement de cette toile dans la Galerie des Musées modernes. La question d'acceptation du tableau est mise aux voix et résolue affirmativement à l'unanimité.

La Commission décide qu'il n'y a pas lieu d'acquérir ce tableau nullement attribué à Heyndrickx de Malines, et pour lequel Mr Janssens demande 5 000 francs.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président
Ed. Fétis

Le Secrétaire
V. Stéphanus

Commission Directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

—

Procès-verbal de la Séance du 25 Juin 1890 - 2 heures

—

Sont présents MM. MM. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer - Vice-Président
le Comte de Beaufort
Clays
Delberghe
De Vriendt
Fraikin
Robie
} Membres

V. Stéphanus, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la Séance du 18 Juin, Mr Slingeneyer rend compte de la démarche faite de concert avec Mr le Président de l'Intérieur afin de sonder ses dispositions au sujet d'une demande de crédit extraordinaire destinée à profiter des occasions d'achat qui se présenteraient, avant la fin de l'année. Mr le Ministre lui a exprimé le regret de ne pouvoir accorder un crédit pour faire face à des acquisitions non déterminées, mais il pourrait volontiers d'autoriser les achats dont l'utilité serait reconnue.

Mr Laurent Ritter, à Nuremberg, offre la copie sur toile de 105 sur 75 cm d'une gravure qu'il a exécutée d'après l'œuvre de Van Kraffo représentant l'Intérieur de l'Eglise de St Sauveur à Nuremberg; l'Assemblée est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'accueillir cette demande.

La Commission adopte définitivement la composition des Surveillants et des Dames conseillers tel qu'il a été indiqué par la pluralité de Mr De Vriendt (sauf la suppression de la cause) Elle exposera à Mr le Ministre de l'Intérieur les

considérations qui feront désirer
l'adoption de la mesure
qu'elle soumet à son approbation
en demandant d'être autorisé
à faire construire à titre
d'essai un de ces costumes
coûtant environ 130 francs.
Le Gouvernement apprécie sa
sans doute que les frais des
nouveaux costumes des gardiens
ne peuvent raisonnablement
être supportés par eux et que
la dépense à en résulter doit
être imputée sur les fonds du
matériel des Musées. La
Commission soumet ensuite à
l'examen de M. le Ministre
les modifications qui lui sembleront
devoir être apportées au règle-
-ment d'ordre intérieur des
Musées dans l'intérêt de la
surveillance des salles.

M. le Comte de Lalaing
propose de confier le travail
d'ameublement à faire ~~dans~~ dans
les salons de Diane, pour
lequel a été M. Maréchal
nouveau qu'il emploie habi-
-tuellement et qui lui
paraît présenter des garanties.
L'Assemblée n'a pas d'objec-
-tions à présenter contre
ce choix. M. de Lalaing
sera prié de recommander à
ce praticien de prendre toutes
les précautions nécessaires pour
assurer la conservation des
tableaux et de s'assurer par
lui-même si ces recommanda-
-tions sont toujours bien
observées.

La séance est levée à 3 1/4 heures

Le Président

Le Secrétaire

Commissariat Direction Des Musées royaux
de Peinture & De Sculpture
mo.

Procès-verbal de la Séance du 9 Juillet 1890 2 heures

Présents Mrs. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président
Balat
le Comte de Beaufort
Clays
Delaberge
De Vriendt
Franklin
Geefs
Robie
de Roesemm
} Membres
V. Straeten, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 25 Juin est lu & approuvé.

Il est donné communication d'une lettre par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur réclame les pièces nécessaires à la liquidation des prix des tableaux de Wm Jr Steven (le Chêne au ruisseau) et de Paul Potter (Les pourceaux) acquis pour les Musées à la vente Prosper Crabbe.

Mr le Ministre rappelle, à cette occasion, il sollicite de la Législature un crédit de cinq mille francs destinés à subvenir aux acquisitions qui pourraient être présentées pendant les vacances des subsides de l'Etat.

Par une seconde lettre Mr le Ministre fait parvenir pour être placé dans le Musée historique le portrait de feu Van Gobbelschroy ancien Ministre de l'Intérieur par Paye-Buss, peint en 1818 par J. B. Vander Kooi.

Mr Clarembaux soumet un paysage de Van Goyen pour lequel il demande 9000 fr. — Ce tableau

attire l'attention de la Commission
qui décide de la soumettre à
l'appréciation de Mr l'Exposé Le Roy.

L'Assemblée passe à l'ordre du
jour sur les offres de vente qui lui
sont faites :

1° par Mr Floersheim, à Aix-la-Chapelle
qui prétend avoir des tableaux d'une authenticité contestable et n'ayant du reste
aucun intérêt pour le Musée :

Le Château de Loevenstein par Vandervelden	Prix	10,000.-
Portrait de femme par G. Netscher	"	6000.-
Marine par Willaerts	"	4000.-
Paysage par Breughel de Velours	"	5500.-
Une Vierge par Luc Gassel	"	1500.-
Mariage de paysans avec personnages par Van der Poel	"	3000.-
Paysage par Cl. Lorrain	"	4000.-
Inscriptions par Molenaer	"	4000.-
Portrait de femme par Abr. Booneu	"	2000.-
Portrait d'un Chevalier par Rembrandt	"	35,000.-
Une triptyque — Adoration des Mages	"	15,000.-

2° par Mme Dedertre, qui propose de céder un paysage avec
figures par Verboeckhoven Prix 15,000.-

3° par Mr Walravens propriétaire d'un tableau de fleurs, signé Berg

Mr J. Landroy offre de vendre pour 2000 francs un Christ en
marbre du 17e Siècle, provenant dit-il, de la salle du Conseil
de Constance. — La
Commission appréciant l'intérêt
qu'il y aurait pour le Musée
de posséder cet ouvrage décide,
à l'unanimité, de l'acquérir
Si Mr Landroy consent à le céder
pour douze Cents francs.

Mr le Ministre de l'Intérieur
prie la Commission de lui faire
connaître son sentiment au sujet
de l'achat par l'Etat de trois
tableaux de Jan Nicaise de Keyser
qui ont été envoyés aux Musées.
ex ~~qui~~ représentant :

1° Le Dante et les jeunes filles
de Florence, après la mort du
père de Béatrice
2° Christophe Colomb au couvent de
Ste Inès
3° Un portrait de femme.

L'Assemblée émet à l'unanimité
un vote défavorable en ce qui concerne
le premier de ces tableaux. Le
second (Christophe Colomb) est
admis pour huit voix contre deux
et le portrait réunit l'unanimité
des Voix. En conséquence, la
Commission signalera ces deux
derniers ouvrages comme pouvant
éventuellement être acquis pour
l'Etat.

Mr De Bosmenil, à Paris
propose la cession de deux
Statuettes de Terre cuite
(Héraclite et Démocrite ?).
La Commission ne pouvant statuer
sans autre proposition sans avoir
sous les yeux les objets offerts en
vente, prie Mr De Bosmenil
de vouloir les envoyer à Bruxelles,
à ses frais, risques et périls.

Mr le Ministre de l'Intérieur
fait connaître qu'à l'occasion des
prochaines réjouissances nationales
le Cercle artistique et littéraire de
Bruxelles organise une fête pour
laquelle elle demande le prêt
de quelques beaux appartements
aux Collections de l'Etat et prie
la Commission de lui dire si elle
ne verrait aucun inconvénient
à ce qu'il soit satisfait au désir
exprimé par le Cercle. L'Assemblée
regrette de ne pouvoir cette demande
et se réfère aux observations précédemment
faites à diverses reprises relativement à des emprunts de cette
nature faits aux Musées.

Par sa lettre du 7 de ce mois,
Mr le Ministre de l'Intérieur
fait connaître que Mr De Bay,
à Anvers, est en possession d'un
tableau de Nicolas Angel Immenraet
qu'il désire vendre. La Commission

jugera sans doute, qu'il ne s'agit
d'intérêt de nos Collègues de faire
examiner cette peinture par des Délégués.
L'Assemblée estime qu'il y a
lieu de prier Mr. De Beul d'envoyer
ce tableau à [illegible] pour la Commission.

Mr. le Ministre de l'Intérieur
transmet afin d'avoir, une requête
avec certificat médical à l'appui
par laquelle le Surveillant Thys
sollicite un congé d'un mois
ainsi qu'un Remplaçant pour faire
face à des frais de maladie.

La Commission fera observer
que le Surveillant Thys est
absent des Musées depuis le 6 Juin
et que le congé d'un mois qu'il
demande à dater du 10 de ce mois
expire ce jour même et qu'elle
ouvrira en conséquence un
agent à répondre à un médecin
son service. Quant à la
demande de Remplaçant, l'Assemblée
n'est pas d'avis de lui donner
un accueil favorable.

La Commission décide de
proposer à Mr. le Ministre de
l'Intérieur d'accorder au Sieur
Dela une indemnité de Cent
francs, pour frais extraordi-
naires qu'il a entendu encourir
par sa nomination de Surveillant.
Cette indemnité sera prélevée
sur l'excédant disponible du
crédit alloué au Palais des Beaux-
Arts pour 1889.

La Commission ordonne
l'ouverture publique du Musée
historique et de la Galerie des
Sculpteurs à partir du 24
Juillet prochain.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président
Ed. Fetis

Le Secrétaire
V. Stiénon

Commission Directrice Des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 16 Juillet 1890 - 2 heures -

Sont présents MM. Ed. Fetis, Président
Slingeneyer - Vice Président
Cays
Delelcourt
De Vriendt
Franchin
Guffens
Robie
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

Après la lecture & l'adoption
du procès-verbal de la Séance du
9 Juillet, il est donné communi-
cation d'une lettre de Mr. le Ministre
de l'Intérieur faisant connaître
qu'il a approuvé le projet de décoration
complémentaire de la Salle des Sculpteurs
au Palais des Beaux-Arts comportant
la fourniture de corbeilles en fonte
destinées à recevoir des plantes.
La dépense évaluée à F. 4228.40
devra être soldée sur le budget
des Musées, mais n'étant pas prévue dans
imputation des dépenses ordinaires
du matériel entretien et fournitures,
Mr. le Ministre solliciterait un crédit
supplémentaire de la Législature.

On peut espérer dès aujourd'hui
que les fonds du matériel jusque
1890 seront complètement absorbés
et que même certains dépenses
d'administration devront être
reportées à l'exercice prochain
une demande de crédit aux
Chambres pour payer les frais
de l'ornementation projetée
de la Galerie de Sculpture pour
devra être considérée comme
indispensable. — La Commission
rappellera au Gouvernement
la réserve qu'elle a présentée

au sujet des frais accessoires pour la location et l'entretien des planches qui ~~ne sont pas prévus~~ non prévus au Budget et qui ne pourraient être couverts qu'à l'aide d'un crédit nouveau.

Par son rapport en date du 15 ce mois, Mr l'Expert Victor LeRoy donne son appréciation sur le paysage offert en vente par Mr Clarembaux. C'est dit-il, une des bonnes productions de Van Gorp dans cette manière et d'un aspect agréable, mais son état de conservation laisse à désirer. Dans son état actuel le tableau vaut au maximum 4500 francs. La question d'achat en principe est mise aux voix et rejetée par cinq voix contre trois.

Mr Jules Lunday informe la Commission que des considérations de sa famille l'empêche d'accepter l'offre de Mr Cuvelier pour la cession au Musée d'un Christ attaché au martyre.

Profitant des intentions bienveillantes exprimées par Mr le Ministre de l'Intérieur la Commission sollicite du Gouvernement l'autorisation d'acquérir un ouvrage au moyen d'un crédit extraordinaire à allouer au Musée.

Mr Morren, à Louvain, propose de vendre pour 3500 francs, un tableau sans nom d'auteur, représentant: l'ancien Château des Ducs. - L'assemblée admet que cet ouvrage présente de l'intérêt pour le Musée historique et décide d'en offrir 500 francs sous réserve de constater préalablement l'identité du Sujet indiqué par le vendeur.

Répondant aux renseignements qui lui ont été demandés Mr Florent Willems fait connaître que le grand tableau qu'il a exposé chez Mr Brandt, à Paris, représentant: Diogène est une copie du tableau ~~de~~ d'après Rubens et dont l'original avec variantes se trouve au Musée du Louvre. L'Assemblée décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à l'offre de Mr Brandt.

Mr le Président communique une lettre qui lui a été par Mme Puyol, à Toulouse, faisant connaître qu'elle consent à envoyer à vue à Bruxelles, un tableau attribué à Velasquez pour lequel elle demande 10000 f. Elle transmet les photographies. L'Assemblée pense que cet ouvrage n'est pas de nature à intéresser les Musées de l'Etat et qu'il convient, en conséquence, de décliner l'offre faite par Mme Puyol.

La Commission décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite aux propositions de vendre ci-après:

1° de Mr DeDay, relative à un tableau de Michel-Ange Immenraet (La Continence de Scipion) du prix de 5000 fr.

2° de Mr Langwelt concernant un Portrait du roi Léopold 1er copie d'après Winterhalter. Prix 1500 fr.

3° de Mr Walravens, offrant au prix de 600 fr un médiocre tableau de nature morte, qu'il attribue à Fyt.

L'assemblée est d'avis qu'il y a lieu pour mesure de prudence de proposer à Mr le Ministre de l'Intérieur de fermer le Musée mercredi prochain à midi à cause des funérailles du Cardinal Archevêque de Malines.

La séance est levée à 3 1/4 heures.

Le Secrétaire
P. Lefèvre

Le Président
C. Tetar

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 24 Juillet 1890 - 2 heures

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer - Vice-Président.
Clays
Delbecque
De Vriendt
Gustave
Franklin
Robie
} Membres

P. Stéphens, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 16 Juillet est lu & approuvé.

Par sa lettre du 18 Juillet Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître que Mr Florent Willems offre en vente pour les Collections de l'Etat un tableau (Le départ pour la Chasse aux faucons) d'un grand nombre de figures qu'il considère comme l'œuvre la plus importante qu'il ait encore produite et pour laquelle il demande 30,000 francs. Mr le Ministre prie la Commission de l'examiner et de faire connaître s'il y aurait lieu de prendre une résolution à prendre sur cette affaire.

Mr le Baron Ferd. del Marmol soumet un tableau daté de 1573, représentant une Vierge, qu'il offre de céder pour 4000. - La Commission est d'avis que cet ouvrage ne peut convenir pour les Musées.

Mr le Baron Ferd. del Marmol soumet un tableau daté de 1573, représentant une Vierge, qu'il offre de céder pour 4000. - La Commission est d'avis que cet ouvrage ne peut convenir pour les Musées.

Elle prend la même résolution pour une tête de Vieillard par Hipp. Boulanger que Mr LeGrain offre de céder pour 1200 fr.

La Séance est levée à 2 3/4 heures

Le Président
Ed. Fétis

Le Secrétaire
P. Stéphens

Commission directrice du Musée royal
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 28 Juillet 1890 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président
Balat
le Comte de Beaufort
Clays
De Taeye
De Vriendt
Franklin
Robie
& Rousseau
Membres

V. Straeven, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 24 Juillet est lu & adopté.

La Commission est consultée par M. le Ministre de l'Intérieur sur le projet de Jean la Reine Louise-Marie que M. de la Hoese vient de terminer et qui est destiné au cimetière neuf.

Elle exprime de nouveau son avis favorable à l'acceptation de ce projet. Dans elle juge la ressemblance insuffisante et qui aurait pu être plus satisfaisante si l'artiste avait eu le soin de consulter des documents qui ne font pas défaut pour la représentation des traits de la défunte Reine des Belges.

L'assemblée se prononce par 8 voix contre l'admission de ce portrait. Deux membres émettent un vote favorable à la condition que M. de la Hoese apporte certains changements à son travail.

M. Linnig Ganchez présente une Lucrèce de Rembrandt signée & datée de 1664, pour

laquelle il demande 160,000 francs. La Commission apprécie les qualités de cette oeuvre magistrale et elle désirerait vivement pouvoir l'acquérir pour le Musée de l'Etat mais le prix, fixé d'une manière invariable lui paraît ~~trop élevé pour le tableau~~ trop élevé.

M^r le Président met d'abord sous les yeux l'opportunité de l'achat sans discuter la question du prix. Sept Membres répondent oui 2 fois, non. Le vote sur le Nombre des 160,000 fr. donne 3 fois pour et 7 fois contre. En conséquence la proposition de M^r Dandoy n'est pas accueillie.

M^r le Ministre de l'Intérieur fait connaître que M^r Florent Willems offre un tableau intitulé: Le départ pour la chasse aux faucons qu'il considère comme le plus important qu'il ait encore produit et demande 30,000 fr. - M^r le Ministre prie la Commission d'examiner cette oeuvre et de lui dire si elle lui paraît de nature à compléter avantageusement un Musée la représentation de cet artiste. - M^r le Président invite l'Assemblée à se prononcer sur cette question; celle-ci est résolue négativement par cinq voix contre cinq. - La Commission informera M^r le Ministre qu'elle regrette de ne pouvoir prendre une décision conforme aux voeux de M^r Fl. Willems qui est digne cependant de la sollicitude de l'Administration;

mais elle espère que le Gouvernement trouvera le moyen de témoigner sa bienveillance (à cet artiste) artiste.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

C. Tetis

Le Secrétaire

A Stiénon

Commission consultative des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 27 août 1890 - 2 heures

Sont présents, MM. les Ch. Fétis, Président
Stroobant, Vice-Président.
Balat
Clays
Delebecque
De Vriendt
Fraikin,
Guffens.
Robiè
} Membres.
V. Straelen, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 28 Juillet est lu et adopté.

L'assemblée passe à l'ordre du jour sur les propositions de vente ci-après :

1° de Mr Malbrancke, à Calais, présentant un médiocre tableau (Le Christ au tombeau) attribué à Van Dyck et un petit tableau et demande pour le prix.

2° de Mrs Cremmery-Coutte, offrant en vente deux tableaux médiocres (un Christ mort et un Christ en croix) jamais cotés et demandant respectivement 1500 fr et 2500 francs

3° de Mr Smal de Rosquinet, qui soumet, sous le nom de Cranesteth un intérieur de Cabaret, du prix de 5000 fr.

4° de Mr Zamboni-Hasenus, proposant de céder pour 7000 fr. un tableau qui est attribué à Breughel et qui est intitulé : la transformation des eaux.

5° de Mme Veuve De Keyster, qui offre un prix de un portrait d'évêque, par De Crayer.

6° de Mme Veuve Vander Camp-Bauwens, une grisaille de De Crayer jamais cotée, elle demande 1200 fr.

Mr le Ministre informe la Commission que les prix de 15000 fr et 8000 fr sont respectivement demandés pour la cession à l'Etat de deux tableaux de M. Dubbels représentant : l'un portrait de Dame et Christophe. - Ces prix paraissent élevés Mr le Ministre prie la Commission de se prononcer sur ce point. L'assemblée estime que la valeur des portraits pourrait être fixée à 10000 francs et celle des second tableau à 7000 francs.

Par sa lettre du 28 juillet dr Mr le Ministre de l'Intérieur porte à la connaissance de la Commission qu'il sollicitera des Chambres un crédit de Fr 4228.40 et une augmentation de la dotation des Musées, à l'effet de faire face aux dépenses d'achat de corbeilles en zinc à placer dans la grande Salle de Sculpture au Palais des Beaux-Arts, ainsi que du renouvellement des glaces de ces Corbeilles. - Prise note.

Répondant aux renseignements qui lui sont demandés par Mr le Ministre de l'Intérieur, la Commission fera connaître qu'aucun agent du gouvernement des Musées ne possède les titres nécessaires à l'obtention de la décoration civique.

L'attention de la Commission est appelée sur les dangers résultant pour l'Etat l'installation du Dépôt des Archives dans les locaux du Palais de l'ancienne Cour devenus disponibles par le transfert au Parc Léopold. - Le voisinage de matières aussi inflammables constitue, en effet, un danger permanent pour la conservation des œuvres des Musées Modernes. - La Commission croit, en conséquence, qu'il est de son devoir de signaler à la sérieuse attention du Gouvernement les conséquences irréparables qui peuvent résulter de l'installation d'un Dépôt d'Archives au centre même des Collections.

La Séance est levée à 3½ heures

Le Président

Le Secrétaire

Commission Directrice Des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 24 Septembre 1890 (2 Session)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président.
Balat
le Comte de Beaufort
Claus
Delebecque
De Vriendt
Fraikin
Geefs
Robie
Rousseau
} Membres.

J. Stienon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 27 était lu et adopté.

L'Assemblée procède à l'examen des ouvrages suivants dont la cession lui est proposée :

1° Un Portrait d'homme peint par Victor Bouqueret, soumis par Mr Léon Gauchez, au prix de 4000 f.

2° Le Portrait supposé de Humbelot, Directeur des Monnaies sous Charles-Quint, attribué à Holbein. Cet ouvrage est offert en vente par Mr André Dermelle, au prix de 110,000 fr.

3° Un paysage attribué à Ruysdael et que Mme Vve Honcomp désire céder à un prix à fixer par la Commission.

Mr l'Expert Le Roy sera invité à donner son avis sur ces trois tableaux.

L'Assemblée décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à une proposition de vente soumise par Mme Vve Van Hemel, au sujet d'un tableau ancien, représentant la Décollation de St Jean et dont le prix est de 1000 francs.

La Commission émet un avis favorable sur une demande qui sera envoyée à son examen par Mr le Ministre de l'Intérieur

et qui a pour objet de mettre
à la disposition du Poste des
pompiers établi au Palais des
Beaux-Arts une petite pièce
~~inoccupée~~ dans laquelle on devra
s'occuper pour le Sous-Officier
de ce poste est jugée nécessaire.

M. le Président fait part d'ob-
-servations qui lui ont été présen-
tées par M. Klingenyer relativement
à la hauteur qu'occupent les grands
tableaux de Rubens, dans le Salon
carré et à la suppression des
draperies ou rideaux établis
sous ces tableaux. Pour se fabriquer
l'étude, M. Klingenyer désirerait
que ces ouvrages fussent descendus
à la rampe, tels qu'ils étaient
placés avant leur transfert au
Palais des Beaux-Arts. Cette
manière de voir est partagée par
MM. De Vriendt et Suffens.
La Commission est d'avis, après
discussion, que l'examen de
cette question ne peut être
résolu que sur place, et ne
pourra donner la solution à une
séance ultérieure.

La séance est levée à 3 ½ heures

Le Président

E. Slingeneyer

Le Secrétaire

Steinmetz

Commission directrice des Musées
royaux de Peinture & de Sculpture
—
Procès-verbal de la séance du 1er Octobre 1890 (2 heures)
—

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président
le Comte d. Bemsdorf
Balat
Clays
Delbecque
De Vriendt
Fraikin
Robert
Rousseau
} Membres

V. Stevens, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 24 Septembre est lu et adopté.

L'assemblée prend communication du passage d'un rapport de Mr Victor Le Roy relatif à un portrait peint par Nicolas Berregnot, offert en vente par Mr. Léon Gauchez. — L'expert émet l'avis que ce portrait lui paraît porter une attribution exacte et que l'état de conservation en bon. Il l'estime à 2000 francs. — La Commission n'a pour tout les appréciements sur l'attribution de cette peinture et déclare renoncer à son acquisition.

Ensuite, un portrait de Vieillard proposé par Mr De Ruelle comme une production de Holbein, l'Expert estime qu'il ne paraît pas de De Bruyn, ne mérite pas de mérite et que son état de conservation est satisfaisant. Sa valeur est de 1200 francs. — La Commission ne serait pas éloignée de faire une démarche en vue de l'achat de ce tableau, mais le prix que le possesseur en demande est trop élevé comparé à la somme qu'elle voudrait y consacrer qu'il est de toute impossibilité d'entrer en négociations.

En troisième lieu, Mr. V. LeRoy donne son avis sur un Paysage décoratif dans la Ceinture Cuirassé présenté par Mme Bonnevay. Cet que ce tableau, d'un bel effet et dans un bon état de conservation, est d'intérêt. Il estime la valeur à 2500 francs. L'Assemblée partage l'appréciation de l'Expert. Elle informera Mme Bonnevay que le Musée est disposé à acquérir cette oeuvre, s'elle consent à la céder pour la somme mentionnée ci-dessus.

Mr Haackman offre de céder, au prix de 125,000 fr. un tableau (2ème Hermesse flamande) signé Adrien Van Ostade, mais qu'il croit être de David Teniers. La Commission juge cette prétention inacceptable et ne pourra être acquise.

Mr le Ministre de l'Intérieur consulte la Commission sur un tableau de feu Agneessens, représentant une Japonaise, que Mr Clarembaux offre de céder pour la somme de 4000 fr. L'Assemblée se prononce à l'unanimité contre l'achat de cet ouvrage.

La Commission rappellera à l'attention de Mr le Ministre de l'Intérieur la propositions qu'elle lui a soumise le 3 Juillet Dr au sujet du costume qu'elle désire voir adopter pour les Surveillants et Concierges des Musées.

Répondant à la réclamation de la Commission des Musées relative à l'installation du Dépôt des Archives dans les locaux devenus disponibles par le transfert du Musée d'Histoire naturelle,

Mr le Ministre fait connaître qu'il est impossible de revenir sur une décision imposée par les circonstances. Mais qu'il a recommandé de prendre pour l'appropriation des locaux qui doivent revenir à l'Archives toutes les précautions voulues pour sauvegarder la conservation des autres Collections de l'Etat établies dans le Palais de l'ancienne Cour. -

Le Sr Mathieu Creemers, Concierge du Palais des Beaux-Arts rappelle la demande d'augmentation de traitement qu'il a soumise à la Commission, l'année dernière et fait remarquer qu'il est le seul resté parmi les Concierges de l'Etat. Il s'appuie, en outre, sur cette considération que l'indemnité qu'il recevait précédemment pour la garde du Vestiaire du Musée ancien lui a été retirée par suite d'une décision ministérielle. La Commission est d'avis qu'il y a lieu de proposer à Mr le Ministre de l'Intérieur de porter à 1500 francs le traitement du Sr Mathieu Creemers.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

A. Fétis

Le Secrétaire

V. Joly

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 16 Octobre 1890 - 2 heures -

Sont présents MM. :

Ed. Fétis, Président
Slingeneyer - Vice-Président
Balat
le Comte de Beaufort
Clays.
Delebecque
Fraikin
Guffens
Robie
Rousseau
} Membres

V. Hiérin, Secrétaire.

Après la lecture & l'adoption du procès-verbal de la séance du 1er Octobre il est donné communication d'une lettre par laquelle Mme Albert Collignon, à Givet (Département de l'Eure) fait connaître que sa famille, Mmes Dubois, née Collignon a légué au Musée de Bruxelles trois tableaux de feu Ernest Delfosse, mais que l'emplacement bénéficiaire de la succession a entraîné la vente de tous les legs particuliers et qu'il a acquis les trois tableaux dont il s'agit pour F 30.30 - Il désire savoir si les Musées acceptent ces tableaux pour les exposer publiquement dans une de ses salles.

La Commission remercierait Mme Collignon pour son obligeante intervention dans cette affaire & l'informerait qu'elle n'est pas autorisée à accepter sans les avoir examinés au préalable les trois ouvrages offerts à titre gracieux. - Elle demanderait donc si on s'oppose à l'envoi à Bruxelles des trois tableaux ~~offerts à titre gracieux~~, afin qu'elle puisse en apprécier la valeur artistique.

Mme Bonnat écrit qu'elle ne peut accepter l'offre de 25 000 f qui lui a été proposée pour son tableau pour un paysage d'Artois. Elle ne croit pas exagérer la

valeur de ce tableau en en demandant 2000 francs. – L'assemblée décide de ne pas augmenter le prix qui a été proposé et de renvoyer donc à l'achat projeté.

Mr J. Landerick soumet deux tableaux de feu Matthieu Van Brée représentant des scènes de la bataille de Waterloo. Il pour lesquels il demande 1000 francs. – La Commission estimant que ces ouvrages offrent de l'intérêt pour la Galerie historique est disposée à les acquérir si Mr Landerick consent à les céder au prix de 500 francs.

Mr J. Van Brée offre de céder pour mille francs deux cadres de dessins de son père feu Mr Ph. Van Brée qui ont servi d'études pour les tableaux de cet artiste figurant aux Musées de l'Etat sous les titres de Ste-Cécile et de procession de la Fête-Dieu dans l'église de St Pierre, à Rome. La Commission est d'avis que les études proposées sont intéressantes et qu'il convient de les acquérir si Mr Van Brée est disposé à les céder pour 500 francs.

L'assemblée décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite aux propositions de vente mentionnées ci-après :

1° (petit) un tableau anciennement attribué au Bassan et offert au prix de 2000 francs par Mr Eug. Devaux.

2° neuf médiocres tableaux présentés par Mr Léon Ruthen.

MM. Slingeneyer et Delberghe qui se sont rendus à Malines pour examiner les tableaux provenant de la Succession de Mgr le Révérendissime Cardinal d'Hamal, n'ont rien remarqué qui fût digne d'être acquis pour le Musée de l'Etat.

La séance est levée à 3 heures

Le Secrétaire
A. Siret

Le Président
Ed. Fetis

Date reste à fixer le 30 Octobre.

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 20 Octobre 1890 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président
le Cte de Beaufort
Clays
Delaberge
De Vriendt
Fraikin
Robie
Ramsenne.
} Membres

V. Steinman, Secrétaire

La Commission est réunie au Ministère de l'Intérieur (Salle des Conférences) à l'effet de donner suite au vœu qui lui a été exprimé par Mr le Ministre de l'Intérieur, son avis sur l'intérêt que présente pour les Collections de l'Etat une grande toile de Mr Lebrun, intitulée: Frédégonde et Brunehaut, Evêque de Rouen et Dame de présentée par l'Administration.

Après examen de l'œuvre qui lui a été soumise, la Commission émet, à l'unanimité, l'avis qu'elle ne saurait conseiller au Gouvernement de l'acquérir pour la faire figurer dans le Musée de l'Etat.

La Séance est levée à 2 3/4 heures

Le Président
Ed. Fétis

Le Secrétaire
V. Steinman

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 5 Novembre 1890 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président
Balat
C.te de Beaufort
Clays
De Jonghe
De Vriendt
Fraikin
Guffens
Robie
Rousseau
} Membres

V. Stiennon, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance des 16 et 20 Octobre, il est donné communication d'une lettre par laquelle M.r le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'il a acquis pour le Musée de l'Etat, au prix de 10.000 francs, un portrait de femme, peint par feu Nicaise Ducaju.

L'assemblée est informée que MM. Jean Van Brée et Lundi et acceptent respectivement chacun l'offre de cinq cents francs qui leur a été précédemment faite pour l'achat pour les dessins, le premier de deux cadres de dessins de feu son père Philippe Van Brée et le second d'une tableau de feu Matthieu représentant des épisodes de la Bataille de Waterloo.

M.r Léon Gauchez propose les achats 1.° de deux pochettes bronze florentins du 15.e siècle, représentant des Sibylles et dont le prix est de 2.000 francs 2.° d'un tableau de Gérard Davids (La Vierge au Rosaire) et de deux portraits de Lucas Cranach, représentant: l'un Mélanchton et l'autre Calvin. — Le prix de ces trois tableaux qui doivent être acquis ensemble est de 12.000 francs. —
L'assemblée décide de faire exposer ces divers objets par MM. V. Le Roy, Commissaire-Inspecteur des dessins.

La Commission est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'accueillir les propositions de vente mentionnées ci-après.

1° de Mr Marynus, pour deux tableaux régulièrement attribués à Van der Heyden et pour lesquels on demande 5000 fr chacun.

2° de Mr Van Rhyn, qui présente attribué à Gerard Segers (Le mariage de Ste Catherine) . . . . . Prix 10,000.-

3° de Mr Vanneuville, offrant de céder pour 1800 fr un tableau de Hans Burgkmair (La Vierge à l'enfant Jésus)

4° de Mr Vanthier, offrant au prix de 8000 fr, une adoration des mages, par Corneille Schut.

5° de Mr Gerlier, soumettant quatre tableaux de Jean Breughel de Velours qu'il évalue à 80,000 francs.

Mme de Haveskerke fait parvenir un tableau de feu Henri De Groux, intitulé: le musicien à café, qu'elle désire vendre au Musée de l'Etat pour la somme de 12000 francs. L'Assemblée apprécie le mérite de cette peinture, mais le Musée possédant déjà plusieurs oeuvres, elle regrette de ne pouvoir donner suite à l'offre de Mme de Haveskerke.

Mr le Ministre de l'Intérieur prie la Commission de se mettre en rapport avec Mme la Veuve Vandenbergh, qui propose des oeuvres pour 7000 fr, un portrait peint par Mr J. Van Beers, et de lui faire connaître la suite qu'il y a lieu de donner à cette demande. Il résulte de l'examen de cette oeuvre que la Commission est unanimement d'avis de ne pas accueillir la proposition qui lui est soumise.

Mr Albert Collignon fait connaître qu'il pourra très volontiers sous les yeux de la Commission les trois tableaux de Mr M. Delfosse qui ne sont (offert à l'Etat, pour Mr Dubois) pour, comme une pendule Ketty

le faisant supposer, mais que d'ici termes du testament de cette Dame ils sont offerts au Musée de Bruxelles.

Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'il résulte d'une communication du Département des Affaires étrangères que la Commission s'est mise en rapport avec les héritiers de Mme Dubois au sujet de cette offre et demande à être tenu au courant de cette affaire. — L'Assemblée estime que (pour donner suite à cette question) elle attend que le tableau dont il s'agit lui soit soumis.

Mr le Ministre de l'Intérieur informe la Commission qu'il ne peut donner suite à sa proposition de pourvoir d'une manière permanente les gardiens des Musées de peinture. Un système spécial suffira pour assurer une surveillance active et complète d'exercer un contrôle permanent du service de gardiennage. Mr Cornelissen est spécialement chargé de ce contrôle et qu'il impossible pour remplir ses devoirs qu'il circule dans les Galeries depuis l'heure d'ouverture jusqu'à l'heure de la fermeture des Galeries. Mr le Ministre prie la Commission de donner des instructions dans ce sens afin d'informer les gardiens qu'ils s'exposeraient à des punitions sévères et même à la révocation s'ils donnaient lieu à des plaintes fondées. — Des recommandations seront adressées en conséquence aux personnes intéressées.

Mr le Ministre transmet, avec demande d'avis, une requête appuyée d'un certificat médical, par laquelle le Surveillant Thys sollicite un congé d'un mois ainsi qu'un secours pour

pour faire face à des frais de maladie. – Une demande semblable a été adressée à Mr le Président de la Commission.

L'Assemblée constate qu'indépendamment de nombreux congés antérieurs, le Sieur Eloys est absent du Musée depuis un an le 12 Juillet et de 24 du même mois jusqu'à ce jour. Elle estime que la douleur articulaire et musculaire dont l'intéressé se plaint ne pourrait pas devoir entraîner une incapacité de travail, les fonctions des Surveillants n'étant guère fatigantes de leur nature.

Elle ne croit donc pas devoir émettre un avis favorable sur la nouvelle demande qui lui est présentée. La Commission prierait donc Mr le Ministre de vouloir l'autoriser à inviter le Sr Eloys à reprendre ses différentes service au Musée. En ce qui concerne la demande des Sieurs, en faveur de laquelle le pétitionnaire fait valoir qu'il fut victime du déraillement survenu à Groenendael, il y a lieu de faire remarquer qu'il appartient au Département des Chemins de fer, mines qu'à l'Administration des Musées d'y faire droit s'il y a lieu.

L'Assemblée propose un Gouvernement d'allouer une indemnité de Cent francs au Surveillant Vandenbrule, à raison du service extraordinaire dont il a été chargé pendant un laps de temps assez long et qui avait pour objet d'être présent de 6 h. du matin à 6 heures du soir dans les galeries de Sculpture au Palais des Beaux-Arts, pendant que les ouvriers marbriers travaillaient à la mise en bon état de placement de la dite Galerie.

La Séance a été levée à 4 heures

Le Secrétaire
P. Stéphan

Le Président
Ernest Slingeneyer

Commission directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 12 Novembre 1890 (2 heures)

Sont présents MM. Slingeneyer, Vice-Président faisant fonctions de Président.
Balat
le Comte J. Beaufort
Clays
Delbergue
De Vriendt
Guffens
Fraikin
Robie
& Rousseau.
} Membres

P. Stéphan, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 5 Novembre est lu & adopté.

Mr Clays rappelle le refus opposé par le Gouvernement à la mesure qui lui avait été proposée en vue de donner un nouveau costume aux Surveillants des Musées et insiste afin qu'une nouvelle démarche soit faite à ce sujet auprès de Mr le Ministre de l'Intérieur.

L'Assemblée est généralement d'avis qu'une réclamation de ce genre adressée en ce moment n'aurait aucune chance de succès et qu'il semble donc préférable de l'ajourner.

Il est donné lecture du rapport de Mr l'Expert Le Roy sur les ouvrages offerts en vente par Mr Léon Gauchez.

La Vierge au rosier attribuée à Gérard David est d'après lui, une de ces nombreuses productions de l'Ecole de Bruges, auxquelles on ne peut indiquer avec certitude aucun nom d'auteur. – Plusieurs parties de figures sont repeintes. La valeur du tableau est de 2000 frs.

Les portraits de Melanchthon et de Calvin sont des répétitions de

La Série exécutée par Lucas Cranach et manquant de mérite. Deux portraits des mêmes personnages ont été adjugés à 556 francs à la vente Weyer, à Cologne.

Quant aux deux bronzes représentant des Satyres, ils ne les considèrent pas comme authentiques. Des reproductions de cet genre se trouvent en abondance à Paris et en Italie. Dans les ventes publiques à Bruxelles, ils atteignent 200 fr au maximum. —

La Commission est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'acquérir aucun des ouvrages proposés par Mme Léon Gauthey.

Elle passe à l'ordre du jour sur l'offre qui lui est faite par Mme Emile Lhoest de céder pour 700 fr un médiocre tableau représentant : une vue d'Anvers au 16e Siècle.

Mr Cardon soumet à la Commission qu'elle veuille bien intervenir près de Mr le Directeur de l'Administration des Bâtiments Civils pour obtenir la liquidation du prix de travaux de peinture entrepris à l'époque de l'installation des Collections du Musée ancien au Palais des Beaux-Arts, travaux d'une nature toute spéciale qui n'ont pu être exécutés qu'en observant les formes administratives. La Commission se rappelle, en effet, qu'il a fallu procéder à de longs et de nombreux essais avant d'obtenir le ton définitif pour la peinture des parois des salles. D'un autre côté

pour suite des instances réitérées du Gouvernement de terminer à bref délai l'installation des tableaux, ces travaux indispensables ont dû être faits d'urgence dans le grand Salon carré du Palais destiné spécialement à l'Exposition des grandes toiles de Rubens ; ces ne sont pas que toutes les règles de l'art aient pu être observées pour l'approbation préalable des devis.

La Commission estime donc qu'il y a lieu de transmettre la réclamation de Mr Cardon à Mr le Directeur des Bâtiments Civils en l'appuyant et en faisant valoir les circonstances exceptionnelles qui sont la cause de l'inobservation rigoureuse des formalités administratives.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire

Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 26 Novembre 1890 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer - Vice-Président
Balat
le Cte de Beaufort
Clays
Delebecque
De Vriendt
Fraikin
Guffens
Robie
de Rousseau
} Membres

V. Séverin, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la Séance du 12 Novembre dernier, il est donné communication de deux lettres par lesquelles Mr le Ministre de l'Intérieur apprend l'achat proposé pour la Commission de deux cadres de dessins de feu Philippe Van Brée et de deux tableaux historiques peints par feu Mathieu Van Brée.

Mme Veuve Arthur Stevens offre de céder pour la Somme de 12000 francs deux portraits: l'un de Mr Joseph Stevens, par Mr Meissonier, l'autre de Mr Alfred Stevens, par Gustave Courbet. La Commission informera Mme Stevens en ce qui concerne le premier de ces ouvrages, que l'achat d'ouvrages d'artistes vivants concerne directement Mr le Ministre de l'Intérieur et lui demandera en conséquence d'indiquer le prix qu'elle demande. Séparément, pour le portrait peint par Gustave Courbet.

Mr Le Redolle à Paris soumet deux tableaux de D. Ender, à savoir 1° Un effet de neige du prix de 6000 francs et 2° La pastorale - dite trio-trac, auquel il attribue une valeur de 48,000 francs. - Ces deux ouvrages ~~sont~~ viennent d'une authenticité très douteuse et laissent beaucoup à désirer quant

à leur état de conservation. L'Assemblée juge donc qu'il n'y a pas de suite à donner à la proposition de Mr Le Redelle.

Elle rejette également les offres de vente ci-après:

1° de Mr Wery, pour un médiocre dessin coloré représentant: la Vierge et l'Enfant Jésus;

2° de Mr Maréchal-Corneli, pour un tableau ~~tableau~~ tableau diversement attribué à Heemskerk (ce dont le prix est de 2000 fr.

3° de Mr le Baron Alf. de Loë, pour trois tableaux portant des fausses attributions:

La Passion par De Bles . . . . Prix 15,000.-
Un Christ en croix, par Campana " 5,000.-
Une vue de Bruxelles, par Louis De Vadder " 5,000.-

Mme Veuve Effing, à Kepenich, près Bonn, qui avait précédemment entretenu la Commission de son désir de céder aux Musées un tableau de l'Ecole de Rubens, fait connaître qu'elle est disposée à envoyer cette toile à l'appréciation de Mr. M. les membres; mais elle croit devoir prévenir que celle-ci a subi d'assez graves détériorations. Dans ces conditions, l'Assemblée est d'avis d'engager Mme Effing à renoncer à l'envoi du tableau à Bruxelles.

Par sa lettre du 20 Novembre Mr le Ministre de l'Intérieur exprime l'avis que le Portrait de feue la Reine Louise-Marie, peint par Mr de la Hoese et qui a figuré au Salon de Bruxelles pourrait être agréé et modifié par l'artiste en vue d'améliorer la ressemblance jugée insuffisante par la Commission des Musées. Mr le Ministre désire en conséquence que celle-ci fasse connaître les ~~ren~~ renseignements à consulter par le peintre pour améliorer son ouvrage.

La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de donner suite à cette proposition de Mr le

Ministre à moins que l'artiste ne consente à soumettre son ouvrage à une enquête afin de rechercher et de pouvoir à Mr De la Hoese les renseignements qui pourraient l'aider à compléter son œuvre sous le rapport d'une ressemblance plus parfaite, mais elle pense qu'il serait peu indiqué d'ouvrir un tableau dans le dépôt iconographique de l'Etat consigné dans la Collection d'art de S.M. le Roi de S.A.R. le Comte de Flandre.

M.M. Le Roy frères, soumettent à l'appréciation de la Commission un tableau de Brakenburg (la Belle Cabaretière) pour lequel ils demandent 4000 francs, ainsi qu'un tableau d'accessoires de Héda, dont le prix de 1400 francs. L'Assemblée après avoir comparé le tableau de Brakenburg avec l'ouvrage de cet artiste appartenant aux Musées de l'Etat, constate à l'évidence que la peinture ~~qui~~ leur offerte ne vaut ni d'une qualité artistiquement supérieure. Elle décide donc, à l'unanimité de l'exprimer à MM. Le Roy frères, de consentir à la céder pour la somme de 3000 francs et renonce au tableau de Héda qui ne présente pas un mérite suffisant pour en faire l'achat.

La séance est levée à 3½ heures

Le Président

E. Fétis

Le Secrétaire
V. Stevens

Commission consultative des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 3 Décembre 1890 (1 heure)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président
Balat
le Comte de Beaufort
Clays
Delberghe
De Vriendt
Gustave
Fraikin
Robie
Rousseau
} Membres

V. Stiévenart, Secrétaire.

M^r le Ministre de l'Intérieur fait parvenir la liste des ouvrages signalés par le Jury de l'Exposition générale des Beaux-Arts comme pouvant être acquis pour le Musée de l'Etat ainsi que pour les Musées de Province et prie la Commission de lui donner son avis sur ceux qu'elle jugerait devoir être ajoutés au point de vue de leur placement dans la Collection de l'Etat.

La Commission spécialement réunie à cette fin dans les locaux de l'Exposition procède à l'examen des ouvrages indiqués et décide de proposer au Gouvernement le choix ci-après:

Tableaux

1° La saison des vignes, par Crabbeels - N° 134 du Catalogue, admis à l'unanimité au prix de 4000 fr. (+ plus M^r Stallaert)

2° Polyxène immolée sur le bucher d'Achille (N° 664) admise pour y voir entre trois, au prix de 6000 fr.

3° Van Maerlandt, par Wm. Van Haver (N° 769) admis pour y voir entre 3, au prix de 2500 fr.

4° Nature morte par Verhaeren (N° 807) admise à l'unanimité au prix de 3000 francs.

Sculpture

5e En hiver par Jules Montigny (N°534) admis par 9 voix contre une, au prix de 5000 francs.

6e Dimanche Des rameaux en Campine, de F. Van Leemputten (N°778) admis par 8 voix contre 2, au prix de 7000 frs.

Sculpture.

7e La gardeuse d'oies, par De Tombay (N°1080) admis par 7 voix contre 3, pour une reproduction en bronze, au prix de 7500 frs.

Aucun des ouvrages suivants n'a obtenu le nombre de suffrages exigé par le règlement pour pouvoir être agréé en vue de son admission au choix de l'Etat.

En attendant la pratique, par Dekeyzer (N°182) 6 voix contre 4 pour
Le rassemblement, par Frédéric (N°303) 8 voix contre 2 voix pour
Misère humaine, par Van Etken (711) 8 voix contre 2 voix pour
Littoral flamand, par Mlle Van der Hecht (N°738) 8 voix contre 2 voix pour
L'épée, par Mlle Meunier (N°520) 4 voix contre - 6 voix pour.
Eve, Statue par Desenfans (N°1078) 4 voix contre 6 voix pour
Bonheur maternel, par Hamberckx (N°1044) 8 voix contre - 2 voix pour
Maternité, par Hérain (N°1102) 8 voix contre - 2 voix pour.
Van Beurden et la fontaine (N°1147) 4 voix contre 6 voix pour
Willemx - Job (N°1171) 8 voix contre - 2 voix pour.
Cadre d'eau-forte par Heins (963) 10 voix contre.

Les autres ouvrages de peinture et de sculpture ne sont pas jugés devoir être soumis à un vote de la Commission.

L'assemblée regrette de ne pouvoir comprendre dans ses propositions d'achat le tableau de Mr Frédéric, intitulé: Le rassemblement. Cette toile ne lui a point paru rappeler les qualités appréciées dans d'autres travaux de cet artiste de talent. Elle émet donc le vœu que le Gouvernement saisisse la prochaine occasion qui permettra de représenter Mr Frédéric, dans les Galeries de l'Etat, par une œuvre offrant mieux sa réputation.

Si le tableau de Mlle Hte Van der Hecht n'a pas réuni les suffrages de la Commission, il y a lieu de rappeler que dans une récente exposition du Cercle Artistique de Bruxelles, cet artiste distingué a réuni un certain nombre d'œuvres parmi lesquelles il serait désirable de faire un choix pour les collections de l'Etat.

Mr Franklin, entré en séance au moment de l'examen des ouvrages de Sculpture n'a pris part à aucun vote.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président

Le Secrétaire

Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture.

—

Procès-verbal de la séance du 17 Décembre 1890 - 2 heures

—

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président.
Le Comte de Beaufort
Delbecque
De Vriendt
Fruikin
Guffens
Robin
Rousseau
} membres

A. Stévens, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption des procès-verbaux des séances des 26 Novembre et 3 Décembre, il est donné communication d'une lettre par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître que les Musées sont autorisés à acquérir pour le prix de 3 000 francs un tableau de Brakenburg (Une belle cabaretière) offert en vente par MM. J. & A. Le Roy.

Mme Veuve Arthur Stevens informe la Commission que le prix du portrait de Mr Alfred Stevens peint par Courbet est de 3 000 francs. L'Assemblée considère cette oeuvre comme un beau morceau de peinture et se décide l'achat au prix ~~modéré~~ auquel il est offert.

Mr le Ministre de l'Intérieur consulte la Commission sur l'opportunité d'acquérir les portraits de Mr Joseph Stevens par Mr Meissonnier et Dans l'affirmative un propos a été fait par Mme Vve Stevens pour la somme de 6 000 francs. La Commission répondra à Mr le Ministre qu'elle désirerait voir Mr Meissonnier représenté dans le Musée moderne par une oeuvre plus importante et qu'il n'y a pour le moment aucune conséquence d'accueillir l'offre faite au Gouvernement.

L'Assemblée émet un avis
négatif sur les propositions de
vente ci-après :

1° de Mr Charembeaux, présentant un petit tableau de P. Molyn, du prix de 1200 f.
2° de Mr l'Avocat De Meulter, à Bruges, soumettant une Scène Villageoise
de David Teniers.
3° de Mr. Keuller, offrant au prix de 5500 francs, un paysage qu'il
attribue à J. Both.
4° de Mr. J. et L. Le Roy, frères, soumettant un tableau de D. Teniers
(St Antoine de Padoue prêchant aux poissons) pour
lequel ils demandent 2500 fr.
5° de Mr Lungerich qui offre un tableau qu'il attribue à J. Breughel
avec figures de Teniers. Prix . . Fr. 2500

Mr le Ministre porte à la connaissance de l'Administration des
Beaux-arts que l'Eglise de St Martin,
à Ypres, possède un triptyque,
d'auteur inconnu, représentant
des sujets de l'ancien testament
et que le Conseil de fabrique est
disposé à céder à l'Etat. D'après
un rapport formulé par feu Mr
Etienne Le Roy, en 1862, cette
peinture, datée de 1525, et qu'il
estimait à 12000 francs, n'est pas
sans mérite, mais se trouve déjà
dans un fâcheux état de conservation.
Mr le Ministre désire être fixé
au Comité de la vente qu'il
conviendra de donner à cette
affaire. La Commission est d'avis
qu'il y a lieu de prier Mr Aug.
Böhm, Directeur de l'Ecole de Dessin
d'Ypres, de vouloir bien lui
communiquer des renseignements
sur la valeur artistique et l'état
de conservation de ce triptyque.
La séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président
E. Fétis

Le Secrétaire
P. Stiennon

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 31 Décembre 1890 (2 heures

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président.
le Comte de Beaufort
Delaberge
De Vriendt
Franklin
Robie
Ranwez
} Membres
V. Stévens, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 17 Mai est lu & adopté.

Mr Clays s'excuse, à cause de l'Etat de sa Santé, de ne pouvoir se rendre à la Séance de ce jour.

Mr le Ministre de l'Intérieur consulte la Commission sur deux plâtres en argent et fer repoussé et ciselé, envoyés de Mr Dawes et dont la copie ne figurera pas à l'Etat. L'Assemblée est d'avis unanime que ces plâtres ne présentent pas un mérite suffisant pour prendre place dans les Musées.

La Commission passe à l'ordre du jour sur les propositions d'achats ci-après :

1e De Mr Ch. De Mester, à Bruges, qui présente au prix de 25,000f un médiocre tableau qu'il attribue à Rembrandt.

2e De Mr Dewit, Commissionnaire, comme étant de D. Teniers, un tableau des fameux de boules, pour lequel il demande 1000 francs.

Mr le Ministre transmet avec demande d'avis une lettre par laquelle Mr G. Grano-Castelli, à Messine, signale des tableaux de maîtres flamands des 15e et 16e Siècles dont l'achat pourrait être fait par le Musée de l'Etat. — Mr Robie aura

probablement à l'occasion de Sa rentrée prochaine en cette ville et offre d'examiner les peintures dont il s'agit. La Commission accepte avec empressement.

Mme Dansard, à Bonn, exprime le désir de céder un tableau de Schwandth au prix de F 312.50.

Une demande identique parvient de la part de Mr Verbeeck, à Haarlem, au propos d'un tableau d'Henri Detblaes. Ces personnes seront invitées à soumettre leurs ouvrages au jugement à l'examen de la Commission.

Mr Max Pollak fait connaître qu'il est en possession d'un tableau de Nicolas Poussin: Le triomphe de David, auquel il attribue une valeur de 200000 francs qu'il est disposé à diminuer de beaucoup, en cas de transaction. La Commission décide de ne pas donner suite à la proposition qui lui est soumise.

Mr le Ministre transmet une demande de la Commission centenale de l'Exposition des Beaux-Arts, à Prague, tendante à obtenir pour cette exhibition le tableau de Jan J. Cermak (Le butin de guerre) appartenant aux Collections de l'Etat. L'Assemblé regrette de ne pouvoir émettre un avis favorable sur cette demande à se refère aux considérations qu'elle a fait valoir précédemment toutes les fois qu'il s'est agit de faire

des emprunts dans les Musées en faveur des Expositions étrangères.

La Commission examine un Paysage de feu Mr Jos. Boulenger dont la cession lui a été proposée pour la Somme de 2000 francs par Mr De Lom de Berg. L'Assemblé estime que ce tableau présente de sérieuses qualités d'exécution et qu'il convient d'en proposer l'achat à Mr le Ministre de l'Intérieur au prix qui en est demandé.

La Commission est informée du décès de Mr Jos. Mathieu, Sculpteur, ancien Chef des Musées royaux de Peinture et de Sculpture. Elle décide de prier Mr le Ministre de nommer en son remplacement le Sieur Henri Janssens dont la candidature a déjà précédemment été recommandée au Gouvernement, en 1888, en appelant les hautes particularités qu'il possède à l'obtention de l'emploi devenu vacant.

L'Assemblé apprend que les Srs Thys qui a repris ses fonctions aux élèves depuis le 17 Décembre fait connaître, après cinq années de présence, que l'état de sa santé l'empêche de poursuivre de continuer ses leçons. - Elle constate que depuis sa nomination en août il a usé d'invoquer à tous propos des motifs d'indisposition pour se dispenser de se trouver régulièrement à son poste. La Commission trouve que cet employé abuse des ménagements qu'il demande à l'appui de certificats médicaux délivrés

avec trop de complaisance. Elle peut tolérer davantage les irrégularités qu'elle constate dans les services de cet agent et regrette, en conséquence, de ne pouvoir donner la recommandation demandée à Mr le Ministre sa mise en disponibilité.

Le Sieur Joseph Delbeke, Chauffeur au Palais des Beaux-Arts sollicite une indemnité pour couvrir les frais que lui occasionne la maladie de sa femme souffrante depuis deux ans. - Il soumet à l'appui de sa demande un certificat délivré par Mr le Dr Dorff. - La Commission décide de proposer au Gouvernement de lui allouer une indemnité de 200 francs.

La séance est levée à 3/4 heures

Le Président

Le Secrétaire
J. Stiénon

Emile Stiénon

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 7 Janvier 1891 (2 heures)

Sont présents MM. Stiénon, Vice Président faisant fonction de Président

Clays
Delebecque
Fraikin
Guffens
Robie
Rousseau
} Membres

M. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 31 Décembre est lu et adopté.

Mr le Comte de Beaufort exprime le regret par suite d'une forte entorse au pied de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

Il est donné lecture du rapport que Mr Bohm, Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, à Ypres, adresse à la Commission au sujet du retable que le Conseil de fabrique de l'Eglise de St Martin, en cette ville, offre de céder à l'Etat.

Mr Bohm dit que cette peinture dans l'état de conservation est gravement compromis - dans le bandeau où elle se trouve, lui paraît digne d'être acquis pour le Musée de Bruxelles. Il croit l'avis que plusieurs restaurateurs ont été consultés en 1861 au sujet de l'achat du retable pour le Musée d'Ypres et que sa valeur à cette époque avait été fixée de 10 à 12 000 frs.

Il signale cette particularité que le rétablissement d'un ouvrage, la partie centrale en complètement vide et a dû, sans doute être accepté primitivement pour un panneau peint, qui n'existe plus aujourd'hui.

L'Assemblée a décidé de demander à Mr Victor de Ruy d'examiner cet ouvrage d'faire connaître son appréciation sur son mérite, son état de conservation et sa valeur et d'indiquer les travaux à exécuter pour sa complète restauration avec mention du chiffre de la dépense.

Mme C. Berlon de Lissat, à Paris, offre de céder une toile de famille de Rembrandt que plusieurs experts ont évalué à 10000 francs.

La Commission confie l'examen de ce tableau aux bons soins de Mr Emile Wauters, en ce moment à Paris.

L'Assemblée a été informée que Mr Léon Gauchez, descendu à l'Hôtel de l'Europe a donné avec lui les huit tableaux mentionnés ci-après et qui sont à vendre en bloc pour 30000 francs avec des facilités de paiement pendant quatre ans:

1. Frans Hals - Portrait de femme
2. Fyt. Nature morte
3. Ph. Wouwermans - Paysage
4. Berckheyde - Intérieur de la cathédrale de Haarlem
5. Karel Dujardin - Paysage.
6. Vand. Cappelle - Marine
7. Wynants - Paysage
8. Van Ryck? La partie de musique

En soumettant ces tableaux au dernier, Mr Gauchez exprime le regret de devoir se conformer aux intentions de son propriétaire qui lui a recommandé de ne pas s'en dessaisir.

M. M. les membres se rendent en commun, chez Mr Gauchez qui, après examen de la première contre d'achat global des huit tableaux, mais elle serait disposée à négocier l'achat des trois tableaux de F. Hals - Van. der Cappelle & Ph. Wouwermans si la propriétaire consentait à la détacher de la masse à des prix qu'elle puisse admettre. Mr Gauchez veut bien se charger de télégraphier immédiatement et de faire connaître la réponse sans retard.

La Commission décide de se réunir demain à 3 1/2 heures.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire

Le Président

Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 8 Janvier 1891 (3 1/2 heures)

Sont présents MM. Slingeneyer - Vice-Président faisant fonctions de Président.
Balat
Clays
Delbecque
De Vriendt
Fraikin
Fussener
Robie
Rousseau
} Membres

V. Siénaert, Secrétaire.

Comme suite aux renseignements qui lui ont été demandés hier, sur le prix des deux tableaux de Fr. Hals - Jan de Cappelle et Ph. Wouwermans, acquis ensemble et de 260 pour un F. Hals 200000 fr. - Van de Cappelle 40000 fr. et Ph. Wouwermans 35000 fr. prix séparément fixé sans aucune diminution à propos.

A ces conditions, la Commission se prononce unanimement contre l'achat de Frans Hals. Elle pense que des négociations pourraient être entamées pour les tableaux de Van de Cappelle et de Wouwermans, mais elle désire connaître préalablement l'appréciation de MM. Victor LeRoy sur leur état de conservation. Elle prie en conséquence MM. Gaudez de vouloir permettre à l'Expert des Musées de les examiner.

La Séance est levée à 4 1/2 h.

Le Président
L. Slingeneyer

Le Secrétaire
V. Siénaert

Commission directrice du Musée royal
de Peinture et de Sculpture

—

Procès-verbal de la Séance du 14 Janvier 1891 (2 heures)

—

Sont présents MM. MM. Ed. Fétis, Président.
Stiénon, Vice-Président.
Balat
Clays
Delebecque
Fraikin
Guffens
Rousseau
} Membres.

M. Stiénon, Secrétaire, donne lecture et l'adoption du procès-verbaux des Séances des 7 et 9 Janvier, il est donné communication d'une lettre par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur autorise l'achat pour les Collections de l'Etat d'une Paysage de feu Hoff. Boulenger, dont la convention est consentie par Mr. Emile de Lom Berg, au prix de Deux francs. #

Après examen l'Assemblée reconnaît qu'il n'y a pas lieu de donner suite aux offres de vente ci-après:

1°. de Mr. Schenkmann à Londres, soumettant un tableau de Daniel Vierex (Une Scène Villageoise) dont le prix est de 20,000 fr.

2°. de Mr. L. Arnaud, présentant un portrait de Dame, par Ed. De Biefve, auquel il attribue une valeur de 1200 fr.

3°. de Mr. A. Verhasselt, proposant un médiocre petit tableau, sans nom d'auteur.

Par sa lettre du 12 de ce mois M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'il autorise la liquidation d'une indemnité de 200 fr. sollicitée en faveur du Sr. Jh. Dubois Chauffeur du Palais des Beaux-Arts.

Mr. Léon Gauchez adresse à la Commission les copies d'attestations délivrées par MM. Emile Molinier, Charles Mannheim & Ch. Georges qui expriment l'avis que les deux petites figures de Satyres en bronze du 16e Siècle, ainsi que les deux portraits de Calvin et de Melanchton, par Lucas Kranach sont parfaitement authentiques.

La Commission est informée que Mr. Léon Gauchez n'a pu comparaître, comme le délai en avait été exprimé dans la Séance du 9 de ce mois. Elle soumettra à ~~son appréciation~~ les trois tableaux de Franz Hals, Van de Cappelle et H. Pot envoyés pour l'achat d'après des négociations qui avaient été entamées par la Commission. Mr. Gauchez s'étant refusé à toute appréciation ~~de la valeur~~ la Commission estime qu'il n'y a aucune autre suite à donner à cette affaire.

L'Assemblée reçoit cette communication à titre de simples renseignements auxquels elle juge ne pas devoir répondre.

La Commission s'occupe de la fixation de son budget pour l'année 1891, s'élevant à la somme de F. 139,160. = qu'elle répartit comme suit:

Chapitre 1er	Personnel		F. 46,400. =
" 2:	Frais d'administration de matériel		" 23,260. =
" 3e	Achats		"
A.	Tableaux anciens	F. 68,000	
B	Ouvrages p.r la Galerie historique	" 1500	69,500.
			F. 139,160. -

En soumettant ce budget à l'approbation du Gouvernement la Commission signale à l'attention du Gouvernement la situation précaire de quelques uns des Surveillants des Musées qui ne reçoivent que 1200 francs, traitement inférieur à celui alloué aux agents d'autres Musées. L'obligation de se trouver toujours dans une tenue convenable à la charge pour plusieurs d'entre eux d'une nombreuse famille rendent leur situation pénible. — La Commission demandera en conséquence, que Mr le Ministre accorde la Subvention nécessaire pour élever à F. 1500. - le traitement des Gardiens de cette catégorie.

Mr Clays insiste de nouveau sur la nécessité de faire une démarche auprès de Mr le Ministre afin de le déterminer à accueillir la démarche faite en vue d'adopter

le costume spécial que la Commission a proposé de donner aux Surveillants des Musées de Peinture et de Sculpture.

Mr le Président et Mr le Vice-Président veulent bien se charger de voir à ce propos Mr le Ministre et de lui rappeler, avec instance, les considérations qui ont déterminé la Commission à recommander cette mesure.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 4 février 1891 - 2 heures.

Sont présents MM. MM. Fétis, Président
Slingeneyer - Vice - Président
Balat.
Cte de Kerckhove
Cluys
Dillens
De Vriendt
Fraikin
Guffens
Rousseau
} Membres.

V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 14 janvier est lu et adopté.

La Commission décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite aux propositions de vente ci-après :

1° de Mme Veuve Regnault qui présente deux tableaux de Leys et de Vanderhoudt dont les prix sont respectivement de 5000 f, 8000 fr

2° de Mr Dumont, qui soumet trois médiocres tableaux :
Une descente de croix (copie d'après Jérôme Bosch
Un Christ en croix.
Une adoration des mages

3 de Mr Dansaert Bonn, qui envoie un tableau de Matth. Schoevaerdts, d'une qualité inférieure à celle des deux tableaux du même auteur, appartenant au Musée

4° de Mr Verbeek offrant un tableau d'Henri De Bles.

5 de Mme De Dunst, proposant de céder pour 1000 fr, une tête de jeune fille, d'un auteur inconnu.

6° de Mr Geirnaert, qui offre de vendre pour 200 francs, trois moulages de bas-reliefs.

Par sa lettre du 15 Janvier, Mr le Ministre des Sciences informe la Commission qu'il a autorisé, sous certaines conditions, le Comité de l'Exposition du Centenaire de 1891, à Prague, à disposer du tableau de Verhaert : le Retour de guerre appartenant aux Collections de l'Etat.

M^r le Ministre fait parvenir un tableau de M^r Florent Willems intitulé : la Déclaration, que l'auteur offre de céder à l'Etat pour 15,000 fr. Il demande à la Commission de faire connaître son opinion sur le prix demandé et sur le point de savoir si l'œuvre présentée serait de nature à compléter utilement la représentation de l'artiste dans les Collections de l'Etat. L'Assemblée sur ce dernier point est d'avis négatif par les mêmes motifs.

Il est donné lecture d'une lettre de M^r Emile Wauters émettant un avis défavorable sur un tableau attribué à Rembrandt dont la cession est proposée par M^me Berlin de Lisort, à Paris.

M^r le Ministre demande l'avis de la Commission sur trois aquarelles dont lui recommande l'achat pour le Musée, à savoir :

Le Palais de justice, à Bruxelles, par M^r J. Baes . . . . . Prix 1000.-
Barque échouée, par Clythers chaus . . . . . » 400.-
Village de Katwyck, par Stacquet . . . . . » 350.-

L'Assemblée se prononce pour l'acquisition de ces trois aquarelles à l'unanimité pour celles de MM. Baes et Stacquet et par neuf voix contre une pour celle de M^r Clythers chaus. Le prix demandé pour ces artistes paraissant trop élevé, elle estime qu'il ne pourrait être porté à 700 francs pour l'aquarelle de M^r Baes et à 300 fr. pour chacune des aquarelles de MM. Clythers chaus & Stacquet.

M^r le Ministre transmet pour information et avis deux lettres relatives à des tableaux anciens qui sont offerts en vente pour

un prêtre Canadien, M^r Wagner, Curé Doyen à Windsor. Parmi les tableaux cités se trouvent un Memling, un Van Dyck, un Rembrandt et des productions des écoles italiennes. La Commission pense connaître qu'il serait difficile d'émettre une appréciation dans les conditions où cette offre de vente s'présente mais s'il était possible d'obtenir des photographies des ouvrages des écoles flamande dont il s'agit elle y puiserait sans doute des éléments d'appréciation.

La Commission est consultée par le Gouvernement sur une demande tendante à obtenir l'autorisation d'installer (au Palais des Beaux-Arts) une exposition de produits hygiéniques et alimentaires, comprenant des endroits où s'y rattachent.

La Commission répond qu'il n'existe audit Palais aucune salle qui puisse servir à cette destination.

M^r le Président fait connaître qu'à la suite de la réception d'une lettre adressée par le Vernis du Surveillant Meeteren, qui était prié de tenter des démarches à M^r le Ministre de l'Intérieur à l'effet d'obtenir un secours de 200 francs en faveur de cette malheureuse qui se trouve dans l'impossibilité absolue de payer les frais de maladie et des funérailles de son mari. — La Commission approuve avec empressement les mesures prises par M^r le Président.

La séance est levée à 3½ heures

Le Président.
A. Siret

Le Secrétaire.
V. Steenwinckel

Commission Directrice des Musées nationaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 6 Février 1891 - 2 heures

Sont présents M. M. Fétis, Président
Slingeneyer - Vice-Président
le Comte de Beaufort
Clays
Delaberge
De Vriendt
Franklin
Gaspers
Rousseau
} Membres

V. Stévens, Secrétaire.

M. le Ministre de l'Intérieur signale à l'attention de la Commission une exposition de dessins d'Artan, Boulanger & Dubois ouverte en ce moment au Musée de l'Académie Royale de la Ville de Dessins. Sur avis, selon ceux désignés dans le Catalogue sous les Nos 11. 35. 47. 71 & 86 pour Artan; les Nos 82 & 83 pour Boulanger & les Nos 26 & 28 pour Dubois.

Pour satisfaire aux intentions du Gouvernement, MM. les Membres de la Commission réunis au local de l'Exposition procèdent à l'examen des toiles indiquées et émettent ensuite les votes suivants :

Artan - N° 11 - Clair de lune - admis à l'unanimité
47 Clair de lune
71 Marfrag - } rejetés à l'unanimité.
Les Nos 35 & 86 ne figurent plus à l'Exposition

Boulanger Nos 82 Messe de St Hubert, rejeté par 8 voix contre 1
83 L'inondation, admis par 7 voix contre 2

Dubois. N°26 - L'enfant de chœur - rejeté par 6 voix contre 3.
28 L'étang . . . admis par 8 voix contre 1.

Outre les tableaux qui ont réuni le nombre de voix réglementaires pour être achetés par l'Etat, la Commission croit devoir recommander à Mr le Ministre d'acheter pour le Musée les quatre ouvrages indiqués ci-dessous qui ont obtenu l'unanimité des suffrages et qui devraient même avoir la priorité sur ceux mentionnés en premier lieu.

1° Artan. N° 27. L'estacade de Flessingue
2° Boulenger " 42. Lisière de bois
3° Lemmen " 84 La petite vanneuse
4° Dubois " 77 Tête de jeune fille.

La séance est levée à 5 heures

Le Président
L. Gallait

Le Secrétaire
J. Stevens

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

—

Procès-verbal de la Séance du 11 février 1891 (2 heures)

—

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président
Balat
le Comte de Beaufort
Clays
Delbecque
De Vriendt
Fraikin
Guffens
Rousseau
} Membres

V. Stévens, Secrétaire.

Après lecture et approbation des procès-verbaux des Séances des 4 et 6 février, il est donné communication d'une lettre par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur autorise les Musées à acquérir de Mmes Veuve Arthur Stevens, pour la somme de 3000 francs le portrait d'Alfred Stevens, peint par Gve Courbet.

Il sera accusé réception à Mr Léon Gauchez des copies de déclaration qu'il a fait parvenir à la Commission et par lesquelles Mlle E. Molinier, Ch. Georges et C. Mannheim affirment l'authenticité des deux figurines de Satyre en bronze envoyées de deux petits portraits de Lucas Cranach dont la copie a été présentée aux Musées de l'Etat.

Sur la proposition de Mr Balat Mr V. LeRoy sera invité à fournir les explications pour justifier les appréciations de son rapport du 12 Novembre 1890 dans lequel il conteste l'authenticité des

Deux bronzes mentionnés ci-dessus et dont les deux petits portraits de Calvin et de Mélanchton sont des répétitions de deux personnages de la série exécutée par Lucas Cranach.

Des membres de la Commission ont eu l'occasion de voir chez Mr Léon Gauchez, à l'Hôtel de [illegible] l'Europe deux tableaux de premier ordre. Le premier : un intérieur de Cabaret hollandais, par Adrien Van Ostade, dont on demande 50,000 frs. - Le second, une Vue du Heerengracht à Amsterdam, par Vanderheyden, avec figures d'Adrien Van de Velde, également du prix de 50,000 francs. - Vu la qualité exceptionnelle de ces œuvres, la Commission pense qu'il importe de tenter un effort près du Gouvernement afin d'obtenir les ressources nécessaires pour les conserver dans les Collections des Musées.

Mr le Président prie donc MM. les Membres de décider d'abord s'il y a lieu d'acquérir ces deux tableaux.

Mr Delbergue croit devoir faire connaître que ne voulant de spéculation privilégiée pour personne et Mr Gauchez s'en étant remis à la disposition de l'Hôtel de l'Europe ses tableaux ce qui les soustrait à un examen contradictoire de la Commission dans son local et les fait échapper éventuellement à

une expertise de la valeur vénale et de leur état matériel, déclare qu'il ne prendra part à aucun des votes et communique qu'il s'abstient pour les motifs énoncés. (Successivement)

La question d'achat mise aux voix pour chacun des tableaux d'Adrien Van Ostade et de Vanderheyden est résolue affirmativement. Six membres se prononcent pour, un contre et trois s'abstiennent. Le chiffre de 50,000 frs pour chacun de ces œuvres est admis pour être mis aux voix ensuite. Il y a trois abstentions.

La Commission décide de soumettre à un nouveau vote l'acquisition des tableaux de Wouwerman, Van der Cappelle et Frans Hals dont il a été question dans une séance précédente. Le résultat de deux votes successifs émis sur la question de principe et sur la valeur des tableaux de P.P. Wouwerman que celui-ci est admis au prix de 25,000.- Six membres répondent oui, un non et trois s'abstiennent.

La mairie de Van de Cappelle au prix de 40,000 francs ne réunit pas un nombre suffisant de voix pour proposer au Gouvernement de l'acquérir. La Commission déclare renoncer au Portrait de femme par Frans Hals.

La séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire
[illegible]

Le Président
[illegible]

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 13 Février 1891 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer - Vice-Président
le Comte d. Beaufort
Cluys
Delebecque
De Vriendt
Fraikin
et Rousseau
Membres
D. Stroobant, Secrétaire.

M. Balat exprime le regret d'être empêché d'assister à la réunion de ce jour.

M. le Président fait connaître que M. Janlez ayant appris que la résolution prise par la Commission au sujet de l'achat de la marine de Wandelle Cappelle avait été défavorable à cause de l'élévation de la somme demandée pour ce tableau, lui a fait part de son intention de renoncer à la Commission qui lui a été donnée pour la vente de cet ouvrage, dont le prix serait ainsi réduit à Fr. 38.000 francs.

M. le Président n'a pas cru pouvoir laisser ignorer cette circonstance à ses Collègues et il estime que vu les dimensions consenties, il y a lieu de procéder à un nouveau vote sur la question d'achat dans les conditions où elle se présente aujourd'hui. Le Scrutin donne pour résultat : trois

voix affirmative deux négatives
et trois abstentions dont celle
de Mr. Delebecque qui s'élève
aux considérations qu'il a fait
valoir dans la séance précédente.
En conséquence il ne sera pas
donné suite à l'acquisition
de la marine de Vande Cappelle.
La séance est levée à 3 heures.

Le Président
D. Tétu

Le Secrétaire.
J. Steenman

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 4 Mars 1891 - 2 heures -

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président.
Balat
le Bon De Benedetti
Clays
Delbecque
De Vriendt
Guffens
Rousseau.
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption des procès-verbaux des 11 et 13 février il est donné communication d'une lettre de M. le Ministre de l'Intérieur transmettant une expédition de son arrêté du 27 février qui désigne M. J.-S. Hambenne pour remplacer le Surveillant Nederux, décédé récemment.

Par la lettre du 4 mars, M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître que dans sa déclaration du gouvernement à l'ouverture des tableaux d'Ed. Van Ostade, Van der Heyden et Wouwermans qui sont offerts en vente par M. Léon Gauchez, il ne pourra se rallier à la proposition de la Commission demander à la Législature un crédit extraordinaire pour ces acquisitions. - Cette communication cause un vif regret à la Commission.

Celle-ci fera remarquer à M. le Ministre que à la suite de la discussion qui a eu lieu à la Chambre à propos des ressources à procurer aux Musées pour les enrichir d'œuvres de grand intérêt et des engagements formels pris par le Gouvernement en interdisant

l'accumulation des sommes
restées disponibles à la Clôture
de chaque exercice, la Commission
se croyait fondée à solliciter
un crédit spécial justifié
par la valeur incontestable des
trois tableaux à acquérir. Il y
a à considérer que la dotation
annuelle des Musées est spécia-
-lement réservée aux acquisi-
-tions courantes, et pourrait
suffire à l'emploi de fonds
entrer dans la Collection des
œuvres importantes, s'il n'était
plus prudent de compter sur des
ressources extraordinaires.

La Commission renonce aux
regrets au tableau d'Adrien Van
Ostade, mais elle pense qu'il ne
serait pas impossible d'en faire
l'acquisition sur les fonds des
Musées si Mr Léon Gauchez veut
consentir à en répartir le prix
sur deux exercices, soit 13000 fr
payable en 1891 et 12000 francs
en 1892. - Cette combinaison
est admise à l'unanimité.

La Commission émet un avis
négatif sur les offres de vente
ci-après :

1° de Mr Louis Delsarte, pour une marine de Van Goyen, pour laquelle il demande 5500 francs

2° de Mr Ant Wiedeler, pour un tableau de Lens (Loisy venir à moi les petits enfants) du prix de 1500 fr.

L'Assemblée est prévenue que
Mr l'Avocat De Greef a fait déposer
aux Musées les huit tableaux men-
-tionnés ci-dessus et qui furent

partie des ouvrages légués aux Collec-
-tions de l'Etat par Mlle Champion
de Villeneuve.

1° Madou. - Le policeman du Village
2° Gerard. - Un Prince à son lever-moyen
3° " - Chasse à l'ours
4° " - Portrait d'une Parisienne
5° Hauzé. Le dernier moment de la fille de Grétry
6° Lefèvre - Vénus et l'Amour
7° Bauwin - Marine
8° Attrib. à Mignard - Portrait supposé de Mme de Lavallière

Deux autres tableaux ci-dessus
destinés aux Musées, à savoir : La
Vricoteuse endormie, copie d'après
Greuze de Jacques Meyer de sa famille
prosternée devant la Vierge, copie
d'après d'Holbein, n'ont pu être
remis, ceux-ci ayant été revendiqués
par les héritiers de Mlle Champion de Villeneuve.
Il sera donné notification de ce
dépôt à Mr le Ministre de l'Intérieur.

Mr Delbergue à Paris, transmet
des photographies de quelques
tableaux anciens qu'il offre de vendre
aux Musées. - La Commission fait con-
-naître Mr Delbergue que les fonds
des Musées étant épuisés, elle regrette
de ne pouvoir, pour le moment,
donner suite à sa propositions.

Mr le Ministre de l'Intérieur fait
connaître qu'il lui est impossible
de solliciter le crédit extraordinaire
demandé pour les Musées pour l'achat
d'un Christ en marbre appartenant à Mr Jules Landry.
au prix de 1500 fr

Communication de la décision prise
par le Gouvernement sera transmise
aux possesseurs de ces ouvrages.

Mr le Ministre de l'Intérieur
envoie pour avis un dossier relatif
à des tableaux modernes offerts en
vente par MM. Holland & Cruwelle
à Londres. — Ces ouvrages sont
de Verboeckhoven - De Keyser - Madou

Legs - Jh. Stevens - H. Willems Jr.
Ces artistes étant représentés dans les Galeries de l'Etat, pour des ouvrages importants, la Commission estime qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition de vente soumise au Gouvernement.

M. le Président du Comité de l'Exposition internationale des Beaux-Arts, à Berlin, sollicite l'autorisation d'obtenir pour cette exhibition le tableau de Mr. François Lamorinière, appartenant au Musée Moderne. - La Commission ~~refuse~~ fera connaître qu'elle n'a pas qualité pour disposer des ouvrages de cet Etablissement et exprimera le regret de ne pouvoir satisfaire à la demande qui lui est parvenue.

M. le Ministre de l'Intérieur prie la Commission d'examiner si les ouvrages de MM. Lévigne-Rousseau et Rochebrois qui ont obtenu les bourses de la fondation Godecharle pour la Pension - la Sculpture et l'Architecture ont un mérite suffisant pour faire partie des Collections du Musée. Il sera répondu négativement à cette demande.

Mr. Bonnefoy propose de céder un tableau d'Edmond Eschauzier. Vu la situation du crédit destiné aux achats la Commission est d'avis qu'il n'y a pas lieu pour le moment de s'occuper de cette proposition.

La Séance est levée à 3 3/4 heures

Le Président
L. Fetis

Le Secrétaire.
V. Stiénon

Commission des Musées royaux de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 18 Mars 1891 (2 heures)

Sont présents MM. Mm. Fetis, Président
Slingeneyer, Vice-Président.
Balat
le Comte de Beaufort
Clays
De Taeye
De Vriendt
Fraikin
Robie
Rousseau
} Membres.
V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 4 Mars est lu et approuvé.

La Commission est informée que Mr. Léon Gauchez a consenti à céder le tableau d'Adrien Van Ostade (Intérieur de Cabaret flamand) pour la somme de 5000 fr. sur les exercices de 1891 et 1892.

Mr. Léon Conrad soumet une grande toile de Jeanne Jacquet (une Chasse) pour laquelle il demande 15,000 fr. - Par sa voix contre quatre, la Commission admet en principe l'achat de ce tableau sauf à en discuter ultérieurement le prix. Elle décide de demander l'avis de Mr. l'Inspecteur Le Roy, sur l'authenticité, l'état de conservation et la valeur de cet ouvrage.

L'Assemblée se prononce contre l'achat qui lui est proposé par Mr. d'un tableau de Pirot (Vue des Dunes) représentant deux pêcheurs et pour lequel le possesseur demande 3500 francs.

M^r le Ministre de l'Intérieur transmet, afin d'avis, une lettre de M^r Léon Legrand relative à la cession d'un tableau d'Artan représentant: l'Estacade. M^r Legrand, mû par cette considération que l'œuvre pourrait représenter dignement l'artiste dans les Collections de l'Etat semble disposé à céder l'Estacade pour 15 000 francs, somme qu'il juge bien inférieure à sa valeur réelle, mais avant de donner au Gouvernement une réponse définitive, il désire peser mûrement la question. Entretemps, il prie M^r le Ministre de lui dire s'il consentirait à donner éventuellement le prix indiqué ci-dessus.

La Commission fera remarquer à M^r le Ministre que la lettre de M^r Legrand est conçue dans des termes si évasifs et la proposition de vente du tableau d'Artan est si vaguement formulée, qu'il lui semble impossible de se prononcer sur son contenu.

Par ses lettres des 6. 7. 11 12 et 13 de ce mois, M^r le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'en raison de l'importance exceptionnelle de l'Exposition internationale des Beaux-Arts qui s'ouvrira cette année à Berlin, il a cru pouvoir engager quelques artistes à disposer de leurs œuvres appartenant aux Collections du Musée Moderne à la condition que ceux-ci restent responsables des avaries qui viendraient à se produire aux ouvrages indiqués ci-après:

Lauwerijssen: Un étang à Putte
De Vriendt (Alb.) Hommage rendu à Charlemagne, enfant
Lybaert. La Vierge au pupitre
Van Lerberghen: Dimanche des rameaux, ne Compiègne.
Heymans. - Coin de bruyère.
Mennier Ch. Le Grisou; groupe bronze
Van Hove, Eug. Le portrait de Van Maerlandt.
Crabeels. . . La sucrerie du regain.
Mignon. - . Statuettes en bronze représentant des types de militaires de l'Armée Belge.

M^r Ch. Verhaegen, à Gand, annonce l'intention de se rendre à Bruxelles avec un tableau de Willem Miricx qu'il désire vendre au Musée d'Art Moderne pour qu'il y a lieu de prévenir M^r Verhaegen que les Collections de l'Etat possèdent une œuvre de W. Miricx et que sa proposition a fait l'objet d'échanges d'observations.

Pareille information sera donnée à M^r Jules Boland qui entretient la Commission d'un tableau de Dens, peint en 1785.

M^r Robie informe ses Collègues qu'il a eu l'occasion de voir à Mons les tableaux anciens offerts en vente au Gouvernement par M^r Giuseppe Grauw et au sujet desquels la Commission a été consultée par M^r le Ministre de l'Intérieur. - M^r Robie fait connaître que ces tableaux sont de médiocre valeur et ne présentent aucun intérêt général de sorte qu'ils n'ont rencontré dans la Collection signalée

à l'attention de la Commission
aucune remarque qui lui ait paru
pouvoir convenir aux Collections
de l'Etat. - La Commission décide
en conséquence, qu'il y a lieu de
proposer au Gouvernement de décliner
la proposition de vente soumise
par Mr J. Graux. -

Mr Delebecque émet, à
l'occasion de quelques petites
travaux que Mr Van Lerberghen
exécute en ce moment à des tableaux
du Musée ancien, devoir rappeler
[illegible] d'état déplorable se
trouve le grand triptyque de Quinten
Metsys. Il insiste sur la nécessité
de s'occuper, sans délai, de
cette œuvre de conservation que cette
peinture réclame et qui consistera
principalement à refixer la pareille
de couleurs menaçant en plusieurs
endroits de se détacher du panneau.
Mr V. LeRoy, à qui ce travail avait
été confié, ne s'en croyant pas
la Commission décide de charger
Mr Van Lerberghen de cette opé-
ration.

La séance est levée à 5¼ heures.

Le Président
Ed. Fétis

Le Secrétaire
Hédouin

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 25 Mars 1891 - 2 heures.

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président.
Balat
le Cte de Beaufort
Claus
Delebecque
Fraikin
Geefs
Robie
Rousseau
} Membres

J. Hédouin, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption
du procès-verbal de la Séance du 18
Mars, il est donné communication
d'une lettre par laquelle Mr le Ministre
de l'Intérieur fait connaître que le
Gouvernement a acquis pour les
Musées royaux de Peinture et de
Sculpture le groupe en bronze de
Mr Constantin, intitulé: le Griffon.

Par son rapport du 24 Mars,
Mr l'Inspecteur V. LeRoy exprime l'avis
que la grande toile de Snyders
(Une Chasse) offerte en vente aux
Musées est une des bonnes pages
décoratives de ce maître, plus
vigoureuse de ton et supérieure
comme exécution aux ouvrages
similaires de Devos. Son état
de conservation est bon et sa valeur
peut être portée à 12,000 francs.

Mr le Ministre de l'Intérieur
fait connaître les prix demandés pour
les tableaux d'Artan, Boulanger
et Dubois signalés par la Com-
mission comme méritant de
figurer dans les Collections de
l'Etat et que leurs propriétaires
sont disposés à vendre:

L'Inondation de Boulanger . . . . . F 8000. -
La petite Vanne " . . . . . " 8000. -
Les Deux . . . . . " 15000. -
La lisière de bois, du même . . . . . " 6000. -

Tête de jeune fille de Dubois. . . . . F 6000.-

Le propriétaire du Clos de Lierre, par Arbanne désire pas céder ce tableau. Le propriétaire de l'Estacade de Flessingue par le même, n'a pas répondu à la demande qui lui a été faite.

L'étang, par Dubois. . . . . F 2500.-

Le propriétaire en a refusé 1800 fr. que le Gouvernement lui a offerts.

Mr le Ministre désire connaître l'avis de la Commission relativement aux prix de ces tableaux.

L'assemblée estime qu'il y a lieu d'ajourner les résolutions à prendre au sujet de ces tableaux ainsi que de la grande toile de Snyders jusqu'après l'examen des œuvres des Collections Cornelissen et Buisseret qui seront prochainement exposées en vente.

La Commission est consultée par Mr le Ministre de l'Intérieur sur la cession qui lui propose au prix de 1500 francs d'un tableau de Victor Van Hove, représentant deux jeunes filles hollandaises. L'assemblée se prononce unanimement pour l'acquisition de cet ouvrage destiné aux Collections de l'Etat et dont le prix lui paraît modéré.

Mr le Ministre de l'Intérieur demande à la Commission d'apprécier si un portrait de l'avant dernier Prince-Evêque de Liège, Mgr Koenbroeck, offert en vente par Mr Dupondrome, lui paraît de nature à figurer utilement dans la Galerie historique du Musée. La Commission juge cette peinture médiocre et ne juge pas à propos d'en recommander l'acquisition.

Sur la proposition de Mr Slingeneyer, l'Assemblée convient volontiers à examiner un tableau de Braeckeleer signalé par Mr l'Architecte Baeckelmans et dont le prix est de 2000 francs. Sans prendre aucun engagement à cet égard la Commission accepte volontiers ~~l'offre de Mr Baeckelmans~~ d'envoyer cette peinture à Bruxelles.

Une réunion de la Commission aura lieu Samedi prochain à 2 heures, à la Salle Ste Anne pour l'examen des tableaux de Mr le Comte de Cornelissen.

La séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Président

L. Alvin

Le Secrétaire

H. Hymans

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 28 Mars 1891 à 1 heure.

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer - Vice-Président
le Comte de Beaufort
Cluys
Delaberge
De Vriendt
Fraikin
Guffens
Robie
Rousseau
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

La Commission réunie à la Salle St Luc pour visiter les tableaux de la Collection de Mr le Comte Conseil dont la vente aura lieu mardi prochain et, après examen, d'un accord unanime, qu'il y a lieu d'exprimer dans cette Collection aucun ouvrage dont il serait désirable de recommander l'achat pour les Collections des Musées.

La Séance est levée à 2 heures

Le Président
Ed. Fétis

Le Secrétaire
V. Stiénon

Commission Directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 8 Avril 1891, à 2 heures.

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président.
Slingeneyer, Vice-Président
le Comte de Beaufort
Clays
D'Huberguen
De Vriendt
Fraikin
Guffens
Robie
Rousseau
} Membres
J. Stévens, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption des procès-verbaux des 25 et 28 Mars il est donné communication de trois lettres en date des 25 Mars et 2 Avril par lesquelles M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître que son Département a acquis pour les Musées de l'Etat les ouvrages suivants:

1° Le Dimanche des Rameaux, en Campine, par Mme Van Lerius.
2° En Rivo, par Mr Montigny.
3° Van Maerlant, par Mr Eug. Van Hove.
4° La Saison du regain, par Mr Crambeels.
5° Le Palais de Justice, aquarelle par Mr J. Baes.
6° Bruges (chœurs), aquarelle par Mr Ulysse Schaut.
7° Le Village de Katwyck, aquarelle par Mr Karquet.
8° Deux jeunes filles Hollandaises, tableau par feu Victor Van Haver.

Avant de se prononcer sur l'acquisition du tableau de Van Ostade offert en vente par Mr L. Lauchez, Mr le Ministre désire savoir quels prix les œuvres de ce maître ont été payés dans les dernières ventes depuis environ dix ans.

En fournissant à M^r le Ministre les renseignements qu'il demande la Commission insistera sur l'importance du mérite du tableau de Van Ostade et fera ressortir qu'elle a considéré la lettre ministérielle du 4 Mars comme une approbation à la proposition d'achat soumise par le Musée. Elle a donc cru pouvoir demander à M^r Pauchez de céder ce tableau s'il consentait à répartir le prix d'achat sur les exercices 1891 et 1892. Que le contrat intervenu à la suite de cet arrangement lie la Commission et il ne saurait être annulé sans engager gravement sa responsabilité. Donc si elle a donné à la dépêche ministérielle une interprétation plus affirmative qu'elle ne devait le comporter, il ne lui reste qu'à demander un bill d'indemnité pour l'achat de l'œuvre en question.

M.M. les Membres qui ont vu la Collection De La Salle constatent qu'il ne s'y trouve aucun tableau à acquérir pour le Musée de l'Etat.

M^r le Ministre de l'Intérieur informe la Commission que M^r Bellis a fait déposer au Musée deux de ses tableaux 1^o Des Chrysanthèmes, prix 7000 fr. 2^o Des pivoines, prix 5000.- et demande s'il convient d'acquérir l'une de ces œuvres pour le Musée.
L'Assemblée émet un vote unanime pour l'achat d'un des deux tableaux et par sept voix contre trois, elle fut choix de celui représentant des Chrysanthèmes, en estimant que le prix de cette peinture pourrait être fixé à 4000 fr.

M^r le Ministre de l'Intérieur fait connaître que le Gouvernement a acquis un tableau de M^r Henri Van Der Hecht, intitulé: l'Arc-en-ciel et demande si la Commission juge que ce tableau pourrait prendre place dans la Galerie du Musée moderne. A l'unanimité l'Assemblée émet un vote affirmatif sur l'admission de l'œuvre de M^r Van der Hecht.

A propos de vœux émis pour la Commission de voir figurer dans les Collections de l'Etat l'une des meilleures productions de M^r Frédéric, M^r le Ministre de l'Intérieur attire l'attention de ce Collège sur les œuvres exposées par cet artiste au Cercle: l'Essor. M^r le Ministre prie donc la Commission d'examiner celles-ci et de lui dire s'il en est une qui pourrait réunir les conditions voulues pour figurer dans le Musée moderne. L'Assemblée décide de se réunir lundi prochain pour l'examen des tableaux de M^r Frédéric, ainsi que de la Collection de feu M^r le Vicomte de Buisseret.

La Séance est levée à 3 h. 1/2

Le Président

Le Secrétaire

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 13 Avril 1891 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président.
Slingeneyer, Vice-Président.
le Comte de Beaufort
Clays
Delaberge
De Vriendt
Fesikin
Robin
& Rousseau
} Membres

V. Stéman, Secrétaire.

L'assemblée examine les ouvrages suivants dont la cession est proposée aux Musées :

1°. par Mr. Naert - Une Kermesse de Breughel, du prix de F 2000.-
2°. par Mme Van Severdonck-Wenders, un portrait de femme attribué à Pieter Dou et pour lequel on demande 10,000 francs
3°. par Mr. E. de L'Escale, un intérieur d'Eglise par Ebrenberg.

Elle décide de faire expertiser les deux premiers par MM. les Experts Le Roy et Lampe et émet un avis négatif en ce qui concerne l'achat du tableau d'Ebrenberg.

La Commission se transporte ensuite à l'Exposition des œuvres du Cercle : l'Escale pour examiner les tableaux de Mlle Fréderic et Verdonckhoven chez MM. Le Roy frères, pour voir les tableaux de la Collection de feu Mr le Vicomte de Buisseret.

Les ouvrages mentionnés ci-après attirent particulièrement

A l'attention de Mr. Mr. les Membres
Cat.
N° 25 Cuyp : Le Sage de Bréda 45 Ventor Heydon & Vandekelk
41 F. Hals - Le buveur
95 Ruysdael - Le torrent
119 Van de Velde - Side chimpière avec animaux
128 Wouwermans Pl. Scène d'hiver.

La Commission convient de
se réunir de nouveau Jeudi
16 Avril, à 1/2 heures.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 16 Avril 1891 (1/2 heure)

Sont présents MM. Ed. Fetis, Président
Slingeneyer, Vice-Président.
le Comte de Beaufort
Clays
D'Hebregue
Fr. Stroobant.
Robie
Rousseau
} Membres
V. Straeven, Secrétaire.

Le procès-verbal des Séances des 8 et 13 Avril sont lus et adoptés.

Il est donné communication des rapports demandés à MM. Dr. LeRoy et Campe sur le tableau de Benoghel (La fête de St. George) présenté en vente par Mr. Naert. — Les deux experts s'accordent à constater le mauvais état de conservation de cet ouvrage qu'ils estiment respectivement à mille et à 600 francs. —

L'Assemblée consulte sur le rejet de la proposition de Mr. Naert.

Elle décide de soumettre à l'appréciation des deux Experts le portrait de femme attribué à Gerard Dow et dont la cession est offerte par Mr. Van Segvelt-Wanderwelt.

La Commission appelé à se prononcer sur les achats à faire éventuellement à la vente de la Collection de feu Mr. le Vicomte de Bruisseret dresse la liste suivante des tableaux qui lui semblent intéressant d'acquérir pour le Musée de Bruxelles et attribue à chacun d'eux une valeur provisoire:

Catalogue
N° 25 - Alb. Cuyp - Le Prince d'Orange au Siège du Bréda . Fr. 8000.-
34 Jean Fyt - La Chasse au Héron . . . . . " 10000.-
41 Frans Hals - Le joyeux buveur 15000.-
45 Wander Heyden & Van de Velde - Vue d'une place publique en Hollande 4000.-
95 Jacq. Ruysdael. Le torrent 6000.-
Total Fr. 43,000.-

Les tableaux ci-après sont successivement évalués :

N° 5. Beza
18 Beetheltkamp.
110 Palamède-Stevens
119 Adr. Vande Velde
128. Ph. Wouwermans.

Les ressources du Musée pour l'exercice actuel étant épuisées, les achats à faire à cette vente sont nécessairement subordonnés aux facilités que le Gouvernement serait disposé à accorder à cette fin. La Commission décide donc de demander à Mr le Ministre de l'Intérieur un crédit extraordinaire de 50,000 francs uniquement destiné aux acquisitions de la vente Buisseret et certaine qu'elle connaîtra d'ici-même les mesures à prendre pour faire face aux frais qui nécessiteront l'achat éventuel d'ouvrages présentés actuellement au rembl.

L'Assemblée décide qu'il n'y a pas de suite à donner à l'offre faite par Mr J. Peters, de vendre pour 250 fr un mièj, vers petit tableau qu'il attribue à Carlo Dolci.

Mr le Ministre de l'Intérieur transmet une note concernant deux tableaux de Nic. Poussin & Jacq. Courtois, que Mr Norberg-Schulz, à Paris, est chargé de vendre. L'Assemblée pense qu'il n'y a pas lieu maintenant et surtout dans la situation actuelle du crédit des Musées, de s'occuper de ces tableaux.

Par sa lettre du 10 de ce mois Mr le Ministre de l'Intérieur prie la Commission de se prononcer sur un tableau de Mr F. De Groesbeek (Une famille belge sous l'empire) dont la cession est proposée pour les Collections de l'Etat, au prix de 4000 fr. L'Assemblée émet à unanimité un vote négatif sur l'admission de ce tableau dans les Collections de l'Etat.

Par sa lettre du 6 Mars, Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître les prix demandés pour les propriétaires des tableaux d'Artan, Boulenger & Dubois qui ont été signalés à son attention comme méritant de figurer dans les Collections de l'Etat. — Par une seconde lettre datée du 9 avril, Mr le Ministre informe les Musées que Mr Léon Legrand a fixé à Fr. 12500 le prix du tableau d'Artan intitulé l'Etranger. — L'Assemblée estime que les prix demandés pour ces tableaux sont très élevés et qu'il convient de surseoir à leur acquisition.

Mr Delbecque fait savoir qu'il a vu chez Mr Handelaer, un triptyque attribué à Frans Floris qui lui semble mériter l'attention de la Commission. Celle-ci estime qu'un prêt de la Administration financière des Musées, il y a lieu d'ajourner l'examen de cette affaire.

La séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président
L. Alvin

Le Secrétaire
V. Steinmetz

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

—

Procès-verbal de la séance du 22 avril 1891 - 2 heures

—

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président
Balat
le Comte de Beaufort
Clays
Delaberge
De Vriendt
Freiligrath
Robie
Rousseau
} Membres
& F. Stéphani, Secrétaire.

Après la lecture & l'adoption du procès-verbal de la séance du 16 avril, il est donné communication d'une lettre par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître que par suite des considérations exprimées par la Commission il a approuvé l'achat du tableau de Van Ostade, en observant que la marche suivie dans cette affaire a été irrégulière et qu'une fausse interprétation a été donnée au sens de la lettre du 4 mars. Il accorde à la Commission le bill d'indemnité qu'elle demande à propos de cette affaire, mais il adresse la recommandation expresse pour l'avenir que les contrats d'achat soient toujours la réserve de l'approbation ministérielle. M. le Ministre croit devoir faire remarquer à cette occasion que les ventes publiques offrent souvent la possibilité d'acquérir à des conditions plus avantageuses que lorsqu'il s'agit de négociations traitées de gré-à-gré.

Par lettre du 20 avril, M. le Ministre prie la Commission de placer dans les Collections de l'Etat le tableau de M. Henri Vander Haert, intitulé : L'Arc-en-ciel.

Il est donné lecture des rapports formulés par MM. M. D. LeRoy et Lampe sur sujet d'un portrait de femme attribué à Gerard Dow, par Mr Van Sypesteyn-Wanderen.

Les Experts donnent une appréciation défavorable sur cette peinture qui leur estiment chacun à 1500 frs.

La Commission conclut à l'unanimité au rejet de la proposition d'acquérir ces portraits.

Mr le Ministre de l'Intérieur demande à la Commission d'examiner si un tableau de Mr J.s Francois (Les deux de Calmpthout) possède les qualités nécessaires pour figurer dans la classe moderne. L'Assemblée est d'avis que cette toile offre quelques qualités d'exécution, mais qu'elle ne les juge pas d'une mérite suffisant pour prendre place dans les Collections de l'Etat.

Mr Albert Dillens demande à la Commission de lui confier l'achèvement de la Collection des Costumes des patriotes brabançons de la fin du siècle dernier.

Cet artiste sera prévenu que le Gouvernement a seul mission de statuer sur des demandes de l'espèce et qu'il semble devoir s'adresser pour cet objet aux départements de l'Intérieur.

L'Assemblée émet un avis favorable sur une requête de MM. Dietrich & Cie, renvoyée à son appréciation par Mr le Ministre de l'Intérieur et qui a pour but d'obtenir l'autorisation de photographier les peintures du Musée Wiertz.

Par suite de plusieurs lettres adressées à son Département au sujet de la fermeture des Musées les jours

des quatre grandes fêtes de l'année Mr le Ministre de l'Intérieur désire connaître le sentiment des Membres de la Commission sur le sujet de cette question. L'Assemblée fait remarquer que les Musées sont généralement très visités les jours de fête par de nombreux étrangers visitant dans la capitale et qu'on trouve souvent que ce moment là pour visiter les Collections. La Commission estime donc qu'il n'est pas désirable d'adopter la fermeture des Musées.

M.M. les Membres conviennent de se réunir lundi prochain, à 11 heures, à la Salle St Luc pour un nouvel examen de la Collection de feu Mr le Vicomte de Beaucourt.

La Séance est levée à 3 1/4 heures.

Le Président
C. Tiberghien

Le Secrétaire
P. Lehon

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 27 Avril 1895 – 11 heures.

Sont présents all. MM. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président
le Comte de Beaufort
Clays
Delbecque
De Vriendt
Fraikin
Robie
Rousseau
} Membres.

F. Stéphan, Secrétaire.

La Commission après avoir procédé à un nouvel examen de la Collection de Beaucourt se réunit à la Bibliothèque pour prendre une résolution définitive au sujet de cette vente.

M.r le Président fait communication à l'Assemblée que M.r Cardon, l'architecte s'occupe de cette Collection jusqu'à son entrée de Décembre et la condition que le prix ne soit imputé sur les crédits ordinaires des Musées.

M.r Louis de Beaucourt se borne dispensé à accorder le délai qui lui sera demandé pour échelonner les dépenses sur plusieurs exercices.

M.r le Vte de Beaucourt informe en outre la Commission qu'il consent à accorder des facilités de paiement, mais qu'il ne voit pas de longue échéance sauf pour la Commission, il croit devoir demander le bonification d'un intérêt de 3% pour les achats à faire éventuellement.

La Commission exprime le vœu regret de voir écarter la demande de crédit extraordinaire qui a été adressé au Gouvernement. Elle est

d'avis qu'il serait dangereux
d'engager pour plusieurs années
la dotation annuelle pour des
augmentations d'une autre nature
laissé qui seraient certainement
désirables dans une situation
normale de son budget mais à
l'aide de ressources spéciales.
Elle pourrait se trouver dans les
cas de regretter une pareille
dépense s'il se présentait une
occasion d'acquérir un navire
d'un mérite exceptionnel, telle
que celle qui viennent d'enrichir
la Collection de l'Etat.

Cette considération lui fait
donc émettre l'avis unanime
de renvoyer le haut achat à la
visite de Boisvert et de fonder
cette résolution à la connaissance
de Mr le Ministre.

MM. Rousseau et Fruitier
empêchés d'assister à la seconde
partie de la réunion de la Commis-
sion ont fait connaître leur
intention de voter contre les
achats projetés à la vente des
29 de ce mois.

La Séance est levée à midi ¼

Le Président

Le Secrétaire

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 29 Avril 1891 - 11½ h.

Sous présidence de M. Mg. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer - Vice-Président
le Comte de Beaufort
Claes
Delaberge
Devriendt
Fraikin
Guffens
Robie
Membres
V. Hénon, Secrétaire.

La Commission se trouve réunie par suite d'une indisposition empêchant Mr Rousseau d'assister à la séance.

Mr le Président fait connaître à ses Collègues qu'il a reçu depuis la dernière communication faite par Mr le Directeur-Général des Beaux-Arts, de la Commission chargée d'examiner aujourd'hui, puisque l'on supposait que Mr le Ministre de l'Intérieur aurait pu revenir sur son refus d'une crédit extraordinaire pour les achats à faire à la vente de la Collection de feu la Veuve de Mr Buisseret et que la Commission serait tenue à une séance fort embarrassée d'abstinences, une mise en présence inévitablement, la vente ayant lieu ce jour même. — Cette éventualité ne s'est pas présentée & les diverses abstinences dans l'achat à la vente Buisseret.

L'abstinence de l'Assemblée est appelée sur la Liste de conservation à apporter à l'une des tableaux d'Henri Leys, intitulé : Le Serment des frères entre de l'Archiduc Charles d'Autriche, dans quelque

Il en donné lecture des rapports demandés à MM. MM. les Experts Mr. Le Roy & Campe sur quelques tableaux de cette Collection.

partie Le crevaspent. - MM.
Robin
Stinginger Cluys & Delsberg Dr Rennot
Sont priés de vouloir bien examiner
ce ouvrage et de communiquer à
la Commission Ch. mercredi prés.
- votre avis qu'ils jugeront devoir
recommander.

La Séance est levée à midi ½.

Le Président

Le Secrétaire.
Stierlin

Commission Directrice Des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance Du 13 Mai 1891 (2 heures

Sont présents MM. les Ed. Fétis, Président
Slingeneyer - Vice-Président.
Balat
le Comte de Beaufort
Clays
Delbrouck
De Vriendt
Fraikin
Guffens
Robie
Rousseau. } Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

Les procès-verbaux des Séances des 22 - 27 et 29 Avril sont lus et adoptés.

Par sa lettre du 27 Avril et 8 Mai, elle le Ministre de l'Intérieur informe la Commission qu'il a acquis pour le Musée de l'Etat, 1° la Statuette en bronze intitulé: le Travail, exécutée par Mr Guillaume De Groot 2° le tableau de Mr Bellis, représentant deux Chrysanthèmes.

Mr Capitaine, à Liège, soumet deux tableaux de Pierre Van Lint, représentant: St Pierre & St Paul, pour lequel il demande 400 francs.

Ces deux peintures ne sont pas dépourvues de mérite et semblent offrir l'intérêt plus d'intérêt qu'elles sont la représentation identique des deux têtes de Saints figurant dans le grand tableau du même auteur intitulé: La Résurrection de St Pierre & de St Paul, qui se trouve à l'Eglise de St Jacques, à Anvers. - Le prix fixé pour ces deux ouvrages est excessivement modéré; l'Assemblée décide, à l'unanimité d'en faire l'acquisition, sous réserve de l'approbation ministérielle.

Sur l'épuisement des fonds destinés aux achats, la Commission prévient Mrs Cardon et Mme Charle-Albert qu'elle ne peut en ce moment leurs adresser de propositions pour l'acquisition d'une grande toile de Snyders et d'un buste intéressant pour Godecharle. Elle engagera les possesseurs de ces ouvrages à la prémunir de nouveau aussi s'ils ne veut mieux la libre disposition.

L'Assemblée décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite aux offres de vente indiquées ci-après :

1°. Par Mme Wibo qui soumet un Christ en Croix, faussement attribué à Van Dyck . . . . . Prix 35,000.-

2°. Par Mr Eilman, pour un tableau attribué à J. Wenix " 35,000.-

3°. Par Mr Jelinski, concernant un tableau de Jordaens, complètement restauré et pour lequel il demande . . . . . F 15,000.-

4°. Par Mr Dudart, pour une médiocre tête d'étude et un petit paysage avec figures.

5°. Par Mr Collet, à Paris, qui propose de céder pour 35 mille fr. un Léonard de Vinci & quatre tableaux de Murano.

Mr Etienne Vigé, à Toulouse, offre de céder pour 6 mille francs un tableau de Pierre Breughel le vieux ayant pour sujet : Proverbes flamands.

La Commission informe cette personne que les fonds du Musée sont actuellement épuisés, mais que si plus tard, il était encore en possession de cet ouvrage, il y aurait peut-être lieu à entrer en négociation pour l'achat de celui-ci.

Par lettre du 28 Avril Mr le Ministre de l'Intérieur consulte la Commission sur une demande de Mme Veuve Alexandre Robert concernant la cession pour le Musée de l'

l'Etat d'un portrait d'homme peint par Van Mark et dont le prix est de F 2500.-. Par sept voix contre trois, l'Assemblée décide l'admission de cet ouvrage dans la Galerie du Musée moderne et elle émet que le prix fixé pour ce portrait pourrait être réduit à F 1500.-

Mr Fraikin offre en don au Musée pour figurer dans la Galerie historique le modèle du Buste du peintre Louis Robbe qu'il a exécuté pour la Ville de Courtrai. - La Commission accepte ce don avec reconnaissance et vote des remerciements à Mr Fraikin. Elle prie Mr le Ministre de l'Intérieur de vouloir bien ratifier la décision qu'elle vient de prendre.

Mr Hanstengl, à Munich, rappelle la succession qu'il s'est imposé pour la reproduction photographique d'un grand nombre de tableaux des Musées anciens, malheureusement, ces reproductions sont peu connues et afin de leur donner plus de publicité il sollicite de la Commission la faveur de pouvoir en exposer une partie dans le local même du Musée. La Commission se dispose à accueillir avec bienveillance la démarche de Mr Hanstengl, en mettant à sa disposition pour une durée limitée et qui serait toujours révocable à une des grandes salles d'angle à l'étage du Palais des Beaux-Arts, mais elle désire préalablement être mise

au courant des dispositions qu'il compte prendre pour organiser cette exhibition. Il est convenu que la vente sur place des photographies serait formellement interdite. La Commission saisira cette occasion pour témoigner à Mr Hamstangl le regret qu'elle éprouve de ne pas voir figurer dans la Collection des photographies du Musée de Bruxelles la reproduction des grandes toiles de Rubens dont il avait promis de s'occuper après avoir terminé le Musée d'Amsterdam et lui demander s'il compte pouvoir compléter bientôt ce travail.

La Séance est levée à 3 ½ heures.

Le Président
Ed. Fétis

Le Secrétaire.
V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 8 Juin 1891 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président
Clays
De Vriendt
Fraikin
Geefs
Robie
} Membres.

V. Stiénon, Secrétaire.

Après la lecture & l'adoption du procès-verbal de la Séance du 13 Mai, il est donné communication de deux lettres par lesquelles M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître: (1 Com)

1° qu'il autorise à accepter pour le Musée de l'Etat le buste en plâtre de feu Mr Louis Robbe offert en don par Mr Fraikin.

2° qu'il a acquis pour la Collection du Musée moderne le tableau de feu Mr Nicaise De Keyser, intitulé Christophe Colomb au couvent de la Ste Jute.

Mme Vandenkerckhove présente un tableau de feu (son mari) Ernest Vandenkerckhove, intitulé: Utopie qu'elle offre de céder pour 8000 frs.

Cet ouvrage ne semble pas remplir toutes les conditions à être acquis pour le Musée de l'Etat et l'Assemblée émet à l'unanimité un vote négatif sur cette proposition.

Mr le Ministre de l'Intérieur transmet aussi d'avis, une lettre de Mr Edmond Wiener, par laquelle il offre un don à l'Etat, les œuvres de Sculpture de son père feu Mr Leopold Wiener. L'Assemblée décide de se réunir Lundi prochain à 2 heures pour l'examen des ouvrages dont il s'agit.

M. le Président entretient ensuite la Commission de l'utilité qu'il y aurait à publier un Catalogue raisonné abrégé des tableaux du Musée ancien. Cette notice donnerait simplement l'indication du nom de l'auteur, le lieu & la date de sa naissance et celle de sa mort, ainsi que les désignations des sujets et des dimensions de l'ouvrage. Plusieurs Musées étrangers ont des Catalogues pareils et celui qu'il s'agit d'imprimer serait mis en vente à un prix très réduit. Sur la proposition de M. le Président, M. Van Lerius est chargé de la rédaction de ce Catalogue.

M. le Président annonce son intention de s'occuper prochainement du Catalogue du Musée moderne et de la Galerie historique.

La Commission approuve les mesures projetées et prie M. le Président de vouloir bien prendre les dispositions nécessaires afin qu'elles soient mises à exécution aussitôt que possible.

M. de Blocqueville à Anvers propose de céder deux tableaux de Rubens et deux études du Poussin. La Commission en donne avis qu'il n'y a pas lieu pour le moment d'y donner suite à cette proposition.

Bien que n'étant pas au nombre des membres qui assistaient à la réunion du 27 Mai ont cru pouvoir statuer négativement sur les offres de vente ci-après concernant des tableaux médiocres portant de fausses attributions:

1° Deux tableaux présentés par M. E. De Rycke sous les noms de P. De Hooghe & Uchtervelt.

2° Deux natures mortes soumises par Mme Veuve Noel.

3° Un petit tableau (Chœur de Cavalerie) proposé par M. Credon.

4° Une salladeleine repentante, attribuée à Ed. Vander Werff en vente par Mme Wils.

5° Un Christ en croix (sans nom d'auteur) proposé par Mlle Thiry.

L'assemblée ratifie ces résolutions.

Il est donné à la connaissance de la Commission que les Surveillants Thyse & Luby ont abandonné leurs services aux Musées, le premier, depuis le 30 Avril et le second, depuis le 23 Mars précédents, pour cause d'état de santé constaté par des certificats de leurs médecins. — M. le Docteur De Page a été délégué par l'Administration des Musées à l'effet d'examiner le Sieur Thyse a déclaré que son état ne présentait rien de sérieux et qu'il pourrait reprendre son service après quelques jours. Invité dès le 20 Mai, à reprendre l'avis du Dr. De Page, à reprendre son emploi, il fait connaître qu'il lui était impossible de satisfaire à ce désir. — M. le Président les prévient, que ces causes étaient inadmissibles et qu'il met sans délai à reprendre son service. — Le Sr. Thyse n'a tenu aucun compte de cet avertissement.

Quant au Sieur Luby il a été invité à trois reprises par M. le Président, par le Secrétaire à se présenter au Secrétariat, puis a été appelé aujourd'hui devant la Commission, afin de faire simplement acte de présence, mais ces invitations comme les termes les plus formels n'ont pas été écoutés et cependant il semble que l'état de ce Surveillant ne l'empêche nullement de sortir ni même de faire des voyages. — Des rapports

analogues sont également parvenus à l'égard des Srs Clays et Cie.

Les exhortations et les menaces adressés à ces deux Agents étant restés sans effet, la Commission estime qu'il y a lieu de leur infliger une peine disciplinaire et propose conformément à l'article 22 du règlement d'ordre des Musées de la Suspendre de leurs fonctions pour le terme d'un mois avec la privation entière de leurs traitements.

Si contre toute attente, les Surveillants Clays et Labey ne s'amendaient pas à la suite de cette punition, la Commission serait appelée à examiner s'il n'y aurait pas lieu de proposer leur révocation.

La séance est levée à 3/4 heures

Le Président
Ed. Fétis

Le Secrétaire
A. Siret

Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture.

Procès-verbal de la séance du 13 Juin 1871 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer - Vice-Président
Clays
Dilberghe
De Vriendt
Fraikin
Guffens
Robie
} Membres

A. Siret, Secrétaire,

Le procès-verbal de la séance du 3 Juin est lu et adopté.

Il est donné communication d'une lettre par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur demande à la Commission de faire placer d'urgence dans les corbeilles en fer de la grande Salle du Palais des Beaux-Arts les mousses et les plantes nécessaires à la décoration de ce local et que cette dépense, y compris le coût des Corbeilles devra être acquittée sur les fonds des Musées. La Commission répond à M. le Ministre qu'elle n'a pas l'initiative de cette ornementation et qu'elle n'a pas été consultée sur cette mesure dans les conséquences pourrait être funeste pour la conservation des tableaux par suite de l'évaporation à proximité de l'humidité des plantes. Elle signalera le grand inconvénient de la maintenance et de l'entretien de celles-ci, notamment pendant la saison d'hiver et exprimera le regret que le Gouvernement ne se soit pas arrêté en partie de faire modifier le pavement de manière à le rendre favorable à l'exposition d'œuvres de Sculpture.

Lecture à la dépense. Il est de toute impossibilité de lui mettre à la charge des Musées attendu que les sommes portées pour les frais d'administration et les matériaux sont indispensables à qu'on ne saurait les diminuer sans nuire au service des Musées. Il faudrait donc prendre sur le crédit des achats une somme qui serait évaluée à 5 ou 6 000 francs annuellement ce qui serait d'autant plus regrettable que la Commission ne cesse de signaler l'insuffisance des ressources consacrées à l'accroissement des Collections. Il est donc de toute évidence qu'un crédit nouveau devra être accordé aux Musées pour la dépense des Corbeilles, la location des plantes et leur entretien. Dans sa dépêche du 21 février 1870, le Département de l'Intérieur, a dit que les plantes nécessaires à l'ornementation de la grande salle devaient provenir pour la saison du Jardin botanique. Ce qui indique clairement que l'administration supérieure n'entendait pas prolonger cette dépense sur les ressources des Musées. En présence d'un fait élevé que ~~devrait~~ devait entraîner le mode de décoration projeté, d'un inconvénient indéniable, et d'un danger prévu pour la conservation de ces peintures, la Commission demandera à Mr le Ministre, s'il n'y aurait pas lieu de

supprimer les corbeilles, au moins jusqu'à ce que la question de sécurité relative à l'humidité ait pu être examinée scientifiquement et tranchée en connaissance de cause.

Mr Philippe offre de céder aux Musées pour 4 000 francs un tableau de feu Mr Chauvel, représentant : le Duc d'Albe assistant à l'exécution des Comte d'Egmont & de Horne. Mr Philippe serait prévenu que les Musées n'entrent pas la mission de se prononcer sur l'achat des œuvres d'artistes décédés depuis moins de dix ans et la décision à prendre à ce sujet concerne spécialement ~~le Département~~ l'Administration des Beaux-Arts.

Mr le Ministre de l'Intérieur consulte la Commission sur l'offre qui lui est faite par Mr Van Severdonck, de céder pour le Musée moderne l'une de ses tableaux représentant : la récolte de la garance. L'Assemblée est d'avis unanime de se prononcer défavorablement sur l'admission de cet ouvrage dans les Galeries des Musées.

pour 4 voix contre

Mme Veuve Verbeyden offre en don pour les Collections de l'Etat, un tableau de feu son mari, intitulé : le Gâteau de fête. La Commission décide qu'il y a lieu d'accueillir la proposition qui lui est soumise et de solliciter de Mr le Ministre de l'Intérieur l'autorisation nécessaire à cette fin.

L'Assemblée émet un vote négatif sur les offres de vente ci-après :

1° de Mr. Le Grin, jeune un tableau d'Ed. Dillens, jeune Lignel à demande 2500 frs.

2° de Mr. Haaftman, propose de céder jeune 35,000 frs, le portrait de Guillaume III, roi d'Angleterre, précédemment attribué à Gaspard Netscher.

Mr Haaftman a remis au Conseil la Commission de surveillance bienveillante au sujet de l'Exposition dans une des salles des Musées ancien de quelques unes des photographies qu'il a exécutées d'après des tableaux des Collections de l'Etat. Mais désirant rendre cette exhibition à quelle exclusivement, il demande si la Commission ne voudrait pas l'autoriser (à placer) ces dernières dans l'une des cases de l'escalier. — Le vœu exprimé par Mr Haaftman ne peut être accueilli et l'emplacement primitif en maintenu.

Dans le rapport qu'elle a adressé à Mr le Ministre de l'Intérieur afin de proposer l'adoption d'un Cadre nouveau pour la Surveillance des Musées, la Commission indiquait comme une mesure désirable, de charger un gardien dans chacune des deux Musées d'assurer une surveillance permanente sur le Service des Salles et de lui conférer à cet effet le titre de Brigadier. La Commission espère obtenir ainsi un résultat favorable assurant d'une façon plus active le contrôle du personnel préposé à la Garde des galeries. Ce contrôle confié à Mr Cremaine se borne à quelques visites générales journalières qui sont insuffisantes.

L'Assemblée décide de proposer à Mr le Ministre de conférer, à tour d'essai le poste de Brigadier pour les Musées anciens, au Sieur Abrahamse. Elle présentera ultérieurement un candidat aux mêmes fonctions pour les Musées modernes de Peinture.

La Séance est levée à 3 ½ heures

Le Secrétaire
V. Stévens

Le Président
Ed. Tétis

Commission Directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 24 Juin 1891 - 2 heures

Sont présents MM. Ed. Tétis, Président
Stingueyer, Vice-Président.
Balat
le Comte de Beaufort
Cluys
D'Hubergen
Fraikin
Guffens
Robie
} Membres

V. Stévens, Secrétaire

Le procès-verbal de la Séance du 13 Juin est lu et adopté.

Il est donné communication d'une lettre de Mr le Ministre de l'Intérieur transmettant une expédition de son arrêté du 15 de ce mois démissionnant le Surveillant Cluyse et infligeant au Surveillant Laby une retenue de la moitié de son traitement pendant un laps de deux mois. La Commission proposera à Mr le Ministre de pourvoir au remplacement du Sieur Cluyse par la nomination du Sieur Henri Janssens dont la candidature a été vivement recommandée par elle le 9 Octobre 1888 et le 5 Janvier dernier et elle rappellera les titres réels de ce candidat à l'obtention de l'emploi à conférer.

Par sa lettre du 15 Juin Mr le Ministre de l'Intérieur autorise la Commission à acquérir de Mr Capitaine, de Liège, et pour le prix de 400 frs. deux tableaux de Pierre Van Lint, représentant: St Pierre et St Paul.

Par une seconde lettre datée du 22 Juin, Mr le Ministre autorise la Commission à accepter pour les

collections de l'Etat un tableau de feu Francois Verheyden, intitulé le Gâteau de fête, offert au Roi pour la Veuve de l'artiste. — Des remerciements seront adressés à Mme Verheyden pour cet acte de libéralité en faveur des Musées.

M. Van den Driesche soumet à l'appréciation de la Commission un tableau de Frans Floris représentant : le Festin des Dieux dont il fait le prix à 10,000 fes. L'assemblée estime que cet ouvrage est d'une qualité inférieure à celui du Musée et décide à l'unanimité qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition qui lui est soumise.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 27 Juin 1891 (4 heures)

Sont présents MM. MM. Ed. Fétis, Président
Stroobant, Vice-Président
Clays
De Vriendt
Fraikin
Gustave
Robie
} Membres.
V. Staes, Secrétaire.

La Commission est réunie à l'atelier de feu Leopold Wiener à l'effet d'examiner les oeuvres de Sculpture de cet artiste que Sa veuve offre de faire don à l'Etat pour ses héritiers. - MM. les Membres sont d'avis qu'aucun des ouvrages placés sous leurs yeux ne paraît de nature à prendre place dans les Collections des Musées. Il sera répondu dans ce sens à la demande d'information parvenue à la Commission

La Séance est levée à 4 3/4 heures

Le Président
Ed. Fétis

Le Secrétaire
V. Staes

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 15 Juillet 1891 - 2 heures

Sont présents M. M. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président
Balat
le Comte de Beaufort
Delebecque
De Vriendt
Fraikin
Gaffens
Robie
} Membres.

V. Stévens, Secrétaire.

Les procès-verbaux des Séances des 24 & 27 Juin sont lus & adoptés.

M. le Ministre fait connaître que M. Henri Van Lerius a été autorisé à soumettre à l'examen de la Commission un second tableau intitulé: Entrevue de La Haye qui il offre de céder aux Collections de l'Etat pour la somme de 4000 francs. M. le Ministre désire connaître l'avis de la Commission sur le mérite & le prix de cette œuvre d'art. L'Assemblée est unanime à émettre un vote favorable sous l'admission de ce tableau dans les Collections de l'Etat; mais elle estime que le prix demandé par l'artiste pourrait être réduit à 3000 francs.

M. l'Abbé Fassotte propose la cession pour la somme de 1500 francs d'un petit buste en terre-cuite de J. Berger, exécuté par lui-même. Cet ouvrage est assez intéressant, mais le prix exagéré que en demande le propriétaire ne permet pas à la Commission de faire une offre qui ne devrait pas dépasser 200 francs. - Le buste est donné comme à la disposition de M. Fassotte.

M. Louis Lamy a informé la Commission que dans un de ses voyages il a remarqué un

tableau de Jacques Jordaens portant pour titre : Tête d'une Sorgue, Sous type de Sorgue, qu'il est chargé pour son propriétaire de présenter à l'examen de la Commission. Le prix de cet ouvrage est de 40000 francs. L'assemblée apprécie la qualité de cette toile, mais elle constate que celle-ci a beaucoup souffert à la suite d'un fâcheux nettoyage. Elle pense néanmoins qu'il y a lieu de la soumettre à l'appréciation de Mr l'Inspecteur V. Le Roy.

Le Sieur Bauck, surveillant aux Musées de Peinture a fait un don aux Musées de la fin du siècle dernier et représentant les portraits de son père. Cet ouvrage double aussi de l'auteur est inconnu paraît sans de nature à figurer dans la Collection des Musées la Commission est d'avis de l'accepter. - Elle demandera au Gouvernement l'autorisation nécessaire à cette fin.

Mr le Ministre de l'Intérieur consulte la Commission sur un tableau de feu Mr Chauvin, représentant : le Duc d'Alba assistant à l'exécution des Comtes d'Egmont et de Hornes. Cet ouvrage est offert en vente pour les Collections de l'Etat pour Mr Philippe qui en fixe la valeur à 4 ou 5000 francs. - La Commission répond à Mr le Ministre que ce tableau n'a pas les qualités nécessaires pour figurer au Musée.

Par sa lettre du 27 Juin, Mr le Ministre de l'Intérieur demande que des instructions

soient données, sans délai, pour enlever et remiser le couvercle en fer destinés à la décoration provisoire des plafonds vitrés de la salle des Sculptures au Palais des Beaux-Arts. - Mr le Ministre ~~joint la Commission de faire le plutôt possible l'objet de la délibération~~ exprime le désir que la question des dangers d'incendie soulevée à propos de cette mesure de décoration fasse le plutôt possible l'objet de ses délibérations. - Cette question sera examinée ultérieurement.

Mr De Cocatte, à Bruges, offre de vendre aux Musées une grande toile de Van Thulden, représentant : la Continence de Scipion l'Africain. Vu la grandes dimensions de ce tableau Mr De Cocatte demande à la Commission de vouloir préalablement le faire examiner à Bruges par un délégué. Cet ouvrage qui a été vu par plusieurs membres de la Commission ne se trouvant pas dans des conditions voulues pour être acquis pour le Musée, Mr De Cocatte sera informé que sa proposition ne peut être accueillie.

L'assemblée émet, à l'unanimité un avis négatif sur les propositions de vente ci-après :

1°. Par Mr Congleb, à Namur, qui présente deux tableaux sous nom d'auteur : l'un : Une Vierge avec l'Enfant Jésus (de l'Ecole primitive - Prix demandé 25000 fr. - L'autre : Une Assomption de la Vierge, du prix de 15,000 fr.

2e pdt Mr Degrave qui soumet quatre médiocres peintures, prenant des attributions erronées : 1° Van Ostade : Buveurs. - 2° Craesbeke : Une vieille femme se chauffant les mains. - Van Dyck - La bonne aventure. - Gerard de Lairesse. Le Char de Jupon.

3e pdt Mme Veuve Lignée, offrant de céder pour 600 francs, quatre tableaux représentant des vues de Villers. -

4e pdt Mr W. Bernaert, proposant au prix de 1000 fr chacun, quatre tableaux dont deux : un paysage et une vue de quelques arbres attribués à Ruysdael attribués à Berghem

5e pdt Mr Dricot présentant au prix de 700 fr un portrait d'un personnage ancien de la fin du siècle dernier.

6e pdt Mr Delfosse, soumettant au prix respectif de 350 fr et 1800 fr les portraits de J.P. Heuschling, par Dreis et de Xavier Heuschling, par Wiertz.

La Séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Président

L. Fétis

Le Secrétaire.

V. Stiénon

Commission Directrice du Musée royal de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal,

Procès-verbal de la Séance du 29 Juillet 1891 (2 heures

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer - Vice-Président.
Balat
le Comte de Beaufort
Clays
Delbergue
De Vriendt
Fraikin
Guffens
Robie
Rousseau
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la Séance du 15 Juillet et un donné communication d'une lettre par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur autorise la Commission à accepter pour les Musées de l'Etat une miniature de la fin du siècle dernier offert en don par le Sr Baudet, surveillant aux dits Musées. - Suivant les intentions du Gouvernement, dont remerciements seront adressés au donateur par les soins du Secrétaire Général.

Par son rapport du 21 Juillet, Mr F. LeRoy fait connaître que le tableau de Jordaens présenté par Mr L. Lampre, d'un brillant de coloris, mais fort incorrect de dessin ne peut être classé que parmi les œuvres secondaires du maître. Ce tableau a été nettoyé à fond et mis en bon état de fraîcheur - Il est évalué à 5000 francs. - La Commission décide de ne pas donner suite à la proposition de Mr Lampre et motive son avis négatif sur une connaissance des Collections publiques. Des répétitions du même tableau qui se trouvent dans des conditions plus favorables.

Mr Wauters - Vanderkelkhove, à Gand, soumet à l'examen les quatre tableaux ci-après :

1° Jordaens : du prix de F 11,000. -
2° François Van Son " " 3000. -
3° Les frères Vander Meulen " " 1500. -
4° Un tableau attrib. à Huysmans " 1000. -

Les vedettes ayant successivement
tous ces ouvrages sans d'appréciation favorable
des achats proposés ne paraissent
point offrir suffisamment d'intérêt.

Répondant à la communica-
tion qui lui a été adressée par
les Membres Mr l'abbé Hassolter
informe la Commission qu'il est
disposé à réduire à F. 500 m le
prix du tableau de J. Berger. L'Assem-
-blée décide d'acquérir à ce prix et sous réserve de l'approbation ministérielle,
le tableau qui lui est offert en vente.

La Commission est d'avis
qu'il n'y a pas lieu de donner suite
aux propositions qui lui sont
adressées pour la cession des ouvrages
suivants

1° Par Mme Veuve Peirsaux, qui prétende, sous le nom de Wenix, un tableau
dont elle demande F 2000.-

2° Par Mr Degen soumettant, un médiocre tableau moderne, sans nom d'auteur
représentant: une femme ayant un enfant sur les genoux.

Mr de Somme, à Gand, désire
vendre un tableau de Véronèse,
représentant: Judith et Holopherne.
Mr Geffens qui a eu l'occasion
d'examiner cet ouvrage ne pense
l'admettre pour un Véronèse, il
appartient plutôt à l'école de Gior-
-gion. - Il ne saurait en proposer
l'achat pour les Musées. L'Assem-
-blée se réfère à cette appréciation
conclut au rejet de la proposition
qui lui est soumise par Mr
de Somme.

Mr Girardi, à Sassi, près de
Turin, entretient la Commission
de trois tableaux (2 Van Essen et
un Van Eyck) qu'une famille
patricienne piémontaise offre de
céder aux Musées de l'Etat. Les
photographies soumises à l'appui
permettent d'apprécier qu'il n'y
a pas lieu d'accueillir l'offre de
vente de Mr Girardi.

Mr le Ministre de l'Intérieur
transmet une lettre par laquelle
Mr Wagner, Curé-Doyen de Windsor
(Canada) demande à la Commission
d'envoyer des Musées de se prononcer
sur l'authenticité et la valeur de
plusieurs tableaux anciens qu'il
serait disposé, dans ce but, à
envoyer à Bruxelles. - Il sera
répondu que la Commission ne
peut accepter de se charger d'un
pareil mandat qui ne rentre
pas, du reste dans ses attributions
et qui engagerait inutilement
sa responsabilité.

Le Ministre de l'Intérieur entretenant la Commission de l'organi-
-sation de la surveillance dans les
Musées désire savoir si des instruc-
-tions sont données afin que les
Secrétaire, le Secrétaire-adjoint et
le Sous-Chef du personnel exercent
un contrôle effectif de la surveil-
-lance et si les attributions de
chacun d'eux leur permettent de
s'acquitter convenablement des
rôle principal qui lui est dévolu.
Il demande que la Commission soit
examinée à tous les points de vue
de manière à prendre des mesures
définitives à cet égard pour
remédier aux abus signalés.
L'Assemblée ajourne à la
prochaine séance l'examen des
questions qui lui sont soumises.

La séance est levée à 3½ heures

Le Président

Le Secrétaire

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 12 Août 1891 - (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer - Vice Président
Balat
~~le Comte de Beaufort~~
Delbrouck
De Vriendt
Fraikin
Rousseau
} Membres.
V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 29 Juillet est lu et adopté.

L'Assemblée reçoit communication des deux dépêches ministérielles ci-après.

Par la première les Musées sont autorisés à acquérir au prix de Cinq cents francs, de Mr l'Abbé Fassotte, un petit buste en terre-cuite représentant J. Berger, exécuté par lui-même.

Par la seconde, Mr le Ministre fait parvenir une ampliation de son arrêté du 10 Juillet nommant le Sr Alfred Dane, Surveillant aux Musées royaux de Peinture et de Sculpture, aux traitement de 1200 francs.

La Commission se prononce contre l'acquisition d'un petit tableau, ~~faussement~~ indûment attribué à Memling, représentant: la Vierge l'Enfant Jésus et Ste Anne, dont la copie lui est proposée au prix de 2000 francs par Mme la Douairière de Ryckman, à Louvain.

Elle prend la même résolution à l'égard d'un médiocre tableau que Mr de Coninck, à Gand, prétend comme une variante du tableau de Jordaens, intitulé: le Satyre et le Paysan qu'il offre de vendre pour 15000 francs.

Mr Vanneuville, à Bruxelles, soumet à l'examen un petit tableau qu'il

qu'il présente comme une oeuvre de Patenier. - Il représente un Paysage avec de nombreuses figures. Son prix est de 8000 francs. - L'assemblée décide de soumettre le Tableau à l'appréciation de M.r l'Expert V. Le Roy.

Par sa lettre du 27 Juillet, M.r le Ministre de l'Intérieur consulte la Commission sur le mérite et la valeur d'un tableau intitulé: L'assassinat que M.r Le Philippe désire aider pour la Collection des Musée modernes. - Puis se prononcer sur l'opportunité de cette acquisition, la Commission devrait être renseignée conformément à l'usage généralement suivi, sur le prix demandé de l'oeuvre présentée. Elle pourra, en conséquence, M.r le Ministre de lui faire parvenir une information à ce sujet.

La séance est levée à 3 heures.

Le Président

Le Secrétaire:

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 26 Août 1891 - 2 heures

Sont présents MM. Ed. Fetis, Président
Slingeneyer, Vice-Président
Balat
Ch. de Beaumont
Cluys
Delaberge
De Vriendt
Franklin
Rousseau
} Membres.
V. Straeten, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la Séance du 12 Août, on donne communication d'une lettre du 20 du même mois par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur renvoie, muni de son approbation, le budget des Musées pour l'exercice courant. Il fait connaître, en même temps qu'il autorise la Commission à charger le Surveillant Abraham, en qualité de Brigadier, de la surveillance du personnel des Musées.

Par son rapport du 25 Août M. l'Inspecteur Le Roy fait connaître que le Paysage offert en vente par Mr Vaucleve est bien de Paelinck mais que cette peinture ne suppose - rait pas mérite par suite de l'état de conservation dans lequel elle se trouve, donc une vente sa valeur ne dépasserait pas 100 francs. - L'Assemblée est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la proposition de Mr Van Neck.

Mr le Ministre de l'Intérieur informe l'Administration des Musées que Mr Philippet fixe à 15.000 francs le prix du tableau (l'Assassinat) qu'il désire céder à l'Etat. La Commission se prononce à l'unanimité pour

l'admission du tableau dans les collections du Musée moderne. Après discussion sur la somme demandée pour l'artiste, il est procédé à un vote dont les résultats suivants dans neuf membres votants pour 7500 fr - un pour 5500 et cinq pour 5000 francs. Ce dernier chiffre sera en conséquence proposé à Mr le Ministre.

Par sa lettre du 14 Juillet, Mr le Ministre de l'Intérieur soumet à l'avis de la Commission une proposition qui lui a adressée par Mr Vander Nypp pour la cession au prix de 50000 francs d'un tableau attribué à Rubens et représentant: Les Docteurs de l'Eglise. L'authenticité de cette toile ne paraissant pas suffisamment établie, la Commission décide qu'il n'y a pas lieu d'en proposer l'achat pour le Musée.

Mme la Baronne Bellini-Riccardi offre de céder, pour 5000 fr un tableau indûment attribué à Quinten-Massys. - L'Assemblée se prononce contre cette acquisition.

Elle prend une résolution semblable au sujet d'une esquisse attribuée à Rubens (Le Christ au tombeau) présentée au Musée par Mr Julien Muller, au prix de 1850.

La Commission rejette également l'offre qui lui a faite par Mr Crispin de céder pour 200 francs une médiocre esquisse qu'il présente comme une oeuvre de Delacroix.

Mr Max Pollak, à Paris, prévient la Commission qu'il possède un tableau de Breughel de Velours (L'arrivée d'Enée chez

Didon et le retour d'Enée dans sa patrie) dans ses meubles pour lequel il demande 3000, consistant qu'une portrait de vieillard, par Balthasar Denner, du prix de 3000. - L'Assemblée accepte l'offre de Mr Pollak de lui envoyer ces renseignements à ce sujet.

Mr le Comte de Beaufort entretient ses collègues du désir exprimé par la famille Ribaucourt d'ouvrir des négociations pour la reprise d'un tableau de Van Dyck, représentant des portraits de famille. - Une première démarche avait été faite en 1886, pour la vente de cette oeuvre d'art, mais le prix de 425000 francs qu'on en demandait alors, plus les conditions d'en obtenir une copie aux frais de l'Etat, détermina-rent la Commission à abandonner cette affaire. Mr le Comte de Beaufort fait connaître qu'aujourd'hui la famille ne fixe pas de prix et il demande que Mm. les Membres veuillent bien procéder à un nouvel examen du tableau. La Commission consent bien volontiers à revoir celui-ci, mais en la condition d'être dans laquelle celui-ci se trouve dans laquelle elle pria Mr le Comte de Beaufort d'avoir l'obligeance de s'enquérir si les propriétaires ne pourraient pas être transportés au Musée.

La Séance est levée à 3½ heures

Le Président

Le Secrétaire

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 9 Septembre 1891 - 2 heures

Sont présents M.M. Ed. Fétis, Président
Balat
le Comte de Beaufort
De Vriendt
Fraikin
Guffens
Robin
J. Rousseau
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 26 Août est lu et adopté.

Mr. Pollak, à Paris, fait parvenir aux Musées les deux tableaux de Breughel de Velours et le portrait de Balt. Denner qu'il avait été autorisé à acheter à la vente de la Commission. Après examen de ces ouvrages, l'Assemblée est d'avis maintenu qu'il n'y a pas lieu de les acquérir pour les Collections de l'Etat.

Il en prie la même résolution au sujet d'un portrait de Verhulst peint par lui-même, offert en vente par Mr. Cracum, au prix de 2000 frs. Il est constaté que ce portrait ne répond pas à celui du peintre auquel il est attribué.

Mr. Baes fait connaître qu'ayant revu son aquarelle du Palais de Justice de Bruxelles, il lui a paru qu'elle n'avait pas l'intensité de tons désirable et qu'il n'était pas satisfait de l'ensemble. Il a donc pris la résolution de faire une nouvelle aquarelle du même sujet qu'il présentera à la Commission avec le procès de l'échange contre celle qui se trouve au Musée.

Les deux aquarelles ayant été comparées, l'Assemblée est unanime d'avis de conserver celle primitivement acquise pour le Gouvernement.

Consultée pour M^r le Ministre de l'Intérieur sur une demande adressée par M^r De Bruyn, à l'effet de pouvoir reproduire par la photographie des tableaux du Musée Wiertz, la Commission estime qu'il n'y a pas d'inconvénient à accorder l'autorisation sollicitée.

La séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire
P. Stéphens

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la séance du 30 Septembre 1891 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Stingmeyer, Vice-Président
le Comte de Beaufort
Clays
Delberghe
Detrooth
Franklin
Guffens
& Robie
} Membres.

V. Straeven, Secrétaire,

Après la lecture & l'adoption du procès-verbal de la séance du 9 Septembre il est donné communication d'une lettre par laquelle M^r le Ministre de l'Intérieur fait savoir que M^r le Comte de Ribeaucourt est disposé à céder au Gouvernement pour le prix de trente quatre cents mille francs, un célèbre tableau de famille jadis par Van Dyck et prie la Commission de donner son avis sur cette proposition. L'Assemblée attendra pour ~~donner~~ la suite de cette affaire le résultat des démarches dont M^r le Comte de Beaufort a bien voulu se charger afin que le tableau puisse être transporté aux Musées.

M^r J. Linnig a trouvé sous ses yeux un tableau de Rubens (Mercure et Argus) qu'il offre de céder pour 24000 francs. — La Commission conclut à l'attribution de cette peinture et décide à l'unanimité qu'il n'y a pas lieu de l'acquérir.

Par sa lettre du 25 Septembre M^r le Ministre de l'Intérieur a prié la Commission d'examiner si deux portraits de Nicolas Maes appartenant à M^r Van Overloop à Gand lui seraient une demande de 14000 fr. pourraient convenir pour les Musées de l'Etat.

M. Van Overloop sera invité à vouloir faire disposer ces deux ouvrages aux dessins en vue de leur examen par MM. les Membres.

L'Assemblée se prononce contre l'achat de deux médiocres petits panneaux indûment attribués à Brueghel de velours et que Mme Leprince offre de céder pour 1000 fr.

M. le Président donne communication d'une lettre par laquelle Mr. Laurin, à Naples s'informe s'il y aurait des dessins à faire l'acquisition de quelques tableaux d'anciens maîtres italiens non renommés. La Commission fera connaître à cette personne qu'elle a pour, pour le moment, l'intention d'acheter des tableaux des Ecoles étrangères, devant rouler seulement sur quelques tableaux de peintres flamands.

Mr. Hendrickx parle à la connaissance de la Commission qu'il possède deux tableaux dont il désire proposer la cession au Musée de l'Etat. L'un de Van Thulden (la Sainte de St. Rombaut) et l'autre une ancienne copie de Griff. - Vu les grandes dimensions du premier de ces ouvrages il demande que la Commission veuille bien charger des délégués de la examiner chez lui. Cette mission est confiée à MM. les Schuermans Vice-Président, Clays De Vriendt & Pulinckx.

Mr. A. Nikoff, à Bruxelles signale les tableaux suivants, que les Musées pourraient acquérir à des conditions avantageuses soit en totalité, soit partiellement.

1°. Pl. Wouwermans. - Chasse . . . . . F. 25000. -
2. Swolmaker - Paysage avec figures . . . " 10000. -
3 Jean Both - Paysage . . . . . " 20000. -
4°. Gme Van de Velde - Marine . . . . " 15000. -
5°. Claude Lorrain - Paysage . . . . " 40000. -
6. Sébastien Del Piombo - Le Pape Clément VII. " 28000. -
7. Corrège - Portrait d'un Saint . . . " 30000. -
8. Lucas. Le Jeune - La Circoncision . . . " 15000. -
9°. Murillo. - Fuite de la Madone . . . " 20000. -
10°. Fra Bartholomeo. - La Madone et l'Enfant Jésus " 10000. -
11°. Berchheyden. - Vue de Ville . . . " 7000. -
12. Lucas Cranach - Portrait de la Hérodiade " 2000. -

Plus quatre tableaux modernes appartenant à un amateur habitant Bâle :

1°. Millet. - Les Fagoteuses . . . F. 100,000. -
2°. Lagrillière - Deux portraits de Seigneurs et dames
3°. Drouais - Portraits deux Princesses
4°. Le prix de ces quatre portraits est de 30000. -

La Commission fera connaître à Mr. Nikoff qu'elle ne saurait donner suite à son information qu'à la condition d'avoir sous les yeux les ouvrages mentionnés ci-dessus. Elle ne lui cache pas ignorer que le crédit disponible pour les achats est très limité et spécialement réservé à l'achat de productions des Ecoles flamande & hollandaises.

La Commission désigne pour être préposés à la garde des Water-Closets du Palais des Beaux-Arts, Mesdames Mathieu Cremers et Thoorens. Elles recevront en cette qualité un Salaire journalier d'un franc par jour.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président
L. Alvin

Le Secrétaire
P. Schiermans

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

—

Procès-verbal de la Séance du 14 Octobre 1891 (2 heures)

—

Sont présents MM. MM. Ed. Fetis, Président
Stroobant, Vice-Président
Balat
le Comte de Beaufort
Cluys
Delaby
De Vriendt
Fraikin
Guffens
Robie
} Membres.
V. Straelen, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 30 Septembre est lu et adopté.

Suivant le désir exprimé par M. le Ministre de l'Intérieur dans sa Séance d'hier, la Commission procède à l'examen de la Commission qui lui a été remise par M. le Ministre, concernant le portrait de la jeune Reine Louise Marie, avec prière de faire connaître son appréciation sur le caractère spécial de cet ouvrage. – L'Assemblée ajourne à la prochaine Séance la suite à donner à cette question.

M. le Ministre informe la Section que M. le Représentant Steenackers offre de vendre un Christ en Croix par Van Dyck, obtenu par dévolution, et prie la Commission de déléguer quelques uns de ses Membres à l'effet d'examiner cette œuvre. – M. Steenackers sera invité à vouloir bien envoyer le tableau au Palais des Beaux-Arts.

L'Assemblée procède à l'examen des ouvrages ci-après offerts en vente aux Musées et décide qu'il n'y a pas lieu de les acquérir :

1° Un Portrait d'homme par J. J. Eeckhout (Prix 500.-) et une marine de Louis Cretan – Etudes de Nieuport-Bains, du prix de 500 fr., soumis par M. Van Cleemputte.

2° Un intérieur de ferme, anciennement attribué à D. Teniers, le vieux, et présenté par M. Moreau.

(* La fuite en Egypte)

3° Un médaillon en terre cuite, attribué à Duquesnoy, ce que Mr. Meeus propose de vendre pour 600 fr.

4° Un tableau gothique, sans nom d'auteur, représentant: la Résurrection de Jésus-Christ (Prix 7000 fr.) et la boiserie en marbre de l'Amiral De Ruyter (Prix 1000 fr.) présentés par Mr Camille Meeus.

Mr le Conservateur du Musée Wiertz attire l'attention de la Commission sur les craquelures qui se produisent sur quelques tableaux du Musée Wiertz dans lesquels il a constaté les progrès pendant cet été. Il lui semble utile de faire apprécier l'état de ces peintures et de prendre des mesures afin d'arrêter à temps les effets du mal. L'assemblée confie à MM. De Vriendt, Clays et Geffers le soin d'examiner ces tableaux et de soumettre des propositions dans l'intérêt de leur conservation.

Mr Slingeneyer signale un tableau qui se trouve à l'Eglise de Diepenbeek et précédemment attribué à Jean Van Eyck. Cet ouvrage qui se soustrait aux regards à cause de son sujet (Adam et Eve) serait peut-être de nature à être acquis pour la Collection de l'Etat. Il demande donc qu'une démarche soit faite pour s'assurer de la valeur artistique de cette oeuvre et le cas échéant, de s'ingénier si l'Eglise serait disposée à la vendre au Musée. Mr Balat, prenant à propos de cette communication de recueillir des renseignements près de la Commission des Monuments.

Mr le Ministre transmet à la Commission une requête du Surveillant Van Cappellen qui demande à quitter son poste

une demie quinze minutes avant la fermeture des Galeries.

Les motifs invoqués par Van Cappellen à l'appui de sa demande paraissent inadmissibles. L'Assemblée émet un avis favorable, sous la réserve que la mesure serait révocable si les circonstances l'exigeaient.

Il est porté à la connaissance de la Commission que le Surveillant Severin a été trouvé endormi, à plusieurs reprises, dans l'exercice de ses fonctions. Réprimandé à ce sujet, cet agent a prétendu qu'il s'était laissé aller un instant sous l'influence de son état de santé.

Il a donc été soumis à l'examen médical de Mr le Docteur Lefèvre qui a constaté chez lui une affection rhumatismale des pieds, mais qu'il se trouve cependant en état de remplir son service. La Commission décide, en conséquence d'infliger au Surveillant Severin, à titre de peine disciplinaire, la privation pendant un mois de son jour de congé hebdomadaire, avec menace, en cas de récidive, d'une punition plus sévère.

La séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

E. Fétis

Le Secrétaire

P. Rémont

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 21 Octobre 1891 (24.

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président
Balat
le Comte de Beaufort
Clays
Delebecque
De Vriendt
Franklin
Guffens
Robie
} Membres

V. Staelens, Secrétaire f.

Le procès-verbal de la Séance du 14 de ce mois est lu & adopté.

Donnant suite à la décision prise par M^r le Ministre de l'Intérieur relativement au dessin servant pour M^r de la Hoese pour l'exécution du portrait de S. M. la Reine Louise-Marie, la Commission est d'avis que les traits représentés dans ce dessin ne sont pas satisfaisants notamment le bas de la figure. Après examen de plusieurs portraits de la Reine qui lui sont communiqués, elle est d'avis que M^r de la Hoese devrait s'inspirer de celui photographié par M^r Legrand. M^r le Président veut bien se charger de transmettre à M^r de la Hoese la résolution de l'Assemblée.

Après examen des deux portraits de Nicolas Maes que M^r Van Overloop a fait déposer dans la salle de réunion, la Commission se prononce contre leur acquisition, les auteurs de ce maître qui sont en Allemagne étant d'une valeur supérieure aux deux portraits offerts en vente.

Par sa lettre du 20 Octobre, Mr le Ministre de l'Intérieur consulte la Commission sur un tableau de Mr Léon Legendre intitulé: Une Ordine, que Mr H. Van Cutsem offre de donner au Musée de l'Etat. — Cette proposition est mise aux voix. Six Membres votent pour et quatre contre. Elle est donc rejetée, n'ayant pas réuni les deux tiers des suffrages des Membres présents comme le règlement l'exige.

Mr Paul Scholtz, à Anvers prône une aquarelle de Louis Gallait, intitulée: Le Couronnement de Baudouin de Constantinople, et donne le prix à 3500 francs. L'Assemblée discerne unanimement que cet ouvrage peut prendre place dans la Collection des dessins qui ne possède rien de Louis Gallait. Elle est donc d'avis unanime de signaler l'aquarelle en question à l'attention de Mr le Ministre de l'Intérieur, en exprimant le vœu qu'elle puisse être acquise sur les fonds de son Département. La Commission estime que le prix demandé par Mr Scholtz pourrait être réduit à 2000 fls.

Mr Schenhausen, à Londres fait savoir qu'il fixe à 5500 francs la valeur du tableau: la rue de la ville d'Anvers qu'il offre de céder au Musée. La Commission apprécie l'intérêt que ce tableau offre pour la Galerie historique. La somme maximum qu'elle pourrait consacrer à son achat ne devrait pas dépasser 1500 francs.

moins vu le prix exagéré demandé par Mr Schenhausen, l'Assemblée croit devoir s'abstenir de lui adresser une proposition de vente.

Il est donné communication d'un rapport de Mr V. LeRoy, Expert des Musées concernant le polyptyque de l'Eglise de St Martin, à Ypres, à propos duquel la Commission a été consultée par le Gouvernement. Il résulte des renseignements pris par l'Expert que les peintures dont il s'agit appartiennent à diverses époques sont d'un mérite inégal et que plusieurs d'entr'elles se trouvent dans un fâcheux état de conservation. Mr LeRoy évalue à 2000 francs le coût des travaux de restauration qui consisteraient à rapprocher les joints ouverts, à réparer les parties où la préparation est éraillée, puis à harmoniser les anciennes retouches sans chercher à les enlever. — Il estime à 40000 francs la valeur réelle du polyptyque. Celui paraissant offrir un certain intérêt pour les Collections de l'Etat, la Commission informera Mr le Ministre de l'Intérieur qu'il y aurait lieu d'engager le Conseil de fabrique à envoyer l'œuvre à Bruxelles afin qu'elle soit soumise à l'appréciation de tous les Membres.

Par sa lettre du 20 de ce mois, Mr le Ministre de l'Intérieur transmet, avec prière de lui renvoyer et d'y répondre, un arrêté paru dans l'Arr Moderne le 6 Sept. Dr. Mr le Ministre espère qu'il sera

Saisie à la Commission de prouver que l'article de feu Siret, commenté par l'Art moderne ne concerne pas le triptyque d'Adrien Metsys, cédé à l'Etat par l'Eglise de St Pierre, à Louvain. Dans cet article, Mr Siret dit qu'il y a quelques années un grand tableau gothique passa des mains de son propriétaire dans les mains d'une administration quelconque pour une somme considérable. Que cette peinture fut confiée à un restaurateur qui à la suite de la restauration maladroite qu'il lui fit subir, la transforma en une oeuvre banale et terne et que le tableau était perdu. — L'Art moderne prétend qu'il s'agit ici du triptyque de Quinten Metsys que l'Administration des Beaux-Arts aurait confié au restaurateur dont parle Mr Siret. —

La Commission se bornera à répondre à Mr le Ministre que l'oeuvre en question est entrée dans les Collections des Musées en 1879 (Date de son acquisition) et que depuis elle n'est jamais sortie des locaux de cet Etablissement et n'a subi aucune restauration.

La Séance est levée à 3/2 heures

Le Président

Le Secrétaire.

Commission Directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 28 Octobre 1891 - 2 heures

Sont présents Mrs Ed. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président.
Balat
le Comte de Beaufort
Cluys
Delaberge
De Vriendt
Fraikin
Geefs
Robie
} Membres
V. Stiévenart, Secrétaire.

Après la lecture & l'adoption du procès-verbal de la Séance du 21 Octobre, il est donné communication des deux dépêches ministérielles ci-après:

Par la première, il est donné information que le tableau de Mr Léon Philippet, intitulé: l'Assassinat, a acquis pour les Collections de l'Etat.

Par la seconde, Mr le Ministre approuve la mesure disciplinaire prise à l'égard du surveillant Severin.

Il est donné lecture d'une lettre par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître que Mr le Comte de Ribaucourt est disposé à céder le célèbre tableau de Vandyck représentant la famille Christyn, connue sous la dénomination de Ribaucourt, tableau qui serait laissé au Gouvernement au prix de 3 mille francs. Le Ministre prie la Commission d'examiner cette oeuvre et de donner son avis.

A la suite de démarches dues à l'obligeance de Mr le Comte de Beaufort

cette peinture a été transportée dans la salle des séances de la Commission. — ~~Un membre~~

L'Assemblée l'examina avec un vif intérêt et apprécia les qualités réelles que présente cette composition du célèbre maître flamand, mais avant de se prononcer sur les propositions à adresser au Gouvernement au sujet de l'achat de cette toile pour les Musées, elle décida de demander l'avis de Mr. l'Empereur Le Roy, sur son état de conservation.

Répondant à la lettre qui lui a été adressée, Mr. Schenkenveld écrit qu'il est disposé à faire un sacrifice pour obtenir le placement du tableau: Vue de la Ville d'Anvers, soumise à la Commission. Cette personne sera informée que les Musées ne pourraient consacrer une somme supérieure à 1500 francs à l'acquisition de cet ouvrage.

La Commission décide qu'elle ne peut donner suite aux propositions qui lui sont soumises pour la cession de deux médiocres tableaux:

1°. Un Christ mort, indûment attribué à Murillo 4, pour lequel Mr. Bours en demande 100000 francs

2°. Une tête de Christ que Mr. Henriquez attribue à Quintin Metsys 4, dont il fixe le prix à 500 francs.

La séance est levée à 3/2 heures.

Le Président

C. Fétis

Le Secrétaire
de la Séance

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 4 Novembre 1891 (2 heures)

Présents MM. Ed. Fetis, Président
Slingeneyer, Vice-Président.
Balat
le Comte de Beaufort
Cluys
Delabregue
De Vriendt
Fraikin
Gustave
} Membres
Robie

V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 28 Octobre est lu et adopté.

M^r le Président donne lecture de deux projets de lettre qu'il a formulés en réponse aux communications adressées à la Commission par M^r le Ministre de l'Intérieur et qui sont relatives à un article paru dans le Journal: l'Art moderne à propos d'une restauration importante qu'aurait subi le triptyque de Quinten Metsys, appartenant aux Musées. De Doutes émis sur l'authenticité des Elèves de Rubens, acquises il y a peu de temps pour le Musée. — La rédaction de ces deux réponses est admise avec un léger amendement.

Par une autre lettre datée du 28 Octobre, M^r le Ministre de l'Intérieur adresse un numéro de l'Art Moderne, contenant les achats de tableaux anciens faits pour le Musée depuis un certain nombre d'années et prie la Commission de lui

souvenir des renseignements en
sujet d'une peinture qui prend
un caractère de précision et de
vivacité.

Mr Slingeneyer dit que cette affaire prend de grandes proportions dans le public et que la Commission ne peut rester sous le poids des vives accusations dont elle est l'objet; qu'il est d'avis d'en entretenir prochainement la Chambre en demandant que les faits reprochés à l'Administration des Musées soient soumis à une enquête. Mr le Président fait remarquer que la Commission se trouve en présence d'une demande d'explications qui lui est adressée par le Gouvernement et que son devoir est de se justifier d'abord vis-à-vis de Mr le Ministre. Il pense que la voie la plus simple à suivre dans cette affaire consiste à préparer une note relevant point par points toutes les assertions malveillantes de l'Art Moderne et à demander au Ministre une audience dans laquelle la Commission entière lui remettrait cette note. L'Assemblée approuve cette proposition, mais elle ne partage pas l'idée de provoquer une enquête sur les actes qui lui sont reprochés. Elle décide de se réunir lundi prochain afin de recevoir communication de la note que Mr le Président veut bien se charger de préparer.

Par son rapport du 3 de ce mois, Mr V. Lebrun, Expert des Musées, fait connaître que le tableau de Vandyck représentant un portrait de la famille Christyn de Ribaucourt se trouve dans un état exceptionnel de conservation; il ne lui a pas été donné de voir une seule toile qui existe qui ait autant besoin d'être restaurée que celle-ci. Ces renseignements confirment l'appréciation émise par la Commission au sujet de l'œuvre qui lui est soumise.

L'Assemblée décide à l'unanimité d'exprimer le vœu que le Gouvernement poursuive les négociations en vue de réaliser l'acquisition d'une production aussi importante. La Commission fera connaître à Mr le Ministre qu'elle n'a pas jugé à propos de consulter l'Expert sur la valeur de tableaux et qu'elle croit, elle-même, devoir s'abstenir de répondre à cette question qu'il convient de laisser à l'appréciation entière du Gouvernement déjà en rapport avec le propriétaire du tableau et qui se trouve naturellement dans une situation plus avantageuse pour faire aboutir les négociations à un résultat satisfaisant.

L'Assemblée entend ensuite Mr Schenkauser accepter l'offre de Quinze Cents francs qui lui a été proposée pour la copie une illusion d'une toile (sans nom d'auteur) représentant une Vue de la Ville d'Anvers. Une demande d'autorisation d'achat sera en conséquence adressée à Mr le Ministre de l'Intérieur.

La Commission décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite

à une offre de vente faite pour
Mr Calman Szel au sujet de
cinq tableaux attribués à deux
maîtres déjà représentés au
Musée dans de meilleures conditions.
à Savoir.

Philippe Wouwermans – Une Chasse	F	25000.–
Guill. Van de Velde. Marine	«	15000.–
Berckheyde – Vue de ville	«	6000.–
J. Both – Paysage	«	20000
A. Brouwer – Intérieur	«	2000.–

Une résolution semblable
est prise à l'égard d'un très
médiocre tableau # que les
possesseurs Mrs Louis Meyer
attribuent à Rubens et pour lequel
ils demandent 50,000 francs.
La Séance est levée à 3/2 heures

Le Président,
L. Fétis

Le Secrétaire
V. Stiénon

(La présentation en exemplaire)

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 9 Novembre 1891 (2 heures

Sont présents MM. les Membres: Fétis, Président.
Stiennon, Vice-Président.
Balat
le Comte de Beaufort
Cluys
Delebecque
De Vriendt
Freiherr
Guffens
Robie
} Membres.

V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance
du 4 Novembre est lu & adopté.

Il est donné communication
de la note destinée à servir de
réponse aux accusations formulées
contre l'Administration des
Musées royaux de Peinture
dans l'article de l'Art Moderne
intitulé: Au pied du mur.

La Commission approuve
les termes de cette note. Elle
décide que celle-ci sera adressée
immédiatement à Mr le Ministre
de l'Intérieur et elle ne doute
pas, qu'après en avoir pris
lecture, ce Haut Fonctionnaire
ne reconnaisse combien sont
malveillantes et blessantes les
accusations dirigées contre les
Membres de ce Collège dont
l'unique préoccupation a
toujours été la Splendeur des
Musées. Ceux-ci ont l'entière
conviction d'avoir rempli

Dans toutes les circonstances,
dans devoir envers l'Etat est
envers le public.

La séance est levée à 3½ heures.

Le Président,

Le Secrétaire
adjoint,

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 25 Novembre 1891 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
le Comte Alb. de Beaufort
Clays
Delbrouck
De Vriendt
Franklin
Guffens
Robiano
} Membres

V. Stévens, Secrétaire.

Mr Balat empêché, fera savoir d'indisposition, d'assister à la réunion de ce jour présente ses excuses & ses regrets.

Le procès-verbal de la séance du 9 Novembre est lu & adopté.

Par sa lettre du 17 du même mois Mr le Ministre de l'Intérieur autorise la Commission à acquérir au prix de mille francs un tableau représentant : une Vue de la Ville d'Anvers, offert en vente par Mr Schaubroeck. La Commission fera remarquer à Mr le Ministre qu'après avoir amené le propriétaire du tableau à réduire sensiblement son prix, il lui serait difficile d'intenter avec lui de nouvelles négociations en vue d'une nouvelle baisse, et que s'il acquiert que la valeur de la Vue de la Ville d'Anvers est inférieure au prix offert de 1000 francs, il serait préférable de refuser simplement la satisfaction de l'acte dont il s'agit.

Après examen la Commission décide qu'aucun des tableaux mentionnés ci-après et dont la cession est proposée ne convient pour la Collection des Musées.

1° une nature morte de Fyt, présentée par Mr De Swaef, pour 4000 fr
2 un petit intérieur d'Ad. Brouwer, envoyé par Mr De Geu, prix F — La même personne soumet des photographies d'un tableau de Franc-

Flore qui ne semble pas de nature
à être acquis pour le Musée.
3°- Le portrait d'Edouard Rommel, sans nom d'auteur.
4°- La Vierge et l'Enfant, de l'Ecole allemande, offerts par Mr Mulle de Terschueren
5°- La Trinité, tableau indûment attribué à Van Dyck et auquel on peut donner la valeur de F 1000.-
Mr Wagemans attribue une valeur de F 10,000.-

Les Délégués chargés d'examiner les tableaux de Van Thulden et de Greff offerts en vente par Mr Hendrickx font connaître que ces ouvrages ne leur paraissent pas dignes d'être acquis pour le Musée et qu'en outre leur état de conservation laisse à désirer. - La Commission se rallie à l'avis des Délégués décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition de Mr Hendrickx.

Les mêmes Délégués se sont rendus inscrits au Musée Wiertz à l'effet de constater les dégradations signalées par Mr le Conservateur de cet établissement. Ils indiquent les tableaux suivants où l'on remarque de nombreuses craquelures et qui devraient d'urgence être restaurés:

1°- Le Christ au tombeau; triptyque
2°- Les jeunes filles
3°- La lisseuse de romans.

Mr Van Lemputten sera invité à examiner ces ouvrages et à indiquer les travaux de restauration qu'il jugerait utile d'exécuter pour assurer leur conservation.

L'Assemblée examine le Christ en croix de Van Dyck offert en vente par M. M. Steurs

et au sujet duquel elle a été consultée par Mr le Ministre de l'Intérieur. Le tableau dont il s'agit étant indûment attribué à Van Dyck, la Commission fera connaître au Gouvernement qu'elle ne peut conseiller de donner suite à la proposition de M. M. Steurs.

Mr le Ministre informe l'Administration des Musées que le Conseil de fabrique de l'Eglise de Leefdael sollicite l'autorisation d'aliéner un tableau de De Crayer et demande de faire examiner cette toile afin d'apprécier l'intérêt qu'il y aurait à la conserver dans le pays ou dans la Collection de l'Etat. Si son authenticité était reconnue. - Mr Lampo, Expert du Musée sera prié de se rendre à Leefdael et de faire connaître si ce tableau est d'un mérite supérieur à ceux de Musée et s'il juge qu'il y a lieu de procéder à un nouvel examen.

La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de donner suite aux propositions de vente ci-après:

1°- De Mr Watt à Londres, qui offre de céder une Marine de Koekkoek. - Une rue à Anvers, par J. Reyntens et deux tableaux d'Eug. Verboeckhoven.
2°- De Mr Sauvadet, à Paris, signalant un tableau de Jérôme Bosch qui est en sa possession.
3°- De Mr. Tonglet, offrant la cession d'un tableau de Guido Reni.

Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'il a acquis le paysage de Mr Heymans (Fraîche matinée) qui a figuré au dernier Salon de Bruxelles et demande si ce tableau pourrait figurer dans la Galerie du Musée moderne.

La Commission répondra que cette peinture a déjà été soumise à son examen et qu'elle n'a pas été jugée alors devoir être admise dans la Galerie des Musées modernes. Après nouvel examen, la Commission ~~est d'avis~~ est d'avis qu'il y a lieu de maintenir sa première résolution.

M^r le Ministre de l'Intérieur soumet à la Commission d'une demande que le bataillon des Chasseurs-Eclaireurs de Bruxelles lui a adressée à l'effet de pouvoir remiser au Palais du Beau-Arts une voiture d'ambulance. - M^r le Ministre, vu le but patriotique et humanitaire poursuivi par la Section d'ambulance de la Croix rouge est disposé à accueillir cette demande et prie la Commission de lui dire si elle ne voit pas d'inconvénient à concéder l'emplacement sollicité.

L'Assemblée émet un avis favorable sur la question qui lui est soumise avec la réserve que la mesure dont il s'agit aura un caractère provisoire et qu'elle sera révocable aussitôt que les circonstances l'exigeront.

M^r De la Hoese soumet les photographies de trois dessins qu'il a exécutés pour le portrait de la feue Reine Louise-Marie, qui lui est commandé par le Gouvernement. La Commission ne peut donner son approbation à aucun de ces portraits et invite le susdit peintre à s'inspirer uniquement à son talent, M^r Fyen ayant déclaré qu'il ne consentira à lui fournir quelques renseignements dans le travail qu'il est chargé d'exécuter mais que son intervention dans cette affaire doit se borner à ces indications et qu'il n'y a pas lieu pour elle de s'en occuper plus directement.

La séance est levée à 3 3/4 heures

Le Président

Ed. Fétis

Le Secrétaire.

V. Stiévenart

Commission Directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la séance du 28 Novembre 1891 (2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer - Vice-Président
Clays
Delbecque
De Vriendt
Fruithin
Gaffron
Robie
} Membres.
V. Stiévenart, Secrétaire.

La Commission réunie à la Salle d'Art, procède à l'examen des tableaux anciens dont la vente publique doit avoir lieu ce jour. Son attention est attirée sur deux tableaux : l'un portant le N° 48 du Catalogue, un sujet mythologique attribué à Jordaens. L'autre, (N° 80) un Portrait de deux personnages figurant sous le nom de Gilles Van Tilborgh. - M.M. les Membres appelés à se prononcer sur la suite à donner à ces propositions émettent successivement un vote négatif sur l'achat de ces deux ouvrages.

La Commission prend connaissance d'une notice du Catalogue d'une collection de tableaux qui doivent vendus à Cologne le 4 Déc^bre prochain et qui provient de feu le D^r Merlo, amateur d'art et bienfaiteur de l'Ecole de Cologne. Cette Collection renseigne plusieurs œuvres qu'il pourrait être désirable d'acquérir pour le Musée de l'Etat notamment celles de maîtres primitifs. - Vu la fièvre des Intéressés dans ces ventes aux enchères dédaigneuses aux achats

La Commission pense qu'il serait
à propos d'envoyer des délégués à Cologne
pour y examiner les tableaux, et
qu'il serait de prescrire les intentions
du Gouvernement sur la possibilité
d'obtenir un crédit spécial pour
payer les acquisitions qu'il serait
utile de faire à la vente de la
Collection Merlo. - Une demande
dans ce sens sera immédiatement
adressée à Mr le Ministre de
l'Intérieur.

La Séance est levée à 11 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire.

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 14 Décembre 1891 - 2 heures

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président
le Comte de Beaufort
Clays
Delebecque
Freithin
Guffens
Robie
} Membres.

V. Stiénon, Secrétaire.

Mr Balat se fait excuser de ne pouvoir se rendre à la séance de ce jour.

Les procès-verbaux des Séances des 25 et 28 Novembre sont lus et adoptés.

Il est donné lecture pour information des dépêches ministérielles ci-après :

1° Lettre faisant connaître que les tableaux de Mr Van Severdonck (Environs de la Haye) ont acquis pour les Collections de l'Etat.

2° Lettre prévenant le Musées que le Comité d'ambulances du bataillon des Chasseurs-Eclaireurs de Bruxelles est autorisé à déposer une voiture d'ambulance et son matériel dans le local servant à l'emballage et au déballage des ouvrages destinés aux Expositions internationales.

3° Lettre par laquelle Mr le Ministre autorise les Musées à remettre à la Commission de l'Exposition de Henri De Braekeleer, qui va s'ouvrir à Anvers, les deux tableaux de cet artiste appartenant aux Collections de l'Etat.

Par son rapport du 10 Décembre Mr Lampe, Expert des Musées, dépose le tableau (La Conversion de St Hubert) de l'Eglise des

un rendu établissement de De Cruyer.
mais que la toile, primitivement
~~cirée~~ cirée a été rendue cintrée.
Il y a cinq ans que le tableau
a été nettoyé, entoilé et verni;
il en aujourd'hui comme de toutes
productions pour l'humidité et l'obscurité
indispensablement un nouveau net-
-toilage. — N'est-il pas à craindre que
cet ouvrage soit de nature à
prendre place au Musée de l'Etat.
Il l'estime à une quinzaine de
mille francs. — En communiquant
à M. le Ministre le rapport de l'Expert,
la Commission fera remarquer que
le De Cruyer de Leipsdael ~~a besoin~~
~~pour donc~~ n'offre pas suffisamment
de mérite pour en proposer l'achat.

Par sa lettre du 26 Nov.bre M. le
Ministre de l'Intérieur consulte
la Commission sur un portrait de
jeune fille peint par Agneessens et
que Mme Veuve Quinaut offre de
céder pour 6000 francs. — Cette
peinture est jugée d'une qualité
inférieure aux deux portraits de
ces artistes, qui figurent dans le
Musée moderne. — Il n'y a
donc pas lieu d'en recommander
l'achat par le Gouvernement.

Un résultat semblable est
prise au sujet d'un tableau de
Mr. Alfred Stevens (Mendicité
autorisée) offert en vente au
l'Etat # au prix de F. 10,500.—
et sur lequel M. le Ministre
demande l'avis de la Commission.

par Mr. Eug. Pecher,

M. le Ministre de l'Intérieur fait
connaître que Mr. Jos. Verboeckhoven
a été autorisé à soumettre à
l'examen de la Commission, un
tableau représentant: une bacheronne,

qu'il désire céder à l'Etat et dont il
demande 10000 francs. — M. le
Ministre désire connaître l'avis
de la Commission sur la valeur de
l'œuvre de Mr. Verboeckhoven. —
Après examen, M. le Président
invite l'Assemblée à voter sur
le point de savoir si le tableau
peut être accepté pour la Collec-
-tion du Musée moderne. Les
quatorze ont résolu affirmative-
-ment pour sept voix contre une.
La somme de 10000 francs demandée
par l'artiste pour son œuvre est
mise en discussion. — Il paraît
généralement trop élevé. Les
chiffres de 3500 - 4000 - 5000 et
6000 francs sont successivement
proposés. Il est procédé à un
vote donnant le résultat suivant:
une voix pour 3500. - Deux voix
pour 4000 fr., quatre voix pour
5000 francs et une voix pour 6000
frs. — La somme de 5000 francs
sera donc proposée au Gouvernement.

La Commission décide qu'il n'y
a pas lieu de donner suite aux
propositions de vente ci-après:

1° L'esquisse supposée du tableau: l'Erection de la
croix de Ven Dyck de Notre Dame, à Courtrai,
offerte par Mr. R. de Wilde, à Oostcamp, au
prix de 35,000. francs

2° Un paysage établi, indûment, attribué à Medevel,
et présenté par Mr. Wichmacker, au prix de 3000 fr.

L'assemblée émet un avis
négatif sur l'achat d'une
esquisse du tableau de Charles
Verlat (Godefroid de Bouillon?)
que Mlle Krieg, à Anvers, offre
de vendre au Musée.

Répondant favorablement

à la demande d'avis qui lui est soumise par Mr le Ministre de l'Intérieur, la Commission répond que rien ne s'oppose à ce que Mr Lhoir obtienne l'autorisation d'exécuter des copies d'après des ouvrages du Musée Wiertz.

La séance est levée à 3/2 heures

Le Secrétaire
V. Stiénon

Le Président
Ernest Slingeneyer

Commission Directrice des Musées royaux de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 28 Déc. 1891 (2h.

Sont présents MM. Slingeneyer, Vice-Président faisant fonctions de Président.
le Comte De Beaufort
Clays
Delebecque
Fraikin
Geefs
Robie
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 14 Décembre est lu et adopté.

Il est donné communication d'une lettre par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur autorise l'achat pour la Galerie historique d'un tableau sans nom d'auteur cédé au prix de 15 cents par Mr Schenkauser, à Londres, Mr Van Lemput étant chargé de la mise en état de cette toile.

Mr le Ministre transmet, afin d'avis, une lettre par laquelle la "Belgian Mercantile Company", à Liége offre la cession à l'Etat d'un buste en marbre de feu S. M. le Roi Léopold 1er d'après la photographie jointe à cette demande. La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de recommander cette acquisition au Gouvernement.

L'Assemblée passe à l'ordre du jour sur les propositions de vente ci-après

1° De Mr Van Deuren-Fris à Malines, qui soumet un tableau indirectement attribué à Rogier Vander Weyden et dont le prix est de . . . . . F 4000.—

2°. de Mr. F. Loing, à Warre (Ste Cécile sortie) présentant une médiocre peinture d'une vue d'auteur et en très mauvais état.

3°. de Mr. J. Peelaert, proposant la cession au prix de 600 fr. d'un dessin de Mathieu Van Brée qui ne semble pas offrir suffisamment d'intérêt

4 et 4bis de Mr. Dufour, offrant de céder pour 100 francs un petit portrait de Joseph II.

Par sa lettre du 23 Décembre Mr le Ministre de l'Intérieur rappelle que le Gouvernement a cru devoir ordonner la copie de tableaux de maîtres anciens. Tel est l'intention de réunir ces copies, ainsi que celles qui pourraient être faites à l'avenir et de les exposer dans une Galerie annexée au Musée des Beaux arts modernes. Sans être confondues avec ces derniers. Mr le Ministre demande si considérant, si cette collection trouverait un emplacement convenable dans le Palais des Beaux-Arts et le cas échéant quels seraient les travaux que exigeraient son installation. La Commission estime que cette collection trouve mieux sa place au Musée d'art moderne où elle figure actuellement. Elle est également l'appréciation de Mrs. les Membres présents à la conservation de ce dépôt. Il est à noter au surplus que le Palais des Beaux-Arts ne présente pas un emplacement suffisamment distinct, pour ne pas rapprocher ces copies des tableaux anciens.

La Commission répond de la manière suivante à l'allocation

de F 139,160.- accordée aux Musées pour 1892.

Personnel		F 46,400.-
Frais d'Administration, Matériel		23260.-
Achats :	Tableaux anciens F 68000	69.500.-
	Ouvrages pour la Galerie historique 1500	
	Total fr	139,160.-

L'Assemblée reçoit communication du devis présenté par Mr Van Kempelaere pour le travail à effectuer en vue de la conservation de trois tableaux du Musée Wiertz. Il consiste, de la devernir, entourer les grandes craquelures et refaire les parties de couleur qui se soulèvent. Ces travaux concernent les trois ouvrages suivants:

1°. Le Christ au tombeau, triptyque prisé de la restauration F 150.-
2°. Les jeunes filles. Prix " 50.-
3°. Jeune fille à la toilette " " 50.-

L'Assemblée approuve ce devis et autorise Mr Van Kempelaere à exécuter la restauration indiquée.

Mr le Ministre fait savoir que le Gouvernement se propose de placer dans l'une des Salles du Palais de Justice, quatre des cartons qui ont servi à l'exécution des tapisseries commandées pour le Sénat. Ces cartons ont été détériorés à l'usage. Mr Geets se charge de les restaurer moyennant 3000 fr. Mr le Ministre prie la Commission de faire examiner ces cartons et de faire connaître son appréciation quant à la dépense à effectuer pour les remettre en bon état.

MM. M. le Comte de Beaufort, Delebecque, Guffens, Robie & Clays veulent bien se charger de satisfaire à la demande du Gouvernement.

La Commission s'occupe de l'examen des propositions à adresser à M. le Ministre pour l'amélioration de la position des Surveillants des Musées. Elle rappellera que depuis 1890, elle a signalé à son attention les titres des Sieurs Abraham et Mulot à l'obtention d'une augmentation de cent francs. Elle demandera que traitement du Sieur Windal soit porté de 1200 à 1300 francs.

Elle proposera en outre que les émoluments des Surveillants Barelli et Bozaerts soient élevés à 1500 fr.

La Commission regrette, à défaut de l'insuffisance du Crédit, de ne pouvoir étendre ses propositions en faveur de tous les Surveillants, y compris les Dames Lecureux Hennebert et Robert, dont le traitement ne s'élève qu'à 1200 fr et qu'il conviendrait de porter à 1300 fr. Elle insistera sur l'adoption de cette mesure. — Une somme de 900 francs restant disponible sur le crédit du personnel de 1891, la Commission proposera à M. le Ministre de la répartir, à titre d'indemnité entre les Surveillants et la Lecureux, à l'occasion de cette proposition pour une augmentation immédiate et des gardiens auxquels il a été infligé une peine disciplinaire. Pareille indemnité sera demandée pour les trois Lecureux du Palais et la Nettoyeuse des Beaux-Arts.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

V. Le Président.

Le Secrétaire
V. Stéphens

Ernest Hiegmeyer

Commission Directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 18 Janvier 1892 - 2 heures

Sont présents MM. Hiegmeyer, Vice-Président faisant fonction de Président
Balat
le Comte D. Beaufort
Clays
Delbergue
De Vriendt
Fraikin.
Geffroy
Robiel
Membres.

V. Stéphens, Secrétaire

après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la Séance du 28 Décembre dernier, il en donné communication d'une lettre de M. le Ministre de l'Intérieur faisant connaître qu'il n'y a pas lieu, pour le moment, d'entamer des négociations pour l'achat du tableau de Vandyck (Portraits) appartenant à M. le Comte de Ribeaucourt).

M. le Ministre de l'Intérieur transmet une expédition de son arrêté du 14 Janvier qui porte à 1400 francs le traitement du Sieur Cremers, gardien du Palais des Beaux-Arts, ainsi que celui du Sieur Abrahams, Surveillant aux Musées royaux de Peinture et de Sculpture. - Pris pour notification

M.M. le Comte de Beaufort, Clays, Delbergue, Geffroy et Robiel, délégués pour la Commission à l'effet d'apprécier l'importance des travaux de restaurations que réclament les Cartons de Wappers, destinés à prendre place dans l'une des salles du Palais de Justice font connaître que les

mise en état de ces ouvrages, ~~soit~~ ~~Liste~~ simplement à une ~~Inventaire~~ de rajeunissage et ils estiment que le peintre restaurateur Mr Van Kempelaere ne demanderait guère plus de 200 francs pour effectuer le travail dont il s'agit.

Par sa lettre du 9 Janvier Mr le Ministre de l'Intérieur soumet à l'appréciation de la Commission, au point de vue de leur admission dans les Galeries des Musées, quatre aquarelles de Mr. de Bingé, Oyens, Ten Kate et Cassiers, que le Gouvernement vient d'acquérir.

La Commission fera connaître à Mr le Ministre, que les ouvrages en question ne sont point dépourvus de certaines qualités, mais elle estime cependant, qu'ils ne présentent pas une importance suffisante pour justifier leur admission dans la Collection de l'Etat. — Les votes auxquels ces aquarelles ont été soumises donnent les résultats suivants:

Mr Bingé — 3 voix pour l'admission — 6 contre
" Oyens 2 " " " 7 "
" Ten Kate 1 " " " 8 "
" Cassiers " " " 9 "

La Commission décide, à l'unanimité qu'il n'y a pas lieu d'accueillir les propositions qui lui sont soumises pour la cession des ouvrages suivants:

1° David montrant au peuple la tête de Goliath, attribué à Gerb. Van Eekhout, présenté par Mr Delmas, au prix de 1000 francs.

2° Une Sainte famille, (tableau ancien, médiocre) sans nom d'auteur, que Mr Degen offre de vendre.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Secrétaire
J. Stiénon

Le Président
[illegible]

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 15 février 1892 - 2h.

Sont présents MM. MM. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président
Balat
le Comte de Beaufort
Claus
De Rebecque
De Vriendt
Franklin
Guffens
& Robie
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la Séance du 18 Janvier il est donné communication d'une lettre par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur informe la Commission de l'achat pour le Musée Moderne du tableau de Mr Isidore Verheyden, intitulé: la Buckeronne.

Mr Ch. Sedelmeyer, de Paris, soumet à l'examen de la Commission le portrait en pied de la Marchesa Spinola, par Vandyck et dont il offre la cession au prix de 120,000 frs, payable, le cas échéant en moyen d'annuités. L'authenticité de l'œuvre proposée est certainement incontestable, mais l'Assemblée pense que cette peinture ne réunit pas les qualités désirables justifiant surtout dans la situation actuelle du répertoire des Musées, une dépense aussi élevée. - La question d'achat est ajournée par 8 voix contre 2. -

La Commission décide qu'il n'y a pas lieu d'acquérir une miniature (Portrait de femme)

par feu Alexandre De Lestaux, que Mr Schoonjans offre de rendre pour 5000 francs.

L'Assemblée reçoit communication des Catalogues des Ventes Giroux de Bruxelles à Paris, De Vos Hoey, à Malines et de Van Roey, à Bruxelles. Elle ne remarque dans ces Collections aucune œuvre qui lui semble de nature à devoir être achetée pour les Collections des Musées.

Mr le Ministre de l'Intérieur désire connaître l'avis de la Commission sur l'achat éventuel par le Gouvernement d'un emplacement vierge d'un bas-relief exécuté pour feu Mr Halkin et dont la succession propose un prix de 2000 francs pour la Veuve de cet artiste.

Une reproduction photographique de ce bas-relief représentant la 4e Station du Chemin de la Croix exécuté pour la Collégiale de St Jacques à Liège est soumise à l'Assemblée.

Celle-ci se prononce unanimement contre l'admission de ce bas-relief au Musée de Sculpture de l'Etat.

Mr le Ministre de l'Intérieur demande s'il n'y aurait pas lieu d'acquérir pour les Collections de l'Etat un des tableaux de feu Guillaume Van der Hecht qui sont exposés en ce moment à la Galerie moderne, rue Royale.

La Commission décide qu'elle se réunira Vendredi prochain, à 1½ heure, au local précité, pour

statuer sur cette affaire en dépit des observations présentées par le Gouvernement.

L'attention de la Commission est appelée sur la situation exceptionnellement pénible du Surveillant Bertrand qui vient de perdre sa fille et sur l'impossibilité dans laquelle il se trouve de faire face aux frais de maladie et des funérailles qui s'élèvent à plus de 300 frs.

L'Assemblée décide de solliciter de Mr le Ministre l'allocation d'un secours de 150 francs en faveur de cet agent.

La Commission prie Mr Ch. Robie de vouloir bien examiner sous peu la question de placement des tableaux modernes à exposer dans les Galeries précédemment occupées par les dessins et les aquarelles.

Mr Delbecque soumet à l'appréciation de ses Collègues la question suivante: "N'est-il pas opportun pour la Commission d'exposer à Mr le Ministre des Beaux-Arts, soit verbalement, soit par écrit la situation qui lui est faite devant le Parlement et le pays par les deux interpellations de Mr Lingenyer qui, tout en parlant à la Chambre en son nom personnel, a néanmoins entraîné la Commission à sa suite et de prier le Gouvernement de mettre fin à cette situation."

Il est répondu à Mr Delebecque, en accusant réception, qu'il ayant dans un rapport détaillé satisfait à toutes les demandes qui lui ont été adressées par Mr le Ministre, la Commission n'a pas d'attitude nouvelle à prendre.

La Séance est levée à 3½ heures

Le Président

Le Secrétaire.
V. Stéphan

Commission Directrice du Musée royaux de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 19 Février 1892 - 2½ heures

Sont présents M. Mgr. Slingeneyer, Vice-Président faisant fonctions de Président
le Comte de Beaufort
Clays
De Vriendt
Franklin
Gustave
Robie
} Membres.

V. Stéphan, Secrétaire.

La Commission procède à l'examen des oeuvres de feu Guillaume Vander Haecht exposées en ce moment à la Galerie moderne royale et constate que parmi celles restant disponibles, elle n'en rencontre aucune qui lui semble devoir être proposée pour le Musée de l'Etat.

En informant Mr le Ministre de cette circonstance, il croit utile de rappeler qu'il y aurait peut-être un choix à faire, en vue de cette destination, parmi les tableaux de Gustave Vander Haecht conservés dans les hôtels ministériels et notamment parmi ceux du Département des Affaires Etrangères.

La Commission signalera comme pouvant être acquis pour le Gouvernement pour un Musée de Province tout pour tout autre Etablissement d'enseignement supérieur ses représentations sur Marine en Hollande.

La Séance est levée à 2½ heures.

Le Président

Le Secrétaire
V. Stéphan

Commission centrale du Musée royal
de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 24 février 1892 (2 heures).

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président.
Slingeneyer, Vice-Président.
Balat
Cte de Beaufort
Clays
De Vriendt
Freithier
Robie
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire.

Les procès-verbaux des Séances des 15 et 19 février sont lus et adoptés.

Mr le Ministre de l'Intérieur transmet une expédition de Son arrêté du 25 de ce mois portant respectivement à F 1400.- à F 1500.- à F 1500 et à F 1300.- le traitement annuel des Surveillants Mrs Baert Bogaert & Wendal et autorise la liquidation au profit des agents renseignés par la Commission sur les Sommes de 900 fr et de 234 fr disponibles respectivement au crédit du personnel des Musées, ainsi que du Palais des Beaux-Arts, pour l'Exercice 1891.

Mr le Ministre fait connaître que Mme Veuve Gustave Wappers offre de céder gracieusement pour le Musée de l'Etat un tableau de feu son mari, représentant une Vue de la Place Ste Catherine à Bruxelles en 1830, et prie la Commission de lui donner son appréciation sur la valeur de cet ouvrage. L'Assemblée émet à l'unanimité, un avis favorable sur l'admission du tableau ~~du tableau~~ offert en don aux Musées. La Commission transmettra

à Mr le Ministre la résolution
qui vient d'être prise.

Mr Léon Cardon renouvelle
la proposition qu'il a soumise à la
Commission de céder aux Musées
un tableau de Snyders représen-
-tant: une Chasse (sans sujet) pour laquelle
qu'il a des motifs de supposer que
le propriétaire de la toile consen-
-tirait sans doute à une notable
réduction du prix demandé en
premier lieu. Les négociations
relatives à l'acquisition de
cette oeuvre ayant été ajournées
par suite de l'épuisement des
crédit des achats, la Commission
est disposée à reprendre aujourd'hui
l'examen de cette affaire.
Elle se montre favorable à
l'acquisition du tableau de
Snyders et décide à l'unanimité
d'en offrir 7000 francs sous
réserve de l'approbation ministé-
-rielle.

L'assemblée décide qu'il n'y
a pas lieu d'accueillir les propos-
-itions de vente ci-après:

1°. de MM. Dietrich & Cie qui offrent de céder pour 2000 francs une collection de 144 dessins de feu J. B. Madou, ayant servi pour la publication d'un ouvrage intitulé: Physionomies de la Société en Europe.

2°. de Mr Staeven, présentant un médiocre tableau anonyme ancien, représentant une Chasse au taureau pour laquelle il demande 1200 francs.

Mr l'avocat Le Bon, Conservateur de la feuillée Mercier, à Nivelles signale dans le mobilier d'un failli deux tableaux, l'un attribué à Lens, l'autre à un élève de ce peintre. Avant de

d'exposer en deux ouvrages en vente publique, il demande si ceux-ci ne pourraient convenir au Musée de l'Etat. Ce dernier possédant plusieurs tableaux de Lens, il sera répondu négativement.

L'Assemblée statue favorablement sur une demande de Mr Van Goop, qui lui est transmise par le Département de l'Intérieur et tendante à obtenir l'autorisation de photographier des tableaux des Musées ancien & moderne.

La Séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Président

Le Secrétaire.

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 14 Mars 1892 - 2 heures.

Sont présents MM. les Ed. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président
Balat
le Comte de Beaufort
Clays
De Vriendt
Fraikin
Robie.
} Membres

De Stassart, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la Séance du 21 Février dernier, il est donné communication d'une lettre par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur soumet à la Commission la question d'exposer dans les Galeries du Musée moderne le tableau de feu Mr Guill. Wallet, (La Place de Ste Catherine, à Bruxelles, en 1890) offert en don par la veuve de cet artiste.

Mr Delbecque retenu chez lui par une indisposition fait part de son regret qu'il éprouve de ne pouvoir assister à la Séance de ce jour.

Il est donné lecture d'une lettre de Mr Léon Cardon informant la Commission qu'il a communiqué au propriétaire du tableau de Snyders (Une Chasse aux cerfs) l'offre de 3000 francs pour cette toile, mais que celui-ci s'est décidé à la laisser pour 5000 francs.

L'assemblée est généralement d'avis qu'il n'y a pas lieu de majorer le prix qui a été proposé et qu'elle maintient en conséquence le chiffre de sa proposition primitive.

Mr le Major Brassine soumet un tableau de feu Albert Robert représentant Rachel pleurant la mort de ses enfants, qu'il offre de céder pour 250 francs. Il

rappelle que Roberdi a été Professeur & Directeur intérimaire de l'Académie royale des Beaux-Arts de Bruxelles. — L'œuvre présentée à la Commission offre des qualités qui peut être considérée comme l'une des meilleures du peintre Legrand et l'on pourra représenté dans la Collection de l'Etat. Ces considérations engagent l'assemblée à émettre à l'unanimité un vote favorable sur l'achat au prix de 2500 frs du tableau de Roberdi.
La présente résolution sera soumise à l'approbation de Mr le Ministre de l'Intérieur &c.

La Commission décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite aux propositions de vente qui lui sont soumises:

1° par M. M. Cedesco, frères présentant deux tableaux: l'un de Dias, de frs 6750—, d'une ordonnance très douteuse & l'autre de Jules Dupré (F. 3900—) Ce dernier offre des qualités d'exécution, mais un sujet manquant d'importance

2° par Mr Krickx, qui soumet au prix de 7 000 francs, un petit tableau de genre de B. De Lausse.

L'attention de la Commission est appelée sur la vente de la Collection Philips-Nevens, à Maastricht convoquée pour le 24 de ce mois. Cette Collection pouvant présenter des ouvrages qu'il serait désirable d'acquérir pour les Musées de l'Etat, l'assemblée prie Mr le Comte de Beaufort & Mr De Vriendt de vouloir bien se rendre à Maastricht pour examiner les tableaux à vendre

et signaler ceux qui leur paraîtraient devoir être acquis.
La Commission se réunira Lundi pour recevoir communication des renseignements que ces Messieurs auront l'obligeance de leur donner sur la vente Philips-Nevens.
La séance est levée à 3 1/4 heures

Le Président

Le Secrétaire

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture.

(Procès-verbal de la séance du 21 Mars 1892 - 2 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président,
Balat
le Comte de Beaufort
Claes
Delaberge
De Vriendt
Robie
} Membres.

V. Séverin, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 14 Mars est lu et adopté.

L'assemblée est informée que la propriétaire de la toile de Snyders (Chasse aux cerfs) accepte l'offre de 7000 francs qui lui a été présentée par le Musée pour la cession de ce tableau. Une demande d'autorisation d'achat a en conséquence été adressée immédiatement à M. le Ministre de l'Intérieur.

M. Vander Velden, à Liége, signale à l'attention de la Commission deux grandes compositions signées F. Rousseau, qu'il suppose devoir convenir pour les Collections de l'Etat.

M. Vander Velden sera remercié pour son obligeante communication en l'informant que le Musée ne désire pas, en ce moment, donner suite à sa proposition.

M. Van Hirsbilcke fait connaître qu'il a chargé d'exécuter une copie du portrait du Roi, peint par Louis Gallait, copie qui lui a été commandée par S. M. - Il se plaint de l'insuffisance de lumière à la place qu'occupe ce tableau et prie la Commission de l'autoriser à mettre à bonne fin le travail qui lui a été commandé en contrariant le déplacement de ce portrait.

L'Assemblée passant en
suite à l'examen de la distribution de
la copie à exécuter pour Mr
Van Keirsbilk, convient volontiers
à ce que le portrait original
soit transporté à cette fin
dans l'une des salles disponibles
du Musée moderne.

M. M. Delebecque et
De Vriendt de Saint-Quentin à
Maestricht le 20 de ce mois
pour examiner les tableaux de la
vente Philips-Nevers et font
connaître que cette Collection ne
se compose que d'ouvrages médiocres de seconde valeur
et qu'ils regrettent, par conséquent,
de ne pouvoir soumettre aucune
proposition d'achat pour le Musée.
~~Messchert van Vollenhoven~~.

La Commission s'occupe
ensuite des mesures à prendre
pour la vente Messchert van
Vollenhoven qui aura lieu à
Amsterdam, le 29 Mars prochain.
Les oeuvres qui attirent particu-
-lièrement l'attention de
l'Assemblée sont les suivantes:
Cat N°-10 Eerbosch (Gérard): La Lecture interrompue
12 Van de Velde (Guill.) Hiver.
26 Van de Velde (Adrien) Pastorale
14 Vermeer (Johannes) de Delft - Le Messager.

Mais la somme de 28000 fr. restant
disponible sur le crédit du Musées
est bien minime pour faire face à
des achats aussi importants.
La Commission signalera à
Mr le Ministre de l'Intérieur
l'insuffisance des ressources
dont elle dispose et sollicitera
un subside extraordinaire
de 25000 fr. à consacrer spécia-
lement, avec les fonds du Musée

aux achats à faire à la vente
Messchert van Vollenhoven.
Elle confie à Mr le Comte de
Beaufort et à M. M. Delebecque
et Cloquet le soin d'examiner
les oeuvres de cette Collection
et donne plein pouvoir à ces
Délégués pour acquérir celles
qui leur paraîtront intéresser
le mieux les Collections de l'Etat.
La Séance est levée à 3½ heures.

Le Président
C. Hetsa

Le Secrétaire
P. Stevens

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 1er Avril 1892 (2 heures).

Sont présents MM. les: Ed. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président.
le Comte de Beaufort
Claus
Delberghe
Franklin.
Robie
} Membres.

V. Strauven, Secrétaire.

Il est donné lecture d'une lettre de Mr le Ministre de l'Intérieur par laquelle la Commission a fait usage du crédit nécessaire à l'agrandissement de tableaux anciens de la Galerie Messchert van Vollenhoven, à Amsterdam et que ce crédit pourra également être augmenté d'une somme de Fr 10,000 si nécessité extraordinairement. - MM. les Délégués qui se sont rendus à Amsterdam pour assister à cette vente rendent compte de leur mission. Ils font connaître qu'ils n'ont pas eu l'occasion d'utiliser la somme mise à leur disposition sous que les tableaux sur lesquels ils avaient porté leurs vues ont été adjugés à un prix dépassant leurs prévisions ou leurs ressources. Tous que les autres ouvrages qui ont attiré leur attention étaient de maîtres déjà bien représentés au Musée de Bruxelles. - Le Vermeer de Delft (Le Message) est monté jusqu'à 45,100 florins de P.B. soit environ 100000 francs. - M. M. les Délégués ont cru devoir renoncer au prix de 1951 florins, y compris frais, un tableau de F. M. Molenaer (le Goût) qui leur a paru intéressant mais Collection ne possédant rien de cet artiste. - L'Assemblée ratifie cet achat et remercie vivement

M.M. les Délégués de leurs peines et de leurs démarches à l'occasion de leur vente d'Amsterdam.

M^r le Ministre signale à l'attention de la Commission la Collection de Mde Dr Jules Legrand, dont la vente publique est annoncée pour le 4 de ce mois, et demande de désigner les ouvrages qu'elle juge devoir proposer d'acquérir pour le Musée de l'Etat, en indiquant la somme qui pourrait être affectée aux achats projetés. — M.M. les Membres ont visité la Collection Legrand le 29 Mars; ils sont d'avis que celle-ci renferme assurément beaucoup de morceaux intéressants, de jolis tableautins d'amateurs, mais qu'on n'y rencontre pas de ces pages importantes de nature à prendre place dans le Musée moderne. L'Assemblée ne saurait donc recommander pour les Collections de l'Etat des achats à faire à la vente en question.

Par sa lettre du 23 Mars dernier M^r le Ministre autorise la Commission à acquérir pour le Musée, le tableau de feu Albert Robert, intitulé: Rachel pleurant la mort de ses enfants, peinture que Mde le Major Brassinne connait à Liège pour 25 souverains.

Par une autre lettre du 29 Mars M^r le Ministre informe le Musée qu'il a autorisé M^r Constantin Meunier à exposer à Munich sa Statue en bronze (le Puddleur) appartenant à la Galerie des Sculptures de l'Etat.

de voir les tableaux importants qui s'y trouvent sous des accrochages d'artistes déjà suffisamment représentés au Musée. —

La Commission est prévenue que le Gouvernement a accordé au Sr Guillaume Bernard, un Secours de f 150.- conformément aux propositions qui lui ont été soumises.

La Séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Président

Le Secrétaire

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 11 Avril 1892 (10 heures)

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président.
Balat
le Comte de Beaufort
Claus
Delbecque
Fraikin
Robie
} Membres

P. Stienon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 28 Mars et 1er Avril est lu et adopté.

Il est donné communication d'une lettre du 1er Avril courant par laquelle Mr Max Pollak, à Paris, fait connaître qu'il possède un tableau de Titien, représentant: Danaë. Il soumet la photographie du tableau en offrant si la Commission le désire de lui présenter celui-ci. Le Musée de Bruxelles, dit-il, pourra obtenir la possession de cette oeuvre soit en l'acquérant au prix de 250,000 francs, soit en l'acceptant comme don offert par une personne de Nationalité Belge, habitant Bruxelles. — La Commission informera Mr Pollak qu'elle sera désireuse de voir le tableau au sujet duquel il veut bien l'entretenir; elle l'examinera avec intérêt sans pouvoir d'ailleurs, se prononcer dès-à-présent sur l'éventualité d'un achat.

MM. Jacobs, Le Roy, Prins sont mandés à l'examen de la commission d'une oeuvre de Rubens: 1°. Un tableau: La Vierge et l'Enfant Jésus, du prix de 60,000.- 2°. Une esquisse en grisaille: Le Triomphe de la Religion, du prix de 10,000 francs. —

L'Assemblée décide de demander l'avis de Mr l'Expert M. Le Roy, sur l'authenticité et l'état de conservation de la valeur de cette signature.

La Séance est levée à 3 heures.

Le Président

L. Fetis

Le Secrétaire

A. Stiénon

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 25 Avril 1892 - 2 heures.

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président.
Slingeneyer - Vice-Président
Balat
Pluys
D'Hebregue
De Vriendt
Fraikin
Robin
} Membres.
F. Simon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 11 Avril est lu et adopté.

Il est donné communication du rapport formulé par Mr l'Inspecteur L. Leroy, au sujet d'une esquisse en grisaille offerte en vente aux Musées. Il cite celle-ci comme une oeuvre de Rubens, très intéressante au point de vue historique, mais dans un état de conservation laissé à désirer par suite des repeints qui l'abondissent. Il dit que la valeur réelle de cet ouvrage sous les rudes vin il a figuré n'a dépassé 2000 francs. - La Commission ne peut pas que cette peinture se trouve dans des conditions à être acquise pour les Musées et en vote le rejet à l'unanimité moins 2 voix. Elle se prononce à l'unanimité contre l'achat du grand tableau représentant la Vierge à l'Enfant Jésus.

Par sa lettre du 21 Avril, Mr le Ministre de l'Intérieur exprime l'avis qu'un tableau de Mr Constantin Meuniers représentant une manufacture de tabac à Séville, et qui appartient à l'Etat pourrait être placé au Musée. Le Secrétaire partage cette appréciation. Décide à l'unanimité l'admission de l'ouvrage en question.

Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'il a autorisé MM. Pierre et David Oyens à soumettre à l'examen de la Commission deux tableaux qu'ils désirent céder à l'Etat, pour ses Collections.

1° Les Collégiens, par Mr. Pierre Oyens, qui en demande 3000 francs.
2° Le Modèle italien, par David Oyens, du prix de 2500 francs.

Mr le Ministre désire connaître l'avis de la Commission sur ces propositions.

Par 6 voix contre 2, l'Assemblée se montre favorable à l'acquisition de l'œuvre de Mr P. Oyens et des prix de 3000 francs lui paraît modéré.

La Commission estime que le tableau de Mr David Oyens, intitulé : Le modèle italien est d'une exécution trop sommaire pour figurer dans la Galerie de l'Etat ; elle regrette donc par 7 voix contre une en exprimant le désir que cet artiste soit invité à soumettre au Gouvernement une autre production manifestant d'une manière plus heureuse le talent dont il a donné des preuves.

Mr Portmann, de Gand, fait parvenir deux tableaux anonymes de peintres primitifs - L'un de ces tableaux est du prix de 15000. Il demande 12000 francs. Ses tableaux représentent : La Vierge de douleurs - L'Assemblée décide de soumettre ces ouvrages à l'appréciation de Mr P. Le Roy, Expert des Musées.

Mr le Ministre de l'Intérieur consulte la Commission sur l'achat éventuel d'un tableau de feu Charles Verlat, représentant : Deux Singes et dont la valeur est portée au prix de 2000 francs par Mr Ch. Ed. Peeters, d'Anvers.

L'Assemblée ne retrouve pas dans cet ouvrage les belles qualités d'exécution qui distinguent les compositions du même genre de Charles Verlat, et dans l'intérêt d'un mérite insuffisant

même de ce peintre de mérites elle décide, à l'unanimité qu'il n'y a pas lieu d'émettre un avis favorable.

La Commission est unanime à rejeter la proposition soumise par Mr Pieter d'Haudt, pour l'achat d'un tableau de Wiertz qu'il présente comme étant le portrait de Nisard.

Mr le Ministre de l'Intérieur désire connaître l'appréciation de la Commission sur le tableau de feu Alf. de Knyff (Paysage - Soleil levant) que Mr Prayon, à Bruxelles offre de rendre au Gouvernement pour le prix de 2000 frs. - L'Assemblée est unanime (moins une voix) à reconnaître que la toile soumise à son examen est d'une qualité inférieure aux deux tableaux de ce même artiste exposés dans la Galerie du XIXe siècle et qu'elle ne peut donc en recommander l'achat.

La Commission s'occupe ensuite de la Collection Hulot dont la vente publique se fera à Paris, le 9 Mai prochain. Ces tableaux de Ecosse (intérieurs de la Galerie de tableaux de l'Archiduc Léopold-Guillaume) N° 51 du catalogue, attirent spécialement son attention et lui semble offrir un intérêt particulier pour la Collection de l'Etat. Cette œuvre a fait partie de la Galerie Pommersfelden, vendue à Paris en 1867, et adjugée alors au prix de 15000 frs. La Commission prie Mr Emile Wauters, de vouloir bien examiner ce tableau et de transmettre le plutôt possible son appréciation sur son état de conservation et sur la somme que chacun pourrait en donner.

La Séance est levée à 3 3/4 heures

Le Secrétaire
W. Hellemans

Le Président
Fetis

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture.

Procès-verbal de la séance du 2 mai 1892 - 2 heures

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président,
Slingeneyer, Vice-Président,
Balat
le Comte de Beaufort
Clays
De Vriendt
Franklin
Robie
} Membres.

V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 25 avril est lu et adopté.

L'Assemblée regrette de ne pas avoir reçu la réponse aux renseignements demandés à Mr. Emile Wauters au sujet du tableau de la Vendée Hollow. Le tableau lui semble offrir d'autant plus d'intérêt pour le Musée de Bruxelles que celui-ci possède déjà une pareille de la Galerie de l'Archiduc Léopold-Guillaume.

Elle prie MM. Slingeneyer, Clays et De Vriendt de vouloir bien se rendre à Paris pour s'assurer de la valeur artistique de cette oeuvre qu'elle est disposée, en cas d'un avis favorable de déléguer, de faire l'acquisition jusqu'à concurrence de 25,000 fr.

Mr. le Président signale à cette occasion la situation précaire dans laquelle se trouve souvent la Commission en l'absence des renseignements qui lui seraient si utile de connaître à propos de diverses questions qui intéressent l'administration des Musées.

Il propose de confier, d'une manière officieuse, le titre de Correspondant à Mr. Heaucq, Inspecteur des Musées du Louvre, qui pourrait journellement en position de fournir les indications qu'il serait désirable de connaître. L'Assemblée apprécie les excellents résultats de cette mesure, admet celle-ci à l'unanimité.

La Commission a été informée que suivant l'autorisation de Mr le Ministre de l'Intérieur, Mr le Docteur Jules Lemaire a fait déposer au Musée un tableau de feu Gustave De Jonghe, intitulé: Le Pèlerinage qu'il a offert en Don à l'Etat. Cette peinture, sur l'admission de laquelle la Commission a déjà statué favorablement en 1884, prendra place dans la Galerie du Musée moderne, dès que Mr le Ministre de l'Intérieur aura fait connaître que le Gouvernement a accepté la libéralité de Mr Jules Lemaire.

Par dépêche du 25 Avril, Mr le Ministre de l'Intérieur transmet une dépêche de Mr le Gouverneur de la Flandre Occidentale faisant part du vœu exprimé par le Conseil de fabrique de l'Eglise de St Martin, à Ypres relativement au transport à Bruxelles d'un triptyque (divers sujets de l'ancien testament) dans la cession est proposée à l'Etat. On redoute que cette peinture ne subisse des avaries durant son trajet et la Commission est priée de vouloir bien, de confier à son délégué le soin d'examiner l'œuvre. Le prix qu'on en demande est de 12 000 francs, plus une somme de 5 000 francs destinée aux frais de ~~retour~~ - ~~cession~~ de décoration intérieure de l'Eglise. — MM. Ms. Shuermans et Delvaux acceptent la mission de se rendre à Ypres pour examiner le triptyque de l'Eglise de St Martin et constater l'état dans lequel il se trouve. # au commencement de Juin)

La Commission décide qu'il n'y a pas lieu d'accueillir les offres qui lui sont adressées jusqu'à la session des automnes suivants:

1°. Par MM. J. A. LeRoy, frères, qui présentent, un tableau d'Ed. Van de Velde (un Pâtre à la porte d'une auberge) du prix de 2 800 francs.

2°. Par Mr Verbyst, qui soumet: Deux tableaux anonymes représentant chacun un Cavalier — Deux études attribuées à Greuze (Portraits d'enfants) — Un tableau représentant des Femmes et Objets mobiliers.

3°. Par Mr Lambinon, qui envoie un tableau sous verre d'auteur (La Vierge et l'Enfant Jésus) Prix 1 000 fr.

Mr le Ministre de l'Intérieur informe la Commission que Mlle Roland Bauduin offre de céder à l'Etat une œuvre de feu Dyckmans et demande quelle suite sera donnée à cette affaire s'il est désirable qu'un tableau de cet artiste figure au Musée. La Commission répondra affirmativement et demandera que le désistement de l'ouvrage proposé soit invité à envoyer celui-ci à Bruxelles pour être soumis à l'appréciation du Musée.

La Séance est levée à 2 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 4 mai 1892 - 2 heures.

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président
le Comte de Beaufort
Clays
Knyttin
Robie
} Membres.
V. Strieum, Secrétaire.

L'Assemblée est réunie
en urgence pour recevoir communication de la lettre adressée par
Mr. Emile Wauters, au sujet du
tableau de Ecuiers de la vente
Hulot, à Paris. — Mr. Wauters
dit que celui-ci est une oeuvre de
valeur; les tableaux qui ornent
le fond sont délicieusement touchés
mais il aime beaucoup moins l'exé-
cution des figures. Il ne
peut recommander cet achat
le Musée possédant déjà de Si
beaux Ecuiers. — Le prix d'adju-
dication de 16 mille en 1867,
lui paraît déjà élevé & il est
probable qu'à la vente il sera
dépassé de beaucoup. — Par
suite de l'appréciation émise
par Mr. Wauters, l'Assemblée
semble peu disposée à maintenir
la résolution prise dans la Séance
du 2 de ce mois. Les questions
étant mises aux voix, quatre
membres se prononcent contre
l'achat des Ecuiers et deux pour.
En conséquence, la Commission
renonce définitivement à assister
à la vente Hulot.

Mr. V. Le Roy fait parvenir
à ses rapports qui lui a été
demandé pour deux tableaux

tableaux gothiques offerts au vente
par Mme Portmans, à Gand.

Le Crucifiement ne lui semble
pas mériter de mérite. C'est la
partie centrale d'un triptyque de
l'Ecole de Memling. Cette peinture
et quelques figures sont un peu
usés. Les arbres ont été retouchés.
Il l'estime de 2500 à 3000 fr.
La Vierge de Douchens rappelle
comme exécution, les ouvrages
de Lancelot Blondel. Les figures
des saintes femmes ont été retou-
chées - Sa Valeur réelle est de 1200.-
L'assemblée se réfère à la décision
prise dans la séance du 2 Mai.

M.M. les membres se
rendent en visite à la Salle
Ste Gudule, pour examiner des
tableaux anciens dans la vente
qui aura lieu Jeudi, 5e Mai. Ils
sont d'un avis unanime pour
décider qu'il n'y a pas lieu d'acquérir
aucun des tableaux exposés.

La Séance est levée à 3 3/4 heures

Le Président

Le Secrétaire.

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

— 20 —

Procès-verbal de la Séance du 23 Mai 1892 (2 heures)

—

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président.
Clays, Fraikin, Robie } Membres

P. Stévens, Secrétaire.

La Commission ne s'étant pas trouvée en nombre pour délibérer sur la Séance du 16 & 20 de ce mois, une nouvelle réunion a été fixée à ce jour & deux heures et sera limitée aux objets à l'ordre du jour quelque soit le nombre des membres présents.

Les procès-verbaux des Séances des 2 et 4 Mai sont lus et approuvés.

M.r le Comte de Beaufort & MM. Delberghe expriment leurs regrets d'être empêchés aujourd'hui de se rendre au Musée. —

M.r Pollak, de Paris, qui avait fait part de son intention de venir à Bruxelles avec le tableau du Titien (Danaë) qu'il offre de céder pour la somme de Fr. 25.000 - désirerait être averti à l'avance de la Commission.

Dans le rapport qui lui a été demandé M.r l'Expert V. Le Roy est d'avis que la peinture présentée par M.r Pollak n'est autre qu'une des nombreuses copies du tableau du Titien, que ce maître a lui-même répété plusieurs fois avec des variantes et dans la reproduction ordinaire des Musées étrangers. Pour un Musée d'art décoratif, la valeur de la copie présentée au Musée lui paraît pouvoir être portée à 3500. — Ce rapport confirme l'appréciation de la Commission qui ne peut reconnaître dans cette toile une œuvre originale du Titien.

La question d'achat mise aux voix est résolue négativement à l'unanimité. — Mr le Baron de Beaufort & MM. Steyaert et Delebecque ont fait connaître qu'ils s'étaient pas assister à la séance leur vote aurait également été négatif.

Mr le Ministre informe la Commission qu'elle a autorisé à placer dans les Galeries le tableau de feu Gme De Jonghe (Le Pélérinage) offert à titre gracieux par Mr le Docteur Jules Legrimel.

Mr Portman qui avait proposé la cession de deux tableaux anciens. Le Crucifiement et la Vierge de Douleur écrit à la Commission pour la prévenir qu'il réduit respectivement à 1200 et à 900 fr. le prix de ces deux ouvrages. Il sera répondu à Mr Portman que les Musées maintiennent leur vote négatif relativement à l'achat de ces deux tableaux.

L'assemblée passe à l'ordre du jour sur les propositions parvenues pour la cession des ouvrages suivants:

1° Treize tableaux ~~indemnités~~ présentés par Mlle Henri Rousel, à Chaton, indemnité attribués à Mesdames Van Geel - Alb. Cuyp - Diaz - Gruyer Wallaert - G. Netscher - Fragonard Baudouin - Poelenburg - Van Dyck & Lebrun.

2° Un paysage de Vanden Dael, proposé par Mme Van Hoeck.

3° Une marine offerte par Mr Degen.

4° Un tableau du peintre Liégeois J. A. Arnoux (Angélique & Médor) signalé par Mme Dolores de Lucenay.

Mr le Ministre de l'Intérieur a transmis une copie de son arrêté du 7 Mai, qui nomme Brigadier le Sr Abraham, surveillant aux Musées royaux.

L'Assemblée est consultée par Mr le Ministre de l'Intérieur sur un tableau de Mlle Vital Kuelbs, représentant: le Prince Baudouin sur son lit de mort. Le Donateur offre ce tableau au prix de 3000 fr. à l'Etat pour la Galerie historique. — Elle est unanimement d'avis qu'il n'y a pas lieu de recommander au Gouvernement l'achat de cette toile qui laisse beaucoup à désirer sous le rapport de sa composition et de son coloris.

Mr Lion Janssens soumet la photographie d'un tableau de Biez qu'il a eu l'occasion de voir à Paris & qui appartient à Mr d'Arschot. Il signale ce morceau important dans la pensée qu'il pourrait convenir aux Collections des Musées & être acquis à des conditions fort raisonnables. Ce tableau pourra être examiné lors du voyage à Paris de l'un des membres de la Commission. Des renseignements seront adressés à Mr Janssens pour son obligeante communication.

La séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire

M. M. Jos et A. Le Roy, frères présente à l'examen un Paysage - Soleil couchant d'Aart Vander Neer pour lequel ils demandent 15,000 fr.

Mr l'Expert Le Roy consulté sur l'authenticité, l'état de conservation et la valeur de ce tableau, considère celui-ci comme une production de second ordre dans l'œuvre de maître. Son état de conservation est bon. Il a fait partie des Collections Van Saceghem, Gebard et Vandoor où il a été successivement adjugé à 1540 fr - 1820 fr et 9100 francs. L'Assemblée se prononce contre cette acquisition d'autant plus que les derniers possédés de Vander Neer nous viennent d'une qualité bien supérieure.

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 13 Juin 1892 (2 heures

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président
le Comte de Beaufort
Clays
Delbecque
Devreese
Franklin
Robie
} Membres

V. Straeven, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 23 Mai est lu et adopté.

M. Alex Pollak fait connaître qu'il se propose de soumettre à examen un tableau de Ribera dont le prix est de 15,000 fr. La Commission ne croit pas devoir contrarier les intentions de M. Pollak, mais elle pense qu'il convient de le prévenir que sa proposition de vente a peu de chances d'aboutir, par le motif que les réserves des Musées sont particulièrement réservées à l'école d'ouvrir des Ecoles flamande & Hollandaise

M. Verdeyen, à Furnes, présente une esquisse de Courbet représentant un Phare, qu'il désire céder aux Musées. L'Assemblée émet un vote défavorable sur l'achat de cette peinture.

M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître que le Département des Finances refuse de solliciter de la Législature la somme de F. 5100. 11e mandatée des frais d'établissement de fenêtres en fer pour la salle des Sculptures au Palais des Beaux-Arts, et prie la Commission d'avoir à la liquidation de ces frais sur l'allocation ordinaire des Musées de Peinture. La Commission croit devoir rappeler à M. le Ministre les motifs pour lesquels, à deux reprises, elle s'est refusée à

prélever cette dépense sur les fonds
des élèves pour le motif qu'elle
n'avait pas pris l'initiative de
l'ornementation projetée et qu'elle
n'avait même pas été consultée
sur l'opportunité de cette-ci.
Elle demandera donc que des
nouvelles instances soient faites
près de Mr le Ministre des Finances
afin d'obtenir le crédit nécessaire
pour faire face au paiement dont
il s'agit.

M. M. Le Roy frères, soumet-
tent à l'appréciation des élèves
un tableau de Salomon Ruysdael
intitulé: le Bac et dont ils fixent la
valeur à 6000 francs. L'assemblée
(examine) cette œuvre avec intérêt et en
apprécie le mérite, mais elle ne pense
qu'il y ait lieu d'en faire l'achat
les Collections de l'Etat possédant
déjà de ce maître deux productions
d'une qualité supérieure.

La séance est levée à 3/4 heures

Le Président
L. Tétis

Le Secrétaire
Hédouin

Commission Directrice Des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

—

Procès-verbal de la Séance du 20 Juin 1892 - 2 heures

—

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président.

Balat,
le Comte de Beaufort
Clays.
Fabergue
De Vriendt
Fraikin
Robie
} Membres.

V. Staelens, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 13 Juin est et approuvé.

L'Assemblée procède à l'examen des ouvrages mentionnés ci-après, dont le classement est proposé aux Musées et décide qu'aucun d'eux ne peut convenir pour les Collections:

1° Par Mr Ulrich, à Séville, qui soumet un tableau qu'il attribue à Jean Van Eyck.

2° Par Mr Décuer, qui envoie le portrait de Gerardine Steurbout, peint, dit-il, par Camille Deros et pour lequel il demande 4000 fr.

3° Par Mr Bourdet, offrant un prix de 5000 fr., représentant: L'Amour surpris par des nymphes, qu'il attribue à Annibal Carrache.

Par sa lettre du 22 Mai, Mr le Ministre de l'Intérieur a invité la Commission à examiner si les portraits des Savants et artistes de l'époque contemporaine exécutés par le Gouvernement doivent être acquis comme documents ou comme œuvres d'art, c'est-à-dire, s'ils feront partie de la Galerie historique ou du Musée proprement dit.

Tout en reconnaissant le mérite artistique des portraits exécutés par Mr Brocman, la Commission est unanimement d'avis que ceux-ci prendraient naturellement place dans la Galerie historique, où ils complèteraient pour l'époque contemporaine

la Série des personnes n'appartenant
à l'histoire nationale qui y sont
déjà représentées. – La Commission
propose en conséquence, d'exposer
les portraits en question dans des
salles faisant suite à la Galerie
historique, lesquelles devront être
appropriées à cette nouvelle
destination. – Si les propositions
de la Commission étaient adoptées
pour le Gouvernement les portraits
devraient être placés dans les mêmes
conditions que les autres ouvrages
de la Galerie historique. Dès
lors, la Commission n'aplus à
s'occuper du devis qui lui a été
soumis par M. le Ministre en
prévision d'une installation
dans la Salle d'entrée du Musée
Moderne.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Secrétaire
Steinheil

Le Président
Laffite

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance des 4 Juillet 1892 - 2 heures.

Sont présents MM. MM. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président
Balat
le Comte de Beaufort
Clays
Delebecque
De Vriendt
Franklin
& Robie
} Membres.

V. Stiévenart, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la Séance du 20 Juin, il est donné communication des deux dépêches ministérielles ci-après: Par la première, datée du 30 Juin, la Commission est autorisée à accepter pour la somme de 7000 francs une Chasse, œuvre pure de François Snyders, offerte en vente par Mme Léon Cardon. Par la seconde, en date du 1er de ce mois, M. le Ministre prévient la Commission que le tableau de Mr. Pierre Oyens (Les Collégiens) est acquis pour les Collections de l'Etat.

MM. Jos et L. Le Roy, frères, soumettent à l'inspection d'un simple professeur, tableau par Emm. De Wette, qu'ils offrent de céder pour 4000 francs. L'Assemblée apprécie le mérite de cette peinture, mais le Musée possédant une œuvre remarquable de ce maître, elle ne pense pas qu'il y ait lieu de donner suite à la proposition qui lui est soumise.

Mr Hensé, à Broadfort (Angleterre) fait parvenir la photographie d'un tableau de Fr. Snyders (une Chasse à l'ours) qu'il offre de céder pour 4000 francs. Par suite de l'exhaustion résultant d'une toile de ce maître, la Commission pense qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la proposition de Mr Hensé.

Après examen, l'assemblée
est d'avis qu'aucun des ouvrages
suivants dans la session ne paraissent convenir
à cette destination :

1°. Un paysage avec figures, par Brumeganck, présenté par Mr. Aug.
Bretter, au prix de 6000 fr.

2°. Deux tableaux de Swebach (Jean Victor de Villiard) proposés au prix de
fr 1000, - par Mr J. Lundrick.

3°. Une Nature morte de Van Bayeren, par Mme Pflaume, née Fahne, offre
de vendre pour 4500 francs.

Mr le Ministre de l'Intérieur
fait connaître que Mme Veuve Ch.
Brunin offre de céder à l'Etat un
groupe de son mari, intitulé : Le
dédain d'un guerrier et demande l'avis
de la Cie sur cette oeuvre de Sculpture.
Le prix de ce groupe en marbre est
en bronze est de 10,000 frs. - Mr. Mr.
les Membres se rendront lundi pro-
-chain, 21 Juillet, pour subir
un désir de Mr le Ministre.

Par sa lettre du 28 Juin, Mr le
Ministre de l'Intérieur prie la Com-
-mission de faire placer dans les
Galeries des Sculpteurs le bronze Statue
d'Eve par Mr Desenfants, ouvrage
qui a été proposé pour la Collection
de l'Etat par le Jury de l'Exposition des
Beaux-Arts de 1890. La
Commission fera remarquer que
lors de l'examen désigné par
tableaux et des Sculptures désignés
par le dit Jury, elle n'a pas cru
devoir porter la Statue d'Eve
sur la liste des ouvrages qui lui
paraissaient remplir les conditions
de mérite voulues, celle-ci n'ayant
pas obtenu lors du vote la majorité
réglementaire. Elle est disposée
néanmoins à soumettre à un
nouvel examen la Statue en question

qui se présente aujourd'hui dans
de nouvelles conditions d'aspect.

Mr le Ministre porte à la con-
-naissance de la Commission qu'il
lui est impossible de pétitionner
un crédit spécial pour la peinture
des Corbeilles en fer cannelées pour
la Salle des Sculptures du Palais des
Beaux-Arts et il insiste donc pour
que cette dépense soit prélevée sur
le crédit des Musées. C'est avec
regret que la Commission se voit
obligée de satisfaire aux instructions
Ministérielles, mais elle demande aussi
qu'à l'avenir des travaux de cette
nature ne soient plus entrepris
avant que l'Administration des Musées
ait été régulièrement consultée.

Mr le Ministre de l'Intérieur
informe la Commission que Mr
le Docteur Robinet, Président de
l'ambulance de Bruxelles de la Croix
rouge de Belgique demande de
pouvoir réunir une voiture
d'ambulance dans les locaux du
Palais des Beaux-Arts et il prie
les Musées d'examiner cette demande
avec bienveillance en égard au but
poursuivi par la Société. L'Assem-
-blée décide d'émettre un avis
favorable sur l'affaire qui lui
est soumise.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 18 Juillet 1892 - 2 heures

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président.
Balat
Cluys
De Vriendt
Dupuis
Robie
Membres.

V. Soienen, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 4 Juillet est lu et adopté.

La Commission procède à l'examen des oeuvres dont la cession lui est proposée et décide qu'il n'y a pas lieu d'acquérir aucune d'elles :

1° Trois tableaux soumis par Mr. Kleinberger, à Paris :
Intérieur d'Isaac Van Ostade . . . . . Prix 16000.-
Nature morte par Héda . . . . . " 3000.-
Fleurs et Fruits par M. Van Gelder . . . . . " 500.-

2° Un portraits de l'Empereur Charles VI et de Marie-Thérèse, attribués à Seibold et pour lequels Mr. A. Dupuis demande 8000 fres.

3° Une tableau (Jupiter à Léda) indument attribué à Boucher et que Mr. Van Brunyghem offre de céder pour 4000.-

Par sa lettre du 1er Juillet, Mr. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction demande l'avis de la Commission sur un groupe de deux grandes figures (les enfants d'un guerrier) exécuté par feu Mr. Ch. Brunin et que la Veuve de cet artiste offre de céder au Gouvernement pour le prix de 10000 francs, représenté en marbre ou en bronze.

Conformément au désir de Mr. le Ministre, la Commission s'étant transportée au Sénat pour l'examen du groupe proposé, a jugé que cet ouvrage réunissait des qualités suffisantes pour prendre place dans le Musée de l'Etat, mais elle estime qu'une autre

peinture du même auteur (Le Jugement de St Marc) le représente-
-rait d'une manière plus favorable.
Elle proposera, en conséquence
de faire choix de cette Statue
pour être reproduite en bronze.

Mr le Ministre fait part des
observations présentées par Mrs
Broerman qui s'appréte pour
l'installation de ses portraits
dans les salles faisant suite à la
Galerie historique, comme ses
répondans par complément de
cautionnement en
faveur de son auteur. Il a donné
autorité le placement de ces portraits
dans la salle dite du Conférement au
Palais de l'ancienne Cour. Prie
pour Notification.

La Séance est levée à 3/4 heures

Le Président

Le Secrétaire
D'Hénin

L Gratet

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 27 Juillet 1892 - 2 heures.

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président
Clays
De Vriendt
Fraikin
Guffens
et Robie } Membres

Par sa lettre du 25 Juillet, Mr le Ministre de l'Intérieur & demande l'avis de la Commission sur un groupe de bronze, par Mr Vander Stappen et dont la commande en bronze est sollicitée en vue de la décoration d'une promenade publique, à Bruxelles.

La Commission s'étant rendue dans l'atelier de l'auteur pour l'examen de son œuvre, est unanime à apprécier le mérite incontestable de celle-ci et elle ne peut qu'engager le Gouvernement à accueillir favorablement la proposition ~~la proposition~~ qui lui est soumise. - Elle fera connaître, en même temps à Mr le Ministre que si la destination de ce groupe n'était déjà indiquée, elle n'hésiterait pas à proposer de le faire figurer dans la Galerie des Sculpteurs du Musée de l'Etat.

La Séance est levée à 3 heures

Le Président
Ed. Fétis

Le Secrétaire
V. Vlieberghe

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture.

Procès-verbal de la séance du 10 août 1892 - 2 heures

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Balat
le Comte de Beaufort
Clays
De Taeye
Fraikin
Robie
} Membres.
V. Stiénon, Secrétaire.

Les procès-verbaux des 18 et 27 juillet sont lus et approuvés.

M. Robie ayant fait part de son intention d'offrir prochainement au Musée pour les Collections de l'Etat, deux de ses oeuvres intitulées: 1° Le retour de la Chasse au tigre, 2° L'Eté, la Commission s'est rendue le 29 juillet dans l'atelier de cet honorable Membre pour voir ces tableaux remarquables. Elle s'empresse d'accueillir par une vote unanime et avec la plus vive reconnaissance les deux tableaux que M. Robie veut bien donner aux Musées. Elle le prie d'agréer tous ses remerciments et décide de demander à M. le Ministre de l'Intérieur l'autorisation d'accepter la libéralité qui vient d'être faite en faveur des Collections de l'Etat.

L'assemblée passe à l'ordre du jour sur les propositions d'achats ci-après:

1° De M. Kleinberger, qui présente un tableau attribué à Bizet en vue duquel il demande 3500 fr.

2° de M. De Corninck qui soumet deux tableaux
Un portrait d'homme indûment attribué à F. Pourbus . . . . . Fr. 12000.-
Paulet et Poussin . . . . . à Hondecoeter 4000.-

3° de M. Kling, qui offre une médiocre peinture (La Vierge et l'Enfant Jésus . . . . . Prix 2500.-

4° Par Mr Feroul, qui envoie deux manières tableaux
une Descente de Croix attribuée à Van Eyck[illegible]
un Christ en croix, sans nom d'auteur

Par sa lettre du 27 Juillet dlle
le Ministre de l'Intérieur informe
la Commission que Mr Jules Artan
Rongier fait hommage aux Collections
du Gouvernement d'une groupe impor-
tant en bronze qu'il destine
à l'une des places publiques de
Buda-Pesth. Il demande l'appré-
ciation de la Commission sur cet
ouvrage qui sera le moment
les opérations de la fonte dans les
ateliers de la Compagnie des bronzes
à Bruxelles. L'Assemblée ajourne
l'examen de cette affaire jusqu'au
moment où elle pourra être
admise à examiner le groupe
de Mr Jules.

Mr le Ministre fait parvenir
afin d'avis, les dessins transmis
par Mr Hochereels, lauréat des
concours d'Architecture de la
Fondation Godecharle, en 1890.
La Commission fera remarquer que
par suite du changement de destination
des Copies exécutés pour les boursiers
conformément aux prescriptions
de la dite fondation, elle croit
n'avoir plus à se prononcer sur le
mérite des copies envoyés par les
lauréats et que l'appréciation
qui lui est demandée est plutôt du
ressort des administrations actuelle-
ment dépositaires des travaux
exécutés antérieurement.

Mr le Ministre envoie à l'avis
de la Commission une requête par
laquelle le Sr Dubois, chauffeur
au Palais des Beaux-Arts, sollicite
un secours afin de l'aider à couvrir

L'Assemblée est informée des
désirs de Mrs Cens. Commerre, Conservateur-
adjoint des Musées de Peinture et de
Sculpture. A cette occasion Mr le
Ministre de l'Intérieur transmet,
afin d'examen une requête par laquelle
Mr Victor Commerre sollicite le
plan devenu vacant. La Commission
croit devoir examiner d'abord s'il y a réel-
lement utilité de conserver cet emploi.
Il lui paraît que la fonction de conservateur
adjoint constituerait un rouage inutile pouvant
être supprimé sans nuire à la marche régulière
de l'Administration. L'expérience a prouvé que
cette place a été créée en faveur de considérations
personnelles, en faveur de tolérances qui n'ont
jamais rendu des services aux Musées. La Com-
est donc unanime d'avis qu'il y a lieu de supprimer
cette emploi dans le cadre et s'agit de rappeler à Mr le Ministre
qu'en 1877 elle s'est déjà prononcée dans le même
sens.

Le Secrétaire
J Steinen

des frais de maladie. D'après les
renseignements recueillis et, bot
attestations des Docteurs Stocquart
et Gandy, la Situation de cet Agent
est exceptionnellement pénible et
digne de la bienveillance de l'Ad-
ministration. L'Assemblée appuie
vivement la pétition de Sr Dubois
et proposera au Gouvernement de lui
accorder sur le crédit des Beaux-Arts,
un Secours de 200 francs.

La Séance est levée à 3/4 heures

Le Président
L. Alvin

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 29 Août 1892 - 2 heures

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président.
le Comte De Beaufort
Clays.
Delebecque
Fraikin
Guffens
Robie
} Membres.

V. Stévens, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal du 10 Août et un donné communication d'une lettre du 24 du même mois par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître que la Commission Directrice des Musées est autorisée à accepter pour la Collection de l'Etat les deux tableaux représentant : le Retour de la chasse aux ours et l'Eté dans les environs de Robie pour être définitivement déposés au Gouvernement. - Ces tableaux seront pris en note afin que en donne prochainement connaissance aux intéressés pour être placés dans la Galerie des Musées Modernes.

Par une seconde dépêche datée du 11 Août, Mr le Ministre transmet, afin d'avis, une lettre par laquelle Mrs Robert & De Pauw, à Gand, offrent en vente à l'Etat, un tableau peint par Dirk Bouts le jeune. Le propriétaire de ce tableau sera invité à soumettre ce dernier à l'appréciation de la Commission.

L'Assemblée procède à l'examen des tableaux offerts en vente et décide qu'aucun d'eux ne peut convenir pour les Collections des Musées, à savoir :

1° une Tête de Christ attribuée à Quintin Metsys, pour laquelle Mrs Geyser demandent 15,000 fr.

2° Un Paysage précédé erroniment sous le nom de Salvator Rosa, que Mr Demoulin offre au prix de 1200 fr.

3: La Cène, inconnue attribuée à Fr. Pourbus, que Mr Bandos propose de céder pour 6000 fr.

4° La Convalescente, ménagère peinture moderne portant les monogrammes de D. P. présentée au prix de 1500 fr. par Mr Bussy

Par une requête qu'il adresse à la Commission, le Sr Villemot Bertrand expose la triste situation dans laquelle il se trouve par suite des dettes de son fils âgé de 28 ans qui était son seul soutien. Il fait valoir qu'il a à payer les frais de maladie et des funérailles de son fils, s'élevant à F. 314.50 comme le constate les notes jointes à sa demande, dépenses qu'il lui serait impossible de solder avec son modeste traitement et sollicite en conséquence, la bienveillante assistance de la Commission. L'Assemblée prenant en considération la situation pénible de cet agent décide de demander à Mr le Ministre de l'Intérieur de lui allouer un secours de 300 francs sur le crédit du personnel des Musées.

La Séance est levée à 3¼ heures

Le Président

Le Secrétaire

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

—

Procès-verbal de la séance du 7 Septembre 1892 - 2 heures.

—

Sont présents MM. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président.
Balat
le Comte de Beaufort
Clays
Delbeke
De Vriendt
Fraikin
Guffens
Robie
} Membres

V. Stienon, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 29 août, il a donné communication d'une lettre par laquelle M. le Ministre de l'Intérieur fait connaître que Mme Veuve Charles Brunin demande à vendre pour une épreuve en bronze de la statue de feu Sommaré, intitulée: Les pigeons de St Marc. La Commission répondra à M. le Ministre qu'elle trouve ce prix modéré.

L'Assemblée reçoit communication d'une photographie d'un tableau attribué à Van Dyck et dont la cession lui est proposée par Mr P. Guyot, à Dijon. — Elle est d'avis qu'il n'y a pas lieu de donner suite à l'offre qui lui est faite.

La Commission prend la même résolution relativement à deux tableaux présentés à son examen par Mme Brisson. L'un est une copie d'après Teniers et l'autre un tableau italien dont le prix sous tous les rapports est de 1500 à 2000 fr.

Mr V. Vande Kerckhove adresse deux tableaux de Teniers; l'un est sans grand sujet: le Crépuscule de l'Age d'or, de prix de 9000 francs, l'autre, des portraits, de grandeur naturelle,

+ (La Vierge soutenant le Christ mort)

d'un Rinaldo. Le prix de celui-ci est de 15000 francs. – La Commission émet un avis défavorable au voyage des premiers de ces ouvrages et décide de soumettre le portrait à l'appréciation de Mr V. LePoix, Expert des Musées.

L'attention de la Commission est attirée sur la vente de la Collection H. E. Hörth, qui va avoir lieu à Munich, pour le 19 de ce mois. Cette Collection semble renfermer plusieurs oeuvres importantes dont plusieurs de maîtres non représentés dans les Galeries de l'Etat. L'Assemblée pense qu'il est utile aux intérêts des Musées de Bruxelles que celui-ci assiste à cette vente. Répondant ainsi aux intentions du Gouvernement. Elle sollicitera, en conséquence, de Mr le Ministre de l'Intérieur un crédit de 10,000 francs, les ressources annuelles étant presqu'épuisées. – MM. Clays De Vriendt et Geefs veulent bien sur la sollicitation de la Commission se rendre à Munich pour cette vente si la réponse de Mr le Ministre est favorable à la demande de crédit qui lui parviendra immédiatement.

La séance est levée à 3/4 heures

Le Président

Le Secrétaire
V. Staes

Mr Geefs communique une lettre de Mr Van Dessen-Frix, de Malines attirant son attention sur plusieurs tableaux anciens qu'une personne de cette ville offre de céder aux Musées. La dimension de ces ouvrages présentant des difficultés pour leur envoi à Bruxelles, le propriétaire demande que la Commission veuille bien charger un expert de se rendre à Malines. Mr de Vriendt fait connaître qu'ayant eu l'occasion de voir ces tableaux, il ne lui semble pas qu'il y en ait parmi eux qui puissent convenir à notre Musée. La Commission émet, en conséquence, un avis défavorable.

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 19 Septembre 1892 - 2 heures

Sont présents MM. Ed. Fétis - Président
Slingeneyer, Vice-Président.
le Comte de Beaufort
Deliberyn
De Vriendt
Franklin. } Membres.

V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 7 Septembre est lu et adopté.

La Commission est informée qu'à la suite de renseignements défavorables parvenus de Munich au sujet de la Collection Hoch, M^r le Ministre de l'Intérieur a été prié une nouvelle fois de vouloir bien considérer comme non avenue la demande de subside introduite en vue d'achats à faire à la vente Hoch. - En accusant la réception de cette lettre, M^r le Ministre fait savoir qu'il est regrettable que la Commission n'ait pas été mise en possession avant de formuler une demande d'allocation qui a donné lieu à toute une instruction.

M^r le Ministre de l'Intérieur informe la Commission que M^r Frans Verhas a exprimé le désir de céder pour les Collections de l'Etat une de ses tableaux intitulé: l'Attente, et le prie de lui dire son appréciation sur le mérite de cette peinture.

au prix de 6000 fr —

L'Assemblée estime que dans l'intérêt même de l'artiste, il est désirable qu'il soit représenté dans le Musée moderne par une œuvre offrant des qualités plus sérieuses et émet, en conséquence un avis défavorable sur le tableau soumis à son examen.

M^r l'Expert Victor Le Roy fait connaître que le portrait d'un gentilhomme présenté par M^r Van-Beuthercthhoven, est erroné ment attribué à David Teniers, le Jeune, et qu'un nettoyage à fond a fait disparaître les détails importants du costume formant le principal attrait du tableau, qu'il estime à 400 francs. - L'Assemblée décide à l'unanimité qu'il n'y a pas lieu d'accueillir la proposition de vente de M^r Van de Kerckhoven.

La Commission prend communication d'une liste de 36 tableaux anciens offerts en vente aux Musées. Le propriétaire de cette Collection, M^r Louis Bekkers, à Amsterdam, est disposé à envoyer à Bruxelles celui de ces tableaux qui serait jugé pouvoir convenir aux Collections de l'Etat. L'Assemblée demanderait, en conséquence, la communication des quatre tableaux suivants dus à des artistes non représentés dans les Collections de l'Etat.

1° J. Van Everdingen - Paysage, avec cascade

2° Mierevelt - Portrait d'un homme d'Etat.

3° J. Vermeer, de Delft - Intérieur

4° J. Van Croos - Paysage.

Comme suite aux propositions de la Commission, M^r le Ministre de l'Intérieur fait connaître que à titre exceptionnel, une somme de 150 francs a été accordé au Surveillant Bertrand

et que des mesures seront prises pour la prompte légalisation de cette somme.

La Séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 3 Octobre 1892 - 2 heures.

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président
le Comte de Beaufort
Clays
Delobbe
Franken
Robie.
} Membres

V. Staelens, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance du 19 Septembre il est donné communication d'une lettre par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître que Mr le Notaire Lallemand, à Vilvorde, offre à l'Etat, à titre gratuit un tableau de feu son père Mr Henri Lallemand représentant: l'ancien bassin de Ste Catherine, à Bruxelles et prie la Commission de désigner des Délégués d'examiner ce tableau.
MM. Slingeneyer, Clays et Delobbe veulent bien remplir cette mission.

Mr De Knyff, Directeur du Rubens-Club présente à l'examen de la Commission un tableau de Breughel (école Flamande) qu'il offre de céder pour 8000 francs.
L'Assemblée ne peut admettre cet ouvrage comme une production et estime que il ne réunit pas les qualités suffisantes pour en faire l'acquisition. Elle décide, en conséquence, à l'unanimité, de rejeter la propositions de Mr De Knyff.

Mr Guy. Gérard, à Lyon signale deux petits tableaux

représentants des sujets d'intérieur signés Stella, qu'il offre de céder aux Musées. – Mr Gimmig sera informé que la Commission ne désire pas donner suite à sa proposition.

Par sa lettre du 29 Septembre dernier, Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître qu'il ne saurait partager l'avis exprimé par la Commission dans sa lettre du 16 Août dernier, relativement aux envois réglementaires des lauréats des Concours de la Fondation Godechard. Il estime que l'appréciation à donner sur la valeur de ces envois est indépendante de la question de savoir dans quel Musée de l'Etat ils devront être déposés. Il demande, en conséquence, que la Commission veuille bien examiner le projet de restauration du Théâtre de Marcellus, à Rome, formant l'envoi de Mr Rockwell. Se conformant aux intentions de Mr le Ministre, l'Assemblée procède à l'examen du travail du lauréat et émet, à l'unanimité un avis favorable sur son acceptation.

La Séance est levée à 3½ heures

Le Président

Le Secrétaire

Commission Directrice du Musée royal
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 10 Octobre 1892 - 2 heures

Sont présents MM. les Membres : Ed. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président
le Comte de Beaufort
Claus
Delbecque
Fraikin
Robie
} Membres.

V. Stéinen, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 3 Octobre est lu et adopté.

MM. les Délégués qui se sont rendus à Vilvorde rendent compte de l'examen qu'ils ont fait du tableau de feu Henri Lallemand (Le cuisine bassine de Ste Catherine, à Bruxelles) offert à titre gracieux, au Gouvernement par le fils de cet artiste, Me le Notaire Lallemand. Ils font connaître qu'ils n'ont pas trouvé dans cette peinture un mérite artistique suffisant pour en recommander le placement au Musée moderne, mais cet ouvrage inédit a eu beaucoup de soin leur a paru intéressant, tant au rapport des personnages et de la représentation d'un (ancien) quartier de Bruxelles tel qu'il existait en 1839, époque à laquelle le tableau a été exécuté. - MM. les Délégués estiment donc qu'il figurerait utilement dans la Galerie historique. - La Commission se référant à cette appréciation proposera au Gouvernement d'accepter le tableau offert gracieusement par Me le Notaire Lallemand, en lui donnant la destination ci-dessus indiquée.

Me Van Dé soumet un tableau de Charles De Groux (L'Enterrement) dans il demande l'acquisition.

Après examen, l'Assemblée décide, à l'unanimité, qu'il n'y a pas d'accueillir la proposition de vente qui lui est présentée.

Il est donné communication d'une lettre par laquelle Mr le Baron de Hauteville fait connaître qu'il transmet deux tableaux attribués à Metsu (Marchand et marchand de gibier), qu'il est chargé d'offrir en don pour le Musée de l'Etat de la part de Mr Berthold Burckhardt, de Berlin. — La Commission constate que ces deux tableaux sont des copies de maître auquel ils sont attribués et regrette, en conséquence, de ne pouvoir les accepter pour le Musée suisse. La résolution qui vient d'être prise à l'unanimité est confirmée par l'avis émis dans un rapport qui a été demandé à Mr l'Expert Victor LeRoy.

La Commission transmettra cette décision à Mr le Baron de Hauteville, en le priant de vouloir bien remercier au nom de l'Administration des Musées, Mr Berthold Burckhardt pour sa généreuse intention. Elle portera à la connaissance de Mr le Ministre de l'Intérieur la proposition de don qu'elle vient de recevoir en lui faisant part du motif qui l'a empêchée de l'accueillir.

Mr Polliak, à Paris, écrit à la Commission pour lui rappeler la proposition qu'il lui a adressée au mois d'avril dr.

re une de la copie d'un tableau prêté sous le nom de Teniers et intitulé : Dancing. Il fait connaître qu'il serait disposé aujourd'hui à céder cet ouvrage pour 5,000 francs. Il sera répondu à Mr Pollak que la Commission persiste dans la résolution qu'elle a prise de ne pas acquérir ce tableau.

L'Assemblée est informée du décès de Mr P. J. Mouveaux, surveillant aux Musées suisses de Peinture et de Sculpture. Elle est d'avis unanime de maintenir et de proposer la candidature de Simon Jaussoin (Hte) dans la nomination a été recommandée au Gouvernement à diverses reprises et de rappeler les titres particuliers que ce candidat possède à l'obtention de l'emploi qu'il y a lieu de conférer.

La Séance est levée à 3½ heures

Le Président.

Le Secrétaire
H. Stiémen

sans une voix.

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 24 Octobre 1892 - 2 heures

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président.
Balat
Cluys
Delbecque
Dehaendt
Fierlant
Geefs
Robie
} Membres.

P. Stéven, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 10 Octobre est lu et adopté.

Mr le Comte de Beaufort exprime le regret de ne pouvoir assister à la réunion de ce jour.

Mr Sedelmeyer soumet les photographies de trois tableaux qui lui paraissent être d'une qualité supérieure et dont il offre la cession, à savoir :

1° Le portrait de la Marquise de la Marquise de Spinola, par Van Dyck . . . . . Frcs 280,000.-
2° Sainte Famille, par Rubens 75,000.-
3° Le Couronnement du Christ, par Teniers " 30,000.-

Mr Sedelmeyer propose, si la Commission le désire d'envoyer ces tableaux à son examen. L'Assemblée qui cherche depuis longtemps l'occasion d'acquérir un beau portrait de Van Dyck accepte volontiers la proposition qui lui adresse Mr Sedelmeyer, en prévenant celui-ci que vu l'insuffisance de l'allocation annuelle des Musées, l'achat d'une œuvre aussi importante ne pourrait se réaliser, le cas échéant, qu'à l'aide d'un crédit extraordinaire à solliciter du Gouvernement.

Mr Portaels fait parvenir le portrait de feu Mr Em. Van Lerius par Cha. Robert et qu'il considère comme l'une des meilleures productions de cet artiste. - La personne

qui désire rendre cet ouvrage en demande 25 voix. - La Commission se rappelle qu'elle a proposé au Gouvernement d'acquérir pour 1500 fr un portrait d'Hegelstein peint également par Robert. Elle s'informera de la suite donnée à cette proposition avant de statuer sur la communication qu'elle vient de recevoir de Mr Portaels.

La Commission passe à l'ordre sur les offres qui lui sont soumises pour la copie de tableaux ne présentant aucun intérêt :

1° par Mr Bekker, à Amsterdam, qui envoie cinq ouvrages portant des fausses attributions :

N. J. Van der Croos - Paysage	Prix	1000 fl. P.B.
Du même Paysage	"	500 " "
N. Van Everdingen - Paysage	"	500 " "
J. Vermeer de Delft - Intérieur	"	15000 " "
R. Mour - Portrait d'un vieillard	"	3000 " "

2° Par Mme Alvine Nicole, qui soumet :

La Vierge de Vinci, attribuée à Raphael	Prix	60,000 francs
Deux médaillons contenant les portraits de Barbeyrac et d'Aristote - Pour les deux	"	3000 "

En outre Mme Nicole signale une peinture de Léonard de Vinci (La Vierge tenant l'enfant Jésus) dont le propriétaire demande 200000 fr. La Commission décide qu'il n'y a pas de suite à donner à cette communication.

3°. Mr Gompé-Serranne offre de céder pour 3000 fr. une médiocre figure de femme, attribuée à Henri Goltzius.

Le Sr J. B. Krieker, ouvrier ciseur au Palais des Beaux-Arts, sollicite la faveur d'une nomination à titre effectif, de cet emploi. - L'Assemblée considérant qu'elle n'a pas eu à se plaindre des services de cet agent, attaché aux classes depuis plusieurs années

décide de proposer à Mr le Ministre de le nommer définitivement, au traitement de 1200 fr par an.

La Commission est informée que d'après une déclaration de Mr le Docteur De Page, le Sr Joseph Dubois, remplissant les fonctions de Chauffeur, au Palais des Beaux-Arts est atteint d'une bronchite chronique grave compliquée de pleurésie et que dans cette situation, il est incapable de s'occuper de son emploi. Elle demandera, à Mr le Ministre de l'Intérieur, en conséquence, d'user de son pouvoir de faire remplacer provisoirement cet agent par le nommé Nestor Serville, au sujet duquel des renseignements favorables ont été fournis. - L'intéressé réclame un Subside journalier et son service viendra à cesser dès le rétablissement du titulaire actuel de l'emploi.

Par requête adressée à la Commission, le Sieur Van Hoorenbeeck, gardien du Surveillant Mouw, décédé récemment, demande un Subside de 300 francs pour faire face aux frais des funérailles de son beau-père. - La Commission regrette de ne pouvoir accueillir favorablement cette demande. Il n'existe, en effet, au budget aucun crédit sur lequel ce Subside pourrait être imputé et quand à la Caisse des Veuves et des Orphelins, il lui est interdit de faire des prélèvements de cette nature.

La Séance est levée à 3 3/4 heures

Le Président

Le Secrétaire

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

—

Procès-verbal de la Séance du 7 Novembre 1892 - 2 heures

—

Sont présents MM. Mrs: Ed. Fétis Président
Slingeneyer - Vice Président.
le Comte d. Beaufort
Cluys
Delbergue
De Vriendt
Franklin
Guffens
Robin
} Membres.

V. Stiénon, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 24 Octobre est lu et adopté.

Comme Suite à Son intervention auprès de Mr Ch. Sedelmeyer fut parvenue la proposition en vue de la Marquise de Spinola, par VanDyck, dont le Musée est offerte au Gouvernement de l'Etat pour la Somme de Fr 280,000. - Après l'examen de cette oeuvre l'Assemblée décide de la soumettre à l'appréciation de Mr l'Inspecteur H. LeRoy.

MM. Deprez et Fidelmont, à Londres adressent également à la Commission le portrait de Marguerite de Parme, par Scipione Pulzone, qu'ils proposent de céder pour 150 livres Sterling ou Fr 3750. - Renvoyé également à l'avis de Mr H. LeRoy.

La Commission prend connaissance du Catalogue des tableaux de feu Mr l'Architecte Edm. Schuster qui seront vendus publiquement à Cologne le 14 Novembre prochain. Les renseignements défavorables parvenus à la Commission au sujet des ouvrages composant cette Collection l'engagent à ne faire aucune démarche à propos de cette vente.

Mr Mélise offre de céder pour 400 francs, un tableau de Jean Van Corinale (La Madeleine) portant la signature de l'auteur et la date

de 1530. Le revers de ce panneau représente : la Résurrection. — Ces peintures sont indépendantes et on se prie ainsi qu'on en demande l'assemblée décide de les acquérir sous réserve de l'approbation ministérielle.

Le Gouvernement sera prévenu que les Musées ont pris possession du tableau de feu Mr. Hte Lallemand (Le dernier basse de Ste Catherine) et invitera ensuite l'Etat pour la Collection de l'Etat pour Mr le Notaire Lallemand.

La Commission est invitée par Mr le Ministre de l'Intérieur à se prononcer sur le mérite d'un tableau intitulé : la Veillée des morts en Campine, que son auteur Mr Edmd. Verstraeten propose de céder à l'Etat pour la somme de 20 000 frs. — Après examen de l'œuvre, Mr le Président met aux voix la question : Y a-t-il lieu de demander au Gouvernement l'achat de ce tableau, le vote sur la valeur de celui-ci étant réservé pour un second Scrutin. Cinq Membres répondent non et quatre oui. — Le tableau n'est donc pas admis. — MM. Fabri, Slingeneyer, De Vriendt et Robie expriment leur vif regret à propos de cette décision et demandent que leur vote affirmatif soit inscrit au procès-verbal de la Séance. Les Membres qui ont émis un avis défavorable déclarent faire grand cas du talent de Th. Verstraeten, mais que dans son propre intérêt, ils ne voudraient pas représenter le Musée par une production donnant une idée

meilleure et plus complète de son incontestable mérite.

Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître que le portrait du peintre Hagelstein, par feu Alex. Robert a été acquis par l'Etat pour la Galerie moderne de Peinture.

La Commission décide unanimement qu'il n'y a pas lieu de donner à la proposition d'achat d'un portrait de Mr Ernest Van Leemputten, peint également par Alex. Robert et qui lui a été signalé par Mr Portaels.

L'Assemblée est d'avis que parmi les ouvrages indiqués ci-après et dont la cession est proposée ne peuvent convenir pour le Musée :

1° Un portrait de Cardinal, attribué à De Crayer, offert par Mr Goupé Serranne, au prix de . . . . . F 35,000.-

2° Une tête de Vieillard, indûment attribuée à Velasquez, et pour laquelle Mme Lepage demande . . . . . F 4000.-

Mr Bellaert, à Amsterdam, a écrit à la Commission pour lui demander qu'elle fixe elle-même le prix auquel elle acquerrait les cinq tableaux qu'il a présentés à son Examen. Et il offre de soumettre des œuvres de Rembrandt, Hobbema &c. Mr Bellaert sera informé que la Commission maintient sa résolution antérieure et qu'elle n'est pas à l'engager à envoyer à Bruxelles des tableaux qui ont peu de chance d'être acquis.

Mme la Baronne de Chabert fait connaître qu'elle est disposée à céder aux Musées un tableau de Salomon Ruysdael. Il sera

répondre à cette Dame que les collections renfermées déjà dans ses murs de ce maître et le crédit destiné aux achats étant assez limités, la Commission ne peut songer en ce moment, à ouvrir des négociations pour l'achat d'une troisième tableau de Salomon Ruysdael.

La Séance est levée à 3 3/4 heures

Le Président
Ed. Fétis

Le Secrétaire.
V. Stiénon

Commission directrice des Musées royaux de Peinture et de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 14 Novembre 1892 - 2 heures

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président.
Balat
le Comte de Beaufort
Clays
Delaberge
De Vriendt
Fraikin
Gaspers
Robie
} Membres.

V. Stiénon, Secrétaire.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la Séance du 7 Novembre, il est donné communication d'un rapport de M. Victor LeRoy sur le portrait en pied de la Marquise de Spinola comme une production de 3e ordre de Van Dyck, d'un bel aspect, mais ne supportant pas l'analyse. Il reproche à cette peinture l'absence du sentiment flamand et la délicatesse du faire du célèbre peintre anversois. — La Commission estime que cette peinture offre incontestablement des qualités mais que dans son ensemble elle ne répond pas suffisamment au désir exprimé toutes les fois qu'il s'est agi d'acquérir une œuvre de Van Dyck. Elle décide, à l'unanimité, qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition de M. Slingeneyer.

L'assemblée entend ensuite l'appréciation du même Expert sur le portrait supposé de Marguerite de Parme, pour

Pulzone et que M. M. De Pury et Juketkunst propose de vendre au Musée. - M. le Roy dit que ce portrait est une bonne page historique, bien traitée, d'une bonne conservation mais que l'attribution peut être contestée. Il en porte la valeur à 1500 francs. L'Assemblée apprécie le mérite de cette peinture et l'intérêt qu'elle présente au point de vue historique décide à l'unanimité moins une abstention d'en faire l'achat si MM. De Pury et Juketkunst persistent à la céder pour 2500 francs.

La Commission s'entretient de l'opportunité de placer dans la Galerie la Collection des terres-cuites. Elle apprend avec satisfaction que Mr Balad consent à préparer un projet pour la confection des meubles destinés à renfermer ces terres-cuites. Un autre de nos honorables Membres veut bien préparer les mesures à prendre pour le placement de la Fontaine du Crispello sur le premier palier du grand escalier situé au fond de la Salle des Sculptures.

Par une requête adressée à la Commission plusieurs Surveillants des Musées dont les émoluments ne s'élèvent qu'à 1200 francs sollicitent une augmentation de traitements. Les considérations qu'elle font valoir à l'appui de leur demande, étant déjà mes

d'intérêt, l'assemblée décide de rappeler à Mr le Ministre de l'Intérieur les différentes démarches qu'elle a faites auprès de lui afin d'obtenir les ressources nécessaires pour améliorer la position de cette catégorie d'employés et d'insister de nouveau sur l'adoption de cette mesure.

La Commission ne croit pas devoir accueillir une demande d'indemnité qui lui est adressée par le Sr Mathieu Cremer, Chef de travaux d'emballage dont il a été chargé. Elle fait remarquer que les travaux de ce genre rentrent dans les attributions des Agents attachés aux Musées, l'octroi d'une indemnité de ce chef ne lui paraît pas justifié.

La Séance est levée à 3/4 heures

Le Président

Le Secrétaire

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 2 Décembre 1892 - 2 heures

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président.
Delaberge
Fraikin
Guffens
Robie
} Membres
V. Séverin, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 14 Novembre est lu et adopté.

La Commission consacre d'urgence une communication d'une lettre par laquelle Mr le Ministre de l'Intérieur signale la vente de la Collection Thoré-Bürger qui se vendra à Paris le 5 déc. et dans laquelle se trouvent un Fabritius et des Vander Meer de Delft. — Vu l'époque très rapprochée de la vente, Mr le Président a cru devoir prévenir Mr le Ministre que les ressources disponibles des Musées ne s'élèvent qu'à 12000 fr environ et sont insuffisantes pour acquérir des productions dont le prix d'adjudication dépassera de beaucoup cette somme s'il offrent le mérite qu'on leur attribue, et demande quelle serait la part d'intervention des Gouvernements pour ces achats éventuels. — Par sa lettre de ce jour, Mr le Ministre répond qu'il ne lui paraît pas impossible d'acquérir avec le relèvement des chiffres un ou plusieurs des petits tableaux de Fabritius et de Vander Meer et que si ce crédit n'était pas suffisant, il serait prudent d'attendre une occasion où les ressources des Musées seraient plus élevées. — Toutefois il autorise la Commission, après examen des tableaux, à pousser les enchères jusqu'à 20000 fr, à la condition que les vendeurs consentent à ajourner jusqu'en 1893 le paiement de la différence entre les 12000 fr disponibles et le prix des achats, laquel serait prélevé sur les subventions des Musées pour l'exercice prochain.

La Commission ne s'est pas cru dans ces conditions (mot illisible) une démarche qui ne peut aboutir et renonce à la

vente Thoré-Burger, attendu qu'il lui
accorde à acquérir présentement
des conditions de mérite indispensables
pour les voir figurer dans les Collections
de l'Etat, elles devraient atteindre
un prix supérieur aux limites fixées
par Mr le Ministre. - D'un autre côté
la Commission constate avec regret
que par suite d'indisponibilités ou
d'empêchements aucun des Membres
ne pourrait se rendre à Paris.

Par sa lettre du 28 Novembre
Mr le Ministre de l'Intérieur autorise
la Commission à acquérir de Mr
Mélise, pour la somme de 400 frs
un panneau de Jean Van Coninxlo
représentant : la Nativité. - Pris
pour notification.

Mr Ch. Sedelmeyer, à Paris
fait connaître qu'il se dispose à
envoyer à Bruxelles, afin d'examen
les deux tableaux de Rubens et de
Teniers sur lesquels il a eu
précédemment l'occasion d'entretenir
la Commission. Celle-ci remercie
Mr Sedelmeyer de son obligeante
communication, mais qu'elle se
réfère aux considérations de 27
Octobre Dr à propos de l'offre de
vente de ces deux ouvrages.

L'Assemblée est informée que
MM. De Bay & Tuteleuns n'ont
pu accepter la prie qui leur a été
proposé pour la copie d'un
Portrait de Marguerite d'Autriche,
attribué à S. Pulzano.

La Commission décide qu'il
n'y a pas lieu de donner suite aux
propositions de vente ci-après :

1° de Mr Surlaime, qui présente un tableau (St Jean Népomucène, attribué à Murillo - - - - - - - - - - - - - Prix 10,000 frs

2° de Mr J. De Hemptinne, soumettant un tableau de Grams (Des Maures à table) au prix de - - - - - - - - - - Fr 2500. -

Mr le Ministre de l'Intérieur
consulte la Commission sur les
propositions qui lui ont adressées
par Mrs De Boodt, relative à
la cession de deux marines de
Francois Musin.

Une demande analogue est
parvenue au Gouvernement pour
un tableau Valentin Moyse
(L'arrachement de dents) que
Mr le Dr De Meyer, à Bruges
offre de vendre à l'Etat.

MM. De Boodt & De Meyer
seront invités à envoyer leurs
tableaux en séance, pour examen.

Mr le Président fait part à ses
Collègues de l'intention que lui
a exprimé Mr le ~~Comte~~ Baron
Théodore de Vaelmont de céder
aux Musées trois tableaux dont les
photographies sont soumises à
la Commission. - 1° un tableau
de Pourbus (Portraits de peintre &
de sa famille - 2° un portrait
d'homme par Rembrandt ; 3° un
tableau ancien : la Vierge et l'Enfant
Jésus. - Il est décidé que la
Commission se rendra Mardi prochain
à 1/2 heure chez Mr de Vaelmont
pour examiner ces tableaux.

La Séance est levée à 3/2 heures

Le Président

Le Secrétaire

Commission Directrice des Musées
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 6 Décembre 1892 - 2 heures

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Stiennon - Vice Président
le Comte de Beaufort
Delbeque
De Vriendt
Franklin
Gaspar
Rubbe
} Membres
V. Stiennon, Secrétaire.

MM. les Membres sont réunis chez Mr le Baron Théodore de Woelmont pour l'examen des trois tableaux de Rembrandt (Portrait d'homme daté de 1644) de Rubens (Vierge avec l'Enfant Jésus) et de Bourdon (Portraits du peintre et de sa famille). - Le dernier se trouvant à la campagne, Mr le Bon de Woelmont promet de le faire revenir à Bruxelles et de l'envoyer aux Musées avec les deux autres ouvrages indiqués ci-dessus; mais l'administration du prêt demandé pour chacun d'eux. D'autres peintures sont soumises à la Commission, mais aucune d'elles ne semble convenir pour les Collections de l'Etat.

La Séance est levée à 2 1/2 heures

Le Président.
L. Fétis

Le Secrétaire
V. Stiennon

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 12 Décembre 1892 - 2 heures

Sont présents MM. les Membres Ed. Fétis, Président
Stroobant, Vice-Président
De Taeye
De Vriendt
Franklin
Eugène
Robie
Membres

V. Stroobant, Secrétaire.

Les procès-verbaux des Séances des 2 et 6 Décembre sont lus et adoptés.

M. le Baron de Wedekind a fait déposer aux Musées les trois tableaux dont il offre la cession, mais il est négligé d'en indiquer les prix.

L'Assemblée ajourne les résolutions à prendre et elle prie M. de Wedekind de faire connaître ses conditions de vente.

M. l'Expert H. Leroy est chargé de donner son avis sur l'authenticité, l'état de conservation et la valeur des portraits peints par F. Pourbus. —

La Commission passe à l'ordre du jour sur les propositions de vente ci-après :

1° De Mr Poupé - Serrure qui envoie à l'examen trois médiocres ouvrages qu'il attribue à Teniers - Breughel et Ommeganck.

2° De Mme Vve Camuset qui soumet un Portrait d'homme, de l'Ecole française,

3° De Mme Kratkowitz-Nitsch, qui présente une Scène d'intérieur, attribuée à Ommeganck et pour laquelle elle demande Fr 1500. -

4° De Mr Copelle qui ~~prête~~ offre de vendre deux tableaux : l'un de Hébert (Nature morte) du prix de 2500 ; l'autre un sujet mythologique, par Poelenburg, pour 7000 fr.

5° De Mme Vve De Craen, soumettant au prix de 1000 fr. - un portrait de femme, par D. De Coster.

Répondant au désir exprimé par la Commission, Mr le Dr De Meyer fera connaître que le tableau de Valentin Muyser étant d'assez grandes dimensions

craint que le mode d'emballage à adopter pour son transport à Bruxelles ne soit de nature à occasionner des avaries. Il désirerait donc que des délégués fussent envoyés à Bruges. Préalablement à cette démarche, la Commission demandera à Mr Dittmeyer s'il ne pourrait pas à titre de renseignement préliminaire soumettre une photographie de son tableau.

M. M. J. et A. LeRoy, frères, présente à l'examen un tableau de Mme Van Valkenburg, qu'ils offrent de céder pour 2000 francs. Cette peinture a du mérite et est intéressante, mais son prix paraît exagéré. La question d'achat mise aux voix par Mr le Président est résolue négativement par quatre voix contre trois (celles de MM. Delbergue, Fraikin et Jussens).

La Séance est levée à 3½ heures

Le Président

C. Tétar

Le Secrétaire

Skienen

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

—

Procès-verbal de la Séance du 19 Décembre 1892 - 2h.

—

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président
Balat
le Comte de Beaufort
Delebecque
De Vriendt
Frentzen
Guffens
} Membres.
Robie

Le procès-verbal de la Séance du 12 Décembre est lu et adopté.

Mr le Baron de Woelmont fait parvenir les trois tableaux qu'il offre de céder aux Musées de l'Etat et dont il fixe les prix comme suit :

1° Portraits par Fçois Pourbus . . . . . F 100,000.-
2° Portraits par Rembrandt 75,000.-
3° La Vierge et l'Enfant Jésus 6500.-

Il est donné communication du rapport demandé à Mr Victor LeRoy, au sujet du premier de ces ouvrages. L'expert cite celui-ci comme l'une des bonnes productions de Fçois Pourbus, d'une conservation assez satisfaisante, sauf quelques parties desséchées par les rayons Solaires. — Il en fixe la valeur de 6 à 7000 francs.

L'assemblée est d'avis qu'il serait désirable d'obtenir pour les Musées des portraits par Pourbus. A l'unanimité, elle se prononce pour l'achat de ces deux tableaux, mais entre le prix extrêmement élevé que Mr le Baron de Woelmont demande et celui que la Commission serait disposé à payer, il existe un écart si considérable, que cette dernière ne croit pas pouvoir raisonnablement formuler une proposition d'achat. Elle pense néanmoins pouvoir porter à F 10,000.- le

prix qu'elle consentirait éventuellement à payer pour le tableau de Rembrandt. — Elle émet ensuite un vote négatif relativement à l'achat du portrait par Rembrandt et du petit tableau la Vierge et l'Enfant Jésus.

Par sa lettre du 12 de ce mois Mr le Ministre de l'Intérieur prie la Commission de donner son appréciation sur la valeur artistique d'un tableau de Mr Ed Lindau (Les Captives) qui figure sur le prix de 5000 francs que l'artiste en demande. — La Commission se prononce à l'unanimité pour l'admission de cette œuvre dans les Galeries du Musée moderne. Le chiffre de 5000 fr. est rejeté par 6 voix contre 3 et celui de 4000 fr. est adopté à l'unanimité moins une voix.

L'Assemblée décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite aux propositions de vente soumises par :

1° Mr de Crayencourt qui offre de céder pour 8000 fr. un tableau de Le Sueur, représentant : Suzanne au bain.

2° Mr Carlier qui présente un tableau de Prot (Deux Portraits) au prix de 2000. —

3° Mr Gillot, à Paris, qui annonce être en possession d'un tableau attribué à Bernard Van Orley et dont il fixe la valeur à 25,000 francs.

Mr le Ministre de l'Intérieur transmet, avec un certificat à l'appui, une lettre par laquelle le Sieur Dubois, Chauffeur au Palais des Beaux-Arts, fait connaître que

par suite de fâcheux état de sa santé il est empêché de reprendre son service et, qu'il sollicite en conséquence, l'emploi de Surveillant actuellement vacant au Musée. — Il a été constaté, en effet, par Mr le Docteur De Page, que la maladie dont est atteint le Sr Dubois le rend désormais incapable de remplir l'emploi de Chauffeur. — La Commission fera connaître à Mr le Ministre que tout en maintenant ses bonnes dispositions en faveur du Sr Janssens, précédemment proposé pour le poste de Surveillant, elle propose que par des considérations d'économie et d'humanité, il y a lieu d'agréer la nomination de ce candidat et de confier au Sr Dubois les fonctions de gardien devenues vacantes par le décès du Sr Mouton.

La séance est levée à 3 1/2 heures

Le Président

Le Secrétaire
V. Stiénon

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 26 Décembre 1892 - 2 heures

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président
Balat
le Comte de Beaufort
Delbecque
De Vriendt
Fraikin
Guffens
Robert
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire,

Le procès-verbal de la Séance du 19 Décembre est lu et adopté.

L'Assemblée est informée que Mr le Baron de Woelmont a remis à M. le Chef de Cabinet du Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, pour le portrait de Pourbus, la réponse à la demande d'autorisation d'exportation.

Le Président fait connaître que la Commission a été saisie d'une proposition d'achat d'un tableau et qu'il a cru devoir soumettre cette question à la Section de Peinture.

Avant de s'occuper de cette question, M. le Président communique à la Section des renseignements biographiques qu'il a recueillis sur le peintre François Pourbus et sur la représentation du personnage principal de l'œuvre présentée au Musée et qui ne rappelle en rien le portrait de l'un de ces deux artistes. L'intérêt principal de l'acquisition du tableau consisterait cependant à se procurer le portrait d'Isabelle de Bourbon. L'Assemblée pense qu'il convient de demander à Mr le Baron de Woelmont de faire connaître les documents sur lesquels il s'appuie pour justifier l'exactitude de la ressemblance des portraits en question.

Mme E. Pflaum, née Fahmy, présente deux tableaux : l'un, une nature morte, signée E. Fy D, du prix de 75 00 francs ; l'autre, Ste Catherine d'Alexandrie attribué à Patenier ; prix 1000 fr.

L'Assemblée estime que le premier de ces ouvrages offre des qualités qui font désirer de l'acquérir.

La question d'achat mise aux voix est résolue affirmativement par cinq voix contre quatre et le prix à proposer à Mme Pflaum est fixé à 600 francs.

La Commission décide qu'il n'y a pas lieu d'accueillir les offres de vente ci-après :

1° de Mr de Boot qui soumet à une petite marine de 3e coté classique qui n'est pas suffisamment d'importance pour la classe.

2° de Mr Hte Rousseau qui présente une série de sept petits paysages et des animaux de miséricorde) ordinairement attribués à Teniers)

Par sa lettre du 22 déc. Mr le Ministre de l'Intérieur prie la Commission d'examiner si parmi les ouvrages qui figurent à l'Exposition des Aquarellistes, à Bruxelles, il en est qu'il serait utile d'acquérir pour la Galerie moderne des Peintures et le cas échéant les renseignements sur le prix des ouvrages dont elle croirait devoir proposer l'achat.

La Commission se réunira Samedi 29 déc. à 1 1/2 heure ~~pour dîner~~ au local de l'Exposition des Aquarellistes pour répondre au désir exprimé par Mr le Ministre.

La séance est levée à 3 1/4 heure

Le Président
L. Alvin

Le Secrétaire
A. Siret

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture.

Procès-verbal de la Séance du 19 Décembre 1892 — 1 ½ heure.

Sont présents MM. Alf. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président
le Comte de Beaufort
Delebecque
De Vriendt
Franklin
Guffens
Robie
} Membres

V. Stévens, Secrétaire

Suivant le désir exprimé par M^r le Ministre de l'Intérieur, la Commission est réunie à l'Exposition des aquarellistes afin de faire choix des ouvrages qu'il serait utile d'acquérir pour la Collection de l'Etat.

MM. les Membres désignent successivement les aquarelles ci-après :

	N°			Prix de l'article
1^er	31.	Cassiers.	Ostende ; un genre	F 500.-
2^e	62.	Dendoncker.	Ruelle à Hoeylaert	" 600.-
3^e	72	De Vriendt (Alb.)	Instituteur de la Toison d'or	" 3000.-
4^e	97	Hunkar.	Lecteur du matin	" 650.-
5^e	155	M^me Ronner.	Etude de chats	" ?.
6^e	157	M^lle Roosenboom	Rhododendrons	" 800.-
7^e	171.	Staegmet.	L'Estacade à Ostende	" 500.-

Le résultat des votes auquels vont succéder chacune de ces propositions d'achat pour les ouvrages suivants réunissant le nombre réglementaire de suffrages pour être signalés au Gouvernement

N° 72. Alb. De Vriendt.
171 Staegmet.
} à l'unanimité des voix

N° 62. Dendeyts. } 7 voix contre 1
97 Henkes
157 Mlle Roosenboom } 6 voix contre 2.
31 Cassiers —

L'Assemblée s'occupe ensuite de fixer le prix des ouvrages dont l'achat proposé au Gouvernement.

1er N° 72. Mlle. Ve Vicnot - - - - - F 2500.-
2 " 171 Staquet - - - - - - - " 500.-
3e " 62 Dendeyts - - - - - - - " 500.-
4e " 97 Henkes - - - - - - - " 500.-
5e " 157 Mlle Roosenboom - - - - - " 600.-
6e " 31 Cassiers. - - - - - - - " 400.-

La Commission fera remarquer à Mr le Ministre que MM. Dendeyts & Staquet sont déjà représentés dans la Collection de l'Etat, mais que les œuvres de ces artistes dont elle croit devoir recommander l'acquisition sont d'un mérite supérieur à celles qu'elles ont vendues.

L'Assemblée constate au procès-verbal de cette Séance que Mlle Mlle. De Vicnot n'était par présent aux délibérations qui à propos des propositions qui le concernaient.

La Séance est levée à 3 heures

Le Président

Le Secrétaire

L'Assemblée décide de soumettre ces ouvrage à l'appréciation de Mr l'Expert Victor Le Roy.

Mr Florent Willems fait connaître son appréciation sur un tableau de David et envoie une fête de Village que Mr José de Cala, à Paris, propose de céder aux Musées. D'après l'avis du Délégué de la Commission, cette composition dans laquelle figure 60 à 70 personnages, est très importante et d'une parfaite authenticité. Il la cite comme une bonne acquisition à faire pour les Musées. Mr de Cala sera invité à soumettre ce tableau à l'examen de la Commission et d'en indiquer le prix. -

Mr le Ministre de l'Agriculture &c. prie la Cie de charger l'un de ses Membres d'examiner des tableaux offerts en vente par Mrs Bourry. - MM. Slingeneyer et Fassin veulent bien se charger de cette mission.

Mr le Ministre de l'Agriculture fait connaître qu'il a fait l'acquisition des six ouvrages suivants portés en tête de la liste proposée par le Jury de l'Exposition des Beaux-Arts de 1887 et demande que la Commission lui désigne celles qui pourraient convenir pour les Musées modernes:

1°- Hommage à Charles-Quint par Mr Alb. De Vriendt
2°- Paysanne allant au travail, par Mr Frans Van Leemputten.
3°- La Vierge devant Sa prière, par Mr Lybaert
4°- Soir d'été, par Mr Verstraeten.
5°- Les étrangères, par Mr Carpentier
6°- La Prière; groupe en marbre, par Mr Charlier.

Il résulte des votes successifs auxquels ces ouvrages sont soumis que les tableaux de M. M. Albert De Vriendt et Van Leemputten, ainsi que le Groupe de Mr Charlier sont reconnus se trouver dans des conditions permettant de les admettre dans les Collections du Musée moderne :

Le tableau de Mr De Vriendt obtient sa voix - Un membre s'abstient.

" De Mr Van Leemputten réunit l'unanimité des voix

Le groupe de Mr Charlier est admis par cinq voix contre deux.

Les Scrutins pour les autres ouvrages donnent les résultats suivants :

Le tableau de Mr Lybaert - 4 voix pour et 3 contre soit moins des 2/3 des voix exigées par le reglement.

" De Mr Verstraeten - Deux pour 5 contre.

" De Mr Carpentier 7 voix contre. -

\+

Mr le Président fait connaître qu'il a reçu de Mr Jochmans, gendre de Mr De-Keyser, une lettre renfermant de vives plaintes au sujet de l'opinion exprimée par la Commission du Musée sur la propositions d'achat de deux tableaux de Delbeyen, tableaux qui avaient été consultés par Mr le Ministre de l'Agri culture. Il exprime le regret que la lettre qu'elle adressée au Ministre et qu'elle considérait comme confidentielle ait été communiquée aux intéressés. Mr Fetis pense que conformément d'ailleurs à l'avis du Ministre lui-même transmis à la Commission avec l'invitation de soumettre à un nouvel examen les tableaux acquis à la suite de la dernière exposition, la commission devra se borner désormais à remplir la mission qui lui est dévolue par l'article 7 du règlement c'est-à-dire à désigner parmi les tableaux acquis pour le Gouvernement ceux qui seraient de nature à pouvoir figurer dans la Galerie du Musée moderne. — Cette opinion est partagée par la majorité des Membres présents.

\+

Mm. Pollak & Cie à Francfort s/m. offre la cession d'un tableau de Guide : Judith & Holopherne, dans le but de faire parvenir la photographie. - L'Assemblée estime que l'achat de cette oeuvre a peu de chance d'aboutir et qu'il y a donc lieu de décliner la proposition qui lui est soumise.

Mr le Ministre de l'Agriculture fait connaître que Mr Horta a l'intention de faire une exposition de ses principales oeuvres et qu'il demande à cette occasion de pouvoir disposer des dessus du temple d'Auguste et de Livie, ainsi que du plan d'une projet de Parlement qui lui a valu le prix au Concours Godecharle, en 1884. Répondant à

Commission directrice des Musées royaux
de Peinture & de Sculpture

Procès-verbal de la Séance du 24 Juillet 1890 - 2 heures

Sont présents MM. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer - Vice-Président.
Claus
Delbecque
De Vriendt
Guffens
Fraikin
Robie
} Membres

P. Stéman, Secrétaire.

Le procès-verbal de la Séance du 16 Juillet est lu & approuvé.

Par sa lettre du 18 Juillet Mr le Ministre de l'Intérieur fait connaître que Mr Florent Willems offre en vente pour les Collections de l'Etat un tableau (Le départ pour la Chasse au faucon) d'un grand nombre de figures qu'il considère comme l'œuvre la plus importante qu'il ait encore produite et dont il demande 30.000 francs. Mr le Ministre prie la Commission de l'examiner et de faire connaître si elle pense qu'il y a lieu à compléter avantageusement au Musée la représentation de l'artiste. L'assemblée ajourne à une séance qui aura lieu lundi prochain la résolution à prendre sur cette affaire.

Mr le Baron Ferd. Del Marmol soumet un tableau daté de 1573, représentant une Vierge, qu'il offre à vendre pour 4000. - La Commission pense que Mr LeGrain offre de céder pour 1200 fr. est d'avis que cet ouvrage ne peut convenir pour le Musée.

Elle prend la même résolution pour une tête de Vieillard, par Hipp. Boulanger

La Séance est levée à 2 3/4 heures

Le Président
Ed. Fétis

Le Secrétaire
P. Stéman

Commission Directrice des Musées royaux
de Peinture et de Sculpture

Procès-verbal de la séance du 26 Décembre 1892 - 2 heures

Sont présents MM. M. Ed. Fétis, Président
Slingeneyer, Vice-Président
Balat
le Comte de Beaufort
Delberghe
De Vriendt
Freiklin
Guffens
Robert
} Membres

V. Stiénon, Secrétaire,

Le procès-verbal de la séance du 19 Décembre est lu et adopté.

L'assemblée est informée que Mr le Baron de Woelmont a remis pour le chiffre élevé qu'il a demandé pour le portrait de Rubens comme un obstacle aux propositions d'achat que la Commission aurait à lui soumettre quelque fût la somme qu'elle croirait devoir lui offrir pour ce tableau. — Avant de s'occuper de cette question, M. le Président communique sur les deux Français Rubens des renseignements biographiques qui font mettre quelques doutes sur la représentation ~~de~~ des personnages principaux de l'œuvre présentée au Musée et qui ne rappelle en rien le portrait de l'un de ces deux artistes. L'intérêt principal de l'acquisition du tableau consistant cependant à se procurer le portrait dit de Rubens. L'assemblée pense qu'il convient de demander à Mr le Baron de Woelmont de faire connaître les documents sur lesquels il s'appuie pour justifier l'exactitude de la ressemblance du portrait en question.